

281
LAC

SOURCES CHRÉTIENNES

N° 335

LACTANCE

ÉPITOMÉ
DES INSTITUTIONS DIVINES

*INTRODUCTION, TEXTE CRITIQUE
TRADUCTION, NOTES ET INDEX*

PAR

Michel PERRIN
Professeur à l'Université de Picardie

*Ouvrage publié avec le concours
du Centre National des Lettres*

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, Bd de Latour-Maubourg, PARIS 7^e
1987

La publication de cet ouvrage a été préparée avec le concours
de l'Institut des « Sources Chrétiennes »
(U.A. 993 du Centre National de la Recherche Scientifique)

INTRODUCTION¹

I. AUTHENTICITÉ

A la différence des autres œuvres de Lactance (si l'on excepte toutefois le *De mortibus persecutorum*), l'*Épitomé* pose un problème d'authenticité que nous devons aborder au début de cette édition². La démonstration de S. Brandt avait semblé jadis emporter la décision en faveur de l'authenticité lactancienne de l'ouvrage³, mais la thèse de P. Monat sur *Lactance et l'Écriture*⁴ ayant tout récemment apporté des raisons

1. On trouvera dans l'index bibliographique (p. 295-297) les références complètes des ouvrages cités en note sous forme abrégée.

2. Premier exposé partiel sur cette question dans PERRIN, « Ch. 24 ». Sur la question d'une utilisation possible d'Arnoûbe dans l'*Épit.*, voir PERRIN, « Arnoûbe ».

3. Voir BRANDT, *Prosaschriften*. Les p. 2-10 sont intitulées « Ueber die Echtheit der Epitome der Institutionen ».

4. Nous remercions vivement ici P. Monat de nous avoir offert, dès la soutenance de sa thèse d'État (24 novembre 1979), un exemplaire dactylographié de son travail. Nous reprenons en détail la critique des soupçons de P. Monat dans notre article « L'authenticité lactancienne de l'*Épitomé* des *Institutiones Divines* : à propos d'un livre récent », *REAug* 32, 1986, p. 22-40. P. Monat nous autorise à faire état de son accord général avec cet article.

de la mettre en doute, il convient de revenir sur cette question.

S. Brandt avait avancé quatre arguments pour défendre la thèse de l'authenticité. En premier lieu, Jérôme¹ connaissait l'*Épitomé*, mais mutilé. Il ne disposait en effet que de la dernière partie de l'œuvre (du chapitre 51 à la fin), celle que nous conservent le *Bononiensis 701*, la seconde partie du *Taurinensis*, et le modèle du *Parisinus 1662*². En somme, Jérôme a connu une situation qui a duré jusqu'en 1711, date de la découverte, par S. Maffei et C.M. Pfaff, du *Taurinensis*, seul manuscrit à nous procurer la totalité de l'œuvre. Il semble donc que ce fait vienne renforcer la créance à accorder à la notice de Jérôme, qui cite l'*Épitomé* dans la liste des œuvres de Lactance.

En second lieu, l'*Épitomé* porte sur l'identité de son auteur un témoignage interne qui est en faveur de la thèse de l'authenticité. La page du *prooemium* n'a rien qui puisse laisser soupçonner qu'un faussaire se soit ici dissimulé sous le nom de Lactance. Tout y est parfaitement naturel : le retour sur les *Institutions* et leur réussite auprès des lecteurs ; la justification du traité par le désir de Pentadius – il n'est pas exclu que ce soit un trait d'humour³ ; mais c'est bien plus vraisemblablement un souvenir littéraire de Cicéron⁴ ; la remarque selon laquelle il est difficile d'abrégéer une si grande œuvre. En dehors de l'introduction, la personne de Lactance apparaît plusieurs fois encore, ainsi que

1. HIER., *Vir. ill.*, 80 : *librum unum ἀκρότατον*.

2. Description des manuscrits, *infra*, p. 36-38.

3. Voir GERHARDT, p. 26 s.

4. CIC., *Fam.*, 5, 12, 1 (= *Ép.*, 112 = *CUF*, t. 2, p. 158 Constans) comme l'a justement remarqué DAMMIG, p. 33.

celle du dédicataire ; les *Institutions* sont aussi expressément mentionnées¹.

Troisième argument : le style de l'*Épitomé* ne peut constituer un argument contre l'authenticité. Il est certes beaucoup plus concis que celui des autres écrits de Lactance, comme on l'a remarqué depuis bien longtemps². L'œuvre, avec ses membres de phrase très courts, qui se succèdent rapidement, avec ses énumérations souvent dépourvues de liaisons, peut donner l'impression d'avoir été rédigée à la hâte, sans beaucoup de travail stylistique. Mais des passages comme l'introduction permettent de retrouver la « griffe » de Lactance³. De plus, le style rapide de l'*Épitomé* convient au genre littéraire de cet écrit et ne doit donc pas nous entraîner à des conclusions sur l'identité de l'auteur. Il en irait autrement si l'on démontrait qu'il existe des différences décisives en matière grammaticale et lexicale avec la langue des autres œuvres sûrement authentiques de Lactance, en particulier des *Institutions*, mais personne n'y a encore réussi.

Enfin, le contenu de l'œuvre ne contredit pas non plus l'authenticité lactancienne, étant bien entendu qu'il ne s'agit pas d'un résumé servile, mais, d'une certaine manière, d'un livre neuf⁴. S. Brandt, aussi bien que J. Dammig et P. Monat, insiste beaucoup sur l'autonomie de l'*Épitomé* à l'égard des *Institutions*. Elle se manifeste non seulement par bien des détails, mais même par des modifications dans la disposition de la matière. Compte tenu de ce que nous savons sur le

1. On trouvera les références dans BRANDT, *Prosaschriften*, p. 4.

2. I.G. WALCH à la p. 39 de son édition (Leipzig 1715).

3. Il faudrait y ajouter un certain nombre de passages de l'*Épit.* qui sont des additions par rapport aux *Inst.*

4. La remarque figure à la p. 64 de l'édition HEUMANN (Göttingen 1736).

genre littéraire de l'épitomé dans l'Antiquité¹, cette grande liberté dans la reprise des *Institutions* dépasse largement ce qu'un ami ou un admirateur se serait permis. Un faussaire se serait soucié de calquer de son mieux les *Institutions*. D'autre part, les modifications apportées au plan des *Institutions* représentent souvent des améliorations dans la présentation de l'exposé. On conçoit dès lors facilement l'idée que Lactance a trouvé là une occasion de donner au public une seconde édition, améliorée et abrégée, des *Institutions*.

Telle était la position de S. Brandt, et J. Dammig observait en 1957 que personne ne l'avait valablement contredite². Mais P. Monat, en 1979, dans sa thèse sur *Lactance et l'Écriture*³ a relevé un certain nombre de faits qui l'amènent finalement à mettre en question l'authenticité lactancienne de l'*Épitomé* et à suggérer d'y voir une œuvre postérieure au concile de Nicée⁴.

P. Monat part de données statistiques fondées sur les relevés de la *Biblia Patristica* (t. 2). Ces données concernent le nombre des allusions et réminiscences à l'Ancien et au Nouveau Testament dans les œuvres de Lactance⁵. On constate que les *Institutions* contiennent 300 allusions et réminiscences à l'A.T. et 408 au N.T. tandis que l'*Épitomé* en contient 67 à l'A.T. et 128 au N.T. L'*Épitomé* contient donc proportionnellement plus d'allusions et réminiscences au N.T. qu'à l'A.T. (environ 2 pour 1) que les *Institutions* (environ 4 pour 3). En outre, dans l'*Épitomé*, 13 des 67 allusions ou réminis-

1. Voir *infra*, p. 20-22.

2. DAMMIG, p. 39.

3. Ce travail a paru ensuite sous le titre *Lactance et la Bible*, t. 1-2, Paris 1982. Nous nous référerons désormais à l'édition de 1982.

4. MONAT, t. 1, p. 266 s.

5. MONAT, t. 1, p. 20 s. ; 279.

cences à l'A.T. n'ont pas de correspondant dans les *Institutions* tandis que pour le N.T., il y en a 50 sur 128 : proportion elle aussi beaucoup plus forte. L'*Épitomé* présente une affinité beaucoup plus grande avec le N.T. que les *Institutions*.

Si l'on considère maintenant l'ensemble des allusions et réminiscences à l'Écriture, Ancien et Nouveau Testament réunis, l'*Épitomé* en présente 195 (67 + 128) et les *Institutions* 708 (300 + 408) ; soit une proportion d'*Épitomé* à *Institutions* d'environ 2 à 7, alors qu'à ne tenir compte que de la longueur respective des deux ouvrages, celle-ci devrait être de 1 à 7. Même si la *Biblia Patristica* a une conception assez large de l'allusion et de la réminiscence, ces chiffres fournissent un indice significatif qui corrobore l'impression ressentie à la lecture : l'*Épitomé* a une allure plus chrétienne que les *Institutions*. Nous essaierons plus loin d'expliquer ce phénomène.

P. Monat relève ensuite dans l'*Épitomé* un grand nombre de suppressions¹, notamment celles des explications ou des commentaires². Il note également des modifications, à la fois dans les perspectives et dans la disposition de la matière³, des « translations » de textes⁴, des différences touchant le vocabulaire⁵ et surtout le dogme⁶. L'attitude de l'auteur à l'égard des Juifs a changé⁷ ; un certain « triomphalisme ecclésiastique », absent des *Institutions*, se fait jour⁸.

1. MONAT, t. 1, p. 126 ; 141-149 ; 153-157 ; 163 ; 173 ; 177 ; 189 ; 195 ; 214 ; 217 ; 223-226 ; 266.

2. *Ibid.*, p. 65-66 ; 115-117.

3. *Ibid.*, p. 110 ; 183 ; 187 ; 211 ; 214 ; 221 ; 245.

4. *Ibid.*, p. 187 ; 221.

5. *Ibid.*, p. 222.

6. *Ibid.*, p. 170-173 ; 197 et 267 ; 222.

7. *Ibid.*, p. 180 ; 198 ; 237 ; 266-267.

8. *Ibid.*, p. 59-61 ; 267.

Toutes ces observations de P. Monat montrent que les différences entre les *Institutions* et l'*Épitomé* sont sensiblement plus importantes qu'on ne le pensait jusqu'ici. Faut-il pour autant en conclure à l'inauthenticité de l'*Épitomé* ?

Les arguments apportés par S. Brandt peuvent toujours expliquer nombre de différences, incontestables, entre ces deux œuvres. Les suppressions vont de soi dans un abrégé. Pour pouvoir vraiment convaincre S. Brandt d'erreur, il faudrait trouver, dans les parties de l'*Épitomé* qui n'ont pas leur correspondant dans les *Institutions*, des éléments *positifs* incompatibles avec le *De officio*, la rédaction courte des *Institutions* et le *De ira*. Les arguments d'ordre négatif (comme les suppressions) restent *a silentio*, donc d'interprétation délicate, et ils nous semblent en définitive pratiquement inopérants en l'espèce : ils pourraient appuyer une thèse, ils peuvent difficilement la démontrer.

Ensuite d'autres observations ne vont pas dans le sens de l'hypothèse de P. Monat. Ainsi E. Heck note-t-il que Lactance évolue vers un dualisme de plus en plus poussé des *Institutions* à l'*Épitomé* et à la rédaction longue¹ des *Institutions*². De notre côté³, nous avons essayé de montrer que rien ne permettait de penser que le passage « dualiste » d'*Épitomé* 24 n'était pas de Lactance. Quant à V. Loi⁴, il signale que l'*Épitomé* (38, 9) emploie à propos du Christ un vocabulaire plus subordinatianiste que celui des *Institutions* (4, 13, 2-4), vocabulaire en désaccord avec celui de Nicée : « ... in

1. Celle qui contient les passages dualistes et les dédicaces à Constantin.

2. HECK, *DZ*, p. 70-71. Il faudrait naturellement se mettre d'accord sur ce que l'on entend par « dualisme ».

3. PERRIN, « Ch. 24 ».

4. LOI, p. 206.

prima natiuitate creatus... ex solo Deo sanctus spiritus factus... » Certes, comme le pense P. Monat¹, il y a peut-être dans cette phrase de l'*Épitomé* davantage de rhétorique que de précision théologique, mais il est douteux qu'un éventuel réviseur soucieux d'orthodoxie ait laissé passer après Nicée cette approximation, au minimum bien équivoque. En un mot, je ne pense pas qu'il soit possible d'affirmer que, dans l'*Épitomé*, on perçoive un travail de révision qui ait systématiquement tout ramené à la théologie d'après Nicée.

En troisième lieu, il est normal que, lorsque la Bible sert de canevas dans les *Institutions*, celui-ci soit plus visible dans un abrégé : l'ossature y apparaît au grand jour alors qu'elle était masquée auparavant dans des structures adventices. Vu la méthode suivie par Lactance dans les *Institutions*², ce phénomène est surtout sensible pour les livres des *Institutions* qui utilisent davantage l'Écriture, les livres 4 et 7.

Bref, les faits relevés par P. Monat sont incontestables. L'auteur de l'*Épitomé* tend effectivement à supprimer les raisonnements faibles des *Institutions*, les témoins accessoires. C'est ce qui accentue, par exemple, la tendance anti-juive : cette accentuation tient plus à un équilibre nouveau, consécutif aux suppressions opérées, qu'à des ajouts allant dans ce sens. L'auteur tend aussi à supprimer tout ce qui paraîtra difficile après 325. Il pressent des problèmes qui ne sont pas encore totalement décantés, ce qui explique les oscillations, les maladresses et les incertitudes³. Mais rien n'interdit de penser que cet auteur soit Lactance lui-même. Par

1. MONAT, t. 2, p. 89, n. 97.

2. Cf. vg. la préface du livre 5.

3. « C'est précautionneux », disait Monsieur Charles Pietri lors de la soutenance de thèse de P. Monat ; et telle est bien aussi notre impression devant l'*Épitomé*.

contre tout cela invite à donner à l'*Épitomé* une date sensiblement plus tardive que celle de S. Brandt (milieu 313-début 315). Du point de vue de l'histoire des idées, la « fourchette » 320-325 est sûrement meilleure.

II. DATATION

La date proposée par S. Brandt est donc sans doute trop haute et il vaut mieux rapprocher l'*Épitomé* de l'époque de Nicée. Vu le peu que nous savons sur la datation des œuvres de Lactance, il serait illusoire de vouloir obtenir une datation absolue et précise de l'*Épitomé*, nous pouvons tout au plus espérer apporter quelques précisions sur la datation relative et resserrer quelque peu la « fourchette » de la datation absolue.

Lorsque paraît l'*Épitomé*, les *Institutions* sont déjà publiées depuis quelques années¹, elles ont nécessairement eu un écho et c'est même leur succès qui justifie, dans une certaine mesure, la parution de l'abrégé.

J. Dammig² adopte la chronologie relative *Institutions*, *De ira*, *De mortibus*, *Épitomé*³. Ses raisons sont les suivantes : Lactance pense au *De ira* dès les *Institutions*⁴ ; et le *De mortibus* est encore placé sous

1. Le *iampridem* de la préface ne permet pas de préciser davantage. Le mot est très vague chez Lactance (*Inst.*, 4, 11, 8 ; 4, 15, 4 ; *Épit.*, 42, 4 ; *Mort. pers.*, 18, 10 ; 50, 5). Il autorise aussi bien la datation de DAMMIG (p. 43 : 315/316) que celle de HECK (*DZ*, p. 53, n. 34 : 315/321).

2. DAMMIG, p. 35-38.

3. BRANDT, *Prosaschriften*, p. 99 s. adoptait l'ordre *Épitomé*, *De mortibus*.

4. *Inst.*, 2, 17, 4 s.

l'influence de la persécution. Dans l'*Épitomé*, la persécution fait partie du passé et l'Église est en paix (48, 4s. ; 61, 3.5), bien que la persécution ne soit pas si éloignée dans le passé qu'elle en devienne impensable à l'avenir (68, 4). Par ailleurs, dans l'*Épitomé* (48, 4s.), Lactance semble regarder en arrière vers le *De mortibus* qu'il résume en quelques phrases. Le *De mortibus* aurait donc été écrit immédiatement après la persécution et l'*Épitomé* peu après, tous deux dans les années 315-316, environ cinq ans après la publication des *Institutions*¹. Pour E. Heck, le *De ira* a bien précédé l'*Épitomé*², mais il n'est pas sûr que le *De mortibus* soit à placer avant l'*Épitomé*³.

Or la datation absolue du *De mortibus* peut être assez bien précisée⁴. L'œuvre est postérieure à l'exécution de Prisca et de Valeria durant l'été 314. Par ailleurs le silence de Lactance sur le conflit entre Constantin et Licinius et la sympathie qu'il montre, lui, partisan de Constantin, pour Licinius, conduisent à placer l'œuvre avant le premier conflit entre les deux empereurs. Or, selon la documentation papyrologique actuelle, Licinius se prépare à ce conflit en décembre 315. Le *De mortibus* se situe donc entre l'été 314 et décembre 315.

La date absolue de l'*Épitomé* est plus difficile à préciser. Pour E. Heck, elle se situe entre 315 et 321.

1. C'est aussi la datation choisie par O. BARDENHEWER, *Geschichte der altkirchlichen Literatur*, t. 2, Fribourg i.B 1914², p. 536, et par GERHARDT, p. 208.

2. HECK, *DZ*, p. 115, n. 17 ; cf. PERRIN, « Ch. 24 ». C. INGREMEAU signale justement, dans l'Introduction à son édition du *De ira* (*SC* 289, p. 32) que l'*Épit.* est plus proche du *De ira* que des *Inst.*

3. HECK, *DZ*, p. 53 s.

4. Cf. L. DE SALVO, « A proposito della datazione del *De mortibus persecutorum* di Lattanzio », *Rivista di Storia della Chiesa in Italia* 31, 1977, p. 482-484.

Après 315, parce que l'*Épitomé* suit le *De ira* et parce qu'il tient compte de l'ignorance du grec chez ses lecteurs escomptés et cherche à atteindre un public païen et pas seulement chrétien, ce qui veut dire que l'œuvre a été composée en Occident¹. Au plus tard en 321, car il est écrit avant le début du second conflit entre Constantin et Licinius – puisque l'on est encore en paix.

Pour les raisons d'histoire des idées évoquées plus haut, nous sommes tentés de choisir, à l'intérieur de la « fourchette » proposée par E. Heck, les dernières années avant la seconde guerre entre Constantin et Licinius, soit autour de 320. A cette date, les débats qui vont conduire au concile de Nicée sont sans doute déjà « dans l'air ». L'*Épitomé* se situerait donc une dizaine d'années après les *Institutions* (304-311) et serait postérieur au *De mortibus* (314-315). Le pamphlet de Lactance serait donc beaucoup plus proche de la grande persécution que l'*Épitomé*, ce qui peut expliquer – si tant est que la différence des genres littéraires n'y suffise pas – son ton beaucoup plus enflammé².

1. HECK, *DZ*, p. 71, n. 64.

2. HECK, *DZ*, p. 53, n. 34 (contre DAMMIG, p. 36) propose comme datation 315/321. Selon J. BELSER, « Ueber den Verfasser des Buches *De mortibus persecutorum* », *Theologisches Quartalschrift* 74, 1892, p. 252 s., l'*Épit.* a été terminé en 315 ou 316, en tout cas après le *De mortibus*. Mais les arguments qu'il avance ne sont pas décisifs : les parallèles textuels montrent que les œuvres ont été conçues proches l'une de l'autre. On ne peut pas dire non plus que la différence de ton entre le *De mortibus* et l'*Épit.* est inexplicable si les deux œuvres ont été composées au même moment, et négliger ainsi la différence de genre littéraire : on n'écrit pas un pamphlet comme un ouvrage apologétique. Chronologiquement donc, le *De mortibus* et l'*Épit.* pourraient être beaucoup plus proches qu'ils n'en ont l'air à première vue.

III. ANALYSE

Préface : Lactance entreprend de résumer en un seul livre les *Institutions divines*.

1. Résumé du livre 1 : de la fausse religion.

L'existence de la Providence ne fait de doute pour personne (1) ; la raison impose de penser qu'il n'y a qu'un Dieu (2). Dieu est supérieur à toute définition humaine. Mais prophètes, poètes, philosophes et devins lui rendent témoignage. Exemples des poètes (3), des philosophes (4), des Sibylles (5). L'apparition des dieux multiples du paganisme s'explique par l'evhémérisme (6). Leurs vies et leurs actes vicieux montrent qu'ils ne sont que des hommes. Exemples divers (7-12). Lactance cite sa source principale, Evhémère (13). L'origine de toute l'erreur remonte à Saturne (14). Lactance traite alors des dieux spécifiques des Romains. Exemples divers (15-17). En outre, rites, sacrifices et cultes sont cruels ou grotesques (18). Les religions sont récentes : moins de 1800 ans (19).

2. Résumé du livre 2 : de l'origine de l'erreur.

Sous Saturne, les hommes honoraient un dieu unique. Mais advint le siècle de fer, et les hommes honorèrent des objets matériels. L'adoration des statues est absurde (20). Les éléments du monde ne sont pas non plus des dieux (21). Critique des augures, des songes et des oracles. Dieu a fait le monde et l'homme. Ce dernier, tenté par le serpent, devient mortel. Dieu envoie ses anges pour contrecarrer le diable, mais ceux-ci deviennent les démons (22). Ils ont fait croire aux hommes qu'ils étaient des dieux, et institué de nouvelles religions. Ils sont aussi à l'origine des cauchemars et même de certains songes (23). Dieu a permis leur existence et celle de leur chef parce que le bien et le mal sont indissociables (24).

3. Résumé du livre 3 : de la fausse sagesse des philosophes.

La philosophie n'est pas la sagesse (25). L'homme a besoin de Dieu pour être sage ; les philosophes ne le sont pas (26).

La philosophie se discrédite par le désaccord des philosophes. Examen de la morale des philosophes (27). Le souverain bien doit écarter ce qui concerne l'animal et le corps, et être inaccessible sans vertu. Les philosophes sont incapables de répondre à ces critères (28). Les hommes sont nés en vue de la justice. Ils doivent donc à Dieu la religion et aux autres hommes l'amour. Le juste, en conséquence, pratiquera la vertu et rendra le bien pour le mal (29). Mais le fruit de sa justice et de sa vertu ne peut être que dans l'Au-delà. L'immortalité est donc le souverain bien. Les philosophes se sont trompés sur ce point encore (30). Les épicuriens ont tort d'affirmer que la Providence n'existe pas, mais que les dieux existent, et que les âmes sont mortelles. Exemple des erreurs commises par les philosophes (31-34). Il faut donc recourir à la seule sagesse divine (35).

4. *Résumé du livre 4 : de la vraie sagesse et religion.*

La vérité est une sagesse religieuse ou une religion sage (36). Explication du monde : au commencement du monde, Dieu s'engendre un fils parfait, Jésus-Christ (37). La seconde naissance de Jésus, selon la chair, a pour fin de libérer de la mort la chair soumise au péché (38). Le Christ est Dieu et homme (39). Malgré les miracles qu'il avait accomplis, les Juifs le crucifièrent, la veille de la Pâque (40). Les prophètes avaient prédit tout cela (41). Le Christ ressuscita le troisième jour, conformément au témoignage des prophètes, puis il organisa la proclamation de l'Évangile, et rejoignit son père le cinquantième jour (42). Il siège maintenant à la droite de Dieu. Les Juifs doivent faire pénitence et se convertir, les Gentils ayant été adoptés à leur place (43). Le Père et le Fils sont fondamentalement un (44). Il a été raisonnable que Dieu revête un corps mortel, car l'Incarnation ôte aux hommes l'excuse de la fragilité de la chair (45). La croix était aussi nécessaire (46).

5. *Résumé du livre 5 : de la justice.*

Les persécuteurs sont des criminels (47). Leurs dieux ne valent rien. Le sacrifice auquel les persécuteurs veulent

contraindre les chrétiens, n'étant pas libre, n'est pas acceptable par les dieux (48). La religion est la seule activité humaine qui soit libre. Aussi les chrétiens qui ont cédé devant les violences des persécuteurs reviennent-ils vers l'Église (49). Les païens affirment défendre la religion de leurs ancêtres. Mais leur attitude est incohérente, car ils ignorent ce qu'est la justice (50). Elle est le culte du vrai Dieu. Les philosophes ont donc ignoré la justice (51). A cause de la vie éternelle, les hommes justes et sages doivent pratiquer la justice et mépriser jusqu'à leur propre vie. La mort véritable consiste à abandonner le Dieu vivant (52). Le vrai culte de Dieu est purement spirituel : la justice (53). Les chrétiens placent sur terre les deux voies proposées à l'homme : celle de la vie et celle de la mort. Le premier devoir de la justice consiste à honorer Dieu comme un père et un maître, le second, reconnaître chaque homme comme un frère. Dès les débuts du polythéisme, la communauté humaine fut déchirée (54).

6. *Résumé du livre 6 : du vrai culte.*

Dieu se révéla alors aux hommes. La loi divine nous prescrit nos devoirs envers les hommes (55). La colère, la cupidité et la sensualité sont trois passions que l'homme doit particulièrement dominer. Mais il ne faut ni les supprimer ni même les affaiblir et Dieu a eu raison de nous les donner (56). Nous devons nous abstenir des plaisirs attachés aux sens (57). Exemple des spectacles (58). La morale chrétienne va plus loin que la morale « civile » (59). Nous sommes tous frères, et notre véritable trésor est au ciel (60). Nous devons rester fidèles à Dieu (61). Mais la fragilité de l'homme ne permet à personne d'être sans péché. La pénitence est donc le remède suprême pour recevoir l'immortalité (62, début).

7. *Résumé du livre 7 : de la vie bienheureuse.*

Critique de ceux qui pensent que l'âme est mortelle, et de ceux qui ont été dans le vrai sur ce point, sans concevoir les causes, la rationalité et les résultats de l'œuvre de Dieu (62, fin). Critique de Platon et des stoïciens (63). Dieu

a fait le monde pour les hommes, les hommes naissent pour honorer Dieu, pratiquer la justice et recevoir le salaire de l'immortalité (64). Arguments permettant de conclure à l'immortalité des âmes. La fin du monde se produira quand 6000 ans auront été consommés (65). A ce moment-là, la dégradation morale sera à son comble. S'y ajouteront diverses catastrophes et des prodiges célestes. Un roi impie apparaîtra alors, persécutera les survivants et se fera passer pour Dieu. Finalement, il assiègera les justes (66). Dieu enverra alors le Christ pour les libérer. Avec les anges, ce dernier anéantira les impies et fera prisonnier le chef des démons. Les justes ressuscités règneront avec le Christ. Mais, après 1000 ans de paix, les nations se révolteront et le prince des démons sera délié. Pendant la guerre, les justes se cacheront sous terre en attendant que les méchants s'exterminent mutuellement. Le règne de Dieu commencera alors. Les justes prendront forme d'anges et les impies ressusciteront pour subir leur châtement (67).

Conclusion : tous ces événements sont certains. Les hommes doivent donc au plus vite se convertir au culte du vrai Dieu et pratiquer la justice (68).

IV. GENRE LITTÉRAIRE : MÉTHODE ET PRATIQUE DE LACTANCE

Tout en distinguant les épitomés païens des épitomés chrétiens, I. Opelt¹ montre que les uns et les autres sont en fait très proches : l'épitomé est un produit de

1. I. OPELT, Art. « Epitome », *RAC* 5, 1962, c.944-973 (c.968 s. sur Lactance). Voir aussi E. WELFFLIN, art. « Epitome », *Archiv für lat. Lexikographie und Grammatik*, t. 12, 1902, p. 333-344 (p. 338 s. sur Lactance) ; DAMMIG, p. 18 s. Ce qui suit doit beaucoup à ce dernier ouvrage.

la concurrence littéraire. L'auteur s'abrège lui-même pour ne pas l'être par un autre. L'idéal recherché est celui de la brièveté, ce qui peut entraîner des bévues et des maladroites, en raison d'une simplification excessive. Quand on compare l'ouvrage à son original, des accords textuels marquent un souci de littéralité. Mais quand l'original et l'abrégé sont de la même plume, l'auteur ne se sent pas toujours esclave de sa première édition : il améliore et présente certains points sous un autre éclairage. C'est le cas de l'*Épitomé* et des *Institutions*.

En 1967, dans son édition de Florus¹ et surtout en 1984, dans son édition des *Periochae* de l'*Histoire Romaine* de Tite-Live, P. Jal² a précisé le point de vue exprimé par I. Opelt. Après avoir rappelé que l'habitude de composer des *epitomae* remonte au moins au 1^{er} siècle avant notre ère et qu'un écrivain peut publier séparément ou en même temps un abrégé de son propre ouvrage³, il caractérise la méthode suivie par l'auteur des *Periochae* en des termes qui pourraient pratiquement être repris mot pour mot à propos de l'auteur de l'*Épitomé des Institutions divines* :

1. L'abréviateur écrit à une époque donnée, dans un milieu, des circonstances et un but particuliers ; il se fait donc plus ou moins inconsciemment l'écho des goûts et des idées de son époque. Il infléchit, privilégie ou élimine certaines indications de sa source⁴. A propos de la datation de l'*Épitomé*, nous venons de montrer

1. FLORUS, *Œuvres*, t. 1-2, Introduction, texte et traduction par P. JAL, CUF, Paris 1967.

2. *Abrégés des livres de l'Histoire romaine de Tite-Live*, t. 34¹⁻², Introduction, texte et traduction par P. JAL, CUF, Paris 1984.

3. P. JAL, Introduction aux *Abrégés des livres de l'Histoire romaine de Tite-Live*, t. 34¹, p. XXVIII.

4. *Ibid.*, p. LIII.

que des considérations de ce genre pouvaient amener à penser qu'une dizaine d'années environ s'étaient écoulées entre la rédaction des *Institutions* et celle de l'*Épitomé*.

2. Les modifications et les divergences doivent s'expliquer par une intention délibérée de l'abrégiateur. Il simplifie, banalise et clarifie. En sens inverse, dans un dessein de *uariatio*, il cherche à rendre son expression plus frappante, ajoute des phrases de liaison ou insère ses réflexions personnelles¹.

3. Tout cela a des conséquences sur les procédés utilisés par l'abrégiateur. Il ajoute pour préciser, il interprète, il élimine et il choisit. Il regroupe des faits de même nature, sans se sentir tenu à suivre littéralement son modèle, ni même l'ordre des paragraphes, des chapitres, voire des livres. Surtout il condense, souvent pour clarifier ce qui est complexe dans son texte de départ².

Toutes ces caractéristiques se retrouvent, à des degrés divers, dans l'*Épitomé des Institutions divines*.

Méthode

Dans sa préface, Lactance explique lui-même comment il a conçu sa tâche : il élague et il resserre³, ou, si l'on veut, il coupe (*diffusa substringere*) et il condense (*prolixa breuiare*). Le problème est de savoir ce que veulent dire exactement ces deux expressions⁴.

1. *Ibid.*, p. LXVIII-LXX.

2. *Ibid.*, p. LXX-LXXVIII.

3. *Pr.*, 3 ; DAMMIG, p. 41 s.

4. Cf. A.J. WOODMAN, « Questions of date, genre, and style in Velleius. Some literary answers », *Classical Quarterly* 25, 1975, p. 272-306. Nous résumons ici plusieurs passages de son article.

A propos de Salluste, Quintilien parle de sa *uelocitas* et de sa *breuitas*¹ comme si ces deux termes étaient interchangeables. La brièveté de Salluste consiste dans sa capacité à dire tout ce qui est nécessaire en aussi peu de mots que possible. Même chose pour Thucydide que Quintilien considère comme le modèle de Salluste. Mais la définition de Quintilien n'est pas la seule. Cicéron² distingue la *breuitas* d'un autre procédé qui consiste à élagner : la *uelocitas*³ est un moyen technique de décrire une matière sélectionnée en élaguant son sujet. Comme Lactance prétend écrire un épitomé, il n'est pas étonnant qu'il affirme vouloir traiter la totalité de sa matière avec brièveté. Cela étant, pas plus chez Lactance que chez un autre auteur, les mots n'ont un sens absolument constant et précis⁴, même s'ils font visiblement partie du vocabulaire de la rhétorique⁵. Cependant nous ne croyons pas que les deux expressions de la préface soient synonymes : leur juxtaposition invite à donner aux termes qui les composent leur sens précis, ce qui ne serait pas le cas si elles se trouvaient éloignées l'une de l'autre.

Les préoccupations de Lactance, qui veut écrire une somme religieuse pour son époque, rejoignent celles de Velleius écrivant une histoire universelle⁶ : ce dernier élague non seulement les éléments disparates, mais

1. QVINT., 10, 1, 102 ; 4, 2, 45.

2. CIC., *Inu.*, 1, 28.

3. C'est le grec τάχος (LUCIEN, *Hist. conscr.*, 43 ; 56).

4. *Épit.*, 45, 2 : *rem substringere* = condenser sa matière (= QVINT., 4, 2, 128 : *rem stringere*) ; cf. *Inst.*, 7, 4, 12.

5. *Diffusa substringere* : QVINT., 10, 5, 4 ; TERT., *Nat.*, 2, 12, 2 ; *prolixa* : FRO., *Aur.*, 1 (p. 84, 6N Haines) ; *breuiare* : cf. *TLL* 2, 2171, 13 s.

6. Cf. A.J. WOODMAN (*supra*, p. 22, n. 4), p. 284.

aussi, à des degrés divers, un récit aussi important que celui de la bataille de Pharsale ; plus le sujet à traiter est vaste, plus la manière de le traiter doit être concise. De même Orose, écrivant son histoire universelle depuis la création du monde jusqu'en 417, s'exprime ainsi dans sa préface : *Praeterire plurima, cuncta breuiare*¹.

Cette préoccupation constante de Lactance explique les difficultés qu'il rencontre pour être clair et pour donner une certaine ampleur à son style, d'autant que les *Institutiones* étaient déjà présentées comme un résumé². L'*Épitomé* est donc un résumé de résumé et les conséquences sur la forme de l'œuvre en sont évidentes : le style large et périodique des *Institutiones* fait place à un style bref et sec. Le chapitre 4, sur les philosophes, prend ainsi l'allure d'une juxtaposition d'articles de dictionnaire. Mais, de temps à autre, comme dans sa préface qui commence par une période soignée, la « patte » de Lactance se laisse reconnaître³.

Rien n'indique par ailleurs dans cette même préface que le public visé soit différent de celui des *Institutiones*. Lactance y résume ainsi le propos des *Institutiones* : « Éclairer la vérité et la religion » (Pr., 1), et conclut sa préface en disant à son « frère⁴ » Pentadius

1. OROS., *Hist.*, 1,12,1.

2. Voir *Inst.*, 1, 1, 20-21 ; DAMMIG, p. 47.

3. Cf. BRANDT, *Prosaschriften*, p. 5 ; DAMMIG, p. 47.

4. Pr., 4 : frère par le sang ou frère par la foi ? DAMMIG (p. 32-35) reprend la question après Brandt et Gerhardt. Il n'est pas exclu qu'il s'agisse d'un frère par le sang, mais Lactance sait que les chrétiens s'appellent frères et il en explique même la raison (*Inst.*, 5, 15, 2-3 ; *Mort. pers.*, 1, 1). Troisième hypothèse : frater au sens d'ami (*TLL*, 6,c.1256,22s.). A la limite, Pentadius pourrait n'être qu'un ami de Lactance. Dans ces conditions, il faut se résigner à avouer que la signification exacte de ce terme nous échappe irrémédiablement.

que l'*Épitomé* est destiné à « tirer la vérité au grand jour » (Pr., 4). Les deux projets sont donc similaires¹.

Pratique²

L'*Épitomé* équivaut à environ 1/8 du volume des *Institutiones*, mais le résumé du livre 1 des *Institutiones* occupe 1/5 de l'*Épitomé* et celui des livres 2 et 5, environ 1/10 chacun. La raison de cette disparité n'est pas évidente. J. Stevenson³ se contente de remarquer que le livre 5 contient un long préambule historique – où Lactance se compare à ses prédécesseurs – qui n'est pas repris dans l'*Épitomé*. Mais pourquoi le résumé du livre 1 est-il si long, celui du livre 2 si court ? De son côté, J. Dammig⁴ note que l'auteur de l'*Épitomé* n'a repris que rarement mot à mot les citations du premier livre, tandis qu'à partir du second livre, les citations sont presque toutes des reprises littérales, en particulier les citations bibliques provenant d'*Institutiones*, 4. De plus, à la différence de ce qui se passe pour les autres livres, on ne relève pas de modifications de structure dans le résumé du livre 1. Cela signifie, à mon sens,

1. L'*Épit.* ne résume pas le passage des *Inst.* (1, 1) ou Lactance présentait son « programme ». Les préfaces des autres livres des *Inst.* sont également supprimées dans l'*Épit.* Nécessité de faire bref probablement, qui donne l'impression que le livre est écrit d'une seule coulée.

2. BRANDT, *Prosaschriften*, p. 6 s. et DAMMIG, p. 48 s. ont réuni pratiquement toute la documentation souhaitable. Nous les résumons ici. J. Dammig a fait une étude très fouillée de la manière dont le livre 1 des *Inst.* est résumé dans l'*Épit.*

3. J. STEVENSON, « The Epitome of Lactantius, *Divinae Institutiones* », *Studia Patristica* 7 (TU 92), 1966, p. 291-298.

4. DAMMIG, p. 190.

que l'auteur de l'*Épitomé* a sensiblement modifié sa pratique en cours de rédaction : je penserais que Lactance, après avoir fait un résumé d'*Institutions*, 1 un peu trop long à son gré, a considéré que celui d'*Institutions*, 2 était, lui, un peu court. Il y aurait ainsi progrès de la méthode au cours du livre¹ : le résumé du livre 1 est un *épitomé*, au sens français de ce mot ; le reste est autre chose.

La comparaison entre les deux ouvrages fait donc apparaître des correspondances, des suppressions, des modifications et des additions.

a. Correspondances

Elles sont fondamentales². Il ne faut pas l'oublier même si nous sommes naturellement amené à insister plus longuement sur ce qui distingue les deux œuvres. Des *Institutions* à l'*Épitomé*, le propos apologétique est le même, la matière est la même, et elle est répartie grosso modo de la même façon. Personne à ce jour n'a prouvé l'existence de différences décisives d'ordre lexical ou grammatical entre les deux œuvres.

Comme J. Dammig³ l'a démontré, les citations bibliques de l'*Épitomé* présentent un texte plus proche de la *Vulgate* que celles des *Institutions*. Si l'on admet avec P. Monat que le texte biblique d'*Institutions*, 4

1. Cette remarque rejoint un peu ce que MONAT (t. 2, p. 125, n. 7) a noté en préparant l'édition d'*Inst.*, 1. J'ai aussi l'impression de quelqu'un qui se sent gêné, mal à l'aise, mais est-il invraisemblable qu'un auteur éprouve des difficultés à se résumer et que son œuvre en porte la trace ?

2. *Épit.*, 1-19 = *Inst.*, 1 ; *Épit.*, 20-24 = *Inst.*, 2 ; *Épit.*, 25-35 = *Inst.*, 3 ; *Épit.*, 36-47 = *Inst.*, 4 ; *Épit.*, 48-52 = *Inst.*, 5 ; *Épit.*, 53-62 = *Inst.*, 6 ; *Épit.*, 63-68 = *Inst.*, 7.

3. DAMMIG, p. 191-193. Sur les citations bibliques, on doit maintenant se reporter à MONAT.

provient d'une *Vetus Latina*, sous forme de dossiers bibliques (*Testimonia*), on expliquera cette divergence par une contamination, dans le *Taurinensis*, de leçons en provenance d'une *Vetus Latina* par des leçons en provenance de la *Vulgate*. Il est par ailleurs remarquable que le *Taurinensis* présente côte à côte des leçons de l'*Itala* et de la *Vulgate*, mais ce phénomène ne remonte pas nécessairement à l'auteur de l'*Épitomé* : les scribes ont eu généralement tendance à aligner le texte de l'Écriture sur celui de la *Vulgate*.

b. Suppressions

Elles sont nombreuses, et liées à la forme d'expression littéraire choisie par Lactance. Il a dit lui-même (*Pr.*, 3) qu'il supprimait *argumenta et exempla*. Beaucoup d'informations données par les *Institutions* sont omises : mythologie, histoire, littérature. J. Dammig¹ relève encore une autre catégorie de suppressions : celle des informations accessoires. Au total, le second livre et la première partie du sixième livre des *Institutions* donnent lieu à des coupures particulièrement nombreuses². Cette disparité dans la répartition des suppressions dénote un travail d'écriture et de réflexion réalisé en partie à nouveaux frais : Lactance a réélaboré sa matière, éliminé ce qu'il jugeait moins intéressant, redondant et mal composé.

1. DAMMIG, p. 194-195.

2. Voir BRANDT, *Prosaschriften*, p. 7. Manquent pratiquement *Inst.*, 2, 11 ; 3, 25-27 ; 3, 9-29 ; 4, 13, 11-14 ; 4, 13, 20-30 ; 5, 1, 8 - 5, 4, 8 ; 6, 5 - 8, 6 ; 7, 10-12 et 7, 20-23.

c. Modifications

– modifications de composition

Depuis S. Brandt, tous ceux qui ont étudié la composition de l'*Épitomé* ont remarqué qu'elle était en général meilleure que celle des *Institutions*¹. Ainsi, de temps à autre, on constate que l'*Épitomé* présente la synthèse de plusieurs passages des *Institutions*, ce qui permet d'éviter des redites, ou encore, de remettre à une place plus logique certains éléments².

Deux passages montrent ainsi une nette amélioration de la composition. *Épitomé*, 29 est un remaniement d'*Institutions*, 3, 9-12 et 4, 25 : dans l'*Épitomé*, le concept de justice est mis au premier plan dans une discussion sur la vertu, alors que, dans les *Institutions*, le débat portait sur la vertu en général, la justice n'étant nommée qu'occasionnellement. Dans l'*Épitomé*, Lactance met au centre la notion de justice, parce qu'il veut, beaucoup plus que dans les *Institutions*, préparer au contenu du passage auquel il donne le titre de *De iustitia*.

Le second passage où l'amélioration est évidente est *Épitomé*, 57-62 : la division, au sixième livre des *Institutions*, de la morale chrétienne en devoirs à l'égard de Dieu et devoirs à l'égard de l'homme est abandonnée ici au profit d'une division entre interdits moraux (57-59) et commandements positifs (60-62) : Lactance s'est rendu compte, après relecture, que la première division n'était pas entièrement pertinente³.

1. BRANDT, *Prosaschriften*, p. 6 s. ; PICHON, p. 153 ; DAMMIG, p. 196 s. (que nous traduisons librement ici).

2. On trouvera la liste de ces passages dans DAMMIG, p. 196 s.

3. Voir l'amorce de cette réflexion dans *Inst.*, 6, 10, 1 : *Quantum id ipsum quod homini tribueris deo tribuitur, quia homo dei simulacrum est* : Lactance n'était donc pas entièrement satisfait de son texte.

La conclusion tirée par S. Brandt et J. Dammig¹ de ces diverses modifications est que Lactance a procédé à des changements qui lui semblaient souhaitables à divers titres. Elle nous semble s'imposer : la rédaction courte (*Épitomé*) est à la fois plus cohérente et plus claire que la longue (*Institutions*).

– modifications touchant la forme de l'exposé

L'une est évidente au lecteur : la brièveté². Les phrases sont concises, et se suivent souvent sans transition. La vigueur expressive et la force de conviction sont traduites par des phrases aux membres courts et par des énumérations : l'*Épitomé* est plus facile à lire et à comprendre que les *Institutions*. C'est un « manuel », pour un lecteur censé plus pressé et moins cultivé que celui des *Institutions*³.

– modifications dans le traitement des sources

Le traitement des sources n'est pas non plus exactement le même que dans les *Institutions*. Les citations en grec sont traduites (Hermès Trismégiste, *Orphica* et oracles d'Apollon). Il ne reste plus en grec que deux titres de livres : ἐξηγήσεως πινδαρικής (19, 2) et περὶ προνοίας (24, 6), et des mots grecs très connus. On peut expliquer cette volonté de donner au public un livre exclusivement latin par un souci de commodité et

1. BRANDT, *Prosaschriften*, p. 7 ; DAMMIG, p. 199 s.

2. Nous reprenons ici DAMMIG, p. 200 s.

3. DAMMIG, p. 200 s. reprend PICHON, p. 152-153 : certaines idées trouvent une expression plus efficace dans l'*Épit.* La volonté de simplification pourrait ainsi expliquer certains faits relevés par MONAT (t. 1, p. 65 s.) et considérés par lui comme s'opposant à l'authenticité de l'*Épit.* Ainsi la justification nuancée de la méthode apologétique employée (*Inst.*, 3, 1, 10-12) fait place dans l'*Épit.* (25, 3) à une affirmation simpliste. Le raccourcissement conduit inéluctablement à un certain schématisme.

de simplification : les lecteurs de la partie occidentale de l'Empire connaissent peu ou mal le grec.

On décèle aussi parfois le souci d'une plus grande exactitude. Lactance, en reprenant les *Institutions*, a recouru à sa documentation initiale. Cela est clair dans le cas de Minucius¹ : la rédaction de l'*Épitomé* a été pour lui l'occasion de jeter un nouveau coup d'œil sur l'*Octavius*. Ainsi, non seulement on peut trouver des passages de l'*Épitomé* plus exactement cités que ceux, correspondants, des *Institutions*, mais encore certains passages de Minucius repris dans l'*Épitomé* font écho, non pas aux *Institutions*, mais au *De ira* ; d'autres, enfin, ne se trouvent que dans l'*Épitomé*².

Le second exemple donné par J. Dammig est celui de la *Didachè* latine, qui serait plus largement utilisée dans l'*Épitomé* que dans les *Institutions*³. Mais les parallèles qu'il relève n'emportent pas l'adhésion. Comme V. Loi l'a rappelé⁴, la tradition véhiculée par la *Doctrina XII apostolorum* l'est aussi par l'*Épître* du Pseudo-Barnabé, et par la littérature pseudo-clémentine et judéo-chrétienne⁵. Il ne suffit donc pas qu'une idée soit commune à la *Didachè* et à l'*Épitomé*, ou que l'on y relève des similitudes dans l'utilisation d'un vocabulaire banal (ainsi l'antithèse *uita/mors*), ou encore que l'expression *duae uiae* apparaisse dans l'*Épitomé*, pour que la première œuvre ait inspiré la seconde.

1. J.G.P. BORLEFFS, « *De Lactantio in Epitome Minucii imitatore* », *Mnemosyne* 57, 1959, p. 415-426.

2. Références dans DAMMIG, p. 202-203 (résumant J.G.P. Borleffs).

3. DAMMIG, p. 204-205.

4. LOI, p. 190-191.

5. Cf. J. DANIELOU, *Histoire des doctrines chrétiennes avant Nicée*, t. 1. *Théologie du judéo-christianisme*, Paris 1958, p. 71-80 (sur les ébionites).

Cela n'est évidemment pas impossible, mais cela est loin d'être prouvé. Au demeurant, nous rejoignons sur ce point les conclusions de P. Monat¹. Lactance formule un certain nombre de préceptes qui se rencontrent également dans la *Didachè*. Mais ces mêmes commandements se trouvent aussi ailleurs : soit dans l'Écriture, soit dans l'enseignement des philosophes anciens ; et aucun parallèle textuel rigoureux ne permet d'établir un lien préférentiel entre l'*Épitomé* et la *Didachè*. En conséquence, même si Lactance a pu effectivement connaître cet ouvrage, cela ne signifie nullement qu'il ait tenté de l'adapter et de le développer à la lumière de la philosophie chrétienne qui était la sienne. P. Monat² a montré qu'*Institutions*, 6, 3-4 est avant tout fondé sur l'héritage classique. On ne voit donc pas de raison de supposer que le passage correspondant de l'*Épitomé* (54, 1s.) ait d'autres sources : vocabulaire et thématique sont ici identiques dans les deux œuvres.

d. Additions

Les additions sont ce qu'il y a de plus important dans les modifications de l'*Épitomé* par rapport aux *Institutions* : elles vont en sens inverse de la démarche abrégative et revêtent donc une signification éminente. Elles peuvent permettre de mieux saisir en quoi l'auteur jugeait insuffisante ou elliptique sa première œuvre, les points sur lesquels il a complété son information, et ceux sur lesquels il a changé d'avis. Le relevé de ces addi-

1. MONAT, t. 1, p. 249-252. On s'y reportera pour avoir le détail de la réfutation de M. Gerhardt et de J. Dammig. Malgré DAMMIG, p. 204 (reprenant M. Gerhardt sur ce point), on ne retrouve pas les *angeli duo, unus aequitatis, alter iniquitatis* de la *Doctrina*, 1, 1 en *Épit.*, 54-60.

2. MONAT, t. 1, p. 249-252.

tions a déjà été fait par S. Brandt et J. Dammig¹ : sept citations d'auteurs profanes, huit allusions à ces derniers, dix citations et réminiscences de l'Écriture, et quinze additions diverses. Cette liste² montre que l'*Épitomé*, plus qu'un simple *excerptum*, est vraiment, suivant le mot de S. Brandt, une seconde édition des *Institutiones*, remaniée et améliorée, malgré le raccourcissement de l'œuvre³.

L'*Épitomé* n'est donc pas un simple abrégé. Lactance adapte librement son *magnum opus*. Même si le vœu exprimé par Pentadius dans la préface n'est qu'un prétexte littéraire, et si le but poursuivi dans l'*Épitomé* et dans les *Institutiones* est le même⁴, l'équilibre de l'ensemble des deux œuvres n'est pas exactement le même. L'*Épitomé* donne l'impression d'être un livre plus chrétien que les *Institutiones*, sans que le dessein de l'auteur soit pour autant bien différent. La raison pourrait bien en être la suivante : dans les *Institutiones*, Lactance utilise une méthode d'exposé apologétique qui réduit au minimum la présence visible de la Bible, au profit des développements de type philosophique ou littéraire. Cela n'exclut pas que la Bible serve assez souvent de canevas, de guide, mais Lactance veut qu'on la voie le moins possible. Dans l'*Épitomé*, les témoins annexes, les développements qui n'étaient pas essentiels tombent. L'ossature de l'œuvre apparaît donc mieux. Si cette hypothèse est juste, on peut dire, non pas que l'*Épitomé* est plus chrétien que les *Institutiones*, mais que le christianisme y est plus visible.

Cela étant, y a-t-il une évolution de Lactance d'une œuvre à l'autre ? J. Dammig ne le croit pas vraiment :

1. BRANDT, *Prosaschriften*, p. 7 s. ; DAMMIG, p. 206 s.

2. Voir DAMMIG, p. 209.

3. Voir *ibid.*, p. 211 s. : l'*Épit.* comme seconde édition des *Inst.*

4. Malgré PICHON, p. 154 s.

l'*Épitomé* nous renverrait, pour l'essentiel, la même image de Lactance que les *Institutiones*¹. Cette affirmation est à nuancer par les réserves de P. Monat². Les suppressions opérées dans l'*Épitomé* pourraient s'expliquer par une certaine maturation, à la fois des problèmes et de l'homme. Une remarque de S. Brandt³ va dans la même direction. Parmi les passages de l'*Épitomé* dont le texte diffère particulièrement de celui des *Institutiones*, beaucoup se rencontrent déjà dans le *De ira*. S. Brandt en relevait huit ; il en tirait la conclusion que le *De ira* et l'*Épitomé* n'étaient pas éloignés chronologiquement. C'est assez probable, même si, dans le domaine des idées, il n'y a pas nécessairement progression linéaire et régulière. Cela montre en tout cas un progrès de la culture de Lactance. Il a dû continuer à lire après avoir rédigé les *Institutiones*, et donc à amasser des notes. L'*Épitomé* a été pour lui l'occasion d'intégrer cette moisson dix ans environ après les *Institutiones*, si cette hypothèse de datation est exacte. Le plus bel exemple en est la citation d'Aulu-Gelle en *Épitomé*, 24⁴. Il reste à savoir s'il s'agit d'un véritable changement de cap ou seulement d'une meilleure appréhension de l'étendue des problèmes à traiter et de leur difficulté. Parmi ces nouvelles lectures de Lactance, il

1. DAMMIG, p. 220, en tire la conclusion que les *Inst.* et l'*Épit.* sont chronologiquement proches. C'est possible. Mais c'est concevoir un auteur qui évoluerait de manière prévisible, linéaire et entièrement rationnelle. En un mot, le possible n'est pas nécessairement vrai.

2. Voir *supra*, p. 7-14.

3. BRANDT, *Prosaschriften*, p. 10.

4. HECK, *DZ*, p. 78. Lactance a sûrement trouvé le passage d'AULU-GELLE (7, 1, 1-6) après la rédaction courte des *Inst.* Mais cette trouvaille n'est pas un pur hasard (Lactance s'intéressait à la question). La *diuersitas* est un grand problème dès *Inst.*, 5, 7, 3 et *Ira*, 24, 10.

faudrait peut-être placer l'œuvre d'Arnobé ; certains parallèles textuels entre l'*Aduersus nationes* et l'*Épitomé* trouveraient ainsi une explication plausible, mais nullement certaine¹.

Second point : E. Heck constate que la discussion avec Platon est plus serrée dans l'*Épitomé* que dans les *Institutions*². Peut-être Lactance avait-il l'intention de refondre sa critique de Platon du troisième livre des *Institutions*, critique qu'il estimait ne pas avoir parfaitement réussie.

Troisième point : le problème du mal. Selon E. Heck³, Lactance part – dans le *De opificio* (2, 10 – 4, 21) – d'un dualisme éthique que l'on suit dans les *Institutions* (5, 7, 3) et le *De ira* (13, 15). D'où la question inévitable : pourquoi y a-t-il du mal dans le monde créé ? C'est un problème essentiel pour lui⁴. De là il passe à l'idée que l'opposition entre le bien et le mal est nécessaire au développement du bien. La conséquence de cette opposition, c'est-à-dire que le mal est lui aussi créé par Dieu, est évitée dans l'édition courte des *Institutions* par un retour à Cyprien : c'est la jalousie du diable qui est à l'origine du mal. Mais dans l'*Épitomé*, le bien et le mal ne sont plus seulement acceptés et tolérés, ils sont aussi créés. Le rôle de la jalousie est donc réduit dans l'*Épitomé*. Enfin, dans la rédaction longue des *Institutions*, la liberté du second

1. Voir PERRIN, « Arnobé ».

2. HECK, *DZ*, p. 78, n. 32 (et PERRIN, « Platon », p. 205 s.). Selon E. HECK, Lactance a eu directement connaissance de la littérature platonicienne grecque. Il est même vraisemblable que, sur ce point aussi, Lactance ait amélioré sa culture ; dans le cas contraire, on ne voit pas pourquoi on peut suivre une progression du platonisme dans son œuvre. Nous avons, quant à nous, évoqué la possibilité d'une utilisation de dossiers latins ou grecs.

3. HECK, *DZ*, *passim*, et surtout p. 78-90 que nous résumons.

4. *Inst.*, 5, 7, 3-10 ; 5, 22, 11-17.

esprit est supprimée¹. La création du mal par Dieu est affirmée plus fortement dans la rédaction longue des *Institutions* que dans l'*Épitomé*.

Telle est la thèse d'E. Heck. Très séduisante, parce que cohérente, elle permet de concevoir une évolution continue de Lactance. Nous la nuancerions cependant ainsi² : il n'y a pas de véritable dualisme dans l'*Épitomé*, mais tout au plus un dualisme subordonné à un monisme. Le chapitre 24, avec sa longue citation de Chrysippe, un des stoïciens les plus connus, peut-il vraiment être qualifié de dualiste ? Il expose la thèse stoïcienne très vulgarisée que le mal est comme le revers du bien. Il est remarquable que, dans l'*Épitomé*, Lactance ne dise pas positivement que Dieu a créé le mal comme tel³, alors que les « passages dualistes⁴ » contiennent des phrases qui affirment que Dieu a créé le mal – encore faudrait-il être sûr de bien les comprendre. Si ces derniers sont bien de Lactance, ils traduisent une évolution, au moins dans l'expression formelle des idées, sinon dans les idées elles-mêmes⁵.

1. *Inst.*, 2, 8, 6, add. 6.

2. Nous résumons ici la conclusion de notre article « Ch. 24 ».

3. En 24, 11, Lactance affirme positivement seulement deux points : le bien et le mal sont « ontologiquement » inséparables. Et Dieu, avec une sagesse suprême, a placé la matière de la vertu dans les maux. En quelque sorte, Dieu permet que du mal jaillisse un bien pour l'homme.

4. Ces passages (un dans le *De opificio* et deux dans les *Inst.*) ne sont transmis que par une partie de la tradition manuscrite. Ils présentent l'opposition entre le bien et le mal dans le monde – la *diuersitas* – selon un mode de pensée dualiste qui confine parfois, selon certains, au manichéisme.

5. Cf. PERRIN, « Ch. 24 ». Resterait à savoir si l'opposition est de fond, ou s'il ne faudrait pas distinguer plusieurs niveaux de compréhension, suivant que l'on considère l'intention divine (bonne) ou le résultat (mélange de bien et de mal, dû à la mauvaise volonté du diable, des démons et des hommes ; inconvénient ou contrepartie de la liberté).

On peut estimer – grâce à la citation de Chrysippe par l'intermédiaire d'Aulu-Gelle (24, 5-9) que l'*Épitomé* démontre la thèse de Lactance avec une technique philosophique plus rigoureuse que les *Institutions*. Il est non moins remarquable que la Bible n'apparaisse pas du tout ici¹ : Lactance veut fonder sa thèse uniquement en termes de raison.

En un mot, si nous laissons de côté la question de l'authenticité des « passages dualistes », on peut dire qu'il n'y a pas eu de véritable mutation dans la pensée de Lactance entre les *Institutions* et l'*Épitomé*, mais progrès et approfondissement. Ses convictions n'ont pas fondamentalement changé, mais il les met mieux en valeur, par une argumentation rationnelle plus affirmée. Tout cela concorde avec les caractéristiques des *epitomae* antiques, telles que P. Jal les a répertoriées dans son édition des *Periochae*.

V. MANUSCRITS ET ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

L'étude fondamentale reste celle de S. Brandt dans l'introduction à son édition du *CSEL*². L'éditeur moderne dispose de trois manuscrits très anciens. L'un donne la totalité du texte ; les deux autres n'en ont que la fin. Nous sommes donc dans une meilleure situation que Jérôme, qui ne connaissait l'*Épitomé* que

1. Même chose en *Épit.*, 63, 1-5.

2. *CSEL* 19¹, p. LXXIV-XCI (apparemment ignoré par l'édition E.H. BLAKENEY). Les fichiers de l'I.R.H.T. ne signalent pas d'autres manuscrits anciens. Étude des manuscrits *B*, *T* et *P* dans HECK, *DZ*, p. 12-13 ; de *B* et *P* dans *SC* 213, p. 63-65.

dans un texte tronqué¹. Ces trois manuscrits sont – dans l'ordre chronologique – les suivants :

B = *Bononiensis* 701², fol. 269^v-282^v (contient 51, 1 – 68, 5), manuscrit en onciales de la seconde moitié du V^e siècle (Italie du Nord ou centrale), actuellement à la Bibliothèque Universitaire de Bologne. L'*Épitomé* y figure dans les œuvres de Lactance comme un dixième livre qui suit le *De opificio*.

T = *Taurinensis* I B.II.27³, fol. 2^r-61^v. Ce manuscrit en onciales du VI-VII^e siècle, actuellement aux Archives d'État de Turin, a sûrement été écrit en Italie, et vient sans doute de Bobbio. Il donne la totalité du texte, sauf une lacune entre les ch. 14 et 15. La présence de l'*Épitomé des Institutions* de Lactance dans ce manuscrit – qui contient en outre des œuvres d'Hilarianus, Origène, Hegemonius, des *Acta Archelai*, etc. – a été découverte à la même époque (1711) par S. Maffei et C.M. Pfaff, qui en a procuré la première édition complète à Paris en 1712⁴.

Nous souscrivons en général à la présentation et à l'analyse faite par S. Brandt :

1. HIER., *Vir. ill.*, 80 : *librum unum ἀκέφαλον*.
2. Description dans *SC* 213, p. 53 ; *CSEL* 19¹, p. LXXV ; *CLA* 3, p. 280 ; HECK, *DZ*, p. 12. Notre collation a été faite sur un microfilm aimablement confectionné par la Bibliothèque Universitaire de Bologne.
3. Ancienne cote du manuscrit : I. B. VI. 28. Description dans *CSEL* 19¹, p. LXXVI-LXXVIII (avec l'histoire de la découverte du manuscrit) ; *CLA* 4, p. 438. Le manuscrit a été collationné sur un microfilm confectionné par les Archives de Turin.
4. Dans la collation de *T* par S. Brandt (faite en réalité par G. Studemund, A. Holder et C. Cippola), nous n'avons relevé que très peu d'erreurs. Quelques-unes dépassent la simple graphie : 19, l. 9 *poeta* : *-tae* Br ; 36, l. 5 *uerum* : *uere* Br ; 52, l. 40 *heuetes et caeci* : *stultissimi-hebetes* Br ; 59, l. 11 *suoque* : *tuoque* Br ; 62, l. 25 *atque om.* T : lemme omis par Br ; 63, l. 10 *tanta* : add. Br.

- La seconde main de *T* est ancienne.
- Le manuscrit est composé de deux parties de provenances diverses (1-50 d'une part, et 51-58 d'autre part). En effet, là précisément où commencent *B* et *P*, on lit en *T* : « Explicit de opificio dei, incipit epitomae. » Et l'en-tête de *T* est ainsi rédigé : « Continentur in hoc corpore diuersa id est de opificio dei epitomae firmiani lactanti de finē saeculi de diuina prouidentia de origine humani generis ... » Comme l'a dit S. Brandt, « de diuina prouidentia » renvoie au *De opificio* et « de fine saeculi » à la partie de l'*Épitomé* qui résume le livre 7 des *Institutions*.
- La seconde partie de *T* (51-68) remonte au même archétype que *B* et *P*¹, un manuscrit qui contenait un corpus de Lactance : les 7 livres des *Institutions*, le *De ira* (= 8^e livre), le *De opificio* (= 9^e livre) et l'*Épitomé* (= 10^e livre).

P = *Parisinus* 1662², fol. 191^r-195^v (contient 51, 1 - 61, 6), manuscrit du troisième quart du IX^e siècle, sans doute copié à Corbie, actuellement à Paris, Bibliothèque Nationale. Comme dans *B*, l'*Épitomé* est le livre X des œuvres de Lactance et suit le *De opificio*.

Établissement du texte

Nous sommes en substance d'accord avec S. Brandt. Il est facile de constater avec lui que, dans la partie où l'on dispose de *BTP* (51, 1 - 61, 6), il arrive qu'un manuscrit ait visiblement la bonne leçon contre les

1. S. BRANDT relève quelques fautes communes (CSEL 19¹, p. LXXXV).

2. Description dans SC 213, p. 65 ; CSEL 19¹, p. LXXV-LXXXVI ; HECK, *DZ*, p. 12. Nous avons consulté le manuscrit sur place, à la Bibliothèque Nationale.

deux autres. On ne peut donc donner systématiquement la préférence à aucun d'entre eux. Le relevé des fautes communes que nous avons effectué dans la partie où l'on dispose des 3 manuscrits donne le résultat suivant : 1 faute commune *BT*, 6 *TP*, 9 *BP*¹. Il y a donc peu de fautes communes, dans un espace à vrai dire fort restreint. Cela ne permet pas d'aboutir à des certitudes, sinon que *B* et *P* sont un peu plus proches l'un de l'autre que *B* et *T*, et que *T* et *P*. De plus, les fautes sont souvent mineures :

- dans le groupe *BT* : la variante tient à une lettre : *punire/munire* ;
- dans le groupe *TP* : 1 « translation de mots » ; 3 omissions de mots-outils, 2 variantes qui tiennent à 1 lettre. Aucune variante majeure ;
- dans le groupe *BP* : 1 « translation de mots » ; 1 mot-outil omis ; 5 variantes très mineures. Il ne reste que 2 variantes fautives importantes : en 54, l. 47 *remuneratione* au lieu de *remissione*, et en 55, l. 26 *inmortalitatis* au lieu de *uirtutis*.

Dresser un stemma et le justifier nous semble dans ces conditions impossible. Ajoutons, après S. Brandt², que le scribe de *T* a parfois dû corriger son texte, dans les ch. 51-68, à l'aide de la tradition manuscrite

1. Nous n'avons relevé ni les *orthographica* ni les fautes mineures comme la confusion *ie*.

BT : 54, l. 44 *munire* (*punire*² *P*).

TP : 52, l. 4 *stultitia est* (*e. s. B*) ; 52, l. 7 *uel* (*et*¹ *B*) ; 54, l. 45 om. (*quae B*) ; 56, l. 1 om. (*ita B*) ; 56, l. 3 *scient* (*cient B*) ; 60, l. 15 *concors* (*consors B*).

BP : 54, l. 33 *consulere* (*consulens T*) ; 54, l. 47 *remuneratione* (*remissione T*) ; 55, l. 26 *inmortalitatis* (*uirtutis T*) ; 56, l. 7 *seri* (*inseri T*) ; 56, l. 10-11 *habent certam* (*c. h. T*) ; 56, l. 23-24 *ignorat...* *irascitur* (*-rant...-cuntur T*) ; 56, l. 32 om. (*in T*) ; 56, l. 37 *possint* (*-sunt T*) ; 60, l. 1 *de his* (*de iis T^m*).

2. CSEL 19¹, p. LXXXVI-LXXXVII.

représentée aujourd'hui par *B* et *P*. En outre, dans les ch. 51-68, on relève, grâce à *BP*, presque 40 lacunes de *T*. Or, dans les ch. 1 à 50, l'édition de S. Brandt en relève moins de 50, alors qu'en tenant compte des longueurs respectives des deux sections (1-50 ; 51-68) on devrait en relever environ 80 dans les ch. 1-50. Il est évident, dans ces conditions, que beaucoup de choses nous échappent irrémédiablement.

On peut constater que, en général, *T* donne de meilleures leçons que *BP* ; on peut donc lui donner la préférence quand les leçons de *T* et de *BP* divergent véritablement. En revanche, s'il y a plutôt négligence, on admettra de corriger *T* par *BP*.

Autre principe sur lequel nous rejoignons S. Brandt : pour établir le texte de l'*Épitomé*, il faut avoir sous les yeux le ou les passages correspondants des *Institutions*¹. Mais il faut opérer avec précaution, car les copistes de l'*Épitomé* (dans l'ancêtre de *T*, *T* lui-même, *B* et *P*) ont déjà pu en faire autant, et tendre à rapprocher artificiellement les *Institutions* et l'*Épitomé*. Un autre point extrêmement délicat est celui du texte biblique de l'*Épitomé*. On a constaté dans bien des cas qu'il s'écarte de celui des *Institutions* pour se rapprocher de celui de la *Vulgate*². Dans son appareil critique, S. Brandt³ est tenté de corriger pour aligner le texte biblique de l'*Épitomé* sur celui des *Institutions* ; le scribe de *T*, au VI-VII^e siècle, aurait eu tendance à corriger l'*Épitomé* en fonction du texte biblique qu'il connaissait : processus fort courant. D'un autre côté,

1. Quel que soit l'auteur de l'*Épit.*, il a en effet pris pour point de départ les *Inst.* En sens inverse, l'*Épit.* peut parfois servir à améliorer le texte des *Inst.*

2. Voir l'apparat critique de l'édition S. BRANDT, et MONAT.

3. Un seul exemple : *CSEL* 19², p. 713, l. 1. On peut lire : « ipsum et ipso suspecta ut ex *Vulgata* ; cf. *ad Inst.* 4, 8, 16 ».

et également avec raison, P. Monat¹ pense qu'il vaut mieux se garder d'aligner une œuvre sur l'autre. Même si nous ne partageons pas sa suspicion envers l'authenticité de l'*Épitomé*, nous pensons qu'il est plus sage, dans ce cas, d'adopter un parti conservateur. En effet, on peut penser que les scribes ont corrigé l'*Épitomé* par les *Institutions* aussi bien que par la *Vulgate*. En fait, nous rejoignons la pratique de S. Brandt, qui a imprimé le texte de *T* et signalé, dans l'apparat critique, quand le texte des *Institutions* était différent.

Le texte auquel nous aboutissons est donc, à peu de chose près, celui de l'édition S. Brandt. Mais il est souvent plus proche de *T* car nous avons corrigé quelques mélectures ou fautes d'impression de S. Brandt, et conservé quelques tournures qui avaient paru à ce dernier trop tardives pour être dignes de la prose de Lactance.

VI. ÉDITIONS² ET TRADUCTIONS

Il faut rappeler d'abord que, jusqu'au XVIII^e siècle, on n'a connu, et donc édité, l'*Épitomé* que dans sa forme tronquée, celle que connaissait Jérôme.

Jusqu'en 1712, les éditeurs de Lactance n'ont procuré à leurs lecteurs que les ch. 51 à 68 de l'*Épitomé des Institutions*. Parmi ces éditions, les principales sont les suivantes :

– éd. *Veneta altera* : Vendelin de Spire, Venise 1472.

C'est l'*editio princeps* de l'*Épitomé* ;

1. MONAT, p. 103-105.

2. Voir l'historique fait par S. BRANDT (*CSEL* 27¹, p. XXXIX-LXXI). Nous en donnons ici l'essentiel.

- éd. J. Parrhasius, Venise 1509, et A. Delphius, Paris, 1513 ;
- éd. H. Fasitellus (= *Aldina altera*), Venise 1535 ; elle est à la base d'une « vulgate » du texte de Lactance ;
- éd. P. Quentelus, Cologne 1544 ;
- éd. X. Betuleius, Bâle 1563 ;
- éd. M. Thomasius, Anvers 1570. Elle utilise pour la première fois le *Bononiensis 701* ;
- éd. J. Isaeus, Cesena 1646.

Viennent ensuite les éditions qui utilisent le *Taurinensis* :

- à l'époque où S. Maffei découvrait *T* à Turin, C.M. Pfaff vit le manuscrit et décida de l'éditer. *L'editio princeps* de la totalité de l'*Épitomé* fut publiée à Paris en 1712. Malheureusement Pfaff n'a pas été sans reproche : S. Brandt¹ relève dans son travail des erreurs concernant les *orthographica*, des omissions, des additions, des modifications ;
- éd. I.G. Walch, Leipzig 1715 ;
- éd. J. Davisius, Cambridge 1718 ;
- éd. C.A. Heumann, Göttingen 1736 ;
- éd. I.L. Bünemann, Leipzig 1739 ;
- éd. N. Lenglet-Dufresnoy, Paris 1748, reprise par Migne, *PL* 6-7, Paris 1844 ;
- éd. F. Eduardus, Rome 1751 ;
- éd. O.F. Fritzsche, Leipzig 1842-1844 ;
- éd. S. Brandt (*CSEL* 19, Vienne 1890, p. 673-761) : c'est la seule édition vraiment scientifique de l'*Épitomé* dont nous disposons à ce jour. Elle fait partie de l'édition complète du corpus lactancien. S. Brandt

1. *CSEL* 19¹, p. LXXVII : « Hanc editionem principem ab ea fide diligentiaque quam expectaueris procul abesse dicendum est. » S. Maffei a publié les cinq premiers chapitres de l'*Épit.* dans le *Giornale dei letterati d'Italia* 6, Venise 1711, p. 449 s.

- a pu améliorer le travail de ses prédécesseurs de deux manières : une collation plus précise du *Taurinensis*, et une meilleure connaissance de l'usage lactancien ;
- éd. E.H. Blakeney : *Lactantius' Epitome of the Divine Institutes, edited and translated, with a commentary*, Londres 1950. C'est la seule édition qui soit postérieure à celle de S. Brandt. E.H. Blakeney a malheureusement repris le texte de l'édition Pfaff, en y ajoutant quelques conjectures personnelles¹.

Les traductions sont peu nombreuses :

- en allemand :
A. HARTL et A. KNAPPITSCH, dans *Bibliothek der Kirchengväter*, t. 36, Munich 1898 (1919²).
- en anglais :
W. FLETCHER, dans *Ante-Nicene Christian Library*, t. 22, Édimbourg 1871, et dans *Ante-Nicene Fathers*, t. 7, New York 1871 (reprint 1975).
E.H. BLAKENEY, *Lactantius' Epitome of the Divine Institutes, edited and translated, with a commentary*, Londres 1950.
M.F. McDONALD, *Lactantius. The minor works (Fathers of the Church 54)*, Washington 1965.
- A notre connaissance, il n'existe pas de traduction française de l'*Épitomé*, ni d'édition commentée.

1. J.G.P. BORLEFFS, dans sa recension de l'édition Blakeney (*VChr* 7, 1953, p. 253-256), stigmatise le fait avec vigueur ; il relève que le commentaire reste étrangement élémentaire et qu'il n'est dépourvu ni de lacunes ni d'erreurs (voir aussi le compte-rendu de M.L.W. LAISTNER dans *Speculum* 25, 1950, p. 594-597).

VII. ÉTUDE CRITIQUE DES PASSAGES LITIGIEUX

Pr., 4, l. 16 : *ue<rum>*. Conjecture suggérée par S. Brandt dans son apparat critique. *Ve<rum>* correspond pour la longueur à la lacune de *T* ; en outre, en *Inst.*, 7, 1, 16, *uerum* et *apertum* sont associés : *Quaecumque dicimus aperta... uera... uidebuntur*.

2, 7, l. 31 : *<qui> facilius*. Avec Heumann, nous ajoutons *qui*. La phrase ne vise en effet que le seul Asclépios, dernier nommé.

9, 1, l. 3 : *dum regnat*. *T* a la leçon *cum regnat*, difficile en raison de la non-concordance des temps avec *imperauit*. Nous adoptons *dum regnat*, suggéré par S. Brandt dans son apparat critique, correction plus économique que *cum regnaret* imprimé dans son texte.

11, 2, l. 7. S. Brandt imprime : *In imbrem se aureum uertisse dixerunt Iouem*. STANGL (p. 249) préfère ajouter *<Iouem>* au tout début de la phrase, ce qui nous semble préférable. La succession de nasales *in imbrem* a pu donner lieu à confusion et abrègement. D'autre part, dans la suite du chapitre, les divinités ou héros attaqués sont nommés en tête de phrase (11, 3 : *Catamitum, Europam*).

13, 3 l. 8 : *in latinam <linguam>*. Nous suivons S. Brandt avec hésitation. Certes la correction de Davisius, suivi par Brandt, coule de source, mais on peut envisager d'autres solutions. L'ellipse de *lingua* en *T* n'est en effet pas plus choquante que celles relevées par LEUMANN (p. 823⁴) ou E. LÖFSTEDT (*Late Latin*, Oslo 1959, p. 24-26 ; 133-135 ; *Vermischte Studien*, Lund 1936, p. 107-109 : ellipse de *terra*). Voir aussi le grec ἡ ἑλληνικὴ en *Apoc.* 9,11 = ἡ ἑ.<γλώσσα>. Néanmoins ni le *TLL*, ni Leumann, ni Löfstedt ne présentent d'exemples de cette ellipse. Autre solution, corriger en *in latinum*, avec Heumann. En tout état de cause, le sens ne fait pas de doute, et toutes ces solutions sont très proches.

18, 2, l. 6 : *ex persona Apollinis*. Le texte de *T* fait difficulté comme le montre l'apparat critique de S. Brandt. Dans son édition de 1718, Davisius, suivi par Blakeney, corrige en *responso Apollinis* (appuyé sur *Inst.*, 1, 21, 7), peut-être parce qu'il méconnaissait le sens de l'expression *ex persona*. Mais *ex persona* est défendable. Le sens est le même que chez AUGUSTIN (*Retract.*, 1,3,2 = Knöll, p. 19, 16 - 20, 9 = *PL* 32, 588-589), à propos du *De ordine* : *Non ex Platonis uel ex Platoniorum persona, sed ex mea commendauit*. R. BRAUN (p. 210-216) fait l'historique de cette expression, courante sous la plume des grammairiens et des rhéteurs. Lactance n'emploie ce tour que dans l'*Épitomé* (ici et en 43, 7), sans doute pour ne pas paraître pédant en abusant d'un vocabulaire technique.

18, 3, l. 8 : *prosecrabant* et 32, 5, l. 17 : *prosecrare*. Nous rejetons, non sans hésitation, la correction de S. Brandt : *prosecabant* et *prosecare*. Les deux seules autres attestations du verbe en *Inst.*, 3, 20, 16 et 4, 27, 5, montrent l'hésitation de la tradition manuscrite : en 3, 20, 16 : *prosecarent BH* (*secarent H*) contre *RSPV* ; en 4, 27, 5 : *prosecant RH* contre *BSPV*. Le *DLAC* choisit *prosecrare*, mais ne donne de référence qu'au seul Lactance. En définitive, nous arbitrons ici en faveur de la *lectio difficilior*.

19, 3, l. 9 : *poeta* de *T* est meilleur à tous égards que *poetae* imprimé par S. Brandt. Simple *lapsus calami* ?

20, 5, l. 16 : *quare <simulacrum se> d<e>dunt*. La leçon de *Taurinensis* (*qua reddunt*) est visiblement défectueuse. La conjecture de S. Brandt offre un sens plausible et s'appuie sur *Inst.*, 2, 3, 9 qui présente un parallèle convenable : *Colunt simulacra ... de corporalibus dediderunt*.

20, 5, l. 17 et 63, 7, l. 34. Il faut conserver le *his* de *T* malgré le *iis* de S. Brandt. Cf. STANGL, p. 467 s. ; HECK, « Bemerkungen », p. 276 (à propos de *Opif.*, 1, 13).

22, 2, l. 13. Le datif *ei* peut et doit être conservé, malgré S. Brandt (cf. STANGL, p. 249). Combien de datifs analogues faudrait-il supprimer chez Plaute et dans le latin tardif ?

28, 3, l. 12. Il est inutile de corriger – avec S. Brandt – qui en *quia*, car, comme le fait remarquer STANGL (p. 250), on trouve dans toute la latinité des relatives causales à l'indicatif. Le même argument vaut en 47, 4, l. 23.

30, 1, l. 4 : *sapientissime*. Nous conservons le texte de *T*, qui offre un sens malgré tout plausible. Mais on peut, comme S. Brandt, être tenté de lire *patientissime* pour deux raisons. La séquence des syllabes a pu être perturbée par leur ressemblance : « *uniuersa sapientissime* » dans une hypothèse et « *uniuersa patientissime* » dans l'autre (*T* présenterait une dittographie). De plus, on trouve deux fois chez Lactance une *iunctura* semblable : *Inst.*, 4, 27, 7 (« patienter perferre ») ; *Épit.*, 48, 4 (« patientes perferimus »). Le dernier éditeur de l'*Épitomé*, Blakeney, imprime ici *patientissime*.

30, 4, l. 15 : *immortalitate*. On pourrait peut-être conserver le texte de *T* (*non mortalitate*) en s'appuyant sur *Cic.*, *Acad.*, 1, 11, 39 : *non corpus*. Selon LEUMANN (p. 452¹) on trouve ce tour imité du grec dans la littérature philosophique, rhétorique et grammaticale.

31, 7, l. 28. S. Brandt ajoute *dixit* après *esse*. C'est inutile : le sens est évident pour le lecteur antique. STANGL (p. 251), cite l'exemple de *Cic.*, *Nat. deor.*, 1, 38 (= Pease, t. 1, p. 262, note *eos esse habitos deos*) et 3, 89.

32, 5, l. 17. Voir *supra*, ad 18, 3, l. 8.

36, 2, l. 5. La leçon de *T* (*uerum*) est corrigée sans explications par S. Brandt en *uere*. Mais *uerum* offre à notre avis un très bon sens : Dieu est vrai, comme la sagesse est vraie. Lactance ne vient-il pas de dire (38, 1) : *Ad ueram religionem sapientiamque ueniamus* ?

36, 3, l. 6 : *nec aliud quidquam quam sapientia* est la leçon de *T*, que S. Brandt corrige en *n. a. quidquam sapientia*. Nous pensons qu'il est possible de conserver le texte de *T*. Les occurrences des expressions avec *aliud* utilisées par Lactance sont en effet les suivantes : *nihil aliud nisi* (18 fois) *nihil aliud quam* (43 fois) ; 6 occurrences de variantes diverses

avec *nisi* (*n. a. nisi ut, n. a. nisi quod, quid aliud nisi ut, quid aliud nisi*) ; 11 occurrences avec *quam* (*n. a. quam ut, nec aliud quam ut, n. a. quam quod, quid aliud quam*) ; enfin, *nihil aliud praeter* (1 fois). LEUMANN (p. 595 s.) signale l'expression *nec quicquam quam* chez Cyprien. L'usage de Lactance est donc varié, mais les expressions avec *quam* (54 fois) l'emportent sur celle avec *nisi* (24 fois). Rien de décisif n'empêche de conserver le texte de *T*.

37, 2, l. 8. S. Brandt imprime [*et*]¹ sans raison apparente.

37, 6, l. 12 : <*Erythraea*>, ajouté d'après *Inst.*, 4, 6, 5 (déjà chez S. Brandt). On pourrait considérer que *Sibylla* suffit, l'*Épitomé* étant résumé et simplifié par rapport aux *Institutions*.

38, 1, l. 2. Après Pfaff, S. Brandt imprime *Iesum* <*Christum*>, à cause de 37, 9 : « Les hommes l'appellent de deux noms : *Iesus, quod est saluator, et Christus, quod est rex.* » Mais il est d'abord question dans le ch. 38, du Fils en tant qu'homme ayant réellement vécu dans le temps, en tant que sauveur, et non pas en tant que roi. Il ne semble donc pas indispensable d'ajouter ici *Christum*.

39, 4, l. 11 s. Nous suivons, non sans hésiter, *T* et S. Brandt, pour éviter d'aligner le texte de l'*Épitomé* sur celui des *Institutions*. Il s'agit d'une citation d'*Is.* 45, 14-16. En *Inst.*, 4, 13, 7, les manuscrits *BRSPV* ont le texte suivant : *Quoniam in te deus est, <et non est deus alius praeter te. Tu enim deus es,> et nos nesciebamus, deus Israel <saluator>* (nous avons placé entre crochets obliques le texte manquant dans *T*). Le sens du passage est meilleur dans les *Institutions* et une confusion par saut du même au même est paléographiquement possible en *T* : de *deus est* à *deus es*, et de *et non* à *et nos*. Enfin, c'est précisément dans le passage d'*Isaïe* qui manque dans *T* que l'on trouve l'affirmation positive de la divinité du Christ, ce qui correspond bien au *quod deus fuerit* de 39, 4. Nous estimons cependant que ces raisons ne suffisent pas à contrebalancer le principe qui veut que l'on

n'aligne pas le texte biblique de l'*Épitomé* sur celui des *Institutions*.

40, 5, l. 34 : *Tormenta*, nous suivons ici S. Brandt non sans hésiter. En effet, nous sommes convaincu avec P. MONAT (*Lactance et l'Écriture*, Thèse dact., t. IV, *Corpus*, n° 42, p. 34-35 et 58) qu'en *Inst.*, 4, 16, 9, il faut écrire *tormentis* avec *BRHSP* et non pas *tormenta* avec V et S. Brandt ; la tradition nous semble l'imposer. Mais ici, faut-il corriger T sans nécessité impérieuse ? Et doit-on aligner systématiquement le texte de l'*Épitomé* sur celui des *Institutions* ? Nous avons scrupule à le faire.

40, 8, l. 46 : *in Syriam*. On attend un ablatif. Mais la confusion de *in* + acc. et de *in* + abl. n'est pas sans exemple (LEUMANN, p. 276³-⁴-277¹ ; *TLL*, s.u. *in* = 7,1,794,81 s.). La faute de copiste, en tout état de cause, est minime : *Syriā* ou *Syria*. Dans le doute, nous avons conservé le texte du manuscrit.

42, 2, l. 12. Nous choisissons *uiuificauit* avec T contre la correction de S. Brandt (*uiuificabit*). Mais il faut reconnaître que le problème est particulièrement délicat. T hésite visiblement souvent entre *b* et *u*. Parfois, l'erreur est évidente, mais parfois aussi, quand il s'agit d'un futur ou d'un parfait, rien ne s'impose vraiment. P. Monat (*Corpus* dact. de sa thèse, n° 55 et 68, à propos d'*Épit.*, 42, 2 et 43, 2) fait remarquer que l'on pourrait parfois conserver le texte de T, d'autant que Lactance explique que « les prophètes hésitaient sur l'emploi des temps, car ils ne savaient pas toujours si leurs visions se situaient dans le passé ou dans le futur » (*Inst.*, 7, 24, 9, non repris dans l'*Épitomé*). Le relevé des *orthographica* de T montre 11 cas où *b* = *u* (outre les passages où cela implique un changement de temps) : *brebe* : 41, l. 30 ; *brebiare* : pr. l. 18 ; 22, l. 31 ; 66, l. 36 ; *brebis* : 61, l. 22 ; *brebitas* : pr. l. 12 ; *brebiter* : 24, l. 5 ; 31, l. 1 ; 38, l. 4 ; 60, l. 1 ; *reberor*, -ari : 39, l. 13. Aucun exemple en sens inverse. Dans 7 cas, S. Brandt a corrigé *b* en *u* : *repudiabit* : 32, l. 14 ; *probabit* : 32, l. 21 ; *rebelabit* : 35, l. 16 ; *uocabi* : 43, l. 23 ; *reseruabit* : 46, 14 ; *cognobimus* : 48,

l. 20 ; *uindicabit* : 58, l. 13. *Vocabi* et *cognobimus* seraient d'ailleurs des barbarismes. Mais, surtout, ces verbes sont dans des contextes au futur, et la correction est sans problème. En sens inverse, dans 17 cas, S. Brandt a corrigé *u* en *b* : *uindicauit* : 2, l. 28 ; *iudicauit* : 29, l. 35 ; *putauit* : 33, l. 18 ; *uiuificauit* : 42, l. 12 ; *sperauimus* : 43, l. 9 ; *derogauit* : 45, l. 9 ; *dissimulauit* : 51, l. 20 ; *indicauit* : 51, l. 21 ; *sperauit* : 59, l. 5 ; *peierauit* : 59, l. 6 ; *iurauit* : 59, l. 6 ; *abnegauit* : 59, l. 9 ; *immolauit* : 60, l. 31 ; *praeualeuit* (*T^{re}*) : 66, l. 6 ; *reparauit* : 66, l. 34 ; *suscitauit* : 67, l. 15 ; *regnauit* : 67, l. 15 ; *procreauit* : 67, l. 21 ; *errauit* : 67, l. 23. 15 de ces 17 cas ne nous semblent pas douteux. En effet, ne pas corriger T contraindrait à procéder à d'autres corrections (moins économiques) dans le contexte. Corriger *u* en *b* est alors la solution la plus économique pour aboutir à un texte lisible. En revanche, *uiuificauit* (42, l. 12) et *sperauimus* (43, l. 9) posent des problèmes plus délicats, car ce sont des verbes situés dans des citations bibliques que l'on hésite d'autant plus à corriger qu'un parfait est dans ce cas la *lectio difficilior*. Nous suivons malgré tout S. Brandt en 43, l. 9, car (comme en *Inst.*, 4, 18, 22) le maintien du parfait nous paraît très incohérent avec le contexte. En revanche, en 42, 2, *uiuificauit* pourrait être conservé, car la citation, comme en *Inst.*, 4, 19, 9, est réduite à une seule ligne et ne contient qu'un verbe. Le contexte n'est donc pas déterminant ici. En outre, dans le texte parallèle des *Inst.*, *RHP¹* V présentent la leçon *uiuificauit* (contre *BSP³*). Comme rien de décisif ne contraint à corriger T, nous conservons son texte.

42, 3, l. 20 : *quinguesimo die* de T doit être conservé. En effet, comme la célébration de l'Ascension en tant que fête séparée de la Pentecôte, 40 jours après Pâques, est postérieure à Lactance (cf. vg. H. LECLERCQ, art. « Pentecôte », *DACL* 14¹, 1939, c. 261 s.), la leçon de T (tout comme celle de R, en *Inst.* 4, 21, 1) a valeur de *lectio difficilior*. On conçoit mal que le scribe de T ait corrigé 40 en 50, alors que l'opération inverse coule presque de source. Nous nous rallions donc pleinement à l'opinion développée par MONAT (t. 1, p. 104).

47, 4, 1. 23. Voir *supra*, ad 23, 3, 1. 12.

48, 5, 1. 20 : *uidimus*. Davisius, suivi par S. Brandt, corrige ainsi le présent *uidemus* de *T*. La correction est très vraisemblable : tout le contexte est au parfait, et, d'autre part, *habuit inpune* et *didicit* ne se comprennent pas bien si les persécuteurs n'ont pas déjà payé de leur vie le sacrilège qu'ils ont commis (au moins certains d'entre eux) : les parfaits remplacent ici les futurs d'*Inst.*, 5, 23, sans doute parce que la situation politique a évolué au détriment des persécuteurs. Il est enfin remarquable que cet alinéa exprime la thèse du *De mortibus persecutorum* (mort ignominieuse des θεομάχοι).

54, 7, 1. 38 : *qua*. C'est le texte des trois manuscrits (mais *P* corrige en *quarum* et omet *furor*). Il donne un sens acceptable et nous l'avons conservé à la suite de S. Brandt. Mais il est dur, et l'on pourrait songer à lui apporter une correction minimale : *quo* (suggéré par S. Brandt dans son appareil critique) ou *quaqua*.

57, 6, 1. 27 : *rapitur* est la leçon commune à *BTP*. Cet emploi du verbe est cicéronien (*Pis.*, 57 : *Rapinarum cupiditas ... rapiebat* ; *Off.*, 1, 28, 101 : *Vna pars in appetitu posita est quae est ὀργή graece, quae hominem huc et illuc rapit* ; *Tusc.*, 4, 6, 12 : ... *libido ad id quod uidetur bonum inlecta et inflammata rapiatur*). La correction de S. Brandt (*capitur*) affaiblit donc inutilement le texte, en le banalisant.

58, 9, 1. 36. Nous proposons d'écrire, comme S. Brandt le suggère dans son appareil, *laqueos et plagas*. En effet, il n'y a aucune raison de choisir *laqueos* (avec *BP* et S. Brandt) plutôt que *plagas* (avec *T*). En revanche, on peut s'inspirer d'*Inst.*, 6, 22, 5 : « *Cauenda sunt igitur oblectamenta ista tamquam laquei et plagae, ne suauitudo mollitie capti sub dicionem mortis cum ipso corpore regidamur, cui nos manciparimus.* »

59, 1, 1. 4. Nous suivons *B* et S. Brandt contre *TP*, qui omettent *ei qui sit*. Le balancement de la phrase qui suit – *Non maledicet... non peierabit...* – nous semble ainsi être mieux mis en valeur. Mais on pourrait aussi suivre *TP*, et

considérer *ei qui sit* comme une glose marginale, que l'on peut supprimer sans rien changer au sens du texte. De plus, l'accord *TP* est, en règle générale, supérieur à *B*.

61, 10, 1. 45. Nous imprimons *inlustret* avec *B* et *T* contre *inlustrat* de S. Brandt. Comme ce dernier ne signale pas les leçons de *B* et de *T* dans son appareil critique, il est probable qu'il y a là une lacune de son information. Nous rétablissons donc le texte des manuscrits.

62, 4, 1. 25 : *eique* de *B* donne un sens satisfaisant. S. Brandt imprime *atique* et note dans son appareil critique : « *Vt uidetur B¹* ». Le microfilm de *B* ne permet de lire que *eique* : comme *T* omet tout mot de liaison entre les deux propositions, nous adoptons la leçon de *B*.

63, 2, 1. 10. S. Brandt imprime *unde igitur tanta mala eruperunt*, et signale dans son appareil critique : « *Tanta om. B* », ce qui laisse croire à tort que *tanta* est la leçon de *T*. Mais *T* omet également *tanta*. La correction du texte paraissant inutile, nous revenons purement et simplement au texte des manuscrits.

63, 5, 1. 25 : *fiet*. Futur « gnomique » (LEUMANN, p. 310²), que nous conservons, en vertu du principe de la *lectio difficilior*. Mais on peut se demander s'il ne faut pas corriger en *fit*, avec *Inst.*, 7, 4, 4, comme le pensait Davisius en 1718, ou adopter le texte de *B* : *fecit*.

63, 7, 1. 34. Voir *supra*, ad 20, 5, 1. 17.

**

Tout en revendiquant pour nous même la paternité des erreurs qui peuvent se trouver dans cette édition, nous avons le plaisir de remercier MM. Jacques FONTAINE, Louis HOLTZ et Jean ROUGÉ, qui ont révisé notre travail et contribué à l'améliorer. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre gratitude.

CONSPECTVS SIGLORVM

CODICES

B : *Bononiensis* 701 s. V.
T : *Taurinensis* I. B. II. 27 s. VI-VII.
P : *Parisinus* 1662 s. IX.

EDITIONES

Pf : Pfaffius (1712)
Da : Davisius (1718)
He : Heumannus (1736)
Bu : Buenemannus (1739)
Br : Brandtius (1890)

VARIA

Bre : CICÉRON, *La République*, éd. E. Bréguet, CUF, t. 1-2, Paris 1980.
Mar : AULU-GELLE, *Les Nuits Attiques*, éd. R. Marache, CUF, t. 1-2, Paris 1967-1978.
Sta : T. STANGL, « Lactantiana », *Rheinisches Museum* 70, 1915, p. 224-252 ; 441-471.

ac : ante correctionem.
pc : post correctionem siue ipsius scribae siue alicuius emendatoris manu.

1,2,3 : 1^a, 2^a, 3^a manu.

TEXTE ET TRADUCTION

L. CAECILI FIRMIANI LACTANTI

EPITOME

DIVINARVM INSTITVTIONVM

Pr., 1. Quamquam Diuinarum Institutionum libri, quos iam pridem ad inustrandam ueritatem religionemque conscripsimus, ita legentium mentes instruant, ita informet, ut nec prolixitas pariat fastidium nec
5 oneret ubertas, tamen horum tibi epitomen fieri, Pentadi frater, desideras, credo, ut ad te aliquid scribam tuumque nomen in nostro qualicumque opere celebre-

T

Tit. : continent.in hoccorp.diuēr.id/deopificiodiepitomaefirmiani /lactantidefinēsaeculidiediui/<napro>uidentiadeorigo^{me}humani/<generisde-
ra>tione paschetmenš. T

Pr., 2 religionem Pf Br : regionem T

1. L'annotation vise essentiellement à éclairer ce qui ne figure pas dans les *Institutiones*. Nous souhaitons ainsi ne pas faire double emploi avec l'édition des *Institutiones* dans la collection, et rendre plus sensible au lecteur l'évolution de Lactance entre les *Institutiones* et l'*Épitomé*. Beaucoup de choses ne sont donc pas immédiatement compréhensibles sans les *Institutiones*. L'édition des *Institutiones* et de l'*Épitomé* forme un ensemble qui ne trouvera sa cohérence que lorsque tout sera publié.

2. La préface est courte. En fait, Lactance se contente d'expliquer les motifs de sa nouvelle édition abrégée (1) et les moyens qu'il a adoptés (2-4). La partie « méthodologique » est relativement

L'ÉPITOMÉ DES INSTITUTIONS DIVINES

DE

LUCIVS CAECILIVS FIRMIANVS

LACTANTIVS¹

Pr., 1². Quoique les livres des *Institutiones divines*, que nous avons jadis³ rédigés pour éclairer la vérité et la religion, édifient et forment l'esprit de leurs lecteurs sans que la prolixité⁴ engendre le dégoût ni que l'abondance leur pèse, tu n'en désires pas moins, Pentadius mon frère, un abrégé, sans doute pour que je te dédie un ouvrage, et que ton nom soit célébré dans notre œuvre⁵, quelle qu'en soit la valeur. 2. Je

abondante. Le style est large, comme dans les *Inst.*, car on ne se trouve pas encore dans l'*Épit.* proprement dit. La première phrase et la dernière sont des périodes oratoires où l'on reconnaît tout à fait la « patte » de Lactance.

3. *iam pridem* : voir Introd., p. 14-16. Ce mot vague autorise toutes les datations.

4. Cf. PERRIN, « Arnobe ». Le terme *prolixitas* est post-classique, tout comme *prolixus* en ce sens.

5. Souvenir de CIC., *Fam.*, 5, 12, 1. Plus qu'un véritable désir de se voir dédier une œuvre de Lactance, c'est une coquetterie de rhéteur, une raillerie délicate à l'égard de Pentadius, un motif feint qui permet à Lactance de se situer dans l'atmosphère de la littérature classique, ce qui expliquerait la référence à Cicéron, où le thème est le même.

tur. 2. Faciam quod postulas, etsi difficile uidetur ea
 quae septem maximis uoluminibus explicata sunt, in
 10 unum conferre. 3. Fit enim totum et minus plenum,
 cum tanta rerum multitudo in angustum coartanda sit,
 et breuitate ipsa minus clarum, maxime cum et argu-
 menta plurima et exempla, in quibus lumen est pro-
 bationum, necesse sit praeteriri, quoniam tanta eorum
 15 copia est, ut uel sola librum conficere possint. 4.
 Quibus sublatis quid poterit ue<rum>, | quid apertum
 uideri? Sed enitar quantum res sinit et diffusa sub-
 stringere et prolixa breuiare, sic tamen, ut neque res
 ad copiam neque claritas ad intellegentiam deesse uidea-
 20 tur in hoc opere, quo in lucem ueritas protrahenda est.

1, 1. Prima incidit quaestio, sitne aliqua prouidentia,
 quae aut fecerit aut regat mundum. Esse nemini dubium
 est, siquidem omnium fere philosophorum praeter scho-
 lam Epicuri una uox, una sententia est nec fieri sine
 5 artifice deo potuisse mundum nec sine rectore constare.
 2. Itaque non solum a doctissimis uiris, sed et omnium
 mortalium testimoniis ac sensibus coarguitur Epicurus.
 3. Quis enim de prouidentia dubitet, cum uideat caelos
 terramque sic disposita, sic temperata esse, <ut>
 10 uniuersa non modo ad pulchritudinem ornatumque mira-

T

Pr., 16 post poterit angulo marginis abscisso litterae quae supersunt
 euanidae ue, post quas 3 litterae cum margine interierunt T; ue<rum>
 con. Br in app.

1, 9 ut Da Br: om. T || 10 pulchritudinem Br: -e T

1. Donner un chiffre rend la difficulté plus sensible au lecteur.
 2. Diffusa: voir *Intro.*, p. 22 s.

vais accéder à ta requête, même s'il paraît difficile de
 resserrer en un seul ouvrage une matière développée
 en sept¹ gros volumes. 3. Car l'ensemble est à la fois
 moins complet, puisqu'il a fallu concentrer une matière
 si abondante en un espace étroit, et moins clair par
 suite de sa brièveté même; d'autant qu'on y laisse
 nécessairement de côté des arguments très nombreux
 et des exemples – dans lesquels se trouvent des
 éclaircissements qui emportent l'adhésion –, car leur
 abondance est telle qu'à eux seuls ils pourraient consti-
 tuer un livre. 4. Et si on les enlève, qu'est-ce qui
 pourra paraître vrai et évident? Mais je m'efforcerai,
 autant que la matière le permet, d'élaguer les
 longueurs² et de resserrer les développements, sans que
 pour autant la matière paraisse faire défaut à l'abon-
 dance, ni la clarté à l'intelligence, dans cette œuvre
 qui doit tirer la vérité au grand jour.

1, 1. Première question qui se présente: y a-t-il une
 providence qui ait fait le monde ou qui le dirige? Son
 existence ne fait de doute pour personne. Car la quasi-
 totalité des philosophes, à l'exception de la secte
 d'Épicure, soutient unanimement que le monde n'a pu
 être sans un Dieu créateur, et qu'il ne peut se maintenir
 sans quelqu'un pour le diriger. 2. Aussi non seulement
 les plus grands savants, mais aussi les témoignages
 et les sens de tous les mortels réfutent-ils Épicure.
 3. De fait, qui peut éprouver un doute au sujet de la
 Providence, en voyant les cieux et la terre disposés si
 harmonieusement et réglés de manière à ce que l'univers
 est très exactement approprié non seulement à une
 beauté et une parure admirables, mais aussi aux besoins
 et aux commodités des hommes et de tous les autres

bilem, | sed ad usum quoque hominum ceterorumque
 uiuentium commoditatem aptissime conuenirent ? 4. f. 3^a
 Non potest igitur quod ratione constat sine ratione
 coepisse.

2, 1. Quoniam certum est esse prouidentiam, sequi-
 tur alia quaestio, utrumne deus unus an plures. Quae
 quidem multum habet ambiguitatis. Dissentiunt enim
 non modo singuli inter se, uerum etiam populi atque
 5 gentes. 2. Sed qui rationem sequetur, intellet nec
 dominum esse posse nisi unum nec patrem nisi unum.
 Nam si deus, qui omnia condidit, et idem dominus et
 idem pater est, unus sit necesse est, ut idem sit caput
 idemque fons rerum. 3. Nec potest aliter rerum summa
 10 consistere, nisi ad unum cuncta referantur, nisi unus
 teneat gubernaculum, nisi unus frena moderetur
 regatque uniuersa membra tamquam mens una. | 4. f. 3^b
 Si multi sint in examine apum reges, peribunt aut
 dissipabuntur, dum

15 « regibus incessit magno discordia motu » ;

T

2, 3 ambiguitatis Pf Br : - tas T

êtres vivants ? 4. Il n'est donc pas possible que ce
 qui se trouve organisé si rationnellement ait commencé
 sans une raison.

2, 1. Puisque l'existence de la Providence est cer-
 taine, une autre question s'ensuit : y a-t-il un Dieu
 ou plusieurs ? Certes, voilà une question bien délicate.
 De fait, il y a désaccord sur ce point non seulement
 entre les individus, mais entre les peuples et les races.
 2. Qui suivra la raison comprendra qu'un maître¹ ne
 peut être qu'unique et qu'il en est de même d'un père.
 Car si Dieu, qui a tout créé, est à la fois maître et
 père, il est nécessairement un, pour que le même être
 soit à la fois tête et source du monde². 3. Or
 l'ensemble du monde ne peut subsister sans que la
 totalité se rapporte à l'unité, sans qu'un être unique
 tienne le gouvernail, sans qu'il tienne les rênes avec
 mesure et dirige l'ensemble des membres comme le
 fait un esprit unique. 4. S'il y a plus d'un roi dans
 un essaim d'abeilles, ils périront ou se disperseront,
 dès lors que

« souvent la discorde éclate entre
 les rois, avec un grand tumulte³ » ;

1. Les termes mêmes de *dominus* et *pater* ne figurent pas dans
 le passage correspondant des *Inst.* L'*Épit.* est plus net que les *Inst.* :
 les grands thèmes lactanciens sont proposés d'emblée.

2. Cf. PERRIN, « Lactance ».

3. Reprise de VERG., *Georg.*, 4, 68 (la citation ne figurait pas
 dans les *Inst.*), sans doute à partir de MIN. FEL., 18, 7. On notera
 également que les Anciens considéraient la « reine » des abeilles
 comme mâle. Lactance traite aussi le thème de l'unité nécessaire au
 pouvoir en *Ira*, 11, 4.

si plures in armento duces, tam diu proeliabuntur, donec unus obtineat ; si multi in exercitu imperatores, nec pareri poterit a milite, cum diuersa iubeantur, nec ab iis ipsis unitas obtineri, cum sibi quisque pro moribus
 20 consulat. 5. Sic in hac mundi re publica nisi unus fuisset moderator, qui et conditor, aut soluta fuisset omnis haec moles aut ne condi quidem omnino potuisset. 6. Praeterea in multis non potest esse totum, cum singuli sua officia, suas obtineant potestates. Nullus
 25 igitur eorum poterit omnipotens nuncupari, quod est uerum cognomentum dei, quoniam id solum poterit, quod in ipso est, quod autem in aliis, nec audebit attingere. 7. Non Vulcanus sibi aquam uindicabit aut Neptunus ignem, | non Ceres artium peritiam nec
 30 Minerua frugum, non arma Mercurius nec Mars lyram, non Iuppiter medicinam nec Asclepius fulmen : <qui> facilius illud ab alio iactum suscipiet quam ipse torquebit. 8. Si ergo singuli non possunt omnia, minus habent uirium, minus potestatis : is autem deus putandus
 35 est qui potest totum, quam qui de toto minimum.

f. 4^a

T

2, 22 ne Da Br : nec T || 28 uindicabit Br : -cauit T || 31 qui He : om. T

1. Le « modérateur » (le capitaine, le pilote) est celui qui règne sur le tout auquel le Créateur a donné l'existence. L'idée est traditionnelle chez les moyens platoniciens. Lactance affirme en outre ici que Dieu est en même temps roi et créateur (avec les moyens platoniciens du II^e s., mais contre Numénius) : voir H.C. PUECH, « Numénius d'Apamée et les théologies orientales au second siècle », *Annuaire de l'Institut de philologie et d'histoires orientales (Mélanges Bidez)*, t. 2, Bruxelles 1934, p. 745-778.

s'il y a plus d'un chef dans un troupeau, ils combattront aussi longtemps que l'un d'entre eux n'aura pas triomphé ; s'il y a plus d'un général dans une armée, le soldat ne pourra obéir à des ordres opposés, et eux-mêmes ne pourront arriver à l'unité, étant donné que chacun décide pour soi à sa guise. 5. De même, dans cette république du monde, s'il n'y avait pas un seul modérateur¹ qui est aussi son créateur, ou bien toute cette masse se serait désagrégée, ou bien elle n'aurait même pas pu se former du tout. 6. En outre, s'il y a une multitude de chefs, le tout ne peut exister puisque chacun de ses éléments conserve ses fonctions et ses pouvoirs. On ne pourra donc appeler aucun d'eux omnipotent, ce qui est la véritable appellation² de Dieu, puisque chacun aura un pouvoir limité à ce qui est de son ressort, et qu'il n'osera même pas toucher à ce qui est du ressort des autres. 7. Vulcain ne revendiquera pas pour lui l'eau ou Neptune le feu, Cérès la connaissance des arts ou Minerve celle des moissons, Mercure les armes ou Mars la lyre, Jupiter la médecine ou Asclépios la foudre : il sera plus facile à ce dernier de recevoir la foudre lancée par un autre que de la brandir lui-même. 8. Si donc chacun d'eux ne peut tout, leurs forces et leur pouvoir s'en trouvent diminués. Or on doit tenir pour Dieu celui qui peut tout plutôt que celui qui ne peut rien sur le tout.

2. *Cognomentum* : seulement ici chez Lactance.

3, 1. *Vnus igitur deus est, perfectus, aeternus, incorruptibilis, impassibilis, nulli rei potestatiue subiectus, ipse omnia possidens, omnia regens, quem nec aestimare sensu ualeat humana mens nec eloqui lingua mortalis.*

5 *Sublimior enim ac maior est quam ut possit aut cogitatione hominis aut sermone comprehendi. 2. Denique, ut taceam de prophetis unius dei praedicatoribus, poetae quoque et philosophi et uates testimonium singulari deo perhibent. | 3. Orpheus* f. 4^b
 10 *« principalem deum » dicit, « qui caelum solemque cum ceteris astris, qui terram, qui maria condiderit ». 4. Item noster Maro summum deum modo « spiritum », modo « mentem » nuncupat « eamque uelut membris infusam totius mundi corpus agitare » ; item « deum*
 15 *per profunda caeli, per tractus maris terrarumque discurrere atque ab eo uniuersas animantes trahere uitam ». 5. Ne Ouidius quidem ignorauit a deo instructum esse mundum : quem interdum « opificem rerum », interdum « mundi fabricatorem » uocat.*

1. Deux améliorations par rapport aux *Inst.* : *Inst.*, 1, 4 n'est pas repris (Lactance y parlait des prophètes, médiocres cautions pour des païens) ; les exemples tirés d'Homère et d'Hésiode, qualifiés de peu probants en *Inst.*, 1, 1, 8-9, sont supprimés.

2. *Vnus* : sur cette terminologie divine, voir *LOI*, p. 48-50.

3. *Subiectus* : voir *Inst.*, 1, 3, 23 ; 1, 5, 24 ; 7, 2, 6. En 1, 5, 24, Lactance cite *Cic.*, *Nat. deor.*, 2, 30, 77 (p. 747 Pease) qu'il résume en *Épit.*, 4, 3.

3, 1¹. Dieu est donc un², parfait, éternel, incorruptible, impassible, il n'est soumis à rien ni à aucun pouvoir³ ; donc il possède tout lui-même, il régit tout, lui qu'un esprit humain ne peut comprendre par son intelligence et qu'une langue mortelle ne peut exprimer⁴. De fait, il est trop élevé et trop grand pour que la pensée ou le discours humain puissent le saisir. 2. Enfin, pour ne rien dire des prophètes, hérauts du Dieu unique, les poètes, les philosophes et les devins aussi rendent un témoignage au Dieu unique⁵. 3. Orphée parle d'un « Dieu premier, créateur du ciel, du soleil et de tous les autres astres, de la terre et des mers ». 4. De même, notre cher Maro appelle le Dieu souverain⁶ tantôt un « souffle », tantôt un « esprit », qui, « répandu pour ainsi dire dans les membres, met en mouvement le corps du monde tout entier⁷ ». Et encore : « Dieu parcourt en tous sens les profondeurs du ciel, les replis de la mer et des terres, et c'est de lui que l'ensemble des êtres animés tirent leur vie. » 5. Même Ovide n'ignorait pas que le monde a été formé par un Dieu, car il l'appelle parfois « artisan de la nature », parfois « fabricant du monde⁸ ».

4. Voir *MIN. FEL.*, 18, 8 ; *LACT.*, *Ira*, 11, 6.

5. *Singulari* : cf. *Mort. pers.*, 5, 7 ; *LOI*, p. 49 et 51.

6. *Summum deum* : cf. *LOI*, p. 20.

7. *VERG.*, *Aen.*, 6 ; 726-727, puis *Georg.*, 4, 221-224. Ces deux citations figureraient déjà dans les *Inst.* ; elles sont ici mises en prose et fortement résumées.

8. Les groupes de mots – et l'ordre des mots dans chaque groupe – sont inversés par rapport à l'ordre d'*Inst.*, 1, 5, 13. Or *Ov.*, *Met.*, 1, 79 a *opifex rerum* et 1, 57, *mundi fabricator*. Lactance aurait-il vérifié pour l'*Épit.* une citation faite de mémoire dans les *Inst.* ?

4, 1. Sed ueniamus ad philosophos, quorum certior habetur auctoritas quam poetarum. <Plato> monarchian adserit unum deum dicens, a quo sit mundus instructus <et> mirabili ratione perfectus. 2. Aristoteles auditor
 5 eius unam esse mentem quae mundo praesideat, confitetur. | Antisthenes unum esse dicit naturalem deum, totius summae gubernatorem. 3. Longum est recensere
 10 quae de summo deo uel Thales uel Pythagoras et Anaximenes antea uel postmodum Stoici Cleanthes et Chrysippus et Zenon, uel nostrorum Seneca Stoicos
 secutus et ipse Tullius praedicauerint, cum hi omnes et quid sit deus definire temptauerint et ab eo solo regi mundum adfirmauerint nec ulli subiectum esse naturae,
 15 qui ob uirtutem multarumque artium scientiam Trisme-

f. 5^a

T

4, 2 Plato Pf Br : om. T || 4 et uir doctus apud Cleric. XXVII pag. 348 Br : om. T || 7 totius Pf Br : titius T

1. L'ordre de ce catalogue des philosophes s'accorde mal avec celui du passage correspondant des *Inst.* ; ici les Grecs viennent d'abord, puis les Latins, enfin Hermès. Les modifications obéissent à deux critères : d'abord, mieux respecter la chronologie (§ 1-2 : Aristote suit Platon ; § 3 : *antea uel postmodum*) ; ensuite et surtout, amorcer un regroupement par écoles. Dans l'*Épit.*, Cléanthe, Chrysippe et Zénon sont regroupés sous la rubrique *Stoici*. Et si, malgré la chronologie et à la différence des *Inst.*, Sénèque vient avant Cicéron dans l'*Épit.*, c'est qu'il fait partie des stoiciens et permet de jeter un pont entre Grecs et Latins.

4, 1¹. Mais venons-en aux philosophes, dont l'autorité est tenue² pour plus sûre que celle des poètes. Platon³ tient pour une monarchie quand il parle d'un Dieu unique qui a formé le monde et l'a achevé avec une raison admirable. 2. Son disciple Aristote professe que préside au monde un esprit unique. Selon Antisthène, le Dieu naturel, qui gouverne tout l'univers, est unique. 3. Il serait trop long de recenser ce qu'ont proclamé antérieurement au sujet du Dieu souverain Thalès, Pythagore et Anaximène, ou ensuite les stoiciens Cléanthe, Chrysippe et Zénon, ou, parmi les nôtres, Sénèque, disciple des stoiciens, et Tullius lui-même⁴ : tous ont essayé de définir ce qu'est Dieu, et ils ont affirmé que lui seul régissait le monde et qu'il n'était soumis à aucune nature, puisque lui-même avait engendré toute la nature. 4. Hermès, qui, pour sa valeur et sa connaissance de bien des arts, a mérité d'être appelé Trismégiste, lui qui a précédé les philo-

2. *Habetur* est très ironique. Pour Lactance, la philosophie n'est rien sans la religion. Même catalogue chez MIN. FEL., 19, où les philosophes succèdent aux poètes.

3. Renvoi au théisme platonicien. Même idée en *Inst.*, 2, 8, 49 ; 7, 3, 12 ; 7, 7, 8. Lactance (*Inst.*, 1, 5, 23 ; *Épit.* 4, 1) est apparemment le seul à employer *monarchia* à propos de Platon.

4. Selon toute vraisemblance, CICÉRON est – avec Minucius Félix – la source de tout le passage : *Nat. deor.*, 1, 10, 25 – 1, 15, 39 : la référence est placée à la fin du texte, conformément à une habitude chère à l'Antiquité tardive. LAUSBERG, p. 194-196, montre qu'*Épit.*, 4, 3 n'est pas un fragment authentique de Sénèque (*Frg.* 125 Haase). Dans la formulation, le rôle de Cicéron est déterminant, mais il faut aussi tenir compte de SEN., *Frg.* 26 et 16 (*Inst.*, 1, 5, 26-27).

gustus meruit nominari, qui et doctrina et uetustate philosophos antecessit quique apud Aegyptios ut deus colitur, maiestatem dei singularis infinitis adserens laudibus « dominum et patrem » nuncupat « eumque esse sine nomine, quod proprio uocabulo non indigeat, quia solus sit, nec habere ullos parentes, quia ex se et per se ipse sit ». 5. Huius ad filium scribentis exordium tale est : « Deum quidem intellegere difficile est, eloqui uero impossibile, etiam cui intellegere possibile est : perfectum enim ab imperfecto, inuisibile a uisibili non potest comprehendi. »

f. 5^b

5, 1. Superest de uatibus dicere. Varro decem Sibyllas fuisse tradit, « primam de Persis, secundam Libysam, tertiam Delphida, quartam Cimmeriam, quintam Erythraeam, sextam Samiam, septimam Cumanam, octauam Hellespontiam, nonam Phrygiam, decimam Tiburtem, cui sit nomen Albunea. 2. Ex his omnibus Cumanae solius tres esse libros, qui Romanorum fata contineant et habeantur arcani, ceterarum autem ferè omnium singulos extare haberique uulgo, sed eos Sibyllinos uelut uno nomine inscribi, nisi quod Erythraea, quae Troici belli temporibus fuisse perhibetur, nomen suum uerum posuit in libro ; aliarum confusi sunt ». 3. Hae omnes de quibus dixi Sibyllae praeter Cymaeam,

f. 6^a

4, 19-22 *Ascl.*, 20 (*CH*, t. 2, p. 321) || 23-26 *Frg. Stob.*, 1, 1 (*CH*, t. 3, p. 2)

T

4, 16 doctrina et *Da Br* : -nae T

5, 3 cimmeriam *Da Br* : cimameam T || 4 samian *Pf Br* : samaiam

sophes par sa doctrine et son ancienneté, lui qui est honoré comme un dieu par les Égyptiens, affirme la majesté du Dieu unique par d'infinies louanges, il l'appelle « seigneur et père », dit qu'« il est sans nom parce qu'il n'a pas besoin d'un terme spécifique, puisqu'il est seul et qu'il n'a pas de parents parce qu'il est lui-même de lui¹ et par lui ». 5. Voici l'exorde de ce qu'il écrit à son fils : « Concevoir Dieu est sans doute difficile, mais l'énoncer est impossible, même à qui est capable de le concevoir, car il est impossible à l'imparfait de comprendre le parfait et au visible, l'invisible. »

5, 1. Reste à parler des inspirés. Varron rapporte qu'il y a eu dix Sibylles, « la première perse, la deuxième libyenne, la troisième delphique, la quatrième cimmérienne, la cinquième d'Érythres, la sixième samienne, la septième de Cumes, la huitième hellespontienne, la neuvième phrygienne, la dixième tiburtine – son nom est Albunée. 2. D'elles toutes, il n'existe plus que trois livres de la seule Sibylle de Cumes ; ils contiennent les destins des Romains et sont tenus secrets ; des livres de presque toutes les autres Sibylles existent et circulent dans le public, mais ils sont intitulés "sibyllins", comme s'ils étaient d'un seul auteur, à ceci près : celle d'Érythres qui, à ce qu'on rapporte, a vécu aux temps de la guerre de Troie, a placé son vrai nom sur le livre ; les livres des autres sont mélangés ». 3. Toutes les Sibylles dont j'ai parlé –

1. *Ex se* : rappelle *Rom.* 11, 36.

15 quam legi nisi a quindecimviris non licet, « unum deum
esse » testantur, « principem conditorem parentem, non
ab ullo generatum, sed a se ipso satum, qui et fuerit
a saeculis et sit futurus in saecula, et idcirco solus coli
debeat, solus timeri, solus a cunctis uiuentibus hono-
rari ». 4. Quarum testimonia quia breuiare non pote-
20 ram, praetermisi : quae si desideras, ad ipsos tibi libros
reuertendum est. Nunc reliqua persequamur.

6, 1. Haec igitur tot ac tanta testimonia liquido
perdocent unum esse regimen in mundo, | unam potes-
tatem, cuius nec origo excogitari nec uis enarrari
potest. 2. Stulti ergo, qui de concubitu natos putant
5 deos esse, cum ipsi sexus et corporum copulatio idcirco
mortalibus a deo data sint, ut per subolis successionem
genus omne seruetur. 3. Inmortalibus uero quid opus
est aut sexu aut successione, quos nec uoluptas nec
interitus attingit ? 4. Illi ergo qui dii putantur, quoniam
10 et genitos esse tamquam homines et procreasse constat,
mortales utique fuerunt, sed dii crediti sunt, quod cum
essent reges magni ac potentes, ob ea beneficia quae
in homines contulerant diuinos post obitum honores
consequi meruerunt, positisque templis atque simulacris
15 memoria eorum tamquam immortalium retenta est atque
celebrata.

T

6, 5 esse Pf Br : + se T || 8 uoluptas Pf Br : -untas T ||
14 positisque Pf Br : -tique T

1. *Quindecimviris* : collège de magistrats chargés d'interpréter les Livres sibyllins.

2. *Libros* (malgré DAMMIG, p. 98) ne vise pas les *Inst.*, mais les *Livres sibyllins*, tout comme en *Inst.*, 1, 6, 17.

3. *Inst.*, 1, 7 est omis, et 1, 8, très résumé (des exemples sont supprimés).

sauf celle de Cumes, que seuls les quindécimvirs¹ peuvent lire – attestent « qu'il n'y a qu'un seul Dieu, souverain, créateur, père, inengendré, né de lui-même, qui a été depuis des siècles et qui sera dans les siècles, et pour cette raison, il est seul à devoir être craint et honoré par tous les vivants ». 4. Puisque je n'ai pu abréger leurs témoignages, je les ai omis. Si tu désires les lire, tu n'as qu'à te reporter aux livres mêmes². Poursuivons maintenant le reste.

6, 1³. Ces témoignages, si nombreux et si importants, montrent donc clairement que dans le monde il n'y a qu'un seul gouvernement, un seul pouvoir, dont on ne peut ni imaginer l'origine ni expliquer la puissance⁴. 2. C'est donc une folie que de penser que les dieux sont nés d'une union charnelle, alors que Dieu a donné aux mortels les sexes mêmes et l'union des corps pour que toute leur race se conserve par la succession des générations. 3. Mais quel besoin des êtres immortels ont-ils d'un sexe ou d'une succession, alors que ni la volupté ni la mort ne les concernent ? 4. Par conséquent, puisque ceux que l'on tient pour des dieux ont été à l'évidence engendrés et procréés comme des hommes, ce furent à coup sûr des mortels, mais on les a crus dieux pour la raison suivante : comme ils étaient des rois grands et puissants, pour les services qu'ils avaient rendus aux hommes, ils ont mérité d'obtenir après leur mort des honneurs divins, et l'érection de temples et de statues a sauvegardé et célébré leur mémoire comme s'ils eussent été immortels⁵.

4. *Vis* : voir LOI, p. 74.

5. Claire expression de l'evhémérisme. Sur ce sujet, voir K. THRÂDE, art. « Euemerismus », *RAC* 6, 1966, c. 877 s.

7, 1. Sed cum sit | omnibus fere gentibus persuasum f. 7^a
 deos esse, res tamen eorum gestae, quas tam poetae
 quam historici tradiderunt, homines fuisse declarant.
 2. Hercules per quae tempora fuerit, quis ignorat, cum
 5 idem et inter Argonautas nauigauerit et expugnata Troia
 Laomedontem Priami patrem ob periurium interfecerit ?
 Ab eo tempore paulo amplius quam mille et quingenti
 computantur anni. 3. Hic ne natus quidem honeste
 traditur, sed Alcimenae adulterio genitus ; et ipse uitii
 10 genitoris addictus nec feminis umquam nec maribus
 abstinuit orbemque totum non tam gloriae quam libidinis
 causa nec tantum ad necandas beluas quantum ad
 serendos liberos peragrauit. 4. Cumque esset inuictus,
 15 spolio | leonis tradito indutus ipse feminea ueste atque f. 7^b
 ad pedes mulieris abiectus pensa quae faceret accepit.
 Idem postea instinctu furoris elatus paruos liberos et
 uxorem Megaram trucidauit. 5. Postremo sumpta Deia-
 nirae coniugis ueste, cum difflueret ulceribus, doloris
 20 inpatiens rogam sibi in Oetaeo monte construxit eoque
 se uiuum cremauit. Sic efficitur ut etiamsi ob uirtutem
 deus credi potuisset, ob haec tamen homo fuisse cre-
 datur.

1. En *Inst.*, 1, 9, il n'y a pas de précision chiffrée. En outre, en *Inst.*, 1, 23, 4 et en *Épít.*, 19, 5, la durée est de 1470 ans. La chronologie de Lactance est inutilisable d'un point de vue historique : recours à des sources différentes sans souci de synthèse.

7, 1. Mais si à peu près tous les peuples ont été
 persuadés qu'ils sont des dieux, leurs actes cependant,
 transmis par les poètes aussi bien que par les historiens,
 montrent qu'ils n'ont été que des hommes. 2. Qui
 ignore à quelle époque a vécu Hercule, alors qu'il a
 navigué parmi les Argonautes, et qu'après la prise de
 Troie il a tué pour cause de parjure Laomédon, le
 père de Priam ? A partir de cette époque, on compte
 un peu plus de 1 500 ans¹. 3. Et, selon la tradition,
 il n'a même pas eu une naissance honorable mais a
 été engendré par l'adultère d'Alcmène ; et lui-même,
 voué aux vices de son père, ne s'abstint jamais ni des
 femmes ni des hommes, et parcourut le monde entier
 moins pour conquérir la gloire que pour satisfaire sa
 luxure, et moins pour tuer des bêtes fauves que pour
 semer des enfants². 4. Et alors qu'il était invaincu,
 une femme à elle seule, Omphale, triompha de lui.
 Alors que, selon la tradition, il portait une massue et
 qu'il s'était vêtu de la dépouille d'un lion, il s'habilla
 lui-même comme une femme, se prosterna aux pieds
 d'une femme et reçut son poids de laine à filer. C'est
 lui aussi qui, pris d'un accès de folie furieuse, massa-
 cra ses jeunes enfants ainsi que son épouse Mégare.
 5. Enfin il prit le vêtement que lui offrait sa femme
 Déjanire, et, comme il était rongé d'ulcères, incapable
 de supporter la douleur, il se construisit un bûcher sur
 le mont Ceta et s'y brûla tout vif. Il en résulta que
 l'on aurait pu, à cause de sa valeur, le croire dieu,
 mais que l'on croit, en raison de cette fin, qu'il n'a
 été qu'un homme.

2. Le passage vise Maximien Hercule.

8, 1. « Aesculapium » Tarquitiu8 tradit « ex incertis parentibus natum et ob id expositum atque a uenatoribus collectum, caninis uberibus educatum, Chironi in disciplinam datum ». 2. Hic Epidauri moratus est, « Cynosuris », ut Cicero ait, « sepultus », cum esset ictu fulminis interemptus. Apollo autem pater eius non dedignatus est alienum gregem pascere, ut acciperet uxorem ; et dilectum puerum cum peremisset imprudens, « gemitus suos inscripsit in flore ». 3. Marti uiro fortissimo adulterii crimen non defuit, siquidem catenis cum adultera uinctus spectaculo fuit. Castor et Pollux alienas sponsas non in punie rapuerunt, quos Homerus non poetica, sed simplici fide mortuos sepultosque testatur. 4. Mercurius, qui de stupro Veneris genuit androgynum, deus esse meruit, quia lyram repperit et palaestram. 5. Liber pater debellata India uictor cum Cretam forte uenisset, Ariadnam conspexit in litore, quam Theseus et uiolauerat et reliquerat. Tum amore inflammatus eam sibi in coniugium sociavit et coronam

f. 8^a

T

8, 6 fulminis Da Br : flum- T

1. Ce chapitre résume *Inst.*, 1, 10, 1-9 et un morceau de 1, 17 (8, 6 vient de ce dernier paragraphe). Six rubriques évoquent Esculape, Apollon, Mars, Castor et Pollux, Mercure, la Mère des dieux. Lactance concentre la rubrique concernant Jupiter en 10.

2. Voir W. KROLL, art. « M. Tarquitiu8 Priscu8 », *PW* 4A², 1932, c. 2392-2394. Tarquitiu8 est cité comme l'une de ses sources par Plinè l'ancien pour les livres 2 et 11. La citation de l'*Épit.* est modifiée (à la fois par élagage et résumé proprement dit) par rapport à celle d'*Inst.*, 1, 10, 2, sans que l'on puisse dire si le texte des *Inst.* est ou non plus proche que celui de l'*Épit.* du texte originel de Tarquitiu8, et même si la citation est directe ou indirecte (ce qui est le plus probable). Selon E. SCHWARTZ (« *De Varronis apud sanctos patres uestigiis* », *Fleckeisens Jahrbücher* 16, *Suppl. bd.*, 1888, p. 426), l'intermédiaire serait Varron.

8, 1¹. Selon ce que rapporte Tarquitiu8², « Esculape naquit de parents inconnus, fut exposé pour cette raison, recueilli par des chasseurs, nourri aux mamelles d'une chienne, et son éducation fut confiée à Chiron ». 2. Il demeura à Épidaure, et « fut enterré à Cynosures³ » – comme le dit Cicéron –, après avoir été tué d'un coup de foudre. Apollon, son père, ne dédaigna pas de faire paître le troupeau d'autrui pour prendre femme ; ayant tué par imprudence le jeune garçon qu'il aimait, « il inscrivit ses gémissements sur une fleur⁴ ». 3. Mars, ce héros si brave, n'en fut pas moins convaincu du crime d'adultère : il fut donné en spectacle avec sa maîtresse, lié par des chaînes. Castor et Pollux n'enlevèrent pas impunément les fiancées d'autrui ; Homère atteste sans détours, avec une bonne foi qui n'a rien de poétique, qu'ils sont morts et enterrés. 4. Mercure, qui engendra un androgyne par sa débauche avec Vénus⁵, mérita d'être un dieu pour avoir découvert la lyre et la palestre. 5. Après avoir triomphé de l'Inde, Liber Pater était venu par hasard en Crète quand il aperçut Ariane sur le rivage, Ariane que Thésée avait violée puis abandonnée. Alors, enflammé d'amour, il la prit pour femme et inscrivit

3. *Cynosuris* : ville d'Arcadie. *Cum esset ictu fulminis interemptus* est un rajout par rapport aux *Inst.* Est-ce un souvenir du *fulminis percussus* de Cic., *Nat. deor.*, 3, 22, 57, relu pour l'occasion ?

4. *Ov.*, *Met.*, 10, 215 (absent des *Inst.*).

5. Ne se trouve pas en *Inst.*, 1, 10, mais en 1, 17, 9 : la soudure entre les deux passages est très bien faite. Il s'agit d'Hermaphrodite.

20 eius, ut poetae ferunt, inter astra signavit. 6. Mater
 ipsa post fugam et obitum uiri cum in Phrygia mora-
 retur, uidua et anus formosum adolescentem in deliciis
 habuit et quia fidem non praestiterat, adeptis geni-
 talibus effeminavit. Ideo etiam nunc Gallis sacerdotibus
 25 gaudet.

9, 1. Ceres unde Proserpinam nisi de stupro genuit ?
 Vnde Latona geminos nisi ex crimine ? Venus deorum
 et hominum libidinibus exposita | dum regnat in Cypro, f. 8^b
 artem meretriciam repperit ac mulieribus imperavit ut
 5 quæstum facerent, ne sola esset infamis. 2. Ipsae illae
 uirgines Minerua et Diana num castae ? Vnde igitur
 prosiliuit Erichthonius ? Num in terram Vulcanus effudit
 et inde homo tamquam fungus enatus est ? 3. Aut
 10 illa cur Hippolytum uel « ad secretas sedes uel ad
 mulierem relegavit, ubi solus inter ignota nemora exi-
 geret aetatem et iam mutato nomine Virbius uocaretur » ?
 Quid haec significant, nisi incestum quod poetae
 non audent confiteri ?

T

9, 3 dum regnat *coni.* Br in *app.* : cum regnat T cum regnaret
 Br || 10 relegavit Da Br : relig- T

1. Qui sont les *poetae* ? Voir *Ov., Met.*, 8, 181 s. : *Specie remanente coronae*. En l'occurrence, Lactance a-t-il repris son Ovide (les *Inst.* n'ont ni *corona*, ni *Ariadna*, ni *poetae*) ? Que le pluriel *poetae* soit dans la pratique réduit à l'unité ne serait pas non plus étonnant, quoiqu'il s'agisse d'un cliché poétique banal. Lactance explicite le texte des *Inst.* en donnant le nom d'Ariane.

2. Rajouté à *Inst.*, 1, 17, 7, pour renforcer le caractère scandaleux de la conduite de la *Mater*, présentée ici comme une veuve (ce qui semble de l'invention de Lactance).

sa couronne, comme disent les poètes¹, parmi les astres. 6. La Mère des dieux elle-même, après la fuite et la mort de son mari², demeurait en Phrygie, quand, déjà veuve et avancée en âge, elle fit ses délices d'un beau jeune homme et, parce qu'il ne lui était pas resté fidèle, elle lui ôta les parties sexuelles et en fit une femme. Elle se complait encore maintenant aux prêtres Galles pour cette raison.

9, 1. Comment Cérés a-t-elle engendré Proserpine, si ce n'est par ses débauches ? Et Latone ses jumeaux, sinon par des relations coupables ? Quand Vénus, livrée aux désirs amoureux des dieux et des hommes, régnait sur Chypre, elle inventa l'art des courtisanes et commanda aux femmes de se prostituer pour de l'argent afin de ne pas être seule infâme. 2. Ces vierges elles-mêmes, Minerve et Diane, ont-elles bien été chastes ? D'où Érichthonios surgit-il donc ? Vulcain a-t-il bien répandu sa semence sur la terre, et est-ce de là que l'homme est né comme un champignon³ ? 3. Et pourquoi cette dernière « a-t-elle relégué Hippolyte dans des séjours écartés ou auprès d'une femme, pour que là, seul, au cœur de bois inconnus, il achevât sa vie et que désormais, changeant de nom, il s'appelât Virbius⁴ » ? Que signifie tout cela, sinon une souillure que les poètes n'osent avouer ?

3. *Fungus* vient d'*Inst.*, 7, 4, 3.

4. *VERG., Aen.*, 7, 774-777, résumé et mis en prose.

10, 1. Horum autem omnium rex et pater Iuppiter, quem tenere in caelo summam credunt potestatem, quid habuit pietatis, qui Saturnum patrem regno expulit et armis fugientem persecutus est ? Quid continentiae, qui
 5 omnia libidinum genera exercuit ? 2. Nam idem Alcimenam Ledamque summis uiris nuptas adulterio fecit infames, idem pulchritudine pueri captus uenantem ac uirilia meditantem ad femineos usus uiolenter abripuit. Quid uirginum supra commemorem, quarum multitudo
 10 quanta fuerit, filiorum numero ostendit ? 3. In una tamen Thetide abstinentior fuit. Erat enim praedictum quod is quem paritura esset, maior patre suo futurus esset. Pugnauit ergo cum amore, ne quis se maior nasceretur. Sciebat ergo se non esse perfectae uirtutis
 15 magnitudinis potestatis, qui quod ipse patri fecerat timuit. 4. Cur igitur Optimus Maximus nominatur, cum se et peccatis contaminauerit, quod est iniusti ac mali, et maiorem timuerit, quod est inbecilli ac minoris ?

f. 9^a

T

10, 3 pietatis *Da Bu Br* : potestatis *T* || 5 alcimenam *Bu Br* : almenam *T* || 11 thetide *T^{sc}* : thede *T^{sc}* || 16 optimus maximus *Da Br* : ~ *T* || 18 ac *Pf Br* : a *T*

1. *Alcimenam Ledamque* correspond à *Amphytrionem ac Tyndarum* d'*Inst.*, 1, 10, 11.

10, 1. Et Jupiter, leur roi et père à tous, qui, croit-on, possède le pouvoir suprême au ciel, quelle a été sa piété filiale, lui qui a détrôné son père Saturne, et, en armes, l'a poursuivi dans sa fuite ? Quelle a été sa continence, lui qui pratiqua tous les genres de débauche ? 2. Car le même Jupiter déshonora par ses adultères Alcmène et Léd¹, qui étaient mariées à des hommes du plus haut rang. Le même encore, captivé par la beauté d'un jeune garçon, l'enleva alors qu'il chassait et méditait des actions viriles², lui fit violence et en usa comme d'une femme. Pourquoi rappeler ses débauches avec des jeunes filles ? Car le nombre de ses fils montre combien elles ont été nombreuses. 3. Avec une seule, cependant, Thétis, il fut plus continent. Selon une prédiction en effet, celui qu'elle enfanterait serait plus puissant que son père. Il combattit donc son amour, pour que ne naquît personne de plus grand que lui. Il savait donc que son courage, sa grandeur et son pouvoir n'étaient pas parfaits, puisqu'il a craint ce que lui-même avait fait à son père. 4. Pourquoi donc l'appelle-t-on « Très-Bon Très-Grand », puisqu'il s'est souillé de vices, comme un homme injuste et mauvais, et qu'il a craint un supérieur, comme le fait un faible et un inférieur ?

2. Cette circonstance, qui aggrave le cas de Jupiter, ne figure pas en *Inst.*, 1, 10, 12. Est-ce un souvenir rapide de *VERG.*, *Aen.*, 5, 252-255 ou d'*OV.*, *Met.*, 10, 155-160 ?

11, 1. Sed dicet aliquis ficta haec esse a poetis. Non
 est hoc poeticum sic fingere, ut totum mentiari, sed
 ut ea quae gesta sunt figura et quasi uelamine aliquo
 uersicolore praetexas. Hunc habet poetica licentia
 5 modum, non ut totum fingat, quod est mendacis et
 inepti, sed ut aliquid cum ratione commutet. 2.
 <Iouem> in imbrem se aureum uertisse dixerunt, ut
 Danaen falleret : quis est imber aureus ? Vtique aurei
 nummi, quorum magnam copiam offerens et in sinum
 10 infudens fragilitatem uirginalis animi hac mercede cor-
 rupt. Sic et « imbrem ferreum » dicunt, cum uolunt
 multitudinem significare telorum. | 3. Catamitum in f. 9^b
 aquila rapuit : quae est aquila ? Legio scilicet, quoniam
 figura huius animalis insigne legionis est. Europam
 15 transuexit in tauro : quis est taurus ? Vtique nauis,
 quae tutelam habuit tauri <in> specie figuratam. 4.
 Sic Inachi filia non utique bos facta transnauit, sed
 eiusmodi nauigio iram Iunonis effugit, quod habebat
 bouis formam. Denique cum in Aegyptum delata esset,
 20 Isis est facta, cuius nauigium certo quodam die in
 memoriam fugae celebratur.

11, 1. Mais on dira qu'il n'y a là que fictions
 poétiques. L'invention poétique ne doit pas conduire à
 tromper en tout, mais à recouvrir les actions accomplies
 d'une figure et pour ainsi dire d'un voile aux couleurs
 changeantes. La licence poétique a cette limite, qui
 est de ne pas tout inventer comme un menteur et un
 sot, mais de procéder à des modifications raisonnées.
 2. Selon les poètes, Jupiter se changea en pluie d'or
 pour tromper Danaé : que représente une pluie d'or ?
 Evidemment des pièces d'or, dont il offrit grande
 abondance, et qu'il versa dans son sein pour corrompre
 par ce salaire la fragilité de son âme virginal. C'est
 ainsi qu'ils parlent d'une « pluie de fer » quand ils
 veulent faire comprendre une « multitude de traits ».
 3. Il enleva Catamitus¹ sur un aigle : qu'est-ce que
 l'aigle ? Évidemment une légion, puisque la représen-
 tation de cet animal est l'insigne de la légion. Il fit
 passer Europe sur un taureau : qu'est-ce qu'un taureau ?
 Un navire bien sûr, protégé par une figure de proue
 en forme de taureau. 4. Ainsi la fille d'Inachos ne
 fut certes pas métamorphosée en vache pour traverser
 la mer à la nage, mais elle fuit le courroux de Junon
 sur un navire de ce genre, dont la figure de proue
 figurait une vache. Finalement, quand elle fut déposée
 en Égypte, elle devint Isis, et l'on célèbre à date fixe
 sa traversée, en souvenir de sa fuite.

T

11, 2 ut Pf Br : aut T || 7 iouem Sta : om. T || dixerunt T : +
 iouem Br || 16 in Br : om. T || 19 bouis T^{pc} : uobis T^{nc}

1. Nom ancien de Ganymède.

12, 1. Vides ergo non omnia poetas confinxisse, sed quaedam praefigurasse, ut cum uera dicerent, aliquid tamen numinis adderent iis quos deos esse dicebant, sicut etiam de regnis. 2. Cum enim dicunt Iouem caeli regnum sorte tenuisse, aut Olympum montem significant, in quo Saturnum et Iouem postmodum habitasse ueteres historiae produunt, aut partem Orientis, quae sit quasi superior, quod inde lux nascitur, Occidentis autem uelut inferior, et ideo Plutonem inferos esse sortitum; mare uero cecidisse Neptuno, quod oram maritimam cum omnibus insulis obtinuerit. 3. Multa sic poetae colorant. Quod qui nesciunt, tamquam mendaces eos arguunt, uerbo dumtaxat: nam re quidem credunt, quoniam deorum simulacra sic fingunt, ut cum mares ac feminas faciant et alios coniuges, alios parentes, alios liberos fateantur, poetis utique adsentiant: haec enim sine coitu et generatione esse non possunt.

f. 10^a

13, 1. Sed omittamus sane poetas: ad historiam ueniamus, quae simul et rerum fide et temporum nititur uetustate. 2. Euhemerus fuit Messenius, antiquissimus scriptor, qui de sacris inscriptionibus ueterum templorum et originem loci et res gestas omnemque progeniem collegit; item ceterorum deorum parentes patrias actus

T

12, 1 confinxisse Pf Br: confix- T || 2 praefigurasse Br: praefug- T || 3 tamen Da Br: tale T || 16 adsentiant Da Br: -tiunt T

1. Le très long ch. 11 d'*Inst.*, 1 a été dispersé dans plusieurs chapitres de l'*Épit.* La composition y est plus serrée: Lactance regroupe en *Épit.*, 12, 3 tout ce qui concerne la fiction poétique, éparpillé en *Inst.*, 1, 11.

12, 1¹. Tu le vois donc, les poètes n'ont pas tout inventé, mais ils ont annoncé symboliquement certaines choses: ainsi, même quand ils disaient la vérité, ils ajoutaient une caractéristique divine à ceux qu'ils disaient être des dieux, aussi ont-ils fait de même à propos de leurs royautés. 2. De fait, quand ils disent que Jupiter a obtenu la royauté du ciel par tirage au sort, ils veulent dire soit le mont Olympe, sur lequel, selon les anciennes histoires, Saturne et Jupiter ont habité un jour, soit la région de l'Orient qui est pour ainsi dire supérieure – parce que c'est de là que naît la lumière, alors que celle de l'Occident est pour ainsi dire inférieure; et voilà pourquoi Pluton a obtenu par tirage au sort les enfers; la mer échut à Neptune, parce qu'il a obtenu le littoral avec toutes ses îles. 3. Les poètes colorent ainsi beaucoup de choses. Ceux qui ignorent cela les dénoncent comme des menteurs, du moins verbalement, car en réalité ils leur font assurément confiance, puisqu'ils façonnent des statues des dieux de telle manière que, quand ils les représentent hommes et femmes, et qu'ils déclarent les uns époux, les autres parents, les autres enfants, ils sont évidemment d'accord avec les poètes. Tout cela ne peut se produire, en effet, sans union et sans génération.

13, 1. Mais allons! laissons de côté les poètes, et venons-en à l'histoire qui s'appuie tout ensemble sur la foi que l'on accorde aux faits et sur l'ancienneté des temps. 2. Evhémère était un écrivain messénien de la plus haute antiquité. Des inscriptions sacrées des anciens temples, il conclut à l'origine de Jupiter, à ses exploits et à toute sa descendance; il rechercha de même les parents de tous les autres dieux, leurs patries, leurs actes, leurs commandements, leurs morts et même

imperia obitus, sepulcra etiam persecutus est. 3. Quam
 historiam uertit Ennius in Latinam <linguam>, cuius
 haec uerba sunt : « Haec, ut scripta sunt, Iouis fra-
 10 trumque eius stirps atque cognatio : in hunc modum
 nobis ex sacra scriptione traditum est. » 4. Idem igitur
 Euhemerus « Iouem » tradit, « cum quinquies orbem
 circumisset et amicis suis atque cognatis distribuisset
 15 imperia, legesque hominibus | multa que alia bona fecis- f. 10^b
 set, immortalis gloria memoriaque adfectum sempiterna
 in Creta uitam commutasse atque ad deos abisse ; et
 sepulcrum eius esse in Creta, in oppido Gnosso, et in
 eo scriptum antiquis litteris Graecis ZAN KRONOY,
 quod est Iuppiter Saturni ». 5. Constat ergo ex iis
 20 quae rettuli, hominem fuisse in terramque regnasse.

14, 1. Transeamus ad superiora, ut originem totius
 erroris deprehendamus. Saturnus caelo et terra traditur
 natus. 2. Hoc utique incredibile est, sed cur ita traditur,
 ratio certa est : quam qui ignorat, tamquam fabulam
 5 respuit. Saturni patrem Uranum fuisse uocitatum et
 Hermes auctor est et Sacra Historia docet. 3. Trisme-
 gistus « paucos admodum fuisse » cum diceret « perfec-
 tae doctrinae uiros, in iis cognatos suos » enumerauit,
 « Uranum Saturnum Mercurium ». 4. Euhemerus eun-

14, 7-9 *Poim.*, 10, 5 (*CH*, t. 1, p. 116)

T

13, 8 linguam *Da Br* : om. T

1. Mêmes considérations en *Ira*, 11, 8 ; *MIN. FEL.*, 21, 1.
 2. Dans l'*Épit.*, le *frg.* 3 (p. 223-224 Vahlen) reprend littéralement
Inst., 1, 14, 6 (et non 1, 1), et le *frg.*, 11 (p. 228 Vahlen. Brandt
 renvoie à tort au *frg.*, 12) reprend *Inst.*, 1, 11, 45-46 en l'abrégant.

leurs tombeaux¹. 3. Ennius² traduit en latin cette
 histoire, et les paroles suivantes en sont tirées : « Voici,
 telles qu'elles ont été écrites, l'origine et la parenté de
 Jupiter et de ses frères : l'écriture sacrée nous les a
 transmises de cette manière. » 4. Evhémère rapporte
 aussi ceci : « Jupiter ayant fait le tour du monde pour
 la cinquième fois, distribué à ses amis et parents les
 empires, donné aux hommes les lois et beaucoup
 d'autres bienfaits, pourvu d'une gloire immortelle et
 d'un souvenir éternel, il changea de mode de vie en
 Crète, et s'en alla vers les dieux ; son tombeau se
 trouve en Crète, dans la ville de Cnosso, et il est
 inscrit dessus en antiques caractères grecs ZAN KRO-
 NOY, c'est-à-dire : Jupiter, fils de Saturne. » 5. De
 toute évidence, d'après ce que j'ai rapporté, il a donc
 été un homme et a régné sur terre.

14, 1³. Remontons plus haut pour prendre sur le fait
 l'origine de toute l'erreur. La tradition dit que Saturne
 est né du Ciel et de la Terre. 2. C'est évidemment
 incroyable, mais il y a une raison sûre qui explique
 cette tradition : celui qui ignore cette raison la refuse
 comme une fable. Ouranos a été habituellement appelé
 père de Saturne : Hermès en est le garant, et l'*Histoire
 sacrée* l'enseigne. 3. Quand Trismégiste dit que « les
 hommes doués d'une science parfaite ont été fort peu
 nombreux », il énuméra « parmi eux ses parents : Oura-
 nos, Saturne, Mercure ». 4. Evhémère rappelle en ces

A nouveau, Lactance améliore donc la composition : le *frg.* 3 sert
 d'introduction au *frg.* 11.

3. La lacune de T gêne la compréhension de la suite des idées.
 En outre, entre *Épit.*, 13 et *Épit.*, 14, Lactance passe d'*Inst.*, 1, 11,
 54 à 1, 11, 61 (les § 54-61 contiennent une citation de Minucius
 Felix sur laquelle Lactance argumentait).

10 dem Vranum primum in terram regnasse commemorat
his uerbis : « Initio primus in terris inperium summum
Caelus habuit : is id regnum una cum fratribus suis sibi
instituit atque para|<uit> » f. 11^a
.... 5. Hominum stultam beneuolentiam et errorem
15 diuinitas attributa sit.

15, 1. Dixi de religionibus quae sunt communes
omnium gentium : dicam nunc de diis quos Romani
propriis habent. 2. Faustuli coniugem Romuli Remique
nutricem, cuius honori Larentinalia sunt dicata, uulgati
5 fuisse corporis quis ignorat ? et idcirco Lupa nuncupata
est et in ferae specie figurata. 3. Faula quoque et
Flora meretrices erant, quarum altera Herculis fuit
scortum, sicut Verrius tradit, altera cum magnas opes
corpore quaesiuisset, populum scripsit heredem et ideo
10 in honorem eius ludi Floralia celebrantur. 4. Tatius
muliebre simulacrum in Cloaca Maxima repertum conse-
crauit et deam Cloacinam nuncupauit. 5. Obsessi a

14, 11-13 ENN., *Sacra Hist.*, frg. 1, p. 223 Vahlen

T

14, 13 paraît Pf Br : para T (post para intercederunt folia ut uid.
duo)

15, 3 remique Pf Br : rem. que T || 4 honori T¹ : honori T² ||
larentinalia Pf Br : -ali T

1. Comme le montre 15, 1, c'est ici la conclusion de toute la
partie de l'*Épit.* – commencée au ch. 7 – consacrée aux religions
communes à tous les peuples. Il faut reconnaître que ce morceau
de phrase ne correspond pas bien à *Inst.*, 1, 18, 1-6 et 18-25, mais
la lacune de T ne permet pas de comparer plus précisément les
Inst. et l'*Épit.*

2. A la différence des *Inst.*, Lactance sépare ici les dieux qui
sont des hommes ou des femmes divinisés, des dieux de fiction : il

termes que le même Ouranos a régné le premier sur
la terre : « Au début, le Ciel eut le premier le pouvoir
suprême sur la terre : il établit et prépara ce royaume
pour lui de concert avec ses frères... »
..... 5. En sorte que
c'est par suite de la sottise bienveillance et de l'erreur
des hommes que la divinité a été attribuée à ces rois¹.

15, 1². Je viens de parler des religions qui sont
communes à tous les peuples ; je vais parler maintenant
des dieux particuliers aux Romains. 2. L'épouse de
Faustulus, la nourrice de Romulus et de Rémus³, en
l'honneur de qui ont été consacrées les *Larentinalia*,
qui ignore qu'elle était une prostituée ? Et voilà pour-
quoi elle a été appelée Louve – *Lupa* – et représentée
sous l'aspect de cette bête fauve. 3. Faula aussi, ainsi
que Flora, étaient des prostituées : la première fut la
catin d'Hercule, selon Verrius⁴, l'autre, une fois qu'elle
se fut considérablement enrichie en faisant commerce
de son corps, constitua par testament le peuple pour
son héritier, et voilà pourquoi on célèbre en son
honneur des jeux appelés Florales. 4⁵. Tatius consacra
une statue féminine trouvée dans le Grand Égout –
Cloaca Maxima – et l'appela la déesse Cloacine⁶.

supprime l'anecdote de la Vénus Armée qui venait à la suite de
celle de la Vénus Chauve.

3. Romulus seul en *Inst.*, 1, 20, 1. En revanche, la référence à
Tite-Live des *Inst.* est absente de l'*Épit.*

4. V. Flaccus. Voir C.O. MÜLLER, Introduction à *FESTVS, Verb.*
sign., Leipzig 1839, p. XIV, l. 4).

5. Selon LAUSBERG, p. 210, 15, 4-6, combinerait (comme *Inst.*,
1, 20, 11) Sénèque et Minucius Felix.

6. Voir ROSCHER, I¹, c. 913.

Gallis Romani ex mulierum capillis tormenta fecerunt et ob id Veneri Caluae aram templumque posuerunt ;
 15 item Pistori Ioui, quod eos monuerat in quiete, ut ex
 omni fruge panem facerent et supra hostes iacerent :
 quo facto desperantes Galli posse inopia Romanos |
 subigi ab obsidione discesserant. 6. Pauorem ac Pal- f. 11^b
 20 lorem Tullus Hostilius deos fecit. Colitur et Mens, quam
 credo si habuissent, numquam colendam putassent.
 Honorem atque Virtutem Marcellus inuenit.

16, 1. Sed et alios eiusmodi commenticios deos
 senatus instituit, Spem Fidem Concordiam Pacem Pudi-
 citiam Pietatem, quae omnia cum in animis hominum
 esse uera deberent, intra parietes falsa posuerunt. 2.
 5 Hos tamen, quamuis extra hominem in nulla sint omnino
 substantia, mallet potius coli quam Robiginem, quam
 Febrem, quae non sacrandae sunt, sed execranda, quam
 Fornacem cum suis fornacibus sacris, quam Stercutum,
 qui fimo pinguefacere terram primus ostendit, quam
 10 deam Mutam, quae Lares genuit, quam Cuninam, quae
 cunis infantium praeest, quam Cacam, quae ad Her-

T

15, 16 panem Pf Br : pacem T

16, 9 fimo Da Br : fumo T || quam Pf Br : qua T

1. *Fruges* correspond à *frumento* d'*Inst.*, 1, 20, 33 (les autres termes sont semblables), probablement parce que OVIDE (*Fast.*, 6, 379) écrit *fruges* et non *frumentum*.

2. Passage très sec, énumération pure et simple. Pourquoi Lactance a-t-il intercalé *mens* dans l'*Épit.*, alors que dans les *Inst.*, *mens* se trouve à la fin du développement correspondant ?

3. L'ordre de l'énumération est très différent de celui des *Inst.* Le regroupement évite les redites (rapprocher *Inst.*, 1, 20, 19 et 25).

5. Assiégés par les Gaulois, les Romains firent des machines de guerre avec les cheveux des femmes et pour cette raison érigèrent un autel et un temple à la Vénus Chauve ; ils firent de même pour le Jupiter Boulanger, parce qu'il les avait avertis dans leur sommeil de faire du pain avec toutes leurs céréales¹ et de les lancer sur les ennemis : cet acte fit désespérer les Gaulois de pouvoir réduire les Romains par la famine, et ils levèrent le siège. 6². De l'Épouvante – *Pavor* –, de la Pâleur – *Pallor* –, Tullius Hostilius fit des dieux. On rend même un culte à l'Intelligence – *Mens* ; si on en avait eu, je crois que jamais on n'aurait pensé qu'il fallait l'honorer d'un culte ! Marcellus inventa l'Honneur – *Honos* – et la Vertu – *Virtus*.

16, 1. Et le Sénat institua aussi d'autres dieux imaginaires de ce genre, l'Espérance – *Spes* –, la Bonne Foi – *Fides* –, la Concorde – *Concordia* –, la Paix – *Pax* –, la Pudeur – *Pudicitia* –, la Piété – *Pietas*³ ; alors que tous ces sentiments auraient dû être vrais dans les âmes des hommes, on a enfermé leurs faux-semblants entre des murs. 2. Bien que ces dieux n'aient absolument aucune réalité substantielle en dehors de l'homme, je préférerais cependant qu'on les honore plutôt que la Rouille des céréales – *Robigo* ; que la Fièvre – *Febris* –, que l'on ne doit pas consacrer, mais excréter ; que le Four – *Fornax* –, avec ses fêtes des *Fornacalia* ; que Stercutus⁴ qui montra le premier comment engraisser la terre avec du fumier – *stercus* –, que la déesse Muette – *Muta* – qui engendra les Lares ; que Cunina qui préside aux berceaux – *cunae*

4. Voir HECK, *DZ*, p. 178. C'est peut-être une trace de *retractatio*.

culem de furto boum detulit, ut occideret fratrem. 3. Quam multa sunt alia portenta atque ludibria! de quibus piget dicere. Terminum tamen non libet prae-
 15 terire, quia ne Ioui quidem Capitolino cecidisse traditur, cum lapis esset informis. 4. Hunc | finium putant habere custodiam eique publice supplicatur, ut « Capitoli immobile saxum » Romani imperii fines et conseruet
 <et> proroget. f. 12^a

17, 1. Has omnes ineptias primus in Latio Faunus induxit, qui et Saturno auo cruenta sacra constituit et Picum patrem tamquam deum coli uoluit et Fentam Faunam conjugem sororemque inter deos conlocavit ac
 5 Bonam Deam nominavit, 2. Deinde Romae Numa, qui agrestes illos ac rudes uiros superstitionibus nouis oneravit, sacerdotia instituit, deos familiis gentibusque, distribuit, ut animos ferocis populi ab armorum studiis auocaret. 3. Ideo Lucilius deridens ineptias istorum
 10 qui uanis superstitionibus seruiunt, hos uersus posuit :

« Terriculas Lamias, Fauni quas Pompillique
 Instituire Numae, tremit has, hic omnia ponit.
 Vt pueri infantes credunt signa omnia aena
 Viuere et esse homines, sic isti omnia ficta
 15 Vera putant, credunt signis cor inesse in aenis.
 Pergula pictorum, ueri nihil, omnia ficta ! »

16, 17-18 *Verg., Aen.*, 9, 446

17, 11-16. *LVCIL., Sat.*, 15 *frg.* 2

T

16, 19 et *Pf Br* : om. T

17, 1 omnes *Br* : omnis T || 6 nouis *Pf Br* : nobis T || 16 ficta *Br* : picta T

1. Reprise d'*Inst.*, 1, 22 dans un ordre différent. La traduction de la citation de Lucilius est celle de P. Monat (*SC* 326, p. 235).

- des enfants, que Caca qui dénonça à Hercule le vol des bœufs afin que ce dernier tuât son frère. 3. Combien y a-t-il d'autres monstruosité et d'autres ridicules ! Il me coûte d'en parler. Je ne peux cependant laisser passer Terminus, parce qu'on rapporte qu'il ne s'est même pas retiré devant Jupiter Capitolin, alors qu'il n'est qu'une pierre informe. 4. On pense qu'il a la garde des frontières et on lui fait des supplications publiques pour qu'« une pierre immobile sur le Capitole » conserve et avance les frontières de l'Empire romain.

17, 1¹. Faunus fut le premier à introduire toutes ces inepties dans le Latium ; il établit des sacrifices sanglants en l'honneur de son aïeul Saturne, voulut que son père Picus fût honoré comme un dieu, plaça parmi les dieux Fenta Fauna, son épouse-sœur, et l'appela la Bonne Déesse. 2. Ensuite à Rome vint Numa ; il chargea de nouvelles superstitions ces hommes rustiques et grossiers, institua les sacerdoces, répartit les dieux en familles et en races pour détourner du goût des armes les cœurs d'un peuple farouche. 3. Voilà pourquoi Lucilius, raillant les inepties de ceux qui servent de vaines superstitions, a écrit ces vers :

« Il tremble devant ces terrifiantes Lamies,
 Inventions de Faunus, de Numa Pompilius ;
 Tout son espoir réside en elles ;
 Comme un enfant qui croit que toutes ces statues
 Dans leur bronze ont la vie, et qu'elles sont des
 hommes,

Ainsi prend-il pour vrai ce qui n'est que fiction.
 Il croit qu'un cœur habite en la statue de bronze :
 C'est l'atelier d'un peintre, où il n'est rien de vrai,
 Où tout n'est que fiction. »

4. Tullius quoque de Natura deorum « commenticios ac fictos deos » queritur inductos et hinc extitisse | « falsas opinioniones erroneque turbulentos et superstitiones paene aniles ». Quae sententia eo debet grauior computari, quod haec disseruit et philosophus et sacerdos.

f. 12^b

18, 1. Diximus de diis : nunc de ritibus sacrorum culturisque dicemus. Ioui Cyprio, sicut Teucus instituerat, humana hostia mactari solebat. 2. Sic et Tauri Dianae hospites immolabant ; Latiaris quoque Iuppiter humano sanguine propitiatus est. Etiam ante Saturno sexagenarii homines ex persona Apollinis de ponte in Tiberim deiciebantur. 3. Et eidem Saturno Carthaginienses non modo infantes prosecrabant, sed uicti a Siculis ut piaculum soluerent ducentos nobilium filios immolauerunt. 4. Nec illa his humaniora sunt quae fiunt etiamnunc Matri Magnae atque Bellonae, in quibus antistites non alieno sanguine, sed suo litant, cum amputatis genitalibus a uiris migrant nec ad feminas transeunt aut sectis umeris detestabiles aras proprio

17, 17-20 Cic., *Nat. deor.*, 2, 28, 70

T

17, 20 computari *Da Bu Br* : comparari *T*
 18, 3 hostia *Pf Br* : hospitium *T* || 6 sexagenarii *Br* : -ri *T* ||
 8 prosecrabant *T* : -cabant *Da Br* || 13 amputatis *Pf Br* : iampu- *T*
 || 14 sectis *Pf Br* : secutis *T*

1. Lactance supprime les Gaulois d'*Inst.*, 1, 21, 3, sans doute pour faire plus court.

2. *Ex persona Apollinis* : sur l'origine de l'attribution erronée à Apollon, voir PERRIN, « Arnobe ». Lactance modifie plusieurs détails. Les *Inst.* précisent erronément de *ponte Muluio* qui manque dans l'*Épît.* (il s'agit en fait du pont Sublicius). En revanche, la mention

4. Dans son traité *De la nature des dieux*, Tullius lui aussi se plaint de ce que « des dieux imaginaires et inventés » aient été introduits et qu'il en soit sorti « des opinions fausses, des erreurs confuses et des superstitions presque dignes de vieilles femmes ». Cet avis doit être estimé d'autant plus sérieux que c'est un philosophe et un prêtre qui a tenu ces propos.

18, 1. Nous avons fini de parler des dieux ; maintenant nous allons parler des rites, des sacrifices et des cultes. On avait coutume de sacrifier une victime humaine au Jupiter Chypriote, comme l'avait institué Teucer. 2¹. De même, aussi, les habitants de la Tauride immolaient leurs hôtes à Diane ; Jupiter Latial se laissait également fléchir par le sang humain. Même auparavant, en l'honneur de Saturne, on jetait dans le Tibre, du haut du pont, des sexagénaires, au nom d'Apollon². 3. Toujours à Saturne, les Carthaginois offraient en sacrifice non seulement des petits enfants, mais, quand ils furent vaincus par les Siciliens, pour s'acquitter de leur sacrifice expiatoire, ils immolèrent deux cent fils de la noblesse. 4. Et ces sacrifices que l'on accomplit encore maintenant en l'honneur de la Grande Mère et de Bellone ne sont pas plus humains que les précédents : les célébrants n'y font pas un sacrifice avec le sang d'autrui, mais avec le leur propre, quand, par l'amputation de leurs parties sexuelles, ils abandonnent la virilité sans devenir des femmes, ou quand ils se déchirent les épaules pour asperger avec

sexagenarii de l'*Épît.* est absente des *Inst.* Ces deux détails qui ne figurent ni chez Arnobe ni chez Macrobe se trouvaient-ils chez Varron ? Sur la coutume évoquée par l'expression *sexagenarii... deiciebantur*, voir maintenant J.P. NÉRAUDAU, « *Sexagenarii de ponte* (réflexions sur la genèse d'un proverbe) », *REL* 46, 1978, p. 159-174.

15 cruore respergunt. 5. Sed haec crudelia : ueniamus ad
 mitia. Isidis sacra nihil aliud | ostendunt nisi quemad- f. 13^a
 modum filium paruum qui dicitur Osiris perdiderit et
 inuenerit. 6. Nam primo sacerdotes ac ministri derasis
 omnibus membris tunsisque pectoribus plangunt dolent
 20 quaerunt adfectum matris imitantes, postmodum puer
 per Cynocephalum inuenitur. Sic luctuosa sacra laetitia
 terminantur. 7. His etiam Cereris simile mysterium
 est, in quo facibus accensis per noctem Proserpina
 inquiritur et ea inuenta ritus omnis gratulatione ac
 25 taedarum iactatione finitur. 8. Lampsaceni asellum
 Priapo mactant. Ea enim uisa est aptior uictima, quae
 ipsi cui mactatur magnitudine uirilil obsceni posset
 aequari. 9. Lindos est oppidum Rhodi, ubi Herculis
 sacra maledictis celebrantur. Hercules enim cum boues
 30 aratori abstulisset atque immolasset, ille iniuriam suam
 conuiciis ultus est eoque ipso sacerdote postmodum
 constituto sanctum est, ut isdem maledictis et ipse et
 alii postea sacerdotes sacra celebrarent. 10. Cretici
 autem Iouis mysterium est quomodo infans aut sub-
 35 tractus sit patri aut educatus. Capella praesto est, cuius
 uberibus puerum Amalthea nutriuit. 11. Idem etiam

T

18, 22 cereris T^o : ceteris T^o

1. Ce texte, qui confirme les passages des *Inst.* (1, 17, 6 ; 1, 21, 20) et qui semble provenir de MIN. FEL., 22, 3, pourrait résulter d'une confusion entre la légende classique d'Isis et Osiris et une légende rapportée par DIODORE DE SICILE (*Bibl.*, 1, 25, 6) selon laquelle Isis aurait, par un *pharmacon*, rappelé à la vie et rendu immortel son fils Horus tué par les Titans.

2. Cf. OV., *Fast.*, 6, 309-348.

leur propre sang de détestables autels. 5. Mais tout cela est bien cruel, venons-en à des manifestations plus douces. Les cérémonies d'Isis ne montrent rien d'autre que la manière dont elle a perdu et retrouvé son petit garçon appelé Osiris¹. 6. Car d'abord les prêtres et les ministres, tous les membres complètement rasés, se frappent la poitrine, se lamentent, se désolent, cherchent, en mimant les sentiments d'une mère ; et par la suite l'enfant est retrouvé grâce à Cynocéphale. Ainsi des cérémonies de deuil se terminent dans la liesse. 7. Le mystère de Cérés² leur est aussi semblable : on y enflamme des torches, on recherche dans la nuit Proserpine et, quand elle est retrouvée, tout le rite se termine par des manifestations de joie et une agitation de torches. 8³. Les gens de Lampsaque immolent un ânon à Priape. Cette victime leur a semblé la plus convenable, car, en raison de la taille de son obscène virilité, on peut l'égaliser à celui-là même à qui on l'immole. 9. Lindos est une ville de Rhodes, où les cérémonies en l'honneur d'Hercule se célèbrent avec des injures. En effet, Hercule s'étant emparé des bœufs d'un laboureur et les ayant immolés, ce dernier se vengea, par ses invectives, du dommage qu'il avait subi ; il fut lui-même par la suite établi prêtre, et on prescrivit que lui-même et d'autres prêtres par la suite célèbrent les cérémonies en proférant les mêmes malédictions. 10. Et voici le mystère de Jupiter Crétois : comment un enfant a été soustrait à son père et élevé. On y dispose la chèvre dont les mamelles ont permis à Amalthee de nourrir l'enfant. 11. C'est ce

3. La citation de Germanicus à propos d'Amalthee (*Inst.*, 1, 21, 38) manque ici : suppression des citations secondaires.

Matris Deum sacra demonstrant. Nam quia tum Corybantes galearum tinnitibus et scutorum pulsibus uagantum pueri texerant, nunc imago rei refertur in sacris, sed
40 pro galeis cymbala, pro scutis tympana feriuntur, ne puerum uagientem Saturnus exaudiat.

19, 1. Haec sunt mysteria deorum. Nunc etiam originem religionum requiramus, ut et a quibus et per quae tempora institutae fuerint eruamus. 2. Didymus in iis libris qui inscribuntur ἐξηγήσεως πινδαρικήσ
5 « Melissea fuisse » tradit « Cretensium regem, cuius filiae fuerint Amalthea et Melissa, quae Iouem nutrierint caprino lacte ac melle. 3. Hunc nouos ritus ac pompas sacrorum introduxisse et primum diis sacrificasse, id est Vestae », quae dicitur « Tellus », – unde poeta : « Primamque deorum Tellurem » – « et postmodum Deum Matri ». 4. Euhemerus autem in Sacra Historia « ipsum Iouem » dicit, « postquam imperium ceperit, sibi multis
10 in locis | fana posuisse ». Nam circuiens orbem ut f. 14^a

T.

18, 40 tympana Br : cymbala T || feriuntur Da Br : feruntur T

19, 4 ΕΞΗΤΗΘΕΩΣΠΙΝΑΑΡΚΗΘ T || 6 melissa Pf Br : fellisa
T || 9 poeta T : -tae Br || 11 storia T || 12 coeperit T

1. Résumé de la citation d'OVIDE (*Fast.*, 4, 207 s.) qui se trouve en *Inst.*, 1, 21, 40.

2. Lactance coupe le début d'*Inst.*, 1, 22 (sur Numa Pompilius) pour deux raisons : il en a déjà parlé, et il s'agit de dater les plus anciens cultes païens (donc grecs).

que montrent aussi les cérémonies en l'honneur de la Mère des dieux¹. Car jadis, les Corybantes, en faisant tinter leurs casques et en entrechoquant leurs boucliers, avaient couvert les vagissements d'un enfant, et maintenant, on met l'image du dieu parmi les objets sacrés, mais, à la place des casques, on frappe des cymbales ; à la place des boucliers, des tambourins ; cela, pour que Saturne n'entende pas vagir l'enfant.

19, 1². Voilà les mystères des dieux. Et maintenant, faisons porter notre enquête aussi sur l'origine des religions, afin de tirer au clair qui les a instituées et quand. 2. Didyme, dans les livres intitulés *L'explication de Pindare*, rapporte « qu'il était un roi de Crète, Mélissos, qui eut pour filles Amalthée et Mélissée, et qu'elles nourrirent Jupiter de lait de chèvre et de miel. 3. Il institua de nouveaux rites et des processions d'objets sacrés, et il sacrifia pour la première fois aux dieux, c'est-à-dire à Vesta³ », qui est appelée la Terre (*Tellus*) – et c'est pourquoi le poète dit : « Et la Terre est la première divinité » –, « et ensuite à la Mère des dieux⁴ ». 4. Selon Evhémère, dans *l'Histoire sacrée*, « après avoir pris le pouvoir, Jupiter a établi en son honneur des sanctuaires en beaucoup d'endroits⁵ ».

3. Citation reprise d'*Inst.*, 1, 22, 19, mais abrégée ; de plus, Lactance inverse les deux éléments de la phrase. En revanche, il ajoute, pour être plus clair, les références à Vesta et à la Mère des dieux qui ne figuraient pas dans les *Inst.*. Il s'agit de DIDYME D'ALEXANDRIE, Ἰπομνήματα Πινδαρου, *Frg.* 14 (p. 220 s. Schmidt, Leipzig 1854).

4. VERG., *Aen.*, 136-137 (absent des *Inst.*).

5. Citation reprise d'*Inst.*, 1, 22, 21, modifiée et abrégée (*Sacra Historia*, *Frg.* 10 = p. 227 Vahlen).

15 quemque in locum uenerat, principes populorum amicitia
 sibi et hospitii iure sociabat. Cuius rei ut posset memoria
 seruari, fanum sibi creari iubebat atque ab hospitibus
 suis annua festa celebrari. Sic per omnes terras cultum
 sui nominis seminavit. 5. Quando autem isti fuerint
 20 facile colligi potest. Scribit enim Thallus in historia sua
 « Belum regem Assyriorum, quem Babylonii colunt
 quique Saturni fuerit aequalis et amicus, antiquiorem
 fuisse Troico bello annis CCCXXII », et sunt ab Illo
 capto anni MCCCCLXX. Vnde apparet non amplius
 25 cultibus institutis humanum genus incidere in errorem.

20, 1. Merito igitur poetae commutatum esse aureum
 saeculum memorant, quod fuerit regnante Saturno. Nulli
 enim tunc dii colebantur, sed unum et solum deum
 nouerant. 2. Postquam se terrenis ac fragilibus subiugauerunt
 5 colentes ligna et aera et lapides, commutatio
 saeculi facta est usque ad ferrum. | 3. Amissa enim
 dei notitia et uno illo uinculo humanae societatis abrupto
 uastare se inuicem, praedari ac debellare coeperunt.
 4. Quodsi sursum oculos suos tollerent ac deum intue-

f. 14^b

T

19, 16 iuuebat T || 20 bellum T || 23 MCCCCLXX Pf Br :
 MCCCC.IXX T || nouis Pf Br : nobis T

1. Lactance résume ici THEOPH., *Autol.*, 3, 29, en ne gardant que l'essentiel.

2. Lactance traite ici le thème de l'âge d'or, à l'aide d'*Inst.*, 5, 5. Le thème est réduit à sa plus simple expression. Peut-être (cf. *Loi*, p. 244, n. 42) a-t-il surtout une fonction polémique et apologétique dans les *Inst.* ? Il ne serait pas fondamental dans la conception lactancienne de l'histoire du salut. En outre, un développement de ce thème ferait double emploi avec l'histoire de l'humanité, telle qu'elle est traitée à partir de la *Genèse* (*Épit.*, 22 s.). Vraisemblablement, Lactance élimine ici une quasi-redondance.

Car, en faisant le tour du monde, chaque fois qu'il venait quelque part, il se liait aux chefs des peuples par des liens d'amitié et par les droits de l'hospitalité. Pour que l'on en pût garder le souvenir, il se faisait édifier un sanctuaire et faisait célébrer par ses hôtes des fêtes annuelles. Il dissémina ainsi sur la terre entière le culte de son nom. 5. Or on peut facilement déterminer l'époque de la création de ces cultes. En effet, d'après ce qu'écrivit Thallus dans son histoire, « le roi des Assyriens Bélos, honoré par les Babyloniens, contemporain et ami de Saturne, précéda la guerre de Troie de 322 ans¹ », et la prise d'Ilion a eu lieu il y a 1 470 ans. 6. Il en ressort qu'il n'y a pas plus de 1 800 ans que l'institution de nouveaux cultes de dieux a fait tomber le genre humain dans l'erreur.

20, 1. Les poètes ont donc raison² de rappeler que l'âge d'or qui existait sous le règne de Saturne a subi une transformation. En effet, les hommes n'honoraient pas alors des dieux, mais ne connaissaient qu'un seul et unique Dieu. 2. Après qu'ils se furent soumis à des objets terrestres et fragiles, en honorant le bois, le bronze et la pierre³, le siècle subit une transformation jusqu'à devenir de fer. 3. En effet, une fois que les hommes eurent perdu la connaissance de Dieu et rompu cet unique lien de la société humaine, ils commencèrent à se ravager mutuellement leurs territoires, à piller et à se soumettre par les armes. 4. Et s'ils avaient levé les yeux en haut et regardé vers le

3. Voir PERRIN, « Lactance ».

10 rentur, qui eos ad aspectum caeli sui que excitauit,
numquam se curuos et humiles facerent terrena uene-
rando. Quorum stultitiam Lucretius grauiter incusat
dicens :

15 « Et faciunt animos humiles formidine diuum
Depressosque premunt ad terram. »

5. Quare <simulacris se> d<e>dunt nec intellegunt
quam uanum sit ea timere quae feceris, aut ab his
aliquod sperare praesidium quae muta et insensibilia
nec uident nec audiunt supplicantem. 6. Quid ergo
20 maiestatis aut numinis habere possunt quae et fuerunt
in hominis potestate ne fierent aut <ut> aliud fierent,
et sunt etiam nunc ? 7. Nam et uiolari et furto sublabi
possunt, nisi illa et lex saepiat et humana custodia.
Num igitur mentis suae compos uideri potest qui talibus
25 opimas uictimas caedit, dona consecrat, pretiosas uestes
| offert, quasi uti possint qui motu carent ? 8. Merito ergo Dionysius Siciliae tyrannus deos Graeciae,
cum eam uictor occupasset, spoliauit atque derisit : et
post sacrilegia quae admiserat at Siciliam prospera
30 nauigatione remeauit regnumque tenuit usque ad senec-
tutem nec eum dii uiolati punire potuerunt. 9. Quanto
satius est spretis inanibus ad deum se conuertere, tueri
statum quem a deo acceperis, tueri nomen : idcirco

f. 15^a

20, 14-15 LVCR., 6, 52-53

T

20, 16 quare simulacris se dedunt *coni. Br in app.* : qua reddunt
T || 17 his T : iis Br || 21 ut Pf Br : om. T || 25 opimas Da Br :
optimas T || 26 possint Pf Br : -sunt T

1. Le seul autre exemple de *compos* chez Lactance est en *Inst.*,

Dieu qui les a poussés à contempler le ciel et lui-même, jamais ils ne se seraient courbés et abaissés à vénérer des objets terrestres. Lucrèce dénonce sévèrement leur folie en disant :

« Et la crainte des dieux humilie leurs esprits,
Les courbe vers la terre et les écrase. »

5. Ainsi se vouent-ils à des simulacres sans comprendre combien il est vain de craindre des objets que l'on a fabriqués soi-même, ou d'espérer une protection de la part d'objets qui, en raison de leur mutisme et de leur insensibilité, ne voient ni n'entendent qui les supplie. 6. Par conséquent, quelle majesté ou quelle puissance divine peuvent avoir ces objets que l'homme a eu le pouvoir de ne pas faire ou de faire autrement et qui, encore maintenant, lui sont soumis ? 7. Car ces objets peuvent subir des violences et être dérobés, si la loi et une garde humaine ne les protégeaient. Peut-il paraître en pleine possession de ses facultés¹, celui qui abat de grasses victimes en l'honneur de telles divinités, qui leur consacre des dons et leur offre des vêtements de prix, comme si des êtres privés de mouvement pouvaient s'en servir ? 8. C'est donc à juste raison que Denys, le tyran de Sicile, dépouilla et tourna en ridicule les dieux de la Grèce, après s'en être emparé par sa victoire ; et, après les sacrilèges qu'il avait commis, il revint en Sicile par une traversée favorable, il gouverna son royaume jusqu'à sa vieillesse, et les dieux auxquels il avait fait violence furent incapables de le punir. 9. Combien est-il préférable de repousser des dieux qui ne sont que du vent pour se tourner vers Dieu, pour conserver l'attitude reçue de Dieu, et conserver ainsi la qualité d'homme : car si l'on appelle

6, 2, 5 ; il est lui aussi ironique. Sur l'expression *c. mentis*, voir *TLL*, s.u. *compos*.

enim ἄνθρωπος, quia sursum spectet, nominatur. 10.
 35 Sursum autem spectat qui deum uerum et uiuum, qui
 est in caelo, suspicit, qui artificem, qui parentem animae
 suae non modo sensu ac mente, uerum etiam uultu et
 oculis sublimibus quaerit. 11. Qui autem se terrenis
 humilibusque substernit, utique illud quod est inferius
 40 sibi praefert. Nam cum ipse opus dei sit, simulacrum
 autem opus hominis, non potest humanum opus diuino
 anteponi, et sicut deus hominis parens est, ita simulacri
 homo. | Stultus igitur et amens qui adorat quod ipse
 fabricauit. 12. Cuius artificii detestabilis et inepti auctor
 45 fuit Prometheus patruo Iouis Iapeto natus. Nam cum
 primum Iuppiter summo potitus imperio tamquam deum
 se constituere uellet ac templa condere et quaereret
 aliquem qui humanam figuram posset exprimere, tunc
 Prometheus extitit qui hominis effigiem de pingui luto
 50 figuraret, ita ueri similiter, ut nouitas ac subtilitas artis
 miraculo esset. 13. Denique illum et sui temporis
 homines et postea poetae tamquam fictorem ueri ac
 uiui hominis prodiderunt et nos, quotiens fabre facta
 signa laudamus, uiuere illa et spirare dicimus. Et hic
 55 quidem auctor fuit fictilium simulacrorum. 14.
 Sequentes autem posterius et de marmore sculpsere et
 ex aere fuderunt, deinde processu temporum ex auro
 et ebore accessit ornatus, ut non modo similitudines
 oculos hominum, uerum etiam fulgor ipse praestringe-
 60 ret. 15. Sic inlecti pulchritudine ac uerae maiestatis |

20, 46 s. Cf. Ov., *Met.*, 1, 82-86 ; Iuv., *Sat.*, 14, 35

T

20, 34 sursum Pf Br : susum T || 60 ac Pf Br : ad T

1. Même étymologie qu'en *Inst.*, 2, 1, 16 (ἄνω ἀθροεῖν), mais
 dépourvue de la citation d'Ov., *Met.*, 1, 84 s.

2. De ... ex : pure et simple variation de style.

l'homme *anthrôpos*¹, c'est parce qu'il regarde vers le
 haut. 10. Or regarde vers le haut celui qui élève ses
 regards vers le Dieu vrai et vivant qui est dans le
 ciel ; lève les yeux celui qui cherche son créateur, le
 père de son âme, non seulement avec la pensée et
 l'esprit, mais aussi avec le visage et les yeux tournés
 vers le haut. 11. Mais celui qui se soumet aux objets
 terrestres et bas préfère évidemment ce qui lui est
 inférieur. Car, l'homme étant lui-même l'œuvre de
 Dieu, et la statue n'étant que l'œuvre de l'homme,
 l'œuvre humaine ne peut être préférée à celle de Dieu,
 et, de même que Dieu est père de l'homme, l'homme
 l'est également de la statue. Il est donc un sot et un
 insensé celui qui adore ce qu'il a lui-même fabriqué.
 12. L'instigateur de cet art détestable et inepte fut
 Prométhée, fils de Japet, l'oncle paternel de Jupiter.
 Car, dès que Jupiter, en possession du pouvoir suprême,
 voulut se constituer en dieu et fonder des temples, et
 dès qu'il chercha quelqu'un capable de représenter la
 forme humaine, alors Prométhée se présenta pour
 former une effigie humaine à partir d'une boue grasse,
 et il la fit si ressemblante que la nouveauté et la
 délicatesse de l'art tenaient du miracle. 13. Enfin les
 hommes de son temps, et par la suite les poètes, le
 présentèrent comme le modelleur d'un véritable homme
 vivant, et nous, quand nous louons des statues faites
 par un ouvrier, nous disons qu'elles vivent et qu'elles
 respirent. Lui fut sans doute l'auteur de statues d'ar-
 gile. 14. Mais ses successeurs, suivant son exemple,
 sculptèrent le marbre, fondirent le bronze², et ensuite,
 avec le progrès des temps, s'ajouta la parure de l'or
 et de l'ivoire, pour que les hommes fussent éblouis
 non seulement par la ressemblance, mais par l'éclat de
 ces statues. 15. Ainsi séduits par la beauté et oublieux
 de la majesté authentique, des hommes doués de sens,

f. 15^b

obliti insensibilia sentientes, inrationabilia rationabiles, exanima uiuentes colenda sibi ac ueneranda duxerunt. f. 16^a

21, 1. Nunc refellamus etiam eos qui elementa mundi tamquam deos habent, id est caelum solem atque lunam, quorum artificem non cognoscentes ipsa opera mirantur et adorant. 2. Qui error non inperitorum modo, uerum
5 etiam philosophorum est : siquidem Stoici uniuersa caelestia in deorum numero habenda censent, quia certos et rationabiles motus habent, quibus succedentium sibi temporum uicissitudines constantissime seruant. 3. Non est igitur in his uoluntarius motus, quia praestitutis
10 legibus seruiunt, non proprio utique sensu, sed opificio summi conditoris, qui illa sic ordinauit, ut inerrabiles cursus et certa spatia conficerent, quibus dierum ac noctium, aestatis et hiemis alterna uariarent. 4. Quodsi effectus eorum, si meatus, si claritatem, si constantiam,
15 si pulchritudinem admirantur, intellegere debuerunt quanto his pulchrior et | praeclarior et potentior sit ipse conditor atque artifex eorum deus. 5. Sed illi diuinitatem humanis uisibus aestimauerunt, ignorantes nec aeternum esse posse quod ueniat sub aspectum,
20 nec quod sit aeternum posse oculis mortalibus comprehendendi.

f. 16^b

T

21, 1 etiam eos : ~ T || 11 inerrabiles Da Br : inenarrabiles T

1. L'expression désigne en fait les astres. L'*Épit.* centre plus nettement l'attaque sur la religion astrale. Mais l'essentiel de la démonstration d'*Inst.*, 2, 5 vise bien aussi les tenants de la religion astrale.

de raison et de vie ont pensé devoir honorer et vénérer des objets privés de sens, de raison et de souffle vital.

21, 1. Maintenant réfutons aussi ceux qui tiennent pour des dieux les « éléments du monde¹ », comme le ciel, le soleil et la lune : ignorants qu'ils sont de leur créateur, ils admirent ses œuvres mêmes et les adorent. 2. Cette erreur est partagée non seulement par les ignorants, mais aussi par les philosophes, car les stoïciens sont d'avis qu'il faut mettre au nombre des dieux tous les corps célestes, en raison du caractère déterminé et rationnel de leurs mouvements, qui leur fait conserver avec la plus grande stabilité l'alternance des saisons qui se suivent. 3. Il n'y a donc pas de mouvement volontaire en eux, parce qu'ils obéissent à des lois déterminées d'avance, non pas évidemment par une intelligence qui leur serait propre, mais par l'ouvrage du très-haut Créateur qui les a disposés de manière à leur faire accomplir des courses invariables et parcourir des espaces déterminés qui produisent l'alternance des jours et des nuits, de l'été et de l'hiver. 4. Et s'ils admirent leurs effets, leurs courses, leur luminosité, leur régularité, leur beauté, ils auraient dû comprendre combien Dieu, leur créateur et leur artisan en personne, est plus beau, plus brillant et plus puissant qu'eux². 5. Mais les philosophes ont estimé la divinité à l'aune de leurs regards humains, ignorant que ce qui venait sous leur regard ne pouvait être éternel, et que l'éternel ne pouvait être compris par des yeux mortels.

2. La notion exprimée par *potentior* est rare chez Lactance. Voir LOI, p. 73 s (discussion des différents termes à valeur théologique de ce passage).

22, 1. Vnum et ultimum restat, ut quoniam ple-
 rumque accidit, sicut in historiis legimus, ut maiestatem
 suam dii ostendisse uideantur per auguria, per somnia,
 per oracula, tum etiam poenis eorum qui sacrilegia
 5 commiserant, doceam quae ratio id effecerit, ne quis
 etiamnunc in eosdem laqueos incidat quos illi ueteres
 inciderunt. 2. Cum deus pro uirtute maiestatis suae
 mundum de nihilo condidisset caelumque luminibus
 adornasset, terram uero et mare compleret animalibus,
 10 tum hominem de limo ad imaginem similitudinis suae
 figuratum inspirauit ad uitam posuitque eum in Paradiso,
 quem conseruauerat omni genere fructiferi ligni, et prae-
 cepit ei ne una ex arbore, in qua posuerat ei scientiam
 boni malique, gustaret, fore interminatus ut uitam
 15 perderet, si fecisset, si uero mandatum seruaret, immor-
 talis permaneret. 3. Tum serpens, qui erat unus ex
 dei ministris, inuidens homini, quod esset immortalis

f. 17^a

T

22, 13 ei² T: om. Da Br

1. Lactance condense dans ce ch. 22 la cosmogonie biblique d'*Inst.*, 2, 9-12 en supprimant les références au paganisme (élagage des *exempla*).

2. Lactance aime cette image à la fois païenne (*Phédon*) et biblique.

3. Voir LOI, p. 124 ; 135.

4. Cf. *ibid.* On peut hésiter sur la manière dont Lactance conçoit la « ressemblance » entre Dieu et l'homme. Voir *Ira*, 18, 13 et le commentaire de C. Ingremeau (*SC* 289, p. 344 s.). Mais si ce mot prête parfois à confusion, il ne faut pas en déduire que Lactance imagine Dieu de manière anthropomorphique. Voir PERRIN, *L'homme*, p. 422, n. 202.

22, 1¹. Il ne nous reste plus qu'une seule et der-
 nière tâche. Puisqu'il arrive la plupart du temps, comme
 nous le lisons dans les histoires, que les dieux parais-
 sent avoir montré leur majesté par des augures, des
 songes, des oracles, et parfois aussi par le châtement des
 auteurs de sacrilèges, je dois montrer quelle raison a
 produit ce fait, pour que personne ne tombe maintenant
 encore dans les mêmes lacets² que les hommes de jadis.
 2. Dieu ayant, selon la puissance de sa majesté, créé
 le monde à partir du néant³, orné le ciel de ses
 luminaires, et rempli la terre et la mer d'êtres vivants,
 alors il façonna l'homme⁴ avec du limon à l'image de
 sa ressemblance, lui insuffla⁵ la vie, et le plaça dans
 le paradis, dans lequel il avait semé toutes sortes
 d'arbres fruitiers, et il lui interdit de goûter d'un seul
 arbre, dans lequel il avait placé la science du bien et
 du mal, avec cette menace : l'homme perdrait la vie
 s'il perpétrait cet acte ; mais s'il observait le précepte,
 il resterait immortel. 3. Alors le serpent, qui était
 l'un des ministres de Dieu⁶, jaloussa l'homme parce
 qu'il avait été fait immortel, et le séduisit par sa ruse

5. *Inspirauit* : cf. WLOSOK, p. 183. Lactance ne veut pas d'un traducianisme fataliste et penche en faveur d'une origine divine directe de l'âme. Voir PERRIN, *L'homme*, p. 273-276 ; 306-333 (sur la génération de l'âme).

6. Cf. LOI, p. 178, n. 66 (*minister* = ange). Dans l'*Épit.*, le diable jalouse le premier homme, parce que ce dernier a été fait immortel. Mais en *Inst.*, 2, 8, 5, le diable jalouse le premier esprit (= le Christ) ; ou bien, dans un autre passage (*Inst.*, 2, 12, 17), il est jaloux de la création, et sa méchanceté l'incite à faire en sorte que l'homme perde son immortalité. Un changement se produit donc. Voir HECK, *DZ*, p. 107-108 : Lactance se rapproche de CYPR., *Zelo*, 4, et de la Bible (*Sag.* 2, 24). Pour le reste, le texte des *Inst.* et celui de l'*Épit.* sont en gros parallèles, mais l'*Épit.* laisse de côté la découverte de leur nudité par Adam et Ève.

effectus, inlexit eum dolo ut mandatum dei legemque
 transcenderet. Et hoc modo scientiam quidem boni ac
 20 mali accepit, sed uitam quam perpetuam deus tribuerat
 amisit. 4. Eiecit ergo peccatorem de sancto loco et in
 hunc orbem relegauit, ut uictum quaereret per laborem,
 ut difficultates et aerumnas pro merito sustineret,
 ipsumque Paradisum uallo igneo circumfudit, ne quis
 25 hominum ad diem usque iudicii ad locum illum per-
 petuae beatitudinis conaretur inreperere. 5. Tum secuta
 est hominem mors ex dei sententia et tamen uita eius,
 licet temporalis esse coepisset, in mille annis terminum
 sumpsit et id fuit humanae uitae spatium usque ad
 30 cataclysmi tempus. Nam post diluuium paulatim uita
 hominum breuiata et ad annos centum | uiginti redacta
 est. 6. Serpens uero ille, qui de factis diabolus id est
 criminator siue delator nomen accepit, non destitit
 semen hominis, quem a principio deceperat, persequi.
 35 7. Denique eum qui primus in hoc orbe generatus est,
 inspirato liuore in caedem fratris armauit, ut de duobus
 primogenitis hominibus alterum extingueret, alterum
 faceret parricidam. 8. Nec quieuit deinceps quominus
 per singulas generationes pectoribus hominum malitiae
 40 uirus infunderet, corrumperet deprauaret, tantis denique
 sceleribus obrueret, ut iustitiae iam rarum esset exem-
 plum, sed uiuerent homines ritu beluarum. 9. Quod
 deus cum uideret, angelos suos misit, ut uitam hominum
 excolerent eosque ab omni malo tuerentur. His man-

f. 17^b

pour lui faire transgresser le commandement et la loi
 de Dieu. Et c'est ainsi que l'homme reçut sans doute
 la science du bien et du mal, mais qu'il perdit la vie
 que Dieu lui avait attribuée à perpétuité. 4. Il expulsa
 donc le pécheur du saint lieu et le relégua en ce
 monde, pour qu'il cherchât péniblement sa nourriture
 et qu'il supportât difficultés et misères, comme il l'avait
 mérité, et il entoura le paradis même d'un retranche-
 ment de feu, pour que, jusqu'au jour du Jugement,
 aucun homme ne tentât de faire irruption en ce lieu
 de perpétuel bonheur. 5. Alors, en vertu de la sentence
 divine, la mort s'attacha aux pas de l'homme. Mais,
 bien que sa vie eût commencé à être temporelle, sa
 limite fut de mille ans, et ce fut la durée de la vie
 humaine jusqu'au temps du cataclysme. Car, après le
 déluge, la vie humaine fut peu à peu abrégée et
 ramenée à cent vingt ans. 6. Mais ce serpent, que
 ses actes firent appeler diable, c'est-à-dire « accusateur »
 ou « délateur », ne cessa de poursuivre la race humaine
 qu'il avait trompée dès le commencement. 7. Enfin,
 à celui qui avait été le premier engendré en ce monde,
 il inspira de la jalousie pour son frère et l'arma en
 vue de ce meurtre ; ainsi, des deux hommes premiers-
 nés, il supprima l'un, et rendit l'autre parricide¹. 8². Et
 il n'eut de cesse, ensuite, qu'il n'infusât le venin de
 la méchanceté dans le cœur des hommes, génération
 après génération, qu'il ne les corrompît, les dépravât,
 les accablât enfin de si grands crimes qu'un seul exemple
 de justice se fit dorénavant rare, et que les hommes
 vécurent comme des bêtes sauvages. 9. Quand Dieu
 vit cela, il envoya ses anges pour adoucir la vie des
 hommes et les garder de tout mal. Il leur enjoignit de

T

22, 36 liuore Pf Br : libere T || 41 rarum Pf Br : rerum T

1. L'histoire de Caïn et Abel n'était pas narrée dans les *Inst.*
 Selon HECK (*DZ*, p. 66, n. 50), ce passage a toute chance de venir
 de CYPR., *Zelo*, 5, mais les deux textes ne se ressemblent guère
 dans le détail.

2. Le déluge est ici escamoté, à la différence d'*Inst.*, 2, 13.

45 datum dedit ut se terrenis abstinerent, ne qua labe
 maculati honore angelico multarentur. 10. Sed eos
 quoque idem ille subdolos criminator, dum inter homines
 commorantur, inlexit ad uoluptates, ut se cum mulieribus
 inquinarent. Tum damnati sententia dei et ob peccata
 50 proiecti et nomen angelorum et substantiam perdidere-
 runt. 11. Ita diaboli | satellites facti, ut habeant f. 18^a
 solacium perditionis suae, ad perdendos homines conuer-
 terunt, quos ut tuerentur aduenerant.

23, 1. Hi sunt daemones, de quibus poetae saepe in
 carminibus suis loquuntur, quos « custodes hominum »
 appellat Hesiodus. Ita enim persuaserunt hominibus
 inlecebris atque fallaciis suis, ut eosdem deos esse
 5 crederent. 2. Denique Socrates habere se a prima
 pueritia custodem rectoremque uitae suae daemonem
 praedicabat, sine cuius nutu et imperio nihil agere
 posset. 3. Adhaerent ergo singulis et sub nomine
 geniorum aut penatum domos occupant. His sacraria
 10 constituuntur, his cottidie libatur ut laribus, his honos
 datur tamquam malorum depulsoribus ; 4. Hi a prin-
 cipio, ut auerterent homines a dei ueri agnitione, nouas
 religiones et cultus deorum introduxerunt, hi memorias

T

22, 48 uoluptates Pf Br : uoluntates T || 49 sententia Pf Br :
 -tiam T

23, 11 hi Pf Br : his T

1. *Nomen ... substantiam* : cf. LOI, p. 183 ; BRAUN, p. 180.

2. Les dieux du paganisme sont assimilés aux démons du judéo-christianisme, conformément à Ps. 96 (95), 5 : « Tous les dieux des païens sont des démons. »

se tenir à l'écart des choses terrestres ; car, s'ils étaient flétris de quelque souillure, ils se verraient privés de leur gloire angélique. 10. Mais, pendant qu'ils séjournèrent parmi les hommes, ce même surnois accusateur les entraîna eux aussi aux voluptés, en sorte qu'ils se souillèrent avec des femmes. Alors, condamnés par le jugement de Dieu et bannis pour leurs péchés, ils perdirent à la fois leur titre et leur nature d'anges¹. 11. Et, devenus les satellites du diable, pour se consoler de leur propre perte, ils se mirent à perdre les hommes, alors qu'ils étaient venus pour les protéger.

23, 1². Ce sont eux les démons dont les poètes parlent souvent dans leurs poèmes ; Hésiode les appelle « gardiens des hommes³ ». De fait, ils ont si bien persuadé les hommes par leurs séductions et leurs tromperies qu'ils leur ont fait croire qu'ils étaient aussi des dieux. 2. Enfin Socrate proclamait que, dès sa prime enfance, il avait pour protecteur et guide de sa vie un démon sans la volonté et l'ordre duquel il ne pouvait rien faire. 3. Ils sont donc attachés à chacun et, sous le nom de génies ou de Pénates, ils tiennent en leur possession les maisons. On leur établit des chapelles, on leur fait tous les jours des libations comme aux Lares, on les honore comme s'ils repoussaient les maux. 4. Dès le commencement, pour détourner les hommes de la vraie connaissance de Dieu, ils instituèrent de nouvelles religions et de nouveaux cultes des dieux, ils enseignèrent à consacrer la mémoire

3. HES, *Op.*, 123. Par rapport aux *Inst.*, la citation est raccourcie et traduite.

15 regum mortuorum consecrari, templa constitui, simulacra
 fieri docuerunt, non ut honorem dei minuerent aut
 suum auferent, quem peccando amiserant, sed ut uitam
 hominibus eriperent, spem uerae lucis auferrent, | ne
 homines, unde illi exciderunt, ad immortalitatis caeleste
 praemium peruenirent. 5. Idem astrologiam prodiderunt
 20 et auguratum et aruspicinam : quae cum per se falsa
 sint, tamen ipsi auctores malorum sic ea gubernant, sic
 temperant, ut uera credantur. 6. Ipsi etiam magicae
 artis praestigias ad circumscribendos oculos reppererunt
 – illorum aspiratione fit ut quod sit, non esse et quod
 25 non sit, esse uideatur –, 7. Ipsi necyomantias, ipsi
 sortes et oracula, ut mentes hominum per ambiguos
 exitus mentita diuinatione deludant. In templis uero et
 sacrificiis omnibus praesentes adsunt et prodigiis qui-
 busdam fallacibus editis ad miraculum praesentium sic
 30 homines circumueniunt, ut inesse numen simulacris et
 imaginibus credant. 8. Inrepunt etiam corporibus ut
 spiritus tenues uitiatisque membris morbos conciant,
 quos sacrificiis uotisque placati postmodum relaxent,
 somnia inmittunt aut plane terrores, ut ipsi cogentur,
 35 aut quorum exitus respondeant ueritati, ut uenerationem
 sui augeant. 9. Nonnumquam etiam in sacrilegos edunt
 aliquid ultionis, ut quisquis uiderit, timidior ac religiosior
 fiat. Sic fraudibus suis obdlexerunt humano generi tene-
 bras, ut oppressa ueritate summi ac singularis dei nomen
 40 in obliuionem ueniret.

f. 18^bf. 19^a

des rois morts, à construire des temples, à faire des
 statues, non pas pour diminuer la gloire rendue à Dieu
 ou pour augmenter la leur, qu'ils avaient perdue par
 leur péché, mais pour arracher la vie aux hommes,
 leur enlever l'espoir de la vraie lumière, et les empêcher
 de parvenir à la récompense céleste de l'immortalité,
 d'où eux étaient tombés. 5. Ils firent aussi connaître
 l'astrologie, l'augurat, l'haruspicine : ces pratiques ont
 beau être fausses en soi, ces fauteurs de maux les
 règlent, les organisent de telle manière qu'on les croie
 vraies. 6. Eux-mêmes imaginèrent aussi les illusions
 de l'art magique pour tromper les yeux – leurs sug-
 gestions font que ce qui est paraît ne pas être et que
 ce qui n'est pas paraît être. 7. Eux-mêmes imaginèrent
 les nécromancies, les sorts et les oracles, pour abuser
 l'esprit des hommes par des résultats ambigus, car la
 divination est mensongère. Mais par leur présence dans
 tous les temples et tous les sacrifices, ils sont là, et
 par des prodiges fallacieux produits pour étonner les
 assistants, ils circonviennent les hommes, pour leur faire
 croire que la divinité se trouve dans des statues et des
 images. 8. Ils s'insinuent même dans les corps comme
 des esprits ténus, et corrompent les organes pour causer
 des maladies et les en soulager ensuite, quand ils ont
 été apaisés par des sacrifices et des vœux. Ils envoient
 des songes qui sont soit de purs cauchemars, afin qu'on
 leur adresse des prières, soit des rêves dont l'issue
 correspond à la réalité, afin d'augmenter la vénération
 qu'on leur porte. 9. Parfois même ils exercent une
 vengeance contre les sacrilèges, pour que ceux qui en
 sont les témoins deviennent plus craintifs et plus scru-
 puleux. Ainsi, par leurs tromperies, ils ont recouvert
 de ténèbres le genre humain pour écraser la vérité et
 faire oublier le nom du Dieu suprême et unique.

T

23, 16 amiserant He Br : -runt T || 23 circumscribendos Pf Br : -
 das T || 33 placati Pf Br : -tis T

24, 1. Sed dicet quisquam : cur ergo uerus ille deus patitur haec fieri ac non potius malos uel summouet uel extinguit ? Cur uero ipse daemionarchen a principio fecit, ut esset qui cuncta corrumperet, cuncta disperderet ? 2. Dicam breuiter cur hunc talem esse uoluerit. Quaero utrumne uirtus bonum sit an malum. Negari non potest, quin bonum. Si bonum est uirtus, malum est igitur e contrario uitium. 3. Si uitium ex eo malum est, quia uirtutem inpugnat, et uirtus ex eo bonum est, quia uitium adfligit, ergo non potest uirtus sine uitio consistere et si uitium sustuleris, uirtutis merita tollentur. Nec enim potest ulla fieri sine hoste victoria. Ita fit ut bonum sine malo esse non possit. 4. Vidit hoc Chrysippus uir acris ingenii | de prouidentia disserens eosque
 10 stultitiae redarguit, qui bonum quidem a deo factum putant, malum autem negant. 5. Huius sententiam interpretatus est A. Gellius in libris Noctium Atticarum

f. 19^b

T

24, 1 dicet Br : dicit T || 2 ac non Da Br : an T || 3 ipse Da Br : ipsi T

1. Ce chapitre est entièrement rajouté par rapport aux *Inst.* Par sa longueur et son importance doctrinale, c'est l'addition la plus importante que contient l'*Épit.* (voir PERRIN, « Ch. 24 »). Il n'y a pas de raisons particulières de penser que ce chapitre est, en tout ou partie, interpolé. Lactance veut dire (par la citation de Chrysippe qu'il a trouvée tardivement chez Aulu-Gelle) que Dieu a choisi pour l'homme la liberté et la sagesse, qui impliquent, en tant que choix, la complémentarité ontologique du bien et du mal. Le mal ne peut pas ne pas être l'envers du bien. Rappelons en outre que la question *Cur mala...* est typique du moyen-platonisme. Cf. ARN., 2, 55 :

24, 1¹. Mais, dira-t-on, pourquoi donc ce Dieu vrai supporte-t-il qu'il en soit ainsi, et pourquoi ne repousse-t-il pas plutôt les esprits méchants ou ne les anéantit-il pas ? Et pourquoi a-t-il lui-même créé dès le commencement le chef des démons, en sorte qu'existât un corrupteur universel, un destructeur universel ? 2. Je dirai brièvement pourquoi il a voulu qu'existât un tel être. Je demande si la vertu est un bien ou un mal. On ne peut nier qu'elle soit un bien. Si la vertu est un bien, le vice, à l'opposé, est donc un mal. 3. Si la malignité du vice vient de ce qu'il attaque la vertu, et l'excellence de la vertu de ce qu'elle terrasse le vice, la vertu ne peut donc exister sans le vice, et si l'on supprime le vice, on enlève ses mérites à la vertu. De fait, il ne peut pas y avoir de victoire sans ennemi. Ainsi se fait-il que le bien ne peut exister sans le mal. 4. Quand Chrysippe, cet homme à l'intelligence pénétrante, a disserté de la Providence, il a bien vu cela et il a convaincu de sottise ceux qui pensent que le bien certes a été fait par Dieu, mais qui disent que le mal ne l'a pas été. 5. Dans ses livres des *Nuits attiques*, Aulu-Gelle a traduit en ces termes l'assertion

« Pourquoi Dieu ne supprime-t-il pas ces maux, et les laisse-t-il progresser dans tous les siècles opiniâtement et continûment ? » – Arnobe pense que l'homme n'a pas à répondre à ces questions, parce qu'il ne possède pas l'intelligence de Dieu. En outre, Dieu n'est pas cause du mal. Enfin, la solution adoptée par Lactance est proche de celle de Proclus (cf. D. ISAAC, Introduction à PROCLUS, *Trois études sur la Providence*, CUF, t. 3, Paris 1982, p. 15) : le mal existe, mais sous le seul mode de la contradiction. Dieu est donc disculpé du reproche d'avoir voulu le mal. Tel est bien le but poursuivi par Lactance en ce chapitre.

sic dicens : « Quibus non uidetur mundus dei et hominum causa institutus neque res humanae prouidentia gubernari, graui se argumento uti putant, cum ita dicunt : “ Si esset prouidentia, nulla essent mala ”. Nihil enim minus aiunt prouidentiae congruere quam in eo mundo quem propter homines fecisse dicatur, tantam uim esse aerumnarum et malorum. 6. Ad ea Chrysippus cum in libro *περὶ προνοίας* quarto dissereret, “ nihil prorsus ” inquit “ istis insulsius qui opinantur bona esse potuisse, si non essent itidem mala. 7. Nam cum bona malis contraria sint, utraque necesse est opposita esse inter se et quasi mutuo aduersoque fulta nisu consistere : nullum adeo contrarium est sine contrario altero. 8. Quo enim pacto iustitiae sensus esse posset, nisi essent iniuriae, aut quid aliud iustitia est quam iniustitiae priuatio ? Quid item fortitudo | intellegi potest nisi ex ignauiae appositione, quid continentia nisi ex intemperantia ? Quo item modo prudentia esset, nisi foret contraria imprudentia ? 9. Proinde ” inquit “ homines stulti cur non hoc etiam desiderant, ut ueritas sit et non sit mendacium ? Namque itidem sunt bona et mala, felicitas et inportunitas, uoluptas et dolor. Alterum enim

24, 18-41 GELL., *Noct.*, 7, 1 || 39-41 Cf. PLAT., *Phaedo*, 60B

T

24, 18-23 quibus - quem propter deest in codd. Gellii || 23 quem propter *Da Br* : ~ T || 24 ad T : aduersus *Mar* || 25-26 nihil - insulsius T : nihil est prorsus istis, inquit, insubidius *Mar* || 27 itidem *Pf Br Mar* : ibidem T || 28 necesse T : -um *Mar* || 28-29 esse inter se T : inter sese *Mar* || 33 potest T : posset *Mar* || 34 intemperantia T : -ae *Mar* || 35 foret *Da Br Mar* : forte T || 36 contraria T : contra *Mar* || 39 inportunitas T : infor- *Mar* || uoluptas et dolor T : d. et u. *Mar*

de Chrysippe¹ : « Selon certains, le monde n'a pas été établi pour Dieu et les hommes, et les choses humaines ne sont pas gouvernées par la Providence. Et ils pensent user d'un argument de poids quand ils disent : “ Si la Providence existait, les maux n'existeraient pas. ” Et, à les entendre, rien ne s'accorde moins à la Providence que le fait que, dans un monde que l'on dit avoir été fait pour les hommes, il y ait pareille abondance de misères et de maux. 6. Quand Chrysippe en traitait dans son quatrième livre *Sur la Providence*, il répondait ainsi à leur argument : “ Il n'est absolument rien de plus insensé que ces gens qui opinent que les biens auraient pu exister si les maux n'existaient pas eux aussi. 7. Car, puisque les biens sont le contraire des maux, il est nécessaire que les uns et les autres soient opposés entre eux et n'existent, pour ainsi dire, qu'en s'étayant mutuellement par leurs efforts aduerses ; tant il est vrai qu'aucun contraire ne peut exister sans un second contraire. 8. De fait, comment le sens de la justice pourrait-il exister si les injustices n'existaient pas, et la justice est-elle autre chose que l'élimination de l'injustice ? De même, comment concevoir le courage, sinon en lui comparant la lâcheté ? Comment concevoir la modération, sinon à partir de l'excès ? De même, comment existerait la prudence si son contraire, l'imprudence, n'était pas là ? 9. Par conséquent, dit-il, pourquoi ces fous ne désirent-ils pas également que la vérité existe, sans qu'existe le mensonge ? Car biens et maux, chance et malchance, plaisir et douleur, se trouvent dans le même rapport. En effet, comme le dit Platon, ils ont été liés l'un à l'autre par leurs

1. Ce renvoi à Chrysippe montre bien que le texte de Lactance n'est pas fondamentalement dualiste ici : son enseignement dérive de la théorie stoïcienne des contraires.

40 ex altero, sicut Plato ait, uerticibus inter se contrariis
deligatum : si tuleris unum, abstuleris utrumque. » 10.
Vides ergo, id quod saepe dixi, bonum et malum ita
sibi esse conexa, ut alterum sine altero constare non
possit. Summa igitur prudentia deus materiam uirtutis
45 in malis posuit : quae idcirco fecit, ut nobis constitueret
agonem, in quo uictores immortalitatis praemio cor-
naret.

25, 1. Docui, ut opinor, cultus deorum non modo
impios, sed etiam uanos esse, uel quod homines fuerint,
quorum memoria post obitum consecrata sit, uel quod
simulacra ipsa insensibilia et surda sint, quia sunt ficta
5 de terra, nec oportere hominem, qui debeat spectare
caelestia, terrenis se subiugare, uel quod spiritus qui f. 20^b
eas religiones sibi uindicant, incesti et impuri sint et
ideo dei sententia condemnati ceciderint in terram, nec
fas esse in eorum dicionem uenire quibus potior sis, si
10 deum uerum sequi uelis.

2. Superest ut quoniam de falsa religione diximus,
etiam de falsa sapientia disseramus, quam philosophi pro-
fiterentur homines summa quidem doctrina et eloquentia
praediti, sed longe a ueritate summoti, quia nec deum

T

24, 40 sicut T : sicuti Mar

1. Ce chapitre fait la soudure entre *Inst.*, 2 et *Inst.*, 3, mais son thème ne correspond pas exactement au début d'*Inst.*, 3.

extrémités opposées : si on enlève l'un, on supprimera
l'un et l'autre. » 10. Tu le vois donc – et je l'ai
souvent dit –, le bien et le mal sont liés ensemble de
telle manière que l'un ne peut exister sans l'autre.
11. Dans sa suprême sagesse, Dieu a donc placé la
matière de la vertu dans les maux ; et s'il l'a fait,
c'est afin d'instituer pour nous un concours et d'y
couronner les vainqueurs par la récompense de l'im-
mortalité.

25, 1¹. Je crois avoir montré que les cultes des
dieux sont non seulement impies, mais même vains,
soit du fait que ces dieux ont été des hommes dont
on a consacré la mémoire après leur mort ; soit du
fait que les statues elles-mêmes sont insensibles et
sourdes, ayant été modelées en terre, et qu'il ne faut
pas que l'homme, qui doit contempler les choses
célestes, se soumette aux choses terrestres ; soit enfin
du fait que les esprits qui revendiquent pour eux ces
cultes sont incestueux et impurs, qu'ils ont été pour
cette raison condamnés par le jugement de Dieu, qu'ils
sont tombés sur la terre, et qu'il n'est pas permis à
qui veut suivre le vrai Dieu de tomber sous la
domination d'êtres auxquels il est supérieur.

2. Puisque nous avons parlé de la fausse religion, il
nous reste à traiter aussi de la fausse sagesse, celle
que professent les philosophes, gens supérieurement
doués de savoir et d'éloquence, mais bien éloignés de
la vérité, car ils n'ont connu ni Dieu, ni la sagesse de
Dieu. 3. Ils ont beau être fins et diserts, cependant,

15 nec sapientiam dei cognouerunt. 3. Qui licet sint arguti
 ac deserti, tamen quia humana est eorum sapientia,
 etiam cum his congregari non uerebor, ut appareat a
 ueritate mendacium, a caelestibus terrena facile posse
 superari. 4. Quid sit philosophia hoc modo definiunt :
 20 philosophia est amor uel studium sapientiae. Non est
 ergo ipsa sapientia, quia necesse est aliud esse quod
 amat, aliud quod amatur. Si studium est sapientiae, ne
 sic quidem philosophia sapientia est. Sapientia enim res
 est ipsa quae quaeritur, studium uero quod quaerit.
 25 5. Ipsa igitur definitio uel nominis | significatio declarat f. 21^a
 philosophiam non esse ipsam sapientiam. Dicam ne
 studium quidem esse sapientiae quo sapientia non
 comprehenditur. Quis enim studere dicatur ei rei quam
 nullo modo possit attingere ? 6. Qui medicinae aut
 30 grammaticae aut oratoriae studet, studiosus eius artis
 quam discit dici potest : ubi didicit, iam medicus, iam
 grammaticus, iam orator dicitur. Sic oportuit et studiosos
 sapientiae, postquam didicissent, sapientes nominari. 7.
 Eum autem studiosi sapientiae quamdiu uiuant uocentur,

T

25, 15 sapientiam Pf Br : -tia T || 20 sapientiae T : + si amor
 est sapientiae Br || 23 enim Pf Br : autem T

1. Mélange de *locus humilitatis propriae* et d'hymne à la vérité, bien à sa place dans les exordes et les conclusions.

2. *Amor sapientiae* est une expression unique chez Lactance. Dans les *Inst.*, on lit *quaerere, quaesitor* et *studium sapientiae* (*Inst.*, 3, 2, 3). Lactance propose donc deux traductions dans l'*Épit.* : *uariatio* ou imitation de CICÉRON (*Lael.*, 1, 58 : *amor sapientiae* ; *Off.*, 2, 2, 5 : *studium sapientiae*).

leur sagesse n'étant qu'humaine, je ne craindrai pas de
 me mesurer même avec eux, pour qu'il apparaisse que
 la vérité peut facilement surpasser l'erreur et les choses
 célestes les choses terrestres¹. 4. Ils définissent ainsi
 ce qu'est la philosophie : la philosophie est l'amour ou
 l'étude de la sagesse². Elle n'est donc pas la sagesse
 même, car l'amant est nécessairement distinct de l'objet
 de son amour. Si elle est l'étude de la sagesse, en ce
 cas la philosophie n'est pas non plus la sagesse. En
 effet, la sagesse est l'objet même de la recherche, et
 l'étude en est la recherche. 5. Par conséquent, la
 définition même ou la signification du terme montre
 que la philosophie n'est pas la sagesse même. Je dirai
 que ce qui n'embrasse pas la sagesse n'est pas non
 plus l'« étude de la sagesse ». De fait, peut-on dire de
 quelqu'un qu'il « étudie une chose » s'il ne peut nul-
 lement l'atteindre ? 6. De celui qui étudie la médecine,
 la grammaire ou l'art oratoire, on peut dire que c'est
 un étudiant dans l'art qu'il apprend : quand il a fini
 d'apprendre, on l'appelle désormais médecin, grammai-
 rien, orateur³. Ainsi aurait-il fallu que ceux qui étu-
 diaient la sagesse fussent eux aussi appelés sages après
 avoir fini leur apprentissage. 7. Or, comme on les
 appelle toute leur vie étudiants de sagesse⁴, de toute

3. La séquence concernant la médecine, la grammaire, l'art oratoire ne figure pas dans les *Inst.*, (*exempla* à fin pédagogique, dirigés contre les philosophes). Il est possible que la nature de cette liste soit inspirée par la législation impériale (H.-I. MARROU, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, t. 2. *Le monde Romain*, Paris 1981, p. 110 s.)

4. Expression cicéronienne (*Tusc.*, 5, 3, 9).

35 apparet illud studium non esse quo ad ipsam rem
 quae studio petitur non potest perueniri ; nisi forte
 qui ad finem usque uitae ut sapiant student, apud
 inferos sapientes erunt. Omni autem studio subiacet
 40 finis. Non est igitur id studium rectum quod non habet

26, 1. Praeterea duo sunt quae cadere in philosophiam uidentur, scientia et opinatio : quae si auferantur, tota philosophia corrui. Atquin utrumque philosophiae ipsi philosophorum principes ademerunt. 2. Scientiam f. 21^b
 5 Socrates, opinionem sustulit Zeno, uideamus an recte. « Sapientia est », ut Cicero definiuit, « diuinarum et humanarum rerum scientia ». Quae definitio si uera est, non cadit in hominem sapientia. 3. Quis enim mortalium hoc sibi possit adsumere, ut diuina et humana
 10 scire se profiteatur ? Humana omitto : quae quamquam cum diuinis conexas sunt, tamen quia sunt hominis, concedamus ut homo illa scire possit. 4. Diuina certe per <se> scire non potest, quia homo est : qui autem scit illa, diuinus sit necesse est ac propterea deus.
 15 Homo autem nec diuinus nec deus est. Non potest igitur per <se> scire homo diuina. Nemo ergo sapiens nisi deus aut certe is homo quem deus docuit. 5. Illi

26, 6-7 Cic., *Off.*, 2, 2, 5

T

25, 35 quo Br : quod T || 38 omni Pf Br : omnia T
 26, 16 se Da Br : om. T || 17 is Br : his T

1. Sans une révélation divine, la science est inaccessible à l'homme, et opiner est indigne d'un philosophe. Lactance aboutit ainsi à l'élimination de la philosophie. Il améliore ici la présentation de sa démonstration des *Inst.* en la rendant plus rigoureuse.

évidence, une activité qui ne permet pas de parvenir à l'objet même de l'étude, n'est pas une étude ; à moins que par hasard ceux qui étudient jusqu'au terme de leur vie pour être sages ne soient un jour sages dans les enfers. Or toute étude a un terme. Ce qui n'a pas de terme n'est donc pas vraiment une étude.

26, 1¹. En outre, il y a deux choses qui semblent du domaine de la philosophie : la science et l'opinion ; si on les enlève, toute la philosophie s'effondre. Et pourtant les princes mêmes des philosophes² les ont ôtées l'une et l'autre à la philosophie. 2. Socrate a supprimé la science et Zénon l'opinion ; voyons s'ils ont eu raison. Selon la définition de Cicéron, « la sagesse est la science des choses divines et humaines ». Si cette définition est correcte, la sagesse n'est pas du domaine de l'homme. 3. Quel mortel pourrait en effet revendiquer pour lui de faire profession de connaître les choses divines et humaines ? Je laisse de côté les choses humaines : bien qu'elles soient liées aux divines, comme elles sont le fait de l'homme, accordons qu'un homme pourrait les connaître. 4. Mais il ne peut assurément pas connaître par lui-même les choses divines, parce qu'il est homme : celui qui les sait est nécessairement divin et donc Dieu. Or l'homme n'est ni divin ni Dieu. L'homme ne peut donc pas par lui-même connaître les choses divines. Personne n'est donc sage, si ce n'est Dieu, ou du moins un homme qui a reçu l'enseignement de Dieu. 5. Or puisque les philosophes ne sont pas des dieux et qu'ils n'ont pas reçu

2. Appellation donnée par Lactance à Pythagore, Socrate, Platon, Aristote, Zénon, Cicéron et Caton.

autem quia nec dii sunt nec a deo docti, sapientes ergo
 id est diuinarum et humanarum rerum scientes esse non
 20 possunt. Recte igitur a Socrate atque Academicis scientia
 sublata est. 6. Opinatio quoque non congruit sapienti :
 id enim quisque opinatur quod ignorat. Opinari autem
 scire te quod ignores, temeritas ac stultitia est. Recte
 igitur | opinatio a Zenone sublata est. Si ergo scientia
 25 in homine nulla est et opinatio esse non debet, philo-
 sophia radicitus amputatur.

f. 22^a

27, 1. Huc accedit quod non est uniformis, sed
 diuisa in sectas et in multas discrepantesque sententias
 dissipata statum non habet. Cum enim singulae alias
 omnes in pugnent et adfligant nec sit aliqua ex iis quae
 5 non iudicio ceterarum stultitiae condemnetur, utique
 discordantibus membris corpus omne philosophiae ad
 interitum deducitur. 2. Hinc Academia postmodum
 nata est. Nam cum uiderent eius sectae principes omnem
 philosophiam philosophis inuicem oppugnantibus esse
 10 subuersam, susceperunt aduersus omnes bellum, ut
 omnia omnium dissoluerent, nihil ipsi adserentes nisi
 unum, nihil sciri posse. 3. Ita sublata scientia philo-
 sophiam ueterem subruerunt. Sed ne ipsi quidem phi-
 losophorum nomen retinuerunt qui ignorantiam
 15 fatebantur, quia nescire omnia non modo philosophi,
 sed ne hominis quidem sit. 4. Ita <fit ut> philosophi
 quia nihil munimenti habent, mutuis se uulneribus

T

27, 10 susceperunt Pf Br : subre- T || 16 fit ut Br : om. T ||
 17 munimenti Pf Br : moni- T

1. *Vniformis* ne se retrouve chez Lactance qu'en *Inst.*, 6, 9, 7 (la justice que Dieu propose à tous). L'idée est que toute chose, tout groupement, dont les éléments sont divisés, est condamné (*Inst.*, 3, 4, 14).

l'enseignement de Dieu, ils ne peuvent être des sages, c'est-à-dire des gens qui connaissent les choses divines et humaines. Socrate et les Académiciens ont donc eu raison de supprimer la science. 6. Opiner ne convient pas non plus au sage : de fait, on opine sur ce qu'on ignore. Or opiner que l'on sait ce qu'on ignore, c'est une témérité et une folie. Par conséquent, Zénon a eu raison de supprimer l'opinion. Si donc la science n'existe pas chez l'homme et si l'opinion n'a pas droit à l'existence, la philosophie est amputée radicalement.

27, 1. De plus, la philosophie n'a pas qu'une seule forme¹, mais, divisée en sectes et dispersée en de nombreux avis discordants, elle n'a pas de position stable. De fait, comme chaque secte attaque et abat toutes les autres, et qu'il n'y en a pas une qui ne soit déclarée coupable de folie par le jugement de toutes les autres, tout le corps de la philosophie est évidemment entraîné à sa perte par le désaccord entre ses membres. 2. De là, peu après, est née l'Académie : comme les chefs de cette secte voyaient que les assauts réciproques des philosophes avaient détruit l'ensemble de la philosophie, ils entreprirent donc une guerre contre tous les philosophes pour détruire toutes les affirmations de tous les philosophes, et ils n'affirmèrent eux-mêmes qu'une seule chose : on ne pouvait rien savoir. 3. Après avoir ainsi supprimé la science, ils abattirent l'ancienne philosophie. Mais eux-mêmes ne conservèrent même pas le titre de philosophes : ils avouaient leur ignorance, et tout ignorer est indigne non seulement d'un philosophe, mais même d'un homme². 4. Ainsi se fait-il que, n'ayant aucun moyen

2. *Non modo ... sed ... ne ... quidem* équivalait à *non modo non - sed ne ... quidem* (LEUMANN, p. 519¹⁻²).

extinguant | et ipsa tota philosophia suis se armis consumat ac finiat. 5. At enim sola physice labat. f. 22^b
 20 Quid ? Illa moralis num aliqua firmitate subnixa est ? Videamus an philosophi in hac saltem parte consentiant, quae ad uitae statum pertinet.

28, 1. Quod sit in uita summum bonum quaeri necesse est, ut ad illud uita omnis et actiones nostrae derigantur. Cum de hominis summo bono quaeritur, tale constitui debet, primum ut id ad hominem solum
 5 pertineat, deinde ut animi sit proprium, postremo ut uirtute quaeratur. 2. Videamus ergo an summum bonum quod philosophi determinant tale sit, ut nec mutum animal nec corpus attingat nec possit sine uirtute conquiri. 3. Aristippus Cyrenaicae sectae conditor, qui
 10 summum bonum esse censuit corporis uoluptatem, de numero philosophorum deque coetu hominum propellendus est, qui se pecudi comparauit. 4. Hieronymi summum bonum est nihil dolere, Diodori, dolere desinere. Sed <et> ceterae animantes dolorem fugiunt et
 15 cum non dolent aut dolere desinunt, gaudent. | Quid igitur homini dabitur eximium, si bonum eius summum bonum commune cum beluis iudicatur ? 5. Zeno summum bonum putauit cum natura congruenter uiuere. At haec definitio generalis est. Omnes enim animantes cum

f. 23^a

T

28, 6 uirtute Pf Br : -tem T || 12 qui T Sta : quia Br || 13 dolere Pf Br : dolore T || 14 et He Br : om. T

1. Lactance se propose de faire table rase des philosophies antiques avant d'exposer sa thèse. L'ordre suivi dans l'*Épit.* va du plus matériel au plus spirituel. En comparaison, les *Inst.* donnent une impression de désordre ; de plus, le « catalogue » (3, 7) et la critique (3, 8) y étaient séparés.

2. *Beluis* est plus dur que *cetera animalia* d'*Inst.*, 5, 10, 1 (mais

de se protéger, les philosophes se détruisent par leurs blessures réciproques et que toute la philosophie même s'épuise et s'achève par ses propres armes. 5. Mais en fait seule la physique menace ruine. Quoi donc ? La morale a-t-elle un fondement solide ? Voyons si les philosophes s'accordent du moins sur cette partie qui touche à la façon de vivre.

28, 1¹. Il nous faut rechercher ce qu'est dans la vie le souverain bien pour régler selon lui toute notre vie et nos actions. Quand on s'enquiert du souverain bien de l'homme, on doit l'établir tel qu'il concerne d'abord uniquement l'homme, ensuite qu'il soit particulier à l'âme, enfin qu'on le recherche par vertu. 2. Voyons donc si le souverain bien que définissent les philosophes est tel qu'il ne concerne ni l'animal dépourvu de la parole, ni le corps, et qu'il soit impossible de le rechercher sans vertu. 3. Aristippe, le fondateur de la secte cyrénaïque, a été d'avis que le souverain bien était le plaisir du corps : on doit donc le chasser du nombre des philosophes et de la société humaine, pour s'être mis au rang des bêtes². 4. Pour Hiéronyme, le souverain bien consiste en l'absence de souffrances ; pour Diodore, en la cessation des souffrances. Mais tous les autres êtres vivants fuient la douleur et, quand ils ne souffrent pas ou cessent de souffrir, ils se réjouissent. Quel privilège donnera-t-on donc à l'homme, si l'on estime que son souverain bien lui est commun avec les bêtes ? 5. Zénon a pensé que le souverain bien était de vivre en accord avec la nature. Mais cette définition est par trop générale. En effet,

déjà en *Inst.*, 3, 8, 17) : Lactance accentue des traits qui étaient déjà présents dans les *Inst.*

20 natura congruenter uiuunt et est sua cuique natura. 6. Epicurus animi adseruit uoluptatem. Quid est uoluptas animi nisi gaudium, quo plerumque luxuriat animus ac relaxatur uel ad lusum uel ad risum ? Sed hoc bonum etiam muta contingit, quae cum pabulis saturata sunt,
 25 in gaudium et lasciuiam resoluuntur. 7. Dinomachus et Callipho honestam uoluptatem probauerunt, sed aut idem dixerunt quod Epicurus, ut corporis sit uoluptas inhonesta, aut si corporis uoluptates alias turpes, alias honestas putauerunt, iam non est summum bonum quod
 30 corpori adscribitur. 8. Peripatetici ex bonis animi et corporis et fortunae summum bonum conflant. Animi bona probari possunt. Sed si auxilio indigent ad complendam beatitudinem, utique inbecilla sunt. | Corporis uero atque fortunae non sunt in hominis potestate nec iam
 35 summum bonum est quod aut corpori aut extra positum adsignatur, quia et pecudes attingit hoc duplex bonum, quibus opus est ut et bene ualeant et uictu non indigeant. 9. Stoici aliquando melius sensisse creduntur, qui summum bonum uirtutem esse dixerunt. Sed uirtus
 40 non potest esse summum bonum, quoniam si malorum laborumque tolerantia est, beata per se non est, sed efficere ac procreare summum bonum debet, quia perueniri ad illud sine difficultate ac labore maximo non potest. 10. At uero Aristoteles longe a ratione aberrauit, qui honestatem uirtuti copulauit : quasi aliquando uirtus aut ab honestate secerni aut turpitudini possit adiungi. 11. Herillus Pyrrhonius scientiam fecit sum-

f. 23^b

tous les êtres vivants vivent en accord avec la nature, et chacun a sa propre nature. 6. Épicure a soutenu que c'était la volupté de l'âme. Qu'est ce que la volupté de l'âme, sinon la joie, par laquelle l'âme s'abandonne généralement aux excès et se détend, soit pour jouer, soit pour rire ? Mais ce bien concerne même les êtres dépourvus de parole : lorsqu'ils sont rassasiés de foin, ils se laissent aller à se réjouir et à folâtrer. 7. Dinomaque et Calliphon ont approuvé le plaisir convenable, mais ou bien ils ont dit comme Épicure, que le plaisir du corps est déshonnête, ou bien, s'ils ont pensé que certains plaisirs du corps étaient scandaleux et d'autres convenables, ce n'est plus le souverain bien qui sera assigné au corps. 8. Les péripatéticiens forment leur souverain bien en mélangeant des biens de l'âme, du corps et de la fortune. Les biens de l'âme peuvent être approuvés. Mais s'ils ont besoin d'un secours pour rendre complet le bonheur, ils sont évidemment faibles. Quant aux biens du corps et de la fortune, ils ne sont pas au pouvoir de l'homme : dès lors, le souverain bien n'est pas un bien assigné soit au corps soit à des biens extérieurs, parce que ce double bien concerne aussi les bêtes, qui ont besoin de bien se porter et de ne pas manquer de nourriture. 9. Les stoïciens, croit-on, ont eu un avis sensiblement meilleur, eux qui ont dit que le souverain bien était la vertu. Mais la vertu ne peut être le souverain bien, puisque, si elle consiste à endurer les maux et les peines, elle n'est pas heureuse par elle-même, mais elle doit réaliser et procréer le souverain bien, du fait qu'il est impossible d'y parvenir sans la plus grande difficulté et la plus grande peine. 10. Quant à Aristotele, il s'est bien éloigné de la raison, en unissant la moralité à la vertu comme si parfois la vertu pouvait se séparer de la moralité ou s'associer à l'immoralité. 11. Hérillos

T

28, 34 potestate Pf : -tem T Br || 42 ac Da Br : aut T

50 mum bonum. Haec quidem et hominis et animi solius
 est, sed potest sine uirtute contingere. Nec enim beatus
 putandus est qui uel auditu aliquid didicerit uel parua
 lectione cognouerit, nec est summi boni definitio, | quia f. 24^a
 potest esse aut rerum malarum aut certe inutilium
 scientia. 12. Et si sit bonarum et utilium quam labore
 55 sis adsecutus, summum tamen bonum non est, quia non
 propter se expetitur scientia, sed propter aliud. Nam
 idcirco artes discuntur, ut sint nobis aut uictui aut
 gloriae aut etiam uoluptati; quae utique summa bona
 esse non possunt. 13. Ergo ne in ethica quidem
 60 philosophi regulam tenent, quandoquidem in ipso car-
 dine, id est in ea disputatione qua uita formatur, inter
 se pugnant. 14. Nec enim possunt paria esse aut similia
 praecepta, cum alii forment ad uoluptatem, alii ad
 honestatem, alii uero ad naturam, alii ad scientiam, alii
 65 ad quærendas, alii ad fugiendas opes, alii ad nihil
 dolendum, alii ad patientiam malorum: in quibus omni-
 bus, sicut superius ostendi, a ratione declinant, quia
 deum nesciunt.

29, 1. Videamus nunc quod [quid sit summum
 bonum] sit propositum sapienti summum bonum. Ad
 iustitiam nasci homines non modo litterae sacrae docent,
 uerum etiam idem ipsi philo|sophi nonnumquam faten- f. 24^b

T

29, 1-2 quod Br: + quid - bonum T

1. Précision absente des *Inst.*

2. Lactance « contamine » deux passages des *Inst.* sur la morale « positive », il repense les *Inst.*: à la « fausse sagesse des philosophes » (*Inst.*, 3, 11; 6, 9, 12) correspond le « vrai culte » (*Inst.*, 3, 9, 1).

le pyrrhonien a fait de la science le souverain bien. Il
 est bien vrai que celle-ci appartient uniquement à
 l'homme et à l'âme, mais elle peut exister sans vertu.
 De fait, on ne peut estimer heureux celui qui a appris
 quelque chose en écoutant, ou qui en a acquis la
 connaissance par une rapide lecture¹, et ce n'est pas
 la définition du souverain bien, parce qu'il peut exister
 une science du mal ou du moins de l'inutile. 12. Et
 même si c'est la science du bon et de l'utile que l'on
 atteint par sa peine, elle n'est cependant pas le sou-
 verain bien, car on ne convoite pas la science pour
 elle-même, mais en vue d'autre chose. De fait, on
 apprend les arts pour qu'ils nous procurent soit le
 moyen de vivre, soit la gloire, soit même la volupté;
 et ces biens ne peuvent évidemment pas être des
 souverains biens. 13. Par conséquent, même en matière
 de morale, les philosophes ne détiennent pas la règle
 de référence, puisqu'ils se combattent entre eux sur le
 point cardinal même, c'est-à-dire dans la discussion sur
 la manière de régler sa vie. 14. Et les préceptes ne
 peuvent être en effet identiques ou semblables quand
 les uns les règlent pour le plaisir, les autres pour la
 moralité, les uns pour la nature, les autres pour la
 science, les uns pour acquérir des richesses, les autres
 pour les fuir, les uns pour supprimer les souffrances,
 les autres pour endurer les maux. En tout cela, comme
 je l'ai montré plus haut, ils se détournent de la raison
 parce qu'ils ne connaissent pas Dieu.

29, 1². Voyons maintenant quel souverain bien se
 trouve proposé au sage. Non seulement l'Écriture sainte
 enseigne que les hommes naissent en vue de la justice,
 mais encore ces mêmes philosophes le proclament

- 5 tur. 2. Cicero sic ait : « Sed omnium quae in hominum
 doctorum disputatione uersantur, nihil est profecto
 praestabilius quam plane intellegi nos ad iustitiam esse
 natos. » Est hoc uerissimum. Nec enim ad scelus
 nascimur, cum simus animal sociale atque commune.
- 10 3. Ferae ad saeuitiam gignuntur : aliter enim nequeunt
 quam praeda et sanguine uictitare. Eaedem tamen, etsi
 ultima fames urgeat, nihilominus generis sui animalibus
 parcunt. Idem faciunt et aues quas aliarum uisceribus
 pasci necesse est. 4. Quanto magis hominem, qui cum
 15 homine et commercio linguae et communione sensus
 copulatus est, parcere homini oportet eumque diligere !
 Haec est enim iustitia. 5. Sed quoniam soli homini
 sapientia data est, ut deum intellegat, et haec sola
 hominis mutorumque distantia est, duobus officiis obs-
 20 tricta est ipsa iustitia : unum deo debet ut patri, alterum
 homini uelut fratri ; ab eodem enim deo geniti sumus.
6. Merito ergo ac recte dictum est « sapientiam esse |
 diuinarum et humanarum rerum scientiam ». Oportet
 enim scire nos quid deo, quid homini debeamus, deo
 25 scilicet religionem, homini caritatem. Sed illud superius

29, 5-8 Cic., *Leg.*, 1, 10, 28 || 8-9 Cf. SEN., *Ben.*, 7, 1 ; *Clem.*,
 1, 32

T

29, 5-6 hominum doctorum Br : ~ T || 22 sapientiam Pf Br : -
 tia T

1. *Sociale ac commune* : seul exemple de cette association de
 termes chez Lactance (PERRIN, *L'homme*, p. 400).

2. Même les carnivores épargnent les animaux de leur espèce.

parfois eux-mêmes. 2. Cicéron s'exprime ainsi : « De
 tous les sujets sur lesquels roulent les discussions des
 savants, le plus important est assurément de comprendre
 clairement que nous sommes nés en vue de la justice. »
 Cela est très vrai. Et de fait, nous ne naissons pas en
 vue du crime, puisque nous sommes un animal sociable
 fait pour vivre en communauté¹. 3². Les bêtes
 fauves naissent pour la férocité, car elles ne peuvent
 faire autrement que de vivre indéfiniment de proies et
 de sang. Cependant, même si la faim les presse au
 dernier point, ces mêmes êtres épargnent néanmoins
 les animaux de leur espèce. Agissent ainsi également
 les oiseaux pour qui se nourrir des entrailles des autres
 oiseaux est une nécessité. 4. Combien l'homme, qui
 est uni à l'homme à la fois par le commerce du langage
 et par la communauté de l'intelligence, doit-il plus
 encore épargner l'homme et le chérir ! C'est là en effet
 la justice. 5. Mais puisque la sagesse a été donnée
 uniquement à l'homme, pour qu'il connaisse Dieu, et
 que c'est la seule différence qui existe entre l'homme
 et les animaux, la justice elle-même se trouve étroite-
 ment liée à ces deux devoirs : l'homme doit le premier
 à Dieu comme à son père, le second à l'homme comme
 à son frère³ ; de fait, nous avons été engendrés par
 le même Dieu. 6. Par conséquent, on dit à bon droit
 et avec raison que « la sagesse est la science des choses
 divines et humaines⁴ ». Il faut en effet que nous
 sachions ce que nous devons à Dieu et ce que nous
 devons à l'homme : à Dieu, bien sûr, la religion ; à

C'est un lieu commun antique de noter que les animaux sont moins
 cruels que les hommes.

3. *Patrem ... fratrem* : même parallélisme en *Ira*, 14, 5.

4. C'est tout ce qui reste de la très longue citation de Cic.,
Off., 2, 5, 5 des *Inst.* Le texte est déjà cité en *Épit.*, 26, 2.

f. 25^a

sapientiae, hoc posterius uirtutis est et utrumque iustitia comprehendit. 7. Si ergo constat ad iustitiam nasci hominem, necesse est iustum malis esse subiectum, ut uirtutem qua est praeditus in usu habeat ; uirtus enim
 30 malorum sustinentia est. 8. Voluptates fugiet ut malum ; opes contemnet, quia fragiles sunt, et si habuerit, dilargietur, ut miseros seruet ; honores non appetet, quia sunt breues et caduci ; iniuriam nulli faciet, si fuerit passus, non retribuet, et diripientem sua
 35 non persequetur. 9. Nefas enim iudicabit hominem laedere et si quis extiterit qui cogat desciscere a deo, nec cruciatus nec mortem recusabit. Ita fiet ut eum necesse sit et inopem et humilem et in contumeliis aut etiam cruciatibus uiuere.

30, 1. Quis igitur erit fructus iustitiae atque uirtutis, si nihil habebit in uita nisi malum ? Quodsi uirtus, quae bona omnia terrena | contemnit, mala uniuersa

f. 25^b

T

29, 31 et Pf Br : at T || 35 iudicabit Pf Br : -auit T

1. *Caritas* a sa valeur classique d'amour entre les hommes.

2. Le sens de l'expression *superius ... posterius* est indubitable, bien qu'elle soit unique chez Lactance (PERRIN, *L'homme*, p. 120, n. 461).

3. La conséquence logique d'*Épit.*, 24 est que la vertu se pratique et s'affirme en affrontant le mal. *Sustinentia* : unique emploi chez Lactance (peut-être à partir de *Rom.* 2, 4 chez CYPRIEN, *Bono pat.*, 4 et *Test.*, 3, 35). Cette définition de la vertu est à rapprocher de l'emploi de *sustinere* chez SÈNEQUE (*Prou.*, 4, 16 : le sage supporte les maux ; *Epist.*, 67, 4).

l'homme, l'amour¹. Mais la première relève de la sagesse, la seconde² de la vertu, et la justice les embrasse toutes deux. 7. Par conséquent, s'il est établi que l'homme naît en vue de la justice, il est nécessaire³ que le juste soit soumis aux maux pour posséder en pratique la vertu dont il a été doté ; de fait, la vertu consiste à supporter les maux. 8. Le juste fuira les plaisirs comme le mal ; il méprisera les richesses parce qu'elles sont fragiles et, s'il en a, il les distribuera en largesses pour sauver les miséreux ; il ne recherchera pas les honneurs parce qu'ils sont brefs et périssables ; il ne fera injure à personne, et s'il en a eu à supporter, il ne rendra pas la pareille, et ne poursuivra pas celui qui pille ses propres biens. 9. De fait, il jugera impie de faire du mal à un homme, et s'il se trouvait quelqu'un pour le contraindre à renier Dieu, il ne refusera ni les tortures ni la mort⁴. Il lui arrivera ainsi d'être dans la nécessité de vivre pauvre, humble, dans les outrages et même les tortures⁵.

30, 1. Quel sera donc le fruit de la justice et de la vertu si elle n'a en partage, dans la vie, que du mal ? Si la vertu qui méprise tous les biens terrestres, endure

4. Alors qu'en *Inst.*, 6, 17, 5-10, la persécution est toujours présente, elle n'est envisagée ici que comme une éventualité et comme une menace.

5. Gradation ascendante en quatre étapes (en 45, 1 s., le juste subit le même sort que le Christ).

sapientissime perfert ipsamque mortem pro officio sus-
 5 cipit, sine praemio esse non potest, quid superest nisi
 <ut> merces eius immortalitas sola sit? 2. Nam si
 cadit in hominem beata uita, ut philosophi uolunt in
 eo solo non dissidentes, cadit ergo et immortalitas. Id
 10 enim solum beatum est quod incorruptum, id solum
 incorruptum quod aeternum. 3. Immortalitas ergo est
 summum bonum, quia et hominis et animi et uirtutis
 est tantum. Ad hanc dirigimur, ad hanc capiendam nati
 sumus. 4. Idcirco nobis deus uirtutem iustitiamque
 15 proponit, ut aeternum illud praemium nostris laboribus
 adsequamur. De ipsa uero immortalitate suo loco dis-
 seremus. 5. Restat λογική philosophia, quae ad beatam
 <uitam> nihil confert. Sapientia enim non in sermonis
 ornatu, sed in corde atque sensu <est>. 6. Quodsi
 20 et physica superuacua est et haec logica, in ethica uero,
 quae sola necessaria est, philosophi errauerunt, qui
 summum bonum nullo modo inuenire potuerunt, | inanis
 igitur et inutilis omnis philosophia reperitur, quae nec
 rationem hominis comprehendere nec officium potuit
 munusque complere.

T

30, 6 ut *Da Br*: om. *T* || 6-7 si cadit in hominem *Pf Br*: sic
 ait in homine *T* || 15 immortalitate *He Br*: non mor- *T* || 17 uitam
Pf Br: om. *T* || 18 est *Bu Br*: om. *T* || 19 logica *Br*: ΛΟΓΙΚΑ
 T

1. Corrélation étroite entre immortalité et béatitude (sur la
 valeur religieuse et eschatologique de ce terme, cf. *Loi*, p. 65 ; 268).
D'Inst., 3, 12, l'*Épit.* ne conserve que le raisonnement.

jusqu'au bout avec la plus grande sagesse tous les maux
 sans exception et accepte la mort elle-même pour
 accomplir son devoir, ne peut être sans récompense,
 que lui reste-t-il comme récompense, si ce n'est l'im-
 mortalité seule. 2. Car si le bonheur est accessible à
 l'homme, comme le veulent les philosophes – et c'est
 le seul point sur lequel ils ne sont pas en désaccord –,
 l'immortalité¹ lui est donc accessible aussi. En effet
 seul ce qui est incorruptible est bienheureux, seul est
 incorruptible ce qui est éternel. 3. Par conséquent,
 l'immortalité est le souverain bien, parce qu'elle n'ap-
 partient qu'à l'homme, à l'âme et à la vertu. C'est
 vers elle que nous nous dirigeons, c'est pour nous en
 emparer que nous sommes nés. 4. C'est pourquoi
 Dieu nous a proposé la vertu et la justice pour que
 nous obtenions cette récompense éternelle pour nos
 peines. Mais nous disserterons en son lieu de l'immor-
 talité même. 5. Reste la philosophie « logique », qui
 ne contribue en rien au bonheur. De fait, la sagesse
 ne réside pas dans l'ornement du discours, mais dans
 le cœur et l'esprit². 6. Si la physique est superflue,
 tout comme la logique dont je viens de parler, et si,
 dans la morale, qui est seule nécessaire, les philosophes
 se sont trompés, dans leur incapacité à découvrir le
 souverain bien, toute la philosophie se trouve donc
 être vaine et inutile, incapable qu'elle est de rendre
 raison de l'homme et de remplir son devoir et sa
 fonction.

2. *Inst.*, 3, 13, 3 n'a que *in corde*. Ici intelligence et foi se
 rejoignent avec plus de cohérence : c'est bien une « sagesse reli-
 gieuse » que Lactance propose à son lecteur.

31, 1. Quoniam de philosophia dixi breuiter, nunc etiam de philosophis pauca dicam. Epicuri doctrina haec est inprimis, nullam esse prouidentiam, et idem deos esse non abnuat : utrumque contra rationem. 2. Sed si sunt dii, est igitur prouidentia. Aliter enim deus intellegi non potest, cuius est proprium prouidere. « Nihil » inquit « curat ». Ergo non modo humana, sed ne caelestia quidem curat. 3. Quomodo igitur aut unde esse illum adfirmas ? Exclusa enim prouidentia curaque diuina consequens erat, ut non esse omnino deum diceres. Nunc eum uerbo reliquisti, re sustulisti. Vnde ergo rerum natura est, si deus nihil curat ? 4. « Semina » inquit « sunt minuta, quae nec uideri nec tangi possunt, quorum coitu fortuito et orta sunt omnia et semper oriuntur. » 5. Si nec uidentur nec ulla corporis parte sentiuntur, unde esse illa scire potuisti ? Deinde si sunt, qua mente conueniunt, | ut aliquid efficiant ? Si sunt leuia, cohaerere non possunt, si hamata et angulata, ergo secabilia sunt. Hami enim et anguli extant et possunt amputari. Sed haec delira et inutilia. Quid quod idem animas extinguibiles facit ?

f. 26^b

1. Ici encore, l'*Épit.* est composé avec plus de rigueur que les *Inst.* : les philosophes, à l'exception d'Épicure, comparaissent selon un ordre chronologique, tandis que dans les *Inst.*, Lactance procédait par association de thèmes, ce qui amenait des redites. Il a donc repensé son texte.

2. Double faute, donc, de la part d'Épicure : négation de la Providence, et inconséquence (cette deuxième idée n'est pas explicitée aussi nettement dans les *Inst.*).

3. Parallèle approximatif, pour l'expression, à *Inst.*, 3, 17, 39 (mais sur un sujet différent). L'idée que l'épicurisme aboutit à un athéisme de fait vient sans doute de Cic., *Nat. deor.*, 1, 30, 85 ; 1, 44, 123, d'autant qu'en *Ira*, 4, 7, Lactance fait la synthèse des deux passages de Cicéron. C'est un indice de plus en faveur de la postériorité de l'*Épit.* par rapport au *De ira* : celui-ci sert à améliorer la rédaction des *Inst.*, pour la nouvelle édition abrégée qu'est l'*Épit.*

31, 1¹. Puisque j'ai parlé brièvement de la philosophie, je dirai maintenant quelques mots aussi au sujet des philosophes. Voci tout d'abord la doctrine d'Épicure : point de providence, et le même homme ne nie pas l'existence des dieux ; tenir ces deux propositions est contraire à la raison². 2. Car s'il y a des dieux, il y a donc une providence. De fait, on ne peut concevoir autrement Dieu, dont la providence est la qualité propre. « Il ne s'occupe de rien, dit-il. » Par conséquent, non seulement il ne s'occupe pas des choses humaines, mais il ne s'occupe pas non plus des choses célestes. 3. Comment donc et à partir de quoi affirmes-tu qu'il existe ? De fait, une fois exclues la providence et la sollicitude divines, la cohérence eût exigé que tu affirmes l'inexistence absolue de la divinité. Mais tu ne l'as laissée subsister qu'en apparence, et tu l'as supprimée en réalité³. D'où provient donc le monde, si Dieu ne s'occupe de rien ? 4. « Il y a, dit-il, de petites semences, que l'on ne peut ni voir ni toucher et c'est par leur union fortuite que tout est né et naît toujours⁴. » 5. Si l'on ne peut les voir, ni les sentir par aucune partie du corps, comment as-tu pu savoir qu'elles existent ? Ensuite, si elles existent, quel esprit les réunit pour leur faire produire quelque chose ? Si elles sont lisses, elles ne peuvent s'accrocher ; si elles sont crochues et anguleuses, elles sont donc sécables. De fait, les crochets et les angles ont un saillant et peuvent être coupés. Mais cela est extravagant et inutile. Pourquoi donc a-t-il imaginé les âmes mortelles ?

4. Seule « citation » non-littérale de Lucrèce dans l'*Épit.* Lactance résume en prose les citations faites en *Inst.*, 3, 17, 17-25 (surtout LVCR., 2, 1048-1066). Sur la question de l'existence des atomes, voir aussi *Ira*, 10, 3.

6. Quem refellunt non modo philosophi omnes et publica persuasio, uerum etiam responsa uatum, carmina Sibyllarum, ipsae denique diuinae uoces prophetarum, ut mirum sit extitisse unum Epicurum qui cum pecoribus ac beluis sortem hominis aequaret. 7. Quid Pythagoras, qui primus est philosophus nominatus, qui animas quidem immortales esse, in alia tamen corpora uel pecudum uel auium uel bestiarum commutare? 8. Non satius fuerat eas cum suis corporibus extinguere quam sic ad aliena damnari, satius, omnino non esse quam post hominis formam uel suam uel canem uiuere? 9. Et homo ineptus ut fidem dicto adderet, se ipsum Troiano bello Euphorbum fuisse dixit, quo occiso in alias figuras animalium transisse, postremo Pythagoram factum. 10. O felicem, cui soli tanta memoria concessa est, uel potius infelicem, cui translato in pecudem non licuit nescire quid fuerit! Atque utinam solus delirasset! Inuenit etiam qui crederent et quidem <non> indoctos homines, ad quos stultitiae transiret hereditas.

f. 27^a

T

31, 28 esse T: + dixit Br || 35 postremo Da Br: post rem T || 38 delirasset Pf Br: deliberasset T || 39 non Bu Br: om. T

1. Allusion à ce que Lactance dit des philosophes en *Inst.*, 7, 12. A l'en croire, seul Lucrèce, à la suite d'Épicure, croit que les âmes sont mortelles.

6. Il est réfuté non seulement par tous les philosophes¹ et par la croyance commune, mais aussi par les réponses des devins, les poèmes des Sibylles, enfin par les paroles divines des prophètes, en sorte qu'il est étonnant qu'il se soit trouvé un seul homme, Épicure, pour égaliser le sort de l'homme à celui du bétail et des bêtes sauvages. 7. Et Pythagore, le premier à avoir été appelé philosophe, selon lequel les âmes sont sans doute immortelles, mais passent en d'autres corps, soit de bestiaux, soit d'oiseaux, soit de bêtes? 8. N'aurait-il pas été préférable pour les âmes de s'éteindre en même temps que leurs propres corps, plutôt que d'être condamnées à d'autres corps; n'aurait-il pas été préférable pour elles de n'exister absolument pas, plutôt que de vivre comme un porc ou un chien², après avoir connu la forme humaine? 9. Et cet homme inepte, pour donner foi en sa parole, a affirmé que lui-même avait été Euphorbe pendant la guerre de Troie, qu'après la mort de ce dernier il était passé en diverses formes d'animaux, et qu'enfin il était devenu Pythagore. 10. O l'homme heureux d'avoir seul obtenu une si longue mémoire! Ou plutôt le malheureux: après être passé dans un animal, il ne lui fut pas permis d'ignorer qui il avait été! Et si seulement il avait été seul à délirer! Il a même trouvé des gens pour le croire, et même des gens qui n'étaient pas des ignorants pour leur transmettre l'héritage de la folie.

2. Même rapprochement du chien et du porc comme animaux immondes chez HORACE (*Ép.*, 1, 2, 26), à propos de Circé qui métamorphosa les compagnons d'Ulysse.

32, 1. Post hunc Socrates philosophiae tenuit principatum sapientissimus etiam oraculo dictus, quia se fatebatur unum scire, quod nihil sciret. 2. Cuius oraculi auctoritate abstinere se physicos oportebat, ne aut
 5 quaerent ea quae scire non poterant aut scire se putarent quae ignorabant. 3. Videamus tamen an sapientissimus Socrates, sicut Pythius praedicauit. Vsurpabat hoc saepe prouerbium, « quod supra nos esset, nihil ad nos pertinere ». Iam excessit sententiae suae
 10 terminos. Nam qui unum se scire dicebat, aliud inuenit quod tamquam sciens diceret, sed id frustra. 4. Nam et deus, qui utique supra nos est, quaerendus est et religio suscipienda, quae sola nos discernit a beluis : quam quidem Socrates non modo repudiauit, uerum
 15 etiam derisit per anserem canemque iurando : | quasi uero per Aesculapium non posset, cui uouerat gallum. En sapientis uiri sacrificium ! 5. Et quia eum prosecrare ipse non potuit, amicos moriturus orauit, ut post se soluerent uotum, scilicet ne apud inferos uelut debitor
 20 teneretur. Hic profecto et pronuntiauit, quod nihil scierit et probauit.

f. 27^b

T

32, 12 et² Pf Br : ut T || 14 repudiauit Pf Br : -abit T || 17 prosecrare T : -care Da Br || 21 probauit Pf Br : -abit T

1. Cette affirmation de Socrate ne figure pas en *Inst.*, 3, 20, mais en 3, 6, 7, à propos d'Arcésilas, dont le scepticisme s'inspire de Socrate. L'autre élément (Socrate déclaré le plus sage par l'oracle d'Apollon), absent des *Inst.*, peut venir de *Cic.*, *Acad.*, 1, 4, 16 ; 2, 23, 74 et *MIN. FEL.*, 13, 2.

2. Mot très connu de Socrate, dans une formulation très proche de celle de *MIN. FEL.*, 13, 1. *WLOSOK*, p. 77, n. 40, donne les autres références antiques.

32, 1. Après lui, Socrate tint le principat de la sagesse, et un oracle l'appela même « le plus sage des hommes », parce qu'il déclarait savoir seulement qu'il ne savait rien¹. 2. Conformément à la volonté de cet oracle, il aurait fallu que les « physiciens » se récusassent, pour éviter de chercher des choses qu'ils ne pouvaient pas savoir ou de s'imaginer savoir des choses qu'ils ignoraient. 3. Voyons cependant si Socrate a été le plus sage, comme l'a proclamé le dieu pythien. Il usait souvent de ce proverbe : « Ce qui est au-dessus de nous ne nous concerne en rien². » Il a eu tôt fait de passer les bornes de son propre mot. Car, alors qu'il disait qu'il ne savait qu'une seule chose, il a imaginé une autre chose qu'il a dite comme s'il la savait, mais celle-là en vain. 4. De fait, il faut rechercher Dieu qui est assurément au-dessus de nous, et il faut pratiquer la religion, seule activité qui nous distingue des bêtes³ ; or, non seulement Socrate l'a repoussée, mais il l'a même tournée en ridicule en jurant par l'oie et par le chien : comme si vraiment il ne pouvait pas le faire par Esculape, à qui il avait promis par vœu un coq ! Voilà le sacrifice d'un homme sage ! 5. Et parce qu'il n'a pu l'offrir lui-même, comme il était sur le point de mourir, il a prié ses amis de s'acquitter de son vœu après sa mort, sûrement pour ne pas être tenu pour son débiteur dans les enfers. Cet homme-là, assurément, a affirmé qu'il ne savait rien, et il en a fait la preuve.

3. Deux thèmes qui ne figurent pas en *Inst.*, 3, 20 ; mais, pour la quête de Dieu, voir *Inst.*, 2, 8, 1 ; 7, 9, 12 ; *Épit.*, 65, 4, et, pour le thème de la religion qui seule nous sépare des bêtes, voir *Inst.*, 7, 9, 10 ; *Ira*, 7, 12.

33, 1. Huius auditor Plato, quem « deum philosophorum » Tullius nominat, qui solus omnium sic philosophatus est, ut ad ueritatem propius accederet, tamen quia deum ignorauit, in multis ita lapsus est, ut nemo deterius errauerit, inprimis quod in libris ciuilibus omnia omnibus uoluit esse communia. 2. De patrimoniis tolerabile est, licet sit iniustum : nec enim aut obesse cuiquam debet, si sua industria plus habet, aut prodesse, si sua culpa minus. Sed, ut dixi, potest aliquo modo ferri. Etiamne coniuges, etiamne liberi communes erunt ? 3. Non erit sanguinis ulla distinctio nec genus certum nec familiae nec cognationes nec adfinitates, sed sicut in gregibus pecudum confusa et indiscreta omnia, nulla erit in uiris continentia, nulla in feminis pudicitia. 4. Quis esse in utrisque amor coniugalibus potest, in quibus non est certus aut proprius affectus ? Quis erit in patrem pius, ignorans unde sit natus ? Quis filium diliget, quem putabit alienum ? 5. Quin etiam feminis curiam reserauit, militiam et magistratus et imperia permisit. Quanta erit infelicitas urbis illius, in qua uirorum officia mulieres occupabunt ! Sed haec alias latius. 6. Zeno Stoicorum magister, qui uirtutem laudat,

f. 28^a

33, 1-5 Cf. Cic., *Rep.*, 4, 5, 5 (Bre, t. 2, p. 83 s.)

T

33, 18 putabit Pf Br : -auit T || 19 reserauit Br : reseruaui T

1. Lactance regroupe ici des éléments d'*Inst.*, 3 (le catalogue des philosophes) et d'*Inst.*, 6 (la morale sociale interdit d'accepter l'*apatheia* stoïcienne, et de considérer les fautes comme égales). D'autre part, Zénon est placé immédiatement après Platon (en *Inst.*, 3, 23, il figurait entre Démocrite et Xénophane).

2. Chez Cic., *Nat. deor.*, 2, 12, 32, la formule est nuancée par un *quasi*.

3. Sur 33, 1-5, voir en dernier lieu HECK, *DZ*, p. 95 s. ; 188 ; K. BÜCHNER, « Zum Platonismus Ciceros. Bemerkungen zum vierten

33, 1¹. Platon, son disciple, que Tullius appelle « le dieu des philosophes² », a, seul entre tous, philosophé de manière à s'approcher assez près de la vérité, mais, parce qu'il a ignoré Dieu, il a trébuché sur bien des points, si bien que personne n'a erré de pire façon, surtout quand, dans ses livres de politique, il a voulu que tout soit commun à tous³. 2. On peut le supporter pour les patrimoines, bien que cela soit injuste : de fait, on ne doit pas porter préjudice à quelqu'un, s'il doit à son activité de posséder davantage, ni lui rendre service, si par sa faute il a moins de ressources. Mais, comme je l'ai dit, on peut de quelque manière le supporter. Mais même les épouses, même les enfants seront-ils communs ? 3. Il n'y aura aucune distinction de sang, aucune naissance déterminée, point de familles ni de parentés naturelles ou par alliance, mais, comme dans les troupeaux de bétail, tout ne sera que confusion et indistinction, aucune retenue ne subsistera plus chez les hommes, aucune pudeur chez les femmes. 4. Quel amour conjugal est possible entre eux, si les uns et les autres ne possèdent aucune affection déterminée ou particulière ? Qui manifestera de la piété filiale à l'égard de son père, s'il ignore de qui il est né ? Qui chérira son fils, s'il le pense fils d'un autre ? 5. Bien plus, Platon a ouvert aux femmes l'accès de la curie, il leur a accordé le service militaire, les magistratures et les commandements. Quelle sera l'infortune de cette ville, dans laquelle les femmes s'empareront des charges des hommes ! Mais nous en

Buch von Ciceros Werk *De Republica* », *Studia Platonica (Festschrift für Hermann Gundert)*, Amsterdam 1976, p. 165-184 et PERRIN, « Platon », p. 203-231. Contre la thèse d'E. Heck, K. Büchner pense qu'*Épit.*, 33, 1-5 vient de Cic., *Rep.*, 4.

misericordiam, quae summa est uirtus, tamquam mor-
 bum animi amputandum iudicauit : quae et deo cara
 25 est et hominibus necessaria. 7. Quis est enim qui
 aliquo in malo constitutus nolit esse miserabilis ac non
 desideret auxilia succurrentium ? Qui ad opem ferendam
 non nisi misericordiae adfectu excitantur. 8. Hanc ille
 licet humanitatem, licet pietatem uocet, non rem, sed
 30 nomen inmutat. Hic est adfectus qui soli homini datus
 est, ut inbecillitatem nostram mutuis adiumentis leua-
 remus : quem qui tollit, ad uitam nos redigit beluarum.
 9. Nam quod dicit paria esse peccata, ex eadem
 immanitate est qua misericordiam ueluti | morbum insec-
 35 tatur. Qui enim nullam facit differentiam delictorum,
 aut leuia magnis suppliciis adficienda censet, quod est
 crudelis iudicis, aut grauia paruus, quod est dissoluti.
 Vtrumque rei publicae incommodum : 10. si enim
 summa scelera leuiter puniantur, audacia malis crescet
 40 ad facinora maiora, et si leuibus delictis poena grauior
 inrogetur, multi ciues, quoniam nemo esse sine delicto
 potest, in periculum uenient, qui correpti possent esse
 meliores.

33, 29 Cic., *Fin.*, 4, 28, 77

T

33, 27 succurrentium qui *Da Br* : -tiumq. T || 28 adfectu *Pf Br* :
 -tus T

1. *Alias*, selon S. Brandt, renverrait à *Inst.*, 3, 21, 22. Mais HECK (*DZ*, p. 78, n. 32) estime, après d'autres, que Lactance, insatisfait de sa critique de Platon en *Inst.* 3, projetait un ouvrage séparé sur Platon à qui il fait, proportionnellement du moins, une part plus belle dans l'*Épit.* que dans les *Inst.* (cf. PERRIN, « Platon ») ; déjà d'ailleurs en *Inst.*, 3, 21, 3, il s'excusait d'omettre des arguments contre Platon. Pour ces deux raisons, nous nous rangeons à l'avis d'E. Heck. De plus – et cela va encore contre S. Brandt – dire que la grande œuvre est plus large que l'abrégé est une tautologie.

2. La critique de Lactance – absente des *Inst.* – se fonde sur ses conséquences sociales désastreuses, ce qui est très différent du

reparlerons ailleurs¹ plus amplement. 6. Au jugement
 de Zénon, le maître de l'école stoïcienne, chantre de
 la vertu, la miséricorde, qui est la vertu suprême, doit
 être extirpée comme une maladie de l'âme ; elle qui
 est aussi chère à Dieu que nécessaire aux hommes.
 7. De fait, y a-t-il un homme qui, dans le malheur où
 il se trouve, ne voudrait pas être digne de pitié et ne
 désirerait pas aide et secours ? Et ceux qui le secourent
 ne sont poussés à apporter de l'aide que par le
 sentiment de miséricorde. 8. De quelque manière qu'on
 l'appelle, humanité ou piété, on ne change pas la
 réalité, mais le nom. Ce sentiment n'a été donné qu'à
 l'homme pour que nous allégions notre faiblesse en
 nous aidant mutuellement : qui supprime ce sentiment
 nous réduit à la vie des bêtes. 9. Et quand il dit que
 toutes les fautes sont égales², cela procède de la
 même monstruosité que de s'attaquer à la miséricorde
 comme à une maladie. Car celui qui ne fait aucune
 différence entre les fautes estime ou bien qu'il faut
 appliquer aux fautes légères de grands supplices, ce qui
 est le fait d'un juge cruel ; ou bien aux fautes graves,
 de légers supplices, ce qui est le fait d'un juge négligent.
 Les deux attitudes sont également préjudiciables à
 l'État. 10. Effectivement, si l'on punit légèrement les
 plus grands crimes, l'audace des méchants croîtra, et
 ils commettront de plus grands forfaits, et si, pour de
 légers délits, on inflige une peine trop lourde, bien des
 citoyens seront en danger, puisque personne ne peut
 être impeccable, alors qu'une correction aurait pu les
 amender.

point de vue exprimé par CYPR., *Ep.*, 55, 15, 1, qui cherche à
 montrer la sottise des philosophes. Mais elle est déjà en germe chez
 Cic., *Off.*, 1, 25, 89, ou SEN., *Clem.*, 2, 4, 3 ; *Ira*, 1, 16, 4 ; et
 Lactance l'a déjà exprimée en *Ira*, 5, 12. Une fois de plus, le *De
 ira* sert de relais entre les *Inst.* et l'*Épit.*

f. 28^b

34, 1. Illa uero leuia, sed ex eadem uanitate nascuntur : Xenophanes orbem lunae decem et octo partibus dixit esse maiorem quam haec nostra sit terra ; itaque intra sinum eius aliam terram contineri, quae ab
 5 hominibus et omnis generis animalibus incolatur. 2. De antipodis quoque sine risu nec audiri nec dici potest ; adseritur tamen quasi aliquid serium, ut credamus esse homines qui uestigiis nostris habeant aduersa uestigia. Tolerabilius Anaxagoras delirauit, qui nigram
 10 niuem dixit. 3. Quorundam non modo dicta, sed etiam facta ridenda sunt. De[m]ocritus agrum suum a patre sibi relictum deseruit et pascua publica fieri passus est. f. 29^a
 4. Diogenes cum choro canum suorum, qui uirtutem illam summam et exactam rerum omnium contemptum
 15 profitetur, mendicare uictum maluit quam honesto labore conquirere aut habere ullam rem familiarem. 5. Certe uita sapientis exemplum esse uiuendi ceteris debet. Si horum sapientiam omnes imitentur, quomodo stabunt ciuitates ? 6. Sed forsitan idem Cynici exemplum
 20 uerecundiae praebere potuerunt, qui palam cum coniugibus suis cubitauerunt. Nescio quam possent uirtutem defendere qui pudorem sustulerunt. 7. Non melior his Aristippus, qui credo ut amicalae suae Laidi placeret, Cyrenaicam instituit disciplinam, qua summi boni finem
 25 in uoluptate corporis conlocauit, ne aut peccatis auc-

T

34, 8 habeant *He Br* : habent *T* || 14 contemptum *Pf Br* : -tu *T*

1. Lactance résume les *Inst.*, mais avec des coupures considérables, et dans un ordre tout à fait différent.

2. Sans équivalent exact dans les *Inst.* Lactance parle seulement de Diogène en *Inst.*, 4, 25, 16 ; mais ce passage n'équivaut pas à celui de l'*Épit.* S. Brandt renvoie à *Inst.*, 3, 23, 1, mais il y est

34, 1¹. Ce qui suit est sans grande importance, mais procède de la même légèreté : selon Xénophane, le disque de la lune est dix-huit fois plus grand que cette terre qui est la nôtre : c'est pourquoi, en son sein, elle contient une autre terre habitée par des hommes et des animaux de toute espèce. 2. Des antipodes aussi, on ne peut rien entendre ni rien dire sans en rire. On soutient cependant leur existence comme s'il s'agissait de quelque chose de sérieux, pour nous faire croire qu'il y a des hommes qui marchent à l'opposé de nos pas. La folie d'Anaxagore est plus supportable : il a dit que la neige était noire. 3. Non seulement les paroles de certains sont ridicules, mais aussi leurs actes. Démocrite a laissé à l'abandon le champ que lui avait légué son père, et il a toléré qu'il devînt un pâturage public. 4. Avec le chœur de ses chiens, Diogène² qui professe que la vertu trouve sa perfection et son achèvement dans le mépris de toutes choses, a préféré mendier sa nourriture plutôt que de la gagner par un travail honnête ou de posséder quelque patrimoine. 5. Assurément la vie du sage doit être un modèle de vie pour tous les autres. Or donc, si tous imitent la sagesse de ces philosophes, comment les cités subsisteront-elles ? 6. Peut-être les mêmes cyniques auraient-ils pu fournir un modèle de pudeur, alors qu'ils ont couché avec leurs femmes en public. Mais je ne sais quelle vertu auraient pu défendre ceux qui ont supprimé la pudeur. 7. Aristippe n'est pas meilleur qu'eux, lui qui, je crois, pour plaire à sa petite amie Laïs, a institué la doctrine cyrénaïque, par laquelle il a placé la fin du souverain bien dans le plaisir du corps pour que les fautes ne manquent pas

seulement question, en général, du mépris du philosophes pour les richesses.

toritas aut uitii doctrina deesset. 8. An illi fortiores magis sunt probandi, qui ut mortem contempsisse dice-
rentur, uoluntariam necem sibi intulerunt, 9. Zeno
30 Empedocles Chrysippus Cleanthes Democritus et hos
imitatus Cato, nec scierunt homicidii crimine teneri
secundum ius legemque diuinam eum qui se interfece-
rit ? 10. Deus enim nos in hoc domi|ciliu[m] carnis f. 29^b
induxit, ille nobis temporale corporis habitaculum dedit,
ut incolamus quamdiu idem uoluerit. Nefas igitur haben-
35 dum est sine dei iussu uelle migrare. 11. Non est ergo
uis adhibenda naturae : scit ille quemadmodum opus
suum resoluat. Cui operi si quis manus impias adhibuerit
ac diuini opificii uincla dirruperit, deum conatur effu-
gere, cuius sententiam nec uiuus quisquam nec mortuus
40 poterit euadere. 12. Scelerati ergo et nefarii quos
superius nominauimus, qui etiam docuerunt quas causas
habere debeat mors uoluntaria, ut parum sit sceleris
quod homicidae in semet ipsos extiterunt, nisi ad hoc
nefas et alios erudirent.

T

34, 27 ut Pf Br : et T || 38 dirruperit Br : dirrump- T

1. Si l'âme n'est pas l'homme véritable pour Lactance (PERRIN, *L'homme*, p. 380 s.), elle en est la partie la plus éminente, et c'est Dieu qui l'insuffle dans le corps à la conception. Lactance amplifie les éléments des *Inst.* sur le caractère impie du suicide, tandis que les éléments philosophiques des *Inst.* sont très fortement résumés. Donc, un changement de tonalité, en un sens polémique et moral.

2. Cela ne signifie pas que le corps soit une chaîne, un lien pour l'âme. Ce n'est pas une variante du thème de « l'âme en

d'être autorisées et les vices d'être enseignés. 8. Sont-ils plus dignes d'approbation ces philosophes plus courageux qui se sont donné volontairement la mort pour que l'on dise qu'ils l'ont méprisée ? 9. Zénon, Empédocle, Chrysippe, Cléanthe, Démocrite, et Caton leur imitateur, n'ont-ils pas su non plus que l'accusation d'homicide frappe, selon le droit et la loi divine, celui qui s'est tué lui-même ? 10. De fait, c'est Dieu qui nous a introduit dans ce domicile de la chair¹, c'est lui qui nous a donné l'habitable temporel du corps pour que nous l'habitions aussi longtemps qu'il l'aura voulu. Par conséquent, il faut tenir pour sacrilège de vouloir le quitter sans l'ordre de Dieu. 11. Il ne faut donc pas faire violence à la nature : Dieu sait comment désagréger son œuvre. Si quelqu'un porte sur elle des mains impies et brise les liens² de son divin ouvrage, il tente d'échapper à Dieu, alors que personne, ni vivant ni mort, ne peut échapper à son jugement. 12. Par conséquent, ceux que j'ai nommés plus haut sont des criminels et des sacrilèges : ils ont même enseigné quelles causes doit avoir la mort volontaire, comme si le crime que des meurtriers ont commis contre eux-mêmes ne suffisait pas s'ils n'en instruisaient aussi d'autres à cette impiété.

« cage ». *Vinculum* désigne chez Lactance ce qui maintient la cohésion d'un ensemble organique, et notamment de la société humaine (*Inst.*, 5, 6, 12 s. ; etc.).

35, 1. Innumerabilia sunt philosophorum dicta factaque quibus eorum insipientia redargui possit. Itaque quoniam cuncta enumerare non possumus, pauca suffecerint. 2. Satis est intellegi philosophos neque iustitiae, quam ignorant, neque uirtutis, quam mentiuntur, esse doctores : quid enim doceant qui suam saepe ignorantiam confitentur ? 3. Mitto Socraten, cuius est nota sententia. Anaxagoras omnia circumfusa tenebris esse pronuntiat, Empedocles angustas ad inueniendam ueritatem sensuum semitas esse. 4. Democritus in profundo quodam puteo demersam ueritatem iacere testatur, quam quia nusquam reperiunt, idcirco adfirmant neminem adhuc extitisse sapientem. 5. Quoniam igitur « nulla est », <ut> apud Platonem Socrates dicit, « humana sapientia », sequamur ergo diuinam deoque gratias agamus, qui eam nobis et reuelauit et tradidit, ac nobis gratulemur, quod ueritatem ac sapientiam caelesti beneficio tenemus, quam tot ingeniis, tot aetatibus requisitam philosophia numquam potuit inuenire.

f. 30^a

36, 1. Nunc, quoniam falsam religionem, quae est in deorum cultibus, et falsam sapientiam, quae est in

T

35, 8 nota Pf Br : mota T || 14 ut He Br : om. T || 15 humana sapientia Pf Br : -nam -tiam T || 16 reuelauit Pf Br : rebelabit T || 19 philosophia numquam Da Br : filosofiam num T

1. Lactance a laissé subsister ici une légère maladresse dans son plan. *Dicta factaque* reprend en fait une distinction qui figurait déjà dans le chapitre précédent (34, 1-2 et 3-12).

35, 1¹. Innombrables sont les paroles et les actes des philosophes qui permettent de réfuter leur folie. Aussi, puisque nous ne pouvons les énumérer tous, un petit nombre doit suffire. 2. C'est assez de comprendre que les philosophes n'ont été des docteurs ni en matière de justice – qu'ils ignorent –, ni de vertu – qu'ils contrefont : que peuvent donc enseigner des gens qui avouent souvent leur propre ignorance ? 3. Je ne dis rien de Socrate, dont le mot est bien connu. Anaxagore prononce que tout est environné de ténèbres ; Empédocle que les chemins des sens sont étroits pour trouver la vérité. 4. Démocrite atteste que la vérité gît enfouie dans je ne sais quel puits profond. Puisqu'ils ne l'ont trouvée nulle part, ils affirment pour cette raison qu'il n'y a pas eu de sage jusqu'alors. 5. Ainsi donc, puisque, comme Socrate le dit – d'après Platon –, « la sagesse humaine n'existe pas² », suivons en conséquence la sagesse divine, rendons grâces à Dieu qui nous l'a révélée et transmise, et félicitons-nous de posséder par un bienfait céleste la vérité et la sagesse qui ont été recherchées par tant d'esprits, tant de générations, sans que la philosophie ait jamais pu les trouver.

36, 1. Maintenant, puisque nous avons réfuté la fausse religion qui consiste dans les cultes des dieux, et la fausse sagesse qui consiste dans la philosophie,

2. PLAT., *Apol.*, 23A et CIC., *Acad.*, 1, 4, 16 ; 2, 23, 74, sous une forme un peu différente.

philosophia, refutauimus, ad ueram religionem sapien-
 5 tiamque ueniamus. Et quidem coniuncte, quia cohaerent,
 id est nec aliud quidquam quam sapientia. 3. Ille enim
 summus et conditor rerum deus, qui hominem uelut
 10 simulacrum suum fecit, idcirco utique soli ex omnibus
 animalibus rationem dedit, ut honorem sibi tamquam
 patri et <timorem> tamquam domino referret et hac
 pietate atque obsequio immortalitatis praemium mere-
 retur. Hoc est uerum diuinumque mysterium. 4. Illis
 15 autem, quia uera non sunt, nulla concordia : | neque
 in philosophia sacra celebrantur neque in sacris philo-
 sophia tractatur, et ideo falsa religio est, quia non
 habet sapientiam, ideo falsa sapientia, quia non habet
 religionem. 5. Vbi autem utraque coniuncta sunt, ibi
 20 esse ueritatem necesse est, ut si quaeratur ipsa ueritas
 quid sit, recte dici possit aut sapiens religio aut religiosa
 sapientia.

f. 30^b

T

36, 3 philosophia Bu Br : filosofis T || 5 uerum T : uere Br ||
 6 quam T : om. Br || sapientia Br : -tiam T || 10 timorem Bu Br :
 om. T

1. Phrase peu claire, en raison de sa concision. A notre avis, *illis* désigne les païens, chez qui les professeurs de sagesse et les prêtres des religions sont différents. Cela entraîne une absence de *concordia* entre religion et philosophie. La difficulté vient de ce que Lactance, sans le dire, passe brutalement des chrétiens aux païens.

arrivons-en à la vraie religion et à la vraie sagesse. Et il faut, certes, traiter conjointement de l'une et de l'autre, en raison de leur étroite union. 2. Car honorer le vrai Dieu, ce n'est rien d'autre que la sagesse. 3. De fait, ce Dieu suprême et créateur du monde, qui a fait l'homme comme sa propre image, a évidemment donné la raison à l'homme, seul entre tous les êtres vivants, pour qu'en retour l'homme l'honorât comme un père, qu'il le craignît comme un maître, et que, par cette piété et cette obéissance, il méritât la récompense de l'immortalité. Tel est le vrai et divin mystère. 4. Mais chez eux¹ l'absence de vérité fait qu'il n'y a pas de concorde : dans la philosophie, on ne célèbre pas de culte, et dans les cultes, on ne traite pas de philosophie ; et la religion est fausse parce qu'elle est sans sagesse, et la sagesse est fausse parce qu'elle est sans religion. 5. Mais là où les deux sont conjoints, là se trouve nécessairement la vérité, en sorte que si l'on cherche ce qu'est la vérité même, on peut dire à bon droit que c'est une religion sage ou une sagesse religieuse.

Ensuite *uera* renvoie aux mystères, aux doctrines païennes. Il est aussi possible de comprendre qu'*illis* renvoie aux doctrines analogues. Le sens de la phrase reste le même, mais on s'attendrait alors à lire <in> *illis*, comme on lit plus loin *in philosophia* et *in sacris*.

37, 1. Dicam nunc quid sit uel sapiens religio uel sapientia religiosa. Deus in principio antequam mundum institueret, de aeternitatis suae fonte deque diuino ac perenni spiritu suo filium sibi ipse progenuit incorruptum
 5 fidelem, uirtuti ac maiestati patriae respondentem. 2. Hic est uirtus, hic ratio, hic sermo dei, hic sapientia. Hoc « opifrice », ut Hermes ait, et « consiliatore », ut Sibylla, et praeclaram et mirabilem huius mundi fabricam machinatus est. 3. Denique ex omnibus angelis,
 10 quos idem deus de suis spiritibus figurauit, solus in consortium summae potestatis adscitus est, solus deus nuncupatus. 4. « Omnia enim per ipsum et sine ipso nihil². » Denique Plato de primo ac secundo deo non plane ut philosophus, sed ut uates locutus est, fortasse
 15 in hoc Trismegistum secutus. Cuius uerba de Graecis conuersa subieci : 5. « Dominus et factor uniuersorum, quem deum uocare existimauius, secundum fecit deum uisibilem et sensibilem. Sensibilem autem dico non quod ipse sensum accipiat, sed quod in sensum mittat et
 20 uisum. Cum ergo hunc fecisset primum et solum et unum, optimus ei apparuit et plenissimus omnium

f. 31^a

37, 7 *Ascl.*, 26 (*CH*, t. 2, p. 330) ; *Orac. Sib.*, 8, 264

T

37, 8 et¹ : *om. Br* || 17 *uocare Da Br* : -ri T

z. *Jn* 1, 3

1. Ce chapitre résume fortement les *Inst.* sans en respecter l'ordre. La présence d'éléments étrangers aux *Inst.* montre que Lactance a refondu son passage des *Inst.*, dont on n'a pas ici un simple résumé.

2. Cf. *Loi*, p. 153-232, surtout p. 168 ; 170.

37, 1¹. Je vais dire maintenant ce qu'est une religion sage ou une sagesse religieuse. Au commencement², avant que Dieu instituât le monde, il engendra pour lui-même, de la source de son éternité, et de son souffle divin et perpétuel, un fils incorruptible, fidèle, qui correspond à son père en puissance et en majesté. 2. Il est puissance, raison, Verbe de Dieu, sagesse. « Par cet ouvrier », comme dit Hermès, et « par ce conseiller », comme dit la Sibylle, il a construit la machine excellente et admirable de notre monde. 3. Bref, de tous les anges que Dieu a aussi façonnés à partir de ses souffles, il est le seul à avoir été associé au partage du pouvoir suprême, il est le seul à avoir été nommé Dieu. 4. « De fait, tout a été fait par lui et rien n'a été sans lui². » Enfin, Platon³ a parlé du premier et du second Dieu pas tout à fait comme un philosophe, mais comme un inspiré, peut-être pour avoir suivi sur ce point Trismégiste. Je transcris les paroles de celui-ci, traduites du grec : 5. « Le maître et créateur de l'univers, qu'à bon droit nous appelons Dieu, a fait un second Dieu visible et sensible. Je l'appelle sensible, non parce qu'il est doué lui-même de sentiment, mais parce qu'il tombe sous le sens et la vue. Par conséquent, comme il l'avait créé premier, seul et unique, il lui apparut comme le meilleur et le

3. WLOSOK (p. 216, n. 94) pense ici à un enseignement platonico-hermétique sur le Logos et le Fils de Dieu. Mais Lactance prend en un sens accommodatices les passages de « Platon » et de Trismégiste, en attribuant au Fils de Dieu des affirmations concernant en fait le monde. Sans doute Lactance a-t-il découvert cette citation de « Platon » après la rédaction des *Inst.*, puisqu'elle n'y figure pas ; ce qui pose le problème de la source. Nous chercherions volontiers, vu les témoignages proches (III^e et début du IV^e s.), en direction du platonisme scolaire du temps. Voir notamment à ce sujet *Evs.*, *Pr. eu.*, 11, 14-18. Enfin, comme TERT., *Anim.*, 2, 3, Lactance pense que Platon dépend d'Hermès.

bonorum. » 6. Sibylla <Erythraea> quoque « deum »
 dicit « ducem omnium a deo factum », et alia « deum
 25 dei filium esse noscendum », sicut ea quae in libris
 posui exempla declarant. 7. Hunc prophetae diuino
 spiritu pleni praedicaerunt. Quorum praecipue Salomon
 in libro Sapientiae, item pater eius caelestium scriptor
 hymnorum, ambo clarissimi reges, qui Troiani belli
 30 tempora CLXXX annis antecesserunt, hunc ex deo
 natum esse testantur. 8. Huius « nomen nulli est notum
 nisi ipsi et patri^a », sicut docet Iohannes in Reuelatione.
 Hermes ait « non posse nomen eius mortali ore
 proferri ». 9. Ab hominibus tamen duobus uocabulis
 35 nuncupatur, Iesus, quod est saluator, et Christus, quod
 est rex : saluator ideo, quia est sanatio et salus omnium
 qui per eum credunt in deum, Christus ideo, quia ipse
 de caelo in saeculi huius consummatione uenturus est,
 ut iudicet mundum et resurrectione mortuorum facta
 regnum sibi constituat aeternum.

f. 31^b

T

37, 22 erythraea Br : om. T

a. Apoc. 19, 12

1. *Ascl.*, 28 ; le passage, cité en grec dans les *Inst.*, est ici traduit.

2. Les *Inst.* sont ici très fortement résumées.

3. Le comput ne part pas du même point qu'*Inst.* 4, 8, 13.

4. *Apoc.* 19, 12 (absent des *Inst.*). Cf. *Loi*, p. 208, n. 18.

plus comblé de tous les biens¹. » 6. La Sibylle
 d'Érythres aussi dit que « Dieu a été établi par Dieu
 chef de toutes choses », et, selon une autre, « il faut
 reconnaître que le Fils de Dieu est Dieu »², comme
 le montrent les exemples que j'ai cités dans mes livres.
 7. C'est lui que les prophètes remplis de l'esprit divin
 ont prédit. Parmi eux, surtout Salomon, dans le livre
 de la *Sagesse*, et de même son père, l'auteur des
 hymnes célestes, tous deux rois très illustres, qui
 vécurent 180 ans³ avant la guerre de Troie, témoignent
 qu'il naquit de Dieu. 8. « Son nom n'est connu de
 personne d'autre que de lui-même et de son père^a »,
 comme l'enseigne Jean dans l'*Apocalypse*⁴. Hermès
 dit qu'« une bouche mortelle ne peut proférer son
 nom⁵ ». 9. Cependant les hommes l'appellent de
 deux noms : Jésus, c'est-à-dire « sauveur », et Christ,
 c'est-à-dire « roi⁶ ». Sauveur, car il est guérison et
 salut de tous ceux qui, par lui, croient en Dieu ; et
 Christ, car il viendra lui-même du ciel, lors de la
 consommation de ce siècle, pour juger le monde, et,
 une fois accomplie la résurrection des morts, se consti-
 tuer un royaume éternel.

5. Lactance ne traduit ici qu'une partie du passage cité en *Inst.*, 4, 7, 3 (*CH*, t. 4, p. 110).

6. *Saluator ... rex* : l'*Épit.* met fortement l'accent sur l'aspect eschatologique de ces deux appellations. *Sanatio* se lit chez Lactance seulement ici et en 62, 2, à propos de la pénitence : terme cicéronien, à mettre ici en rapport avec le thème du Christ-médecin.

38, 1. Sed ne qua forte sit apud te haesitatio, cur eum qui ante mundum ex deo natus sit Iesum appellamus, qui ante annos CCC natus ex homine est, rationem tibi breuiter exponam. 2. Idem est dei et
 5 hominis filius. Bis enim natus est : primum de deo in spiritu ante ortum mundi, postmodum in carne ex homine Augusto imperante. Cuius rei praeclarum et grande mysterium est, in quo et salus hominum et religio summi dei et omnis ueritas continetur. 3. Nam
 10 cum primum scelerati atque impii deorum cultus per insidias daemonum inrepserunt, tum penes solos Hebraeos religio dei mansit, qui tamen non lege aliqua, sed traditum sibi per successiones cultum patrio more tenuerunt usque ad id tempus, quo de Aegypto exierunt
 15 Moyse duce primo omnium prophetarum, per quem illis lex est a deo inposita. Hi, qui Iudaei sunt postmodum nominati, seruierunt igitur deo uinculis legis obstricti. 4. Sed idem paulatim ad profanos ritus aberrantes alienos deos susceperunt et derelicto patrio cultu insensibilibus | simulacris immolauerunt. 5. Propterea deus
 20 prophetas ad eos misit diuino spiritu adimpletos, qui illis peccata exprobrarent et paenitentiam indicerent, qui secururam ultionem minarentur ac denuntiarent futurum,

f. 32^a

T

38, 2 Iesum T : + Christum Pf Br || 6 carne Br : -nem T || 7 homine T^{pc} : uirgine T^{pc} || 22 exprobrarent Br : exprob^aarent (r. eras. T

1. Cette précision absente des *Inst.* insiste sur le caractère historique, donc réel, de la naissance du Christ.

2. *Vinculis legis* : même expression à propos des Juifs en *Inst.*,

38,1. Pour qu'il ne subsiste en toi aucune incertitude, je vais t'expliquer brièvement pourquoi nous appelons Jésus celui qui, avant le monde naquit de Dieu, et de l'homme il y a 300 ans. 2. Il est en même temps fils de Dieu et de l'homme. De fait, il est né deux fois : d'abord de Dieu, en esprit, avant la naissance du monde, ensuite dans la chair, de l'homme, sous le principat d'Auguste¹. Le mystère de cet événement est éclatant et grand, car il contient le salut des hommes, la religion du Dieu suprême, et toute la vérité. 3. Car, dès que les cultes des dieux, criminels et impies, se furent insinués grâce aux pièges tendus par les démons, alors la religion de Dieu ne se maintint que dans la possession des seuls Hébreux. Ces derniers cependant ne conservèrent pas le culte en vertu d'une loi, mais par transmission héréditaire, en suivant la coutume ancestrale, jusqu'à l'époque où ils sortirent d'Égypte sous la conduite de Moïse, le premier des prophètes, par l'intermédiaire duquel Dieu leur imposa la Loi. Les Hébreux, qu'on appela Juifs par la suite, servirent donc Dieu, garrottés par les liens de la Loi². 4. Mais ces mêmes Hébreux s'égarèrent peu à peu dans des rites profanes : ils accueillirent des dieux étrangers, abandonnèrent le culte de leurs ancêtres, et firent des sacrifices à des statues insensibles. 5. C'est pourquoi Dieu leur a envoyé des prophètes tout remplis de l'esprit divin. Ils devaient condamner leurs péchés et leur enjoindre la pénitence, les menacer de la vengeance prochaine, et leur faire connaître ce qui leur arriverait, s'ils persévéraient dans leurs fautes : Dieu

5, 22, 14 ; 4, 28, 3. L'expression imagée est d'origine paulinienne : la loi lie, la grâce libère.

si in isdem delictis perseuerassent, ut alium mitteret
 25 nouae legis latorem, ut ingrato populo ab hereditate
 summoto aliam sibi plebem fideliozem de exteris gen-
 tibus congregaret. 6. Illi autem non modo perseuera-
 runt, uerum etiam eos ipsos qui mittebantur
 30 interfecerunt. Itaque damnauit eos ob haec facinora nec
 adiecit ulterius prophetas mittere ad populum contu-
 macem, sed filium suum misit, ut gentes uniuersas ad
 gratiam dei conuocaret. 7. Nec illos tamen licet impios
 et ingratos ab spe salutis exclusit, sed ad ipsos potis-
 35 acceperant, si autem deum suum non suscepissent, tum
 heredibus abdicatis gentes in adoptionem uenirent. 8.
 Iussit igitur eum summus pater descendere in terram
 et humanum corpus induere, ut subiectus passionibus
 40 etiam factis doceret. 9. Renatus est ergo ex uirgine
 sine patre tamquam homo, ut quemadmodum in prima
 natiuitate | spiritali creatus [est] ex solo deo sanctus
 spiritus factus est, sic in secunda carnali ex sola matre
 45 subiecta peccato fuerat, ab interitu liberaretur.

f. 32^b

T

38, 42 creatus Br : + est T

1. Absent des *Inst.*, mais voir TERT., *Iud.*, 3, 7 ; 13, 10 (à partir de *Dan.* 9, 24-27).

enverrait le législateur d'une loi nouvelle, afin de rassembler un autre peuple plus fidèle à partir des peuples étrangers, puisque le peuple ingrat avait été écarté de l'héritage. 6. Or les Hébreux non seulement persévérèrent dans leur attitude, mais tuèrent les envoyés eux-mêmes. Aussi les a-t-il condamnés pour ces crimes, et il n'envoya plus d'autres prophètes au peuple rebelle¹, mais il envoya son propre fils, pour qu'il appelât à la grâce de Dieu l'ensemble des peuples. 7. Quant aux Hébreux, malgré leur impiété et leur ingratitude, il ne les a pourtant pas exclus de l'espérance du salut, mais il leur a envoyé de préférence à tous son propre fils : ainsi, s'ils avaient éventuellement obéi, ils n'auraient pas perdu ce qu'ils avaient reçu ; mais, s'ils n'accueillaient pas leur propre Dieu, alors les héritiers² seraient reniés, et les autres peuples seraient adoptés. 8. En conséquence, le père suprême ordonna à son fils de descendre sur terre et de revêtir un corps d'homme pour qu'il fût soumis aux souffrances de la chair et enseignât la vertu et la patience non seulement en paroles, mais aussi en actes. 9. Il naquit donc une seconde fois, comme un homme, d'une vierge, sans père ; ainsi, de même que, dans sa première naissance spirituelle, il avait été créé et fait esprit saint à partir de Dieu seul, de même, dans sa seconde naissance charnelle, il fut engendré de sa seule mère et fait chair sainte, pour que, grâce à lui, la chair qui avait été soumise au péché fût libérée de la mort.

2. L'image de l'héritage et de l'adoption ne se trouve pas dans le passage correspondant des *Inst.*, mais en 4, 20.

39, 1. Haec sic futura, ut exposui, prophetae ante praedixerant. 2. Apud Salomonem ita scriptum est : « Infirmatus est uterus uirginis et accepit fetum, et grauata est et facta est in multa miseratione mater uirgo. » 3. Apud Esaian sic : « Ecce uirgo accipiet in 5 uterum et pariet filium, et uocabitis nomen eius Emmanuel^b », quod significat « nobiscum deus ». Fuit enim nobiscum in terra, cum induit carnem, et nihilominus deus fuit in homine et homo in deo. 4. Vtrumque 10 autem eum fuisse a prophetis ante praedictum est. Quod deus fuerit, Esaias ita dicit : « Adorabunt te et in te precabuntur : quoniam in te deus est et nos nesciebamus, deus Israhel. Confundentur et reuerbuntur omnes qui aduersantur tibi, et cadent in confessionem^c. » 5. Item Hieremias : « Hic deus noster est et non deputabitur alius absque illo, qui inuenit omnem uiam prudentiae et dedit eam Iacob puero suo et Israel dilecto sibi. Post haec in terris uisus est et cum hominibus conuersatus est^d. » 6. Item quod homo fuerit, 20 idem | Hieremias dicit : « Et homo est et quis cognouit eum^e ? » Esaias quoque sic tradit : « Et mittet eis dominus hominem, qui saluabit eos et iudicans sanabit eos^f. » Item Moyses ipse in Numeris : « Orietur stella ex Iacob et exurget homo ex Israhel^g. » 7. Idcirco 25 igitur cum deus esset, suscepit carnem, ut inter deum

39, 3-5 *Od. Sal.*, 19, 6 s.

T

39, 10 eum *Da Br* : deum T

b. Is. 7, 14 || c. Is. 45, 14-16 || d. Bar. 3, 36-38 || e. Jér. 17, 9 || f. Is. 19, 20 || g. Nombr. 24, 17

39, 1. Les prophètes avaient prédit que ces événements se produiraient comme je l'ai exposé. 2. Voici ce qui est écrit dans *Salomon* : « Le sein de la vierge a été vaincu et fécondé, et la vierge s'est trouvée enceinte et a été rendue mère dans une grande misère¹. »

3. Dans *Isaïe* : « Voici que la vierge concevra dans son sein et enfantera un fils, et vous lui donnerez le nom d'Emmanuel^b », ce qui signifie « Dieu avec nous ». De fait, il fut avec nous sur terre quand il revêtit la chair, et sa divinité ne fut nullement amoindrie en son humanité, ni son humanité en sa divinité. 4. Or qu'il ait été l'un et l'autre, les prophètes l'avaient prédit à l'avance. Qu'il ait été Dieu, Isaïe l'a dit en ces termes : « Ils t'adoreront et t'adresseront des prières, car Dieu est en toi et nous l'ignorions, Dieu d'Israël. Tous tes adversaires seront confondus, ils te vénèreront et ils tomberont à genoux pour te confesser^c. » 5. De même Jérémie : « C'est lui notre Dieu, et on ne considèrera comme tel personne d'autre que lui, qui a découvert toute la route de la sagesse et l'a donnée à Jacob, son fils, et à Israël, son bien-aimé. Après cela, il apparut sur la terre et vécut en compagnie des hommes^d. » 6. De même, qu'il ait été homme, Jérémie le dit aussi : « Et il est homme, et qui l'a reconnu^e ? » Voici ce qu'Isaïe rapporte aussi : « Et le Seigneur leur enverra un homme qui les sauvera, et qui les guérira en les jugeant^f. » De même, Moïse en personne, dans les *Nombres* : « Une étoile naîtra de Jacob et un homme se lèvera d'Israël^g. » 7. Si donc il assumait la chair² alors qu'il était Dieu, c'est pour que, devenu

1. *Od.*, 19, 6-7. Sur *infirmatus*, voir J. LABOURT et P. BATTIFOL, *Les odes de Salomon*, Paris 1911, p. 20-21.

2. Expression unique chez Lactance, qui l'a peut-être empruntée à Tertullien (Cf. *Loi*, p. 223-224).

f. 33^a

et hominem medius factus hominem ad deum magisterio suo superata morte perduceret.

40, 1. Diximus de natiuitate, nunc de uirtute operibusque dicamus. Quae cum magna inter homines ac mirabilia faceret, uidentes illa Iudaei magica potentia fieri putabant ignorantes ea omnia quae fiebant ab eo
 5 praedicta esse a prophetis. 2. Aegros et uario morborum genere languentes non medella aliqua, sed ui ac potestate uerbi sui protinus roborabat, debiles resanabat, claudos ad gressum erigebat, caecis uisum restituebat, mutis eloquium dabat, surdos inauribat, pollutos macu-
 10 latosque purgabat, furiatis daemonum incursu mentem propriam reponebat, mortuos aut iam sepultos ad uitam lucemque reuocabat. 3. Idem quinque milia hominum quinque panibus et duobus piscibus saturauit. Idem supra mare ambulauit. |Idem in tempestate praecepit
 15 uento ut conquiesceret, statimque tranquillitas facta est. Quae omnia et in prophetarum libris et in carminibus Sibyllinis praedicta inuenimus. 4. Ob haec miracula cum ad eum magna concurreret multitudo et, ut erat, dei filium et a deo missum crederet, repleti inuidia
 20 sacerdotes ac principes Iudaeorum, simul ira concitati, quod eorum peccata et iniustitiam coarguebat, coierunt, ut eum occiderent. 5. Quod futurum ante annos mille paulo amplius Salomon in Sapientia pronuntiauerat his

f. 33^b

1. L'exemple des possédés ne figure pas dans le passage correspondant des *Inst.*, mais en 4, 27, 2: Lactance concentre sa matière. Le texte est organisé selon une gradation ascendante, à la différence d'*Inst.*, 4, 15, 6-11.

médiateur entre Dieu et l'homme, il conduisit l'homme vers Dieu par son enseignement, après avoir vaincu la mort.

40, 1. Nous avons parlé de sa nativité, parlons maintenant de sa puissance et de ses œuvres. Comme il faisait parmi les hommes de grandes merveilles, les Juifs les virent, et pensèrent qu'elles étaient opérées par un pouvoir magique, ignorant que tout ce qu'il faisait avait été prédit par les prophètes. 2. Quant aux malades, à ceux qui languissaient sous l'effet de maladies variées, il leur rendait aussitôt vigueur, non pas avec un remède quelconque, mais par la force et la puissance de sa parole; il rendait les infirmes à la santé, il faisait se lever et marcher les boiteux, il rendait la vue aux aveugles, il faisait parler les muets, entendre les sourds, il purifiait ceux qui étaient souillés et tachés (de lèpre), il rendait leur propre esprit à ceux que l'assaut des démons avait rendus fous furieux¹, il rappelait à la vie et à la lumière des gens morts ou déjà enterrés. 3. Il rassasia aussi cinq mille hommes avec cinq pains et deux poissons. Il a aussi marché sur la mer. Il a aussi, dans la tempête, ordonné au vent de s'apaiser, et aussitôt le calme se fit. Tous ces actes, nous les trouvons prédits dans les livres des prophètes et dans les *Poèmes sibyllins*. 4. Comme, en raison de ces miracles, une grande foule accourait vers lui, et qu'elle croyait, comme cela était vrai, qu'il était fils de Dieu et qu'il avait été envoyé par Dieu, les prêtres et les chefs des Juifs, pleins de jalousie, et en même temps poussés par la colère, parce qu'il leur reprochait leurs péchés et leur injustice, se ligèrent pour le tuer. 5. Dans le livre de la *Sagesse*, un peu plus de mille ans auparavant, Salomon avait annoncé

uerbis : « Circumueniamus iustum, quoniam insuauis est
 25 nobis et exprobrat nobis peccata legis. Promittit scien-
 tiam dei se habere et filium dei se nominat. Factus est
 nobis in traductionem cogitationum nostrarum, grauis
 est nobis etiam ad uidentum, quoniam dissimilis est
 30 aliis uita illius et mutatae sunt uiae illius. Tamquam
 nugaces aestimati sumus ab illo, continet se a uiis
 nostris quasi ab inmunditiis et praefert nouissima ius-
 torum et gloriatur patrem dominum. Videamus ergo si
 sermones illius ueri sunt, et temptemus quae euentura
 sunt illi. Contumelia et tormenta interrogemus eum, et
 35 sciamus reuerentiam illius et probemus patientiam illius.
 Morte turpissima condemnemus eum. Haec cogitauerunt,
 et errauerunt : excaecauit enim illos stultitia eorum et
 nescierunt sacramenta dei^h. » 6. Harum igitur littera-
 rum immemores quas legebant incitauerunt populum
 40 tamquam aduersus impium, ut eum comprehensum ad
 iudicium ducerent mortemque eius impiis uocibus fla-
 gitarent. 7. Intentabant autem pro crimine id ipsum,
 quod se dei filium diceret et quod legem solueret
 curando homines in sabbato, quam ille se non soluere,
 45 sed implere dicebat. 8. Cumque Pontius Pilatus, qui
 tum legatus in Syriam iudicabat, perspiceret causam
 illam ad officium Romani iudicis non pertinere, misit

f. 34^a

T

40, 25 exprobrat Pf Br : -bat T || 30 uiis Pf Br : uiris T || 31
 praefert Pf Br : preferet T || 37 stultitia Pf Br : stultia T

h. Sag. 2, 12-17.19-22

1. *Iudicare* : au IV^e s., *iudex* équivaut à « gouverneur ».

2. *In Syriam* : répétition de l'erreur d'*Inst.*, 4, 18, 4 : Pilate n'était pas légat de Syrie, mais préfet de Judée.

3. Autrement dit, Pilate se déclare juridiquement incompétent ; en *Inst.*, 4, 18, 5, il prononce un non-lieu, mais livre le Christ aux

par ces mots ce qui arriverait : « Traquons le juste parce qu'il nous est déplaisant et qu'il nous accuse de pécher contre la loi. Il assure qu'il a la science de Dieu et il s'appelle lui-même fils de Dieu. Il a été fait pour censurer nos pensées, même sa vue nous est pénible, puisque son genre de vie ne ressemble pas à celui des autres, et ses voies sont tout autres. Il nous juge futiles, il s'abstient de prendre nos voies, comme si elles étaient impures, il préfère finir comme les justes et se glorifie d'avoir le Seigneur pour père. Voyons donc si ses paroles sont vraies, et examinons ce qui lui arrivera. Interrogeons-le en l'outrageant et en le torturant, sachons quel respect il faut lui accorder et éprouvons sa patience. Condamnons-le à la mort la plus honteuse. Ils pensèrent cela et se trompèrent, car leur folie les aveugla et ils ignorèrent les mystères de Dieu^h. » 6. Oubliant donc ces textes, qu'ils lisaient, ils excitèrent le peuple comme si c'était contre un impie, pour le faire arrêter, mener au tribunal, et réclamer sa mort de leurs voix impies. 7. Or ils l'accusèrent précisément de se dire fils de Dieu et de détruire la Loi en guérissant des hommes pendant le sabbat, alors qu'il disait ne pas détruire la Loi, mais l'accomplir. 8. Et comme Ponce-Pilate, qui gouvernait¹ alors la Syrie² à titre de légat, voyait bien que cette cause n'était pas du ressort d'un gouverneur romain³, il l'envoya au tétrarque Hérode, et

Juifs par peur de l'émeute qui gronde (4, 18, 6). Plus encore que les *Inst.*, l'*Épit.* décharge Pilate de sa responsabilité (la condamnation et l'exécution du Christ y apparaissent comme une affaire purement juive), et, par conséquent, charge celle des Juifs. Lactance ne semble pas s'être avisé que la croix n'est pas un supplice juif, mais romain, et que cette anomalie ruine sa démonstration.

eum ad Herodem tetrarcham permisitque Iudaeis, ut ipsi legis suae disceptatores essent. Qui accepta sceleris potestate adfixerunt eum cruci. Sed prius flagellis et palmis uerberauerunt, spinis coronarunt, faciem conspuerunt, in cibum et potum dederunt ei fel et acetum, et inter haec nulla uox eius audita est. 9. Tunc carnifices sortiti de tunica eius et pallio suspenderunt patibulo atque adfixerunt, cum postridie pascha id est festum diem suum celebraturi essent. 10. Quod facinus prodigia secuta sunt, ut intellexerent | nefas quod admirerant. Eodem namque momento quo spiritum posuit et terrae motus magnus et deliquium solis fuit, ut in noctem dies uerteretur.

41, 1. Quae omnia prophetae sic futura esse praedixerant. Esaias ita dicit : « Non sum contumax neque contradico : dorsum meum <posui> ad flagella et maxillas meas ad palmas, faciem autem meam non auerti a foeditate sputorum¹. » Idem de silentio : « Sicut ouis ad immolandum adductus est et sicut agnus coram tondentibus sine uoce, sic non aperuit os suum¹. » 2. Item Daud in psalmo XXXIII : « Congregata sunt in me flagella et ignorauerunt, dissoluti sunt nec conpuncti sunt : temptauerunt me et striderunt super me dentibus

T

40, 50 adfixerunt Bu Br : addix- T || 60 uerteretur Pf Br : uertetur T

41, 3 posui Pf Br : om. T || 6 est Pf Br : sum T

i. Is. 50, 5 s. || j. Is. 53, 7

1. Aucun passage des *Inst.* ne correspond tout à fait. Voir cependant *Inst.*, 4, 26, 37-40, où Lactance explique l'institution de la Pâque juive et donne la fausse étymologie « ἀπὸ τοῦ πάσχειν ».

permit aux Juifs de juger eux-mêmes l'affaire selon leur propre loi. Quand ils eurent reçu le pouvoir de commettre leur crime, ils le fixèrent à la croix. Mais, auparavant, ils le fouettèrent de verges, le souffletèrent, le couronnèrent d'épines, lui crachèrent au visage, lui donnèrent à manger et à boire du fiel et du vinaigre, et, pendant tout cela, on ne l'entendit rien dire. 9. Alors les bourreaux tirèrent au sort sa tunique et son manteau, ils le suspendirent et le fixèrent au gibet, parce que, le lendemain, ils allaient célébrer la Pâque¹, c'est-à-dire leur jour de fête. 10. Des prodiges accompagnèrent ce forfait, pour leur faire comprendre le sacrilège qu'ils avaient commis. Car, au moment où il rendit le souffle, il y eut un grand tremblement de terre et une éclipse² de soleil, en sorte que le jour se changea en nuit.

41, 1. Les prophètes avaient prédit que tous ces événements auraient lieu ainsi. Isaïe parle en ces termes : « Je ne suis pas rebelle et je ne résiste pas, j'ai tendu mon dos aux coups de fouet et mes joues aux soufflets, je n'ai pas détourné ma face de la saleté des crachats¹. » De même sur son silence : « Comme une brebis, il a été mené à l'immolation, et comme un agneau sans voix en présence de ceux qui le tondent, il n'a pas ouvert la bouche¹. » 2. De même David dans le *Psaume* 34 : « Des fouets ont été réunis contre moi et ils ont ignoré qui j'étais, ils ont été dispersés et ils n'ont pas été touchés par le remords, ils m'ont

2. Terme classique (PLIN., *Nat.*, 2, 54) pour désigner une éclipse de soleil, alors qu'en *Inst.*, 4, 19, 2, *tenebrae fuerunt* avait une couleur biblique.

3. *Is.* 53, 7 et *CYPR.*, *Test.*, 2, 15, avec des variantes.

- suis^k. » Idem de cibo et potu <in psalmo> LXVIII : « Et dederunt in escam meam fel et in siti mea potum mihi dederunt acetum¹. » 3. Item de cruce Christi : « Effoderunt manus meas et pedes meos, dinumerauerunt omnia ossa mea : ipsi autem contemplati sunt et uiderunt me, diuiserunt uestimenta mea sibi et super uestem meam sortem miserunt^m. » 4. Moyses in Deuteronomio : « Et erit pendens uita tua ante oculos tuos, et timebis die et nocte et non credes uitae tuaeⁿ. » |
 20 Item in Numeris : « Non quasi homo dominus suspenditur neque quasi filius hominis minas patitur^o. » 5. Item Zacharias : « Et intuebuntur in me, quem transfixerunt^p. » De solis obscuracione Amos ita dicit : « In illo die, dicit dominus, occidet sol meridie et obtenebrabitur dies lucis : et conuertam dies festos uestros in luctum et cantica uestra in lamentationem^q. » 6. Item Hieremias de ciuitate Hierosolyma, in qua passus est : « Et subiuit sol ei, cum adhuc medius dies esset, contusa est et maledicta : reliquos eorum in gladium dabo^r. »
 30 7. Nec frustra haec dicta sunt, siquidem post breue tempus imperator Vespasianus Iudaeos debellauit et terras eorum ferro ignique depopulatus est, obsessos

f. 35^a

T

41, 11 in psalmo Br : om. T || 14 effoderunt Da Br : et foderunt T || 21 minas Pf Br : -nans T || 22 transfixerunt Br : tra/fixerunt T || 26 lamentationem Pf Br : -ne T

k. Ps. 34, 15 s. || l. Ps. 68, 22 || m. Ps. 21, 17-19 || n. Deut. 28, 66 || o. Nombr. 23, 19 || p. Zach. 12, 10 || q. Amos 8, 9-10 || r. Jér. 15, 9

mis à l'épreuve et ont grincé des dents contre moi^k. » Le même, à propos de la nourriture et de la boisson dans le *Psaume* 68 : « Pour ma nourriture, ils m'ont donné du fiel et pour ma soif, ils m'ont donné à boire du vinaigre¹. » 3. De même, au sujet de la croix du Christ : « Ils m'ont percé les mains et les pieds et ils ont compté tous mes os ; eux-mêmes m'ont contemplé et m'ont vu, ils se sont partagé mes habits et ils ont tiré au sort mon vêtement^m. » 4. Moïse dans le *Deutéronome* : « Ta vie sera maintenant devant tes yeux, tu craindras nuit et jour, et tu ne croiras pas à ta vieⁿ. » De même dans les *Nombres* : « Le Seigneur n'est pas dans l'incertitude comme l'homme et il ne supporte pas les menaces comme un fils d'homme^o. » 5. De même Zacharie : « Et ils jetteront les yeux sur moi après m'avoir transpercé^p. » De l'obscurcissement du soleil, Amos parle ainsi : « En ce jour, dit le Seigneur, le soleil se couchera en plein midi et la lumière du jour s'obscurcira ; et je transformerai vos jours de fête en deuil et vos cantiques en lamentation^q. » 6. De même Jérémie à propos de la cité de Jérusalem, dans laquelle il souffrit : « Le soleil se coucha pour elle, alors que c'était encore le midi, elle a été abattue et maudite, je livrerai à l'épée ses survivants^r ». 7. Et ces paroles n'ont pas été dites en vain, car, peu de temps après, l'empereur Vespasien soumit les Juifs par les armes, ravagea leurs terres en y portant le fer et le feu, réduisit les assiégés par la

1. La citation du Ps. 34, 15-16 est lacunaire par rapport à *Inst.*, 4, 18, 14.

2. Lactance coupe le début et la fin de la citation de *Jér.* 15, 9, telle qu'elle figurait en *Inst.*, 4, 19, 4.

fame subegit, Hierosolymam euertit, captiuos trium-
 phauit, ceteris qui reliqui fuerunt terris suis interdixit,
 35 ne quando iis ad solum patrium reuerti liceret. 8.
 Quae a deo propter illam Christi crucem facta sunt, ut
 hoc in scripturis eorum Salomon ante testatus sit dicens :
 « Et erit Israhel in perditionem et in inproperium
 40 populo. Et domus haec erit deserta, et omnis qui
 transiet per illam admirabitur et dicet : “ Propter | quam
 rem deus fecit terrae huic et huic domui haec mala ? ” f. 35^b
 Et dicent : “ Quia dereliquerunt dominum deum suum
 et persecuti sunt regem suum dilectissimum deo et
 cruciauerunt illum in humilitate magna : pro<pter> hoc
 45 inportauit illis deus mala haec ”^s. » 9. Quid enim non
 mererentur qui dominum, qui ad salutem ipsorum
 uenerat, peremerunt ?

42, 1. Post haec detractum patibulo corpus monu-
 mento condiderunt. Verum tertio die ante lucem terrae
 motu facto ac reuoluto lapide quo sepulcrum clauserant
 5 surrexit. In sepulcro autem nihil nisi exuuiae corporis
 sunt repertae. 2. Ipsum uero resurrecturum die tertio
 iam olim prophetae fuerant praelocuti. Daud in psalmo
 XV : « Non derelinques animam meam ad inferos nec
 dabis sanctum tuum uidere corruptionem¹. » Item Osee :

T

41, 37 salomon *Da Br* : -moni T || 41 domui *Pf Br* : domi T ||
 42 dereliquerunt *Br* : derelin- T || 44 propter *Da Br* : pro T ||
 46 salutem *Pf Br* : -te T

s. III Rois 9, 7-9 || t. Ps. 15, 10

1. Le début de la citation de *III Rois* 9, 6-9 est tronqué par rapport à *Inst.*, 4, 18, 32.

faim, détruisit Jérusalem, emmena les captifs à son triomphe, et interdit à tous les survivants leurs propres terres, pour qu'il ne leur fût jamais permis de revenir sur le sol de leur patrie. 8. Dieu a accompli cela à cause de cette croix du Christ, comme Salomon l'a témoigné auparavant dans ses écrits, en disant : « Et Israël ira à sa perte et son peuple sera outragé. Et cette demeure sera désertée et tous ceux qui la traverseront s'étonneront et diront : “ Pourquoi Dieu a-t-il produit ces maux pour cette terre et pour cette maison ? ” Et ils diront : “ C'est parce qu'ils ont abandonné le Seigneur, leur Dieu, et qu'ils ont persécuté leur roi très aimé de Dieu et l'ont mis en croix en l'humiliant grandement ; c'est pour cela que Dieu leur a suscité ces malheurs^{s1}. » 9. De fait, que ne méritaient pas ceux qui ont fait périr le Seigneur, qui était venu leur apporter à eux-mêmes le salut ?

42, 1. Par la suite, ils détachèrent le corps du gibet et le mirent dans un tombeau. Mais, le troisième jour, avant l'aube, il y eut un tremblement de terre, la pierre avec laquelle ils avaient fermé le sépulcre roula², et il ressuscita. Or, dans le sépulcre, on ne retrouva rien que les linges de son corps. 2. Autrefois, les prophètes avaient déjà prédit qu'il ressusciterait le troisième jour. David dans le *Psaume* 15 : « Tu n'abandonneras pas mon âme aux enfers et tu ne permettras pas que ton saint connaisse la pourriture^{t3} ». De

2. La notation manque dans le passage correspondant des *Inst.*
 3. Lactance remplace *interitus* (*Inst.*, 4, 19, 8) par *corruptio*.

« Hic filius meus sapiens, propter quod nunc non resistet
 10 in contribulatione filiorum suorum : et de manu infer-
 orum eruam eum. Vbi est iudicium tuum, mors, ubi
 est aculeus tuus¹ ? » Idem rursus : « Viuificauit nos
 post biduum die tertio^v. » 3. Profectus igitur in Gali-
 15 laeam post resurrectionem discipulos suos rursus quos
 quae obseruari uellet et ordinata euangelii praedicatione
 per totum orbem inspirauit in eos spiritum sanctum ac
 dedit eis potestatem mirabilia faciendi, ut in salutem
 20 hominum tam factis quam uerbis operarentur. Ac tum
 demum quinquagesimo die remeuit ad patrem sublatus
 in nube. 4. Hoc Daniel propheta iam pridem ostenderat
 dicens : « Videbam in uisu noctis : et ecce in nubibus
 caeli ut filius hominis ueniens et usque ad anticum
 25 dierum peruenit. Et qui adsistebant, obtulerunt eum :
 et datum est ei regnum et honor et imperium, et omnes
 populi tribus linguae seruiant ei, et potestas eius aeterna,
 quae numquam transibit, et regnum eius non corrup-
 30 petur^w. » 5. Item Daud in psalmo CVIII : « Dixit
 dominus domino meo : "Sede ad dexteram meam,
 donec ponam inimicos tuos subpedaneum pedum tuo-
 rum^x. " »

f. 36^a

T

42, 12 uiuificauit T : -bit Pf Br || 20 quinquagesimo T : quadra-
 Da Br || 21 nube Br : -bem T || 26 seruiant ei Pf Br : seruientes T

u. Os. 13, 13-14 || v. Os. 6, 2 || w. Dan. 7, 13-14 || x. Ps. 109, 1

1. L'expression, avec sa figure étymologique, est unique chez Lactance. *Inspirare* évoque ici clairement l'« inspiration » de l'Esprit-

même Osée : « Celui-ci est mon fils sage, c'est pourquoi
 maintenant il ne restera pas dans l'affliction de ses fils
 et je l'arracherai de la puissance des enfers. Où est
 ton jugement, Mort ? Où est ton aiguillon¹ ? » Et le
 même à nouveau : « Il nous vivifia deux jours après,
 le troisième jour^v. » 3. Il partit donc en Galilée après
 sa résurrection, rassembla à nouveau ses disciples que
 la crainte avait fait fuir, et, après leur avoir fait les
 recommandations qu'il voulait voir observer, et organisé
 la proclamation de l'Évangile à travers le monde entier,
 il leur insuffla¹ l'Esprit-Saint et leur donna le pouvoir
 de faire des miracles, pour leur permettre de travailler
 au salut des hommes tant par leurs paroles que par
 leurs actes. Et c'est alors seulement, au cinquantième
 jour, qu'il revint à son père, emporté dans la nuée.
 4. C'est ce que le prophète Daniel avait depuis long-
 temps révélé par ces paroles : « J'avais une vision
 nocturne : et voici, dans les nuées du ciel, comme un
 fils d'homme qui arrivait, et il parvint jusqu'à l'ancien
 des jours. Et ceux qui se tenaient là lui firent des
 offrandes : on lui donna le royaume, l'honneur et
 l'empire, et tous, peuples, tribus et langues, le servi-
 ront ; son pouvoir éternel jamais ne passera et son
 royaume ne se corrompra pas^w. » 5. De même David
 dans le *Psaume* 109 : « Le Seigneur a dit à mon
 Seigneur : " Assieds-toi à ma droite, jusqu'au moment
 où je placerais tes ennemis sous tes pieds comme un
 escabeau^x. »

Saint dans les apôtres (Cf. LOI, p. 186, sur les autres valeurs du
 terme). Or, cette évocation manque en *Inst.*, 4, 20, 1 ; 4, 21, 1-2.
 Il est difficile de parler de binitarisme ici : n'aurait-on pas durci les
 positions de Lactance, et son binitarisme est-il aussi net qu'on l'a
 dit ? Voir PERRIN, *L'homme*, p. 314, n. 372.

43, 1. Cum igitur ad dexteram dei sedeat calcaturus inimicos suos qui eum cruciauerunt, quando ad iudicandum orbem uenerit, apparet nullam spem reliquam esse Iudaeis, | nisi conuersi ad paenitentiam et a sanguine quo se polluerunt abluti sperare in eum coeperint quem necauerunt. 2. Ideo sic dicit Hesdra : « Hoc pascha saluator noster est et refugium nostrum. Cogitate et ascendat in cor uestrum, quoniam habemus humiliare eum in signo : et post haec sperabimus in eum^y. » 3. Exheredatos autem esse Iudaeos, quia Christum reprobauerunt, et nos, qui sumus ex gentibus, in eorum locum adoptatos scripturis adprobatur. 4. Hieremias ita dicit : « Dereliqui domum meam, dimisi hereditatem meam in manus inimicorum eius. Facta est hereditas mea mihi sicut leo in silua, dedit ipsa super me uocem suam, idcirco odiui eam^z. » 5. Item Malachiel : « Non est mihi uoluntas circa uos, dicit dominus, et sacrificium acceptum non habebō ex manibus uestris, quia a solis ortu usque ad occasum clarificabitur nomen meum apud gentes^a. » 6. Esaias quoque sic : « Venio colligere omnes gentes et linguas, et uenient et uidebunt claritatem meam^b. » 7. Idem alio loco ex persona patris ad filium : « Ego dominus deus uocaui te in

f. 36^b

43, 1. Par conséquent, puisqu'il siège à la droite de Dieu, prêt à fouler aux pieds ses ennemis qui l'ont crucifié, quand il viendra juger le monde, il apparaît qu'aucun espoir ne reste aux Juifs, s'ils ne se tournent pas vers la pénitence et s'ils ne se lavent pas du sang dont ils se sont souillés pour commencer à espérer en celui qu'ils ont mis à mort. 2. C'est pourquoi Esdras parle ainsi : « Cette Pâque est notre sauveur et notre refuge. Réfléchissez et que monte dans votre cœur la pensée que nous devons l'humilier dans le signe ; après cela, nous espérons en lui^{y1}. » 3. Or, que les Juifs aient été déshérités pour avoir rejeté le Christ, et que nous, qui sommes des Gentils, ayons été adoptés à leur place, les Écritures le prouvent. 4. Jérémie parle ainsi : « J'ai abandonné ma propre maison, j'ai remis mon héritage entre les mains de ses ennemis. Mon héritage est devenu à mon égard comme un lion dans la forêt, il a lui-même donné de la voix contre moi, et c'est pourquoi je le hais^z. » 5. De même, Malachie : « Ma bienveillance ne vous entoure pas, dit le Seigneur, et je n'accepterai pas de sacrifice venu de vos mains, parce que mon nom sera illustré auprès des nations, du levant au couchant^a. » 6. Isaïe s'exprime aussi en ces termes : « Je viens rassembler toutes les nations et toutes les langues, et ils viendront, et ils verront ma gloire^b. » 7. Le même, ailleurs, s'adressant au Fils au nom du Père² : « Moi, le Seigneur Dieu,

T

43, 3 uenerit Pf Br : -rat T || 5 sanguine Pf Br : -nem T || 6 necauerunt Br : nega- T || 9 humiliare Pf Br : -lare T || sperabimus Da Br : -uimus T (fort. recte) || 23 uocaui Pf Br : -abi T

y. ? ; cf. n. 1

z. Jér. 12, 7-8 || a. Mal. 1, 10-11 || b. Is. 66, 18

1. Sur les problèmes posés par ce passage, voir MONAT, t. 1, p. 110 s.

2. Ex persona : voir 18, 2.

25 iustitiam, et tenebo manum tuam et confirmabo te, dedi
te in testamentum | generis mei, in lucem gentium, f. 37^a
aperire oculos caecorum, producere ex uinculis alligatos
et de domo carceris sedentes in tenebris^c. »

44, 1. Si ergo Iudaei a deo reiecti sunt, sicut
sacrarum scripturarum fides indicat, gentes autem, sicut
uidemus, adscitae ac de tenebris huius uitae saecularis
deque uinculis daemonum liberatae, nulla igitur alia
5 spes homini proposita est, nisi ueram religionem
ueramque sapientiam, quae in Christo est, fuerit secu-
tus : quem qui ignorat, a ueritate ac deo semper alienus
est. 2. Nec sibi de summo deo uel Iudaei uel philosophi
blandiantur : qui filium non agnouit, nec patrem potuit
10 agnoscere. Haec est sapientia et hoc mysterium summi
dei. Per illum se deus et agnoscere et coli uoluit. 3.
Ideo prophetas ante praemisit qui de aduentu eius
praedicarent, ut cum facta essent in eo quaecumque
praedicata sunt, tunc ab hominibus et dei filius et deus
15 crederetur. 4. Nec tamen sic habendum est, tamquam
duo sint dii. Pater enim ac filius unum sunt. Cum enim
pater filium diligat omniaque ei tribuat et filius patri
fideliter obsequatur nec uelit | quidquam nisi quod f. 37^b
pater, non potest utique necessitudo tanta diuelli, ut
20 duo esse dicantur in quibus et substantia et uoluntas
et fides una est. 5. Ergo et filius per patrem et pater

c. Is. 42, 6-7

1. Cela fait partie intégrante de la mission du Christ (cf. Loi, p. 253, surtout n. 88).

2. *Qui ... agnoscere* n'a pas de correspondant exact en *Inst.*, 4, 29, 14-15. La phrase transpose sur le mode négatif *Math.* 11, 27, ou « contamine » le passage avec *I Jn* 2, 23.

3. Cf. *Jn* 3, 35 (absent des *Inst.*).

je t'ai appelé à la sainteté, je te tiendrai la main et je t'affermirai ; pour témoigner de ma race et éclairer les nations, je t'ai permis d'ouvrir les yeux des aveugles, de libérer de leurs chaînes les enchaînés et de la demeure de la prison ceux qui sont assis dans les ténèbres^c. »

44, 1. Si donc les Juifs ont été rejetés par Dieu, comme en font foi les indications des Écritures saintes, et si d'autre part les nations, comme nous le voyons, ont été adoptées et libérées¹ des ténèbres de la vie de ce siècle et des chaînes des démons, aucun autre espoir n'a donc été proposé à l'homme que de s'attacher à la vraie religion et à la vraie sagesse, qui est dans le Christ ; celui qui l'ignore est pour toujours étranger à la vérité et à Dieu. 2. Et que les Juifs ou les philosophes ne se paient pas d'illusions au sujet du Dieu très-haut : qui n'a pas connu le Fils n'a pu connaître non plus le Père². Telle est la sagesse et le mystère du Dieu très-haut. C'est par lui que Dieu a voulu être reconnu et honoré. 3. Aussi a-t-il envoyé à l'avance les prophètes devant lui, pour leur faire annoncer sa venue, afin qu'au temps où se serait accompli en lui tout ce qui avait été prédit, les hommes crussent alors qu'il était fils de Dieu et Dieu. 4. Mais on ne doit pas interpréter cette phrase comme s'il y avait deux dieux. Le Père et le Fils ne font qu'un. De fait, comme le Père aime le Fils et lui attribue tout³, et que le Fils obéit fidèlement au Père et n'a aucune volonté en dehors du Père, on ne peut assurément rompre une relation si étroite en disant qu'ils sont deux, alors qu'ils ne font qu'un par la substance, la volonté, la fidélité. 5. Par conséquent, le Fils existe

per filium. Vnus est honos utrique tribuendus tamquam
uni deo et ita diuidendus est per duos cultus, ut diuisio
ipsa compage inseparabili uinciatur. Neutrum sibi relin-
25 quet qui aut patrem a filio aut filium a patre secernit.

45, 1. Superest respondere etiam iis qui putant
inconueniens fuisse nec habere rationem ut deus mortali
corpore indueretur, ut hominibus subiectus esset, ut
contumelias sustineret, cruciatus etiam mortemque pate-
5 retur. 2. Dicam quod sentio et rem immensam paucis
ut potero substringam. Qui aliquid docet, debet, ut
opinor, facere ipse quae docet, ut cogat homines
obtemperare. Nam si non fecerit, praeceptis suis fidem
derogabit. 3. Exemplis igitur opus est, ut ea quae
10 praecipiantur habeant firmitatem, et si quis contumax
extiterit ac dixerit non posse fieri, praeceptor illum
praesenti opere conuincat. Non potest ergo perfecta
esse doctrina, cum uerbis tantum | traditur, sed tum
15 cum doctor uirtutis ad homines mitteretur, utique, ut
doctrina eius perfecta esset, et docere et facere debue-
rat. Sed si corpus hominis non induisset, non posset
facere quae docebat, id est non irasci, non cupere
diuitias, non libidine inflammari, dolorem non timere,
20 mortem contemnere. 5. Haec sunt utique uirtutis, sed

T

45, 1 iis Pf Br : is T || 9 derogabit Pf Br : -uit T || 20 uirtutis
eruditus Brit. Br : -tes T

1. *Compages* désigne chez Lactance l'« assemblage » des parties
du corps, que l'on peut séparer sans détruire le corps lui-même, et,
métaphoriquement, en *Opif.*, 10, 9, le nombre « deux » et, en *Épit.*,
61, 8, l'union de l'homme et de la femme.

2. Reprise de la préface.

par le Père et le Père par le Fils. On doit attribuer
un seul hommage à l'un et à l'autre comme à un seul
Dieu, et si le culte doit être divisé en deux, ce doit
être de telle manière que la division elle-même soit
liée par un assemblage inséparable¹. Qui sépare le
Père du Fils ou le Fils du Père ne laissera subsister
ni l'un ni l'autre.

45, 1. Il me reste à répondre aussi à ceux qui
pensent qu'il a été inconvenant et qu'il est déraisonnable
que Dieu revête un corps mortel, qu'il soit soumis à
des hommes, qu'il endure des outrages, qu'il supporte
même des tortures et la mort. 2. Je dirai ce que j'en
pense et je condenserai en peu de mots, comme je le
pourrai, une matière immense². Celui qui enseigne
quelque chose doit, à mon avis, faire ce que lui-même
enseigne, pour forcer les hommes à obéir. Car, s'il ne
le fait pas, il ôtera tout crédit à ses préceptes. 3. Les
exemples sont donc nécessaires pour que les recom-
mandations aient de la solidité, et que si quelque
rebelle se présentait en disant que c'est impossible, le
maître puisse le convaincre en présence de l'œuvre
accomplie. Une doctrine ne peut donc être achevée
quand elle n'est transmise qu'en paroles ; elle n'est
parfaite que quand elle est accomplie en actes. 4. C'est
pourquoi, le Christ ayant été envoyé aux hommes pour
leur enseigner la vertu, à coup sûr, pour que sa
doctrine fût accomplie, il devait à la fois l'enseigner et
la pratiquer. Mais s'il n'avait pas revêtu un corps
d'homme, il n'aurait pu faire ce qu'il enseignait, c'est-
à-dire ne pas se mettre en colère, ne pas être la proie
de la cupidité, ne pas se laisser enflammer par la
passion, ne pas craindre la douleur, mépriser la mort.
5. Ces actes relèvent évidemment de la vertu, mais ils

f. 38^a

fieri sine carne non possunt. Ergo ideo incorporatus est, ut cum uincenda esse carnis desideria doceret, ipse faceret prior, ne quis excusationem de carnis fragilitate praetenderet.

46, 1. Dicam nunc de sacramento crucis, ne quis forte dicat : « Si suscipienda illi mors fuerat, non utique infamis ac turpis, sed quae haberet aliquid honestatis. »

2. Scio equidem multos, dum abhorrent nomen crucis, 5 refugere a ueritate, cum in ea et ratio magna sit et potestas. Nam cum ad hoc missus esset, ut humillimis quibusque uiam panderet ad salutem, se ipse humilem fecit, ut eos liberaret. 3. Suscepit ergo id genus mortis quod solet humilibus inrogari, ut omnibus facultas 10 daretur imitandi. | Praeterea cum esset resurrecturus, amputari partem corporis eius fas non erat nec os infringi, quod accidit iis qui capite plectuntur. 4. Crux ergo potior fuit, quae resurrectioni corpus integris ossibus reseruauit. His etiam illud accedit, quod passione 15 ac morte suscepta sublimem fieri oportebat. 5. Adeo illum crux et re et significatione exaltauit, ut omnibus maiestas eius ac uirtus cum ipsa passione notuerit. Nam

f. 38^b

T

46, 2 utique Pf Br : utuque T || 14 reseruauit Pf Br : -abit T || accedit Pf Br : -epit T

1. *De sacramento crucis* correspond à *crucis ratio* d'*Inst.*, 4, 26, 1, qui était plus sèchement objectif et « judiciaire », moins spécifiquement chrétien.

2. *Scio equidem* n'a pas de correspondant dans les *Inst.* Un souvenir personnel de propos entendus dans la bouche de païens n'est pas à exclure ici (mais voir aussi MIN. FEL., 19, 4 ; ARN., 1, 36, 1).

ne peuvent être accomplis sans la chair. Il a donc pris un corps dans cette intention : comme il enseignait qu'il fallait vaincre les désirs de la chair, lui-même le ferait le premier, afin que personne ne tirât excuse de la fragilité de la chair.

46, 1. Je parlerai maintenant du mystère de la croix¹, pour que personne n'aille dire : « S'il devait subir la mort, ce n'était assurément pas une mort infâme et honteuse, mais une mort qui fût quelque peu honorable. » 2. Pour ma part, je sais² que beaucoup de gens, dans leur horreur du nom de la croix, fuient la vérité, bien qu'il y ait en elle une grande raison et une grande puissance. Car, ayant été envoyé pour ouvrir la voie du salut aux plus humbles³, il s'est fait humble lui-même pour les libérer. 3. Il a donc subi le genre de mort qu'on inflige d'habitude aux humbles, pour que tous eussent la possibilité de l'imiter. En outre, comme il devait ressusciter, il ne fallait pas qu'une partie de son corps fût coupée, ou qu'un de ses os fût brisé, ce qui arrive à ceux qui sont décapités. 4. La croix était par conséquent préférable : en vue de la résurrection, elle a conservé un corps aux os intacts. Il s'y ajoute aussi ceci : il lui fallait être élevé en assumant sa passion et sa mort. 5. La croix l'a élevé à la fois réellement et symboliquement, à tel point que tous ont connu sa majesté et sa puissance en même temps que sa passion même.

3. *Humillimus* indique le rang social, sans connotation d'« humilité chrétienne ». *Humiliores* et *honestiores* encourageaient devant la justice des châtements différents.

quod extendit in patibulo manus, utique alas suas in orientem occidentemque porrexit, sub quas uniuersae nationes ab utraque mundi parte ad requiem conuenerent. 6. Quantum autem ualeat hoc signum et quid habeat potestatis, in promptu est, cum omnis daemonum cohors hoc signo expellitur ac fugatur. 7. Et sicut ipse ante passionem daemones uerbo et imperio proturbabat, sic nunc nomine ac signo passionis eius idem spiritus inmundi, quando in corpora hominum inreperint, exiguntur, cum extorti et excruciatu ac se daemones confitentis uerberanti se deo cedunt. 8. Quid ergo sperauerint de suis religionibus cumque sua sapientia Graeci, cum uideant deos suos, quos eosdem daemones esse non negant, per crucem ab hominibus triumphari ?

f. 39^a

47, 1. Vna igitur spes hominibus uitae est, unus portus salutis, unum refugium libertatis, si abiectis quibus tenebantur erroribus aperiant oculos mentis suae deumque cognoscant, in quo solo domicilium ueritatis est, terrena et de terra ficta contemnunt, philosophiam, quae apud deum stultitia est, pro nihilo computent, sed uera sapientia id est religione suscepta fiant immortalitatis heredes. 2. At enim repugnant non tam ueritati quam

T

46, 22 promptu Pf Br : -tum T || 25 eius idem Br : eiusdem T

1. Le résumé d'*Inst.*, 4, 30 (l'apparition des hérésies) manque, ainsi que celui des premiers chapitres du livre 5 (notamment le passage où Lactance se situait par rapport à ses prédécesseurs). De plus, Lactance a modifié fortement le plan des chapitres correspondant à *Inst.* 5 et 6 (voir *Introd.*, p. 28 s.).

Car, en étendant les mains sur le gibet, il a évidemment allongé vers l'orient et l'occident ses ailes sous lesquelles l'ensemble des nations se rassembleraient des deux parties du monde pour se reposer. 6. Or l'importance et la puissance de ce signe sont manifestes quand toute la cohorte des démons est chassée et mise en fuite par lui. 7. Et tout comme avant sa passion il a lui-même chassé les démons par sa parole et son commandement, de même maintenant son nom et le signe de sa passion font sortir les mêmes esprits immondes, quand ils se sont glissés dans le corps des hommes : tenaillés et torturés, ils avouent qu'ils sont des démons et reculent devant Dieu qui les frappe. 8. Quelle espérance les Grecs tireraient-ils de leurs religions et de leur sagesse, quand ils voient que, par la croix, des hommes triomphent de leurs dieux, dont ils disent eux-mêmes qu'ils sont des démons ?

47, 1¹. Les hommes n'ont donc qu'un seul espoir pour leur existence, un seul port de salut, un seul refuge pour leur liberté² : rejeter les erreurs qui les retiennent prisonniers, ouvrir les yeux de leur intelligence et connaître Dieu, en qui seul réside la vérité ; mépriser les choses terrestres et faites de terre ; tenir pour rien la philosophie, qui n'est que sottise auprès de Dieu ; embrasser la vraie sagesse, c'est-à-dire la religion, et hériter de l'immortalité. 2. De fait, ils ne luttent pas tant contre la vérité que contre leur salut

2. Cette énumération très oratoire n'est pas un écho des *Inst.* où ses éléments sont épars.

10 propriae saluti cumque haec audiunt, uelut aliquod
 15 inexpressibile nefas detestantur. 3. Sed ne audire quidem
 patiuntur, uiolari aures suas sacrilegio putant, si audie-
 rint, nec iam maledictis abstinent, sed quantis possunt
 uerborum contumeliis insectantur. Idemque si potestatem
 20 nacti fuerint, uelut hostes publicos persecuntur, immo
 etiam plus quam hostes, quorum, cum bello uicti fuerint,
 aut mors aut seruitus poena est nec ullus post arma
 deposita cruciatus, quamuis omnia pati meruerint qui
 25 facere uoluerunt, | et inter mucrones locum pietas
 uictorum hostium condicionem meretur. Quae tanta
 huius furoris est causa? Scilicet quia ratione congredi
 non queunt, uiolentia premunt, incognita causa tamquam
 nocentissimos damnant, qui constare de ipsa innocentia
 30 noluerunt. 5. Nec satis putant, si celeri ac simplici
 morte moriantur quos irrationabiliter oderunt, sed eos
 exquisitis cruciatibus lacerant, ut expleant « odium »,
 quod non peccatum aliquod, sed « ueritas parit » : quae
 idcirco male uiuentibus odiosa est, quia aegre ferunt
 esse aliquos quibus facta eorum placere non possunt.
 Hos omni modo cupiunt extinguere, ut possint libere
 sine teste peccare.

f. 39^b47, 26 s. TER., *Andr.*, 1, 11, 41

T

47, 14 nacti Pf Br : acti T || 16 ullus Pf Br : ullis T || 19 habet

personnel, et quand ils entendent ces paroles, ils les
 repoussent comme un sacrilège inexpressible. 3. Et ils
 ne supportent même pas d'écouter, ils pensent que
 leurs oreilles sont violées par un sacrilège s'ils ont
 entendu ces propos, et ils ne s'abstiennent plus de
 malédictions, mais lancent autant d'invectives et d'in-
 jures qu'ils peuvent. Et si les mêmes personnes sont
 investies de quelque pouvoir, elles nous persécutent
 comme des ennemis publics, et même plus que des
 ennemis. En effet, quand à la guerre ces derniers ont
 été vaincus, leur châtement n'est que la mort ou
 l'esclavage, et on n'en torture aucun après qu'il a
 déposé les armes, bien qu'ils aient mérité de subir tout
 ce qu'ils ont voulu faire, et la pitié a sa place au
 milieu des glaives. 4. C'est une cruauté inouïe que
 des innocents ne méritent même pas la condition
 d'ennemis vaincus. Quelle est la cause de cette folie si
 grande? Apparemment, parce qu'ils ne peuvent pas
 combattre avec les armes de la raison, ils nous écrasent
 sous la violence, ils condamnent sans instruire l'affaire,
 comme s'il s'agissait des pires coupables, sans avoir
 voulu prendre acte même de l'innocence. 5. Et ils
 n'estiment pas suffisant de faire mourir d'une mort
 rapide et simple ceux qu'ils haïssent déraisonnablement,
 mais ils les déchirent dans des tortures raffinées, pour
 assouvir « leur haine qu'engendre » non quelque faute
 mais « la vérité » : ceux qui vivent dans le mal la
 détestent parce qu'ils supportent difficilement qu'il existe
 des gens qui ne peuvent agréer leurs actes. Ils désirent
 donc les détruire de toutes les manières, pour pouvoir
 faire le mal librement et sans témoins.

Da Br : haberet T || 23 qui T : quia Da Br

48, 1. Sed haec facere se dicunt, ut deos suos defendant. Primum, si dii sunt et habent aliquid potestatis ac numinis, defensione hominis patrocinioque non indigent, sed se ipsos utique defendunt. 2. Aut quomodo ab iis homo sperare auxilium potest, si ne suas quidem iniurias possunt vindicare? Stultum igitur et uanum, deorum esse uindices uelle, nisi quod ex eo magis apparet diffidentia. 3. Qui enim patrocinium dei quem colit suscipit, illum esse nihili confitetur: si autem ideo colit, quia potentem arbitratur, non debet eum uelle defendere a quo ipse est defendendus. 4. Nos igitur recte. Nam cum isti defensores falsorum deorum aduersus uerum deum rebelles nomen eius in nobis persecuntur, nec re nec uerbo repugnamus, sed mites et taciti et patientes perferimus omnia quaecumque aduersus nos potest crudelitas machinari. Habemus enim fiduciam in deo, a quo expectamus securitatem protinus ultionem. 5. Nec est inanis ista fiducia, siquidem eorum omnium qui hoc facinus ausi sunt miserabiles exitus partim cognouimus, partim uidimus nec ullus habuit inpune quod deum laesit, sed qui sit uerus deus qui uerbo discere noluit, supplicio suo didicit. 6. Vellem scire, cum inuitos adigunt ad sacrificium, quid secum habeant rationis aut cui praestent quod faciunt. Si diis, non est ille cultus nec acceptabile sacrificium quod fit ingratis, quod extorquetur per iniuriam, quod eruitur per dolorem; 7. Si autem ipsis quos cogunt, non

f. 40^af. 40^b

T

48, 2 aliquid Pf Br: -quod T || 3 defensione Pf Br: -nem T || 9 nihili Da Br: -lo T || 18 fiducia T^{pc}: fudicia T^{pc} || 20 cognouimus Br: -obimus T || uidimus Da Br: uidemus T

1. L'adjectif *acceptabilis*, qui ne se trouve que chez les auteurs

48, 1. Et ils disent qu'ils font cela pour défendre leur dieux. D'abord, si ce sont des dieux et s'ils ont quelque puissance et majesté, ils n'ont pas besoin d'être défendus et protégés par l'homme, mais ils se défendent évidemment eux-mêmes. 2. Ou alors, comment l'homme peut-il espérer du secours de leur part, s'ils ne peuvent même pas venger les injustices commises contre eux. Il est donc fou et vain de vouloir venger les dieux, si ce n'est que cela fait apparaître davantage la défiance qu'on éprouve à leur égard. 3. De fait, celui qui assume la défense du dieu qu'il honore avoue que celui-ci ne vaut rien; or, s'il l'honore parce qu'il l'estime puissant, il ne doit pas vouloir défendre celui-là même qui doit le défendre. 4. Nous avons donc raison. Aussi, quand ces défenseurs des faux dieux, rebelles au vrai Dieu, persécutent son nom en nous, nous ne leur résistons ni en actes, ni en paroles, mais doux, silencieux, patients, nous supportons tout ce que leur cruauté peut inventer contre nous. C'est que nous avons confiance en Dieu, de qui nous attendons ensuite une vengeance immédiate. 5. Et cette confiance n'est pas vaine, car nous savons, tantôt pour l'avoir appris, tantôt pour l'avoir vu, la fin misérable de tous ceux qui ont osé commettre ce méfait. Personne n'a offensé Dieu impunément, et celui qui n'a pas voulu apprendre par la parole qui est le vrai Dieu, l'a appris par son propre supplice. 6. Je voudrais savoir, quand ils contraignent des gens à sacrifier contre leur gré, quelle raison ils ont et pour qui ils accomplissent ce qu'ils font. Si c'est pour les dieux, ce n'est ni un culte, ni un sacrifice acceptable¹, puisqu'il est fait à contre-cœur, extorqué par injustice, et arraché par la souffrance. 7. Et si c'est pour ceux-là mêmes que l'on chrétiens (à partir de TERT., *Iud.*, 5, 5), apparaît uniquement dans l'*Épit.* chez Lactance (ici et 53, 3).

est utique beneficium quod quis ne accipiat, etiam mori
 30 mauult. Si bonum [non] est ad quod me uocas, cur
 malo inuitas? Cur non uerbis, sed uerberibus? Cur
 non ratione, sed cruciatibus corporis? Vnde apparet
 malum esse illud ad quod non inlicitis uolentem, sed
 35 trahis recusantem. 8. Quae stultitia est consulere uelle
 nolenti? An si aliquis prementibus malis ad mortem
 confugere cogatur, num potes, si aut gladium extorseris
 aut laqueum ruperis aut <a> praecipitio retraxeris aut
 uenenum effuderis, conseruatorem te hominis gloriari,
 cum ille quem seruasse te putas nec gratias agat et te
 40 male secum arbitretur egisse, quod mortem sibi prohi-
 bueris optatam, quod ad finem, quod ad requiem
 malorum peruenire non siueris? 9. Beneficium enim
 non ex qualitate rei debet, sed ex animo eius qui
 accipit ponderari. Cur pro beneficio imputes quod mihi
 maleficium est? 10. Vis me deos tuos colere, quod
 45 ego mihi mortiferum duco? Si bonum est, non inuideo,
 fruiere solus bono tuo; non est quod uelis errori meo
 succurrere quem iudicio ac uoluntate suscepi. 11. Si
 malum, | quid me ad consortium mali rapis? « Vtere

f. 41^a48, 48 s. VERG., *Aen.*, 12, 932

T

48, 28 ne Pf Br : nec T || 29 bonum Br : + non T || 36 a He
 Br : om. T || 41 siueris Da Br : sinueris T

1. Adage scolaire (cf. la note de P. Monat sur *Inst.*, 5, 20, 5 = SC 205, p. 159). Vient ensuite une question qui répond à l'exclamation. La « pointe » de l'argumentation est qu'on ne peut faire du bien à quelqu'un contre son gré, et non une approbation du suicide (Lactance le condamne en 59, 5). Le propos d'école trouve une application dans la situation paradoxale des persécutés :

contraint, ce n'est évidemment pas un bienfait si l'on préfère même mourir pour ne pas le recevoir. Si c'est à un bien que tu m'appelles, pourquoi m'y engages-tu en me faisant du mal? Pourquoi ne le fais-tu pas avec des mots, mais avec des coups? Pourquoi pas avec la raison, mais avec des tortures physiques? D'où il résulte que c'est un mal, ce vers quoi tu n'attires pas quelqu'un qui le veut, mais l'y traînes contre son gré. 8. Quelle folie est-ce de vouloir s'occuper de quelqu'un qui ne le veut pas¹! A supposer qu'un homme, accablé par des méchants, soit contraint de se réfugier dans la mort, peux-tu, si tu lui as arraché une épée, ou si tu as rompu son lacet, ou si tu l'as éloigné du précipice, ou si tu as renversé son poison, peux-tu te glorifier d'avoir sauvé un homme, alors que celui que tu penses avoir sauvé ne te remercie pas et juge que tu as mal agi envers lui, puisque tu lui as interdit une mort qu'il souhaite et que tu ne lui as pas permis de parvenir au terme, au repos de ses malheurs? 9. De fait, on ne doit pas peser un bienfait d'après la nature de l'acte, mais d'après les dispositions de la personne qui le reçoit. Pourquoi considères-tu comme un bienfait ce qui pour moi est un méfait? 10. Tu veux que j'honore tes dieux, ce que je considère comme mortel pour moi. Si c'est un bien, je ne l'envie pas, jouis tout seul de ton bien. Tu n'as pas de raison de vouloir venir au secours de mon erreur : je l'ai assumée par mon jugement et par ma volonté. 11. Si c'est un mal, pourquoi m'entraînes-tu à partager ton mal? « Use de

les bourreaux les torturent, non pour qu'il avouent des crimes, mais pour qu'ils renient leur foi (TERT., *Apol.*, 2, 10). L'idée que seul compte le prix qu'attache au bienfait celui qui le reçoit se trouve chez SEN., *Vita*, 20, 4.

50 sorte tua ». Ego malo in bono mori quam in malo uiuere.

49, 1. Haec quidem iuste dici possunt. Sed quis audiet, cum homines furiosi et inpotentes minui dominationem suam putent, si sit aliquid in rebus humanis liberum ? Atquin religio sola est in qua libertas domicilium conlocauit. 2. Res est enim praeter ceteras uoluntaria nec inponi cuiquam necessitas potest, ut colat quod non uult. Potest aliquis forsitan simulare, non potest uelle. 3. Denique cum metu tormentorum aliqui aut cruciatibus uicti ad execranda sacrificia consenserint, numquam ultro faciunt quod necessitate fecerunt, sed data rursus facultate ac reddita libertate referunt se ad deum eumque precibus et lacrimis placant agentes non uoluntatis quam non habuerunt, sed necessitatis quam pertulerunt paenitentiam, et uenia satisfaciendis non negatur. 4. Quid ergo promouet qui corpus inquinat, quando inmutare non potest uoluntatem ? At enim homines inanis cerebri si quem fortem adegerint libare diis suis, incredibili alacritate insolenter exultant et quasi hostem | sub iugum miserint, gaudent. 5. Si uero aliquis nec minis nec tormentis territus fidem uitae

f. 41^b

T

49, 12 placant Pf Br : -cat T

1. Texte non cité dans les *Inst.* : Turnus vaincu implore vainement en ces termes la pitié d'Énée. Lactance renverse la situation : il demande aux païens d'user de leur chance dans leur choix porteur de mort.

2. Cette phrase, qui n'a pas d'équivalent exact dans les *Inst.*, est frappée comme une *sententia* : pour la pensée, cf. Liv., 22, 50, 7 ; SEN., *Contr.*, 1, 8, 2.

ta chance¹. » Pour moi, je préfère mourir dans le bien que vivre dans le mal².

49, 1³. On peut certes dire cela à bon droit. Mais qui entendra, alors que des forcenés⁴ et des hommes incapables de se contrôler pensent que leur domination serait diminuée si une activité humaine restait libre ? Et pourtant la religion est le seul domaine dans lequel la liberté a établi son domicile. 2. De fait, plus que tout le reste, elle regarde la volonté, et la nécessité ne peut en être imposée à personne pour lui faire honorer ce qu'il ne veut pas. Il est peut-être possible de simuler, mais non de vouloir. 3. Enfin, quand quelques-uns, vaincus par la crainte des tortures ou par les supplices, ont consenti à des sacrifices abominables, jamais ils ne font de leur propre mouvement ce qu'ils ont fait sous la contrainte ; mais, qu'on leur en donne à nouveau la possibilité, qu'on leur rende la liberté, ils reviennent à leur Dieu et l'apaisent par leurs prières et leurs larmes, en se repentant non de la volonté, qu'ils n'ont pas eue, mais de la contrainte qu'ils ont endurée, et l'on ne refuse pas le pardon à ceux qui font amende honorable. 4. Qu'est-ce donc qui pousse à agir celui qui souille le corps, puisqu'il ne peut pas changer la volonté ? Mais à vrai dire, si des hommes à la cervelle creuse ont contraint un homme courageux à une libation en l'honneur de leurs dieux, ils exultent insolemment avec une gaieté incroyable, et ils se réjouissent comme s'ils avaient fait passer un ennemi sous le joug. 5. Mais si quelqu'un ne se laisse terroriser

3. Lactance regroupe dans un ordre tout à fait différent des thèmes épars en *Inst.*, 5, 9 ; 5, 11 ; 5, 13 et 19.

4. Rétorsion des injures adressées aux chrétiens par les païens. *Furiosus* a un sens juridique : VLP., *Dig.*, 12, 6, 29.

anteferre maluerit, in hunc ingenium suum crudelitas
 exerit, infanda et intolerabilia molitur. Et quia sciunt
 gloriosam esse pro deo mortem et hanc nobis esse
 uictoriam, si superatis tortoribus animam pro fide ac
 25 religione ponamus, et ipsi enituntur ut uincant. 6. Non
 adficiunt morte, sed excogitant nos inauditosque cru-
 ciatus, ut fragilitas uiscerum doloribus cedat, et si non
 cesserit, differunt adhibentque uulneribus curam diligen-
 tem, ut crudis adhuc cicatricibus repetita tormenta plus
 30 doloris inmittant. Et <dum> hanc aduersus innocentes
 carnificinam exercent, pios utique se et iustos et reli-
 giosos putant – talibus enim sacris d<ii> eorum delect-
 tantur –, illos uero impios et desperatos nuncupant.
 7. Quae ista est peruersitas, ut qui torquetur innocens
 35 desperatus atque impius nominetur, carnifex autem ius-
 tus piusque dicatur ?

50, 1. Sed recte ac merito puniri eos aiunt, qui
 publicas religiones a maioribus traditas execrantur.
 Quid ? Si maiores illi stulti fuerunt | in suscipiendis f. 42^a
 religionibus uanis, sicut iam supra ostendimus, praes-
 5 cribetur nobis quominus uera et meliora sectemur ? 2.
 Cur nobis auferimus libertatem et quasi addicti alienis
 seruimus erroribus ? Liceat sapere, liceat inquirere ueri-
 tatem. 3. Sed tamen, si libet maiorum defendere
 <religiones>, cur inpune habent Aegyptii, qui pecudes

T

49, 26 morte Pf Br : -tem T || 30 dum Da Br : om. T || 32 dii
 eorum Da Br : deorum T

50, 6 et Br : sed T || 9 religiones Da Br : om. T

1. L'ordre d'*Inst.*, 5, 14-20 n'est toujours pas respecté ici.

ni par les menaces ni par les tortures, et s'il aime
 mieux faire passer sa foi avant sa vie, l'ingéniosité de
 leur cruauté se découvre à son égard, et machine des
 actes horribles et insupportables. Et, parce qu'ils savent
 qu'il est glorieux de mourir pour Dieu et que c'est
 pour nous une victoire si, vainqueurs des bourreaux,
 nous donnons notre vie pour la défense de la foi et
 de la religion, ils s'efforcent eux-mêmes aussi de
 vaincre. 6. Ils ne font pas subir la mort, mais imaginent
 des supplices nouveaux et inouïs, pour que la fragilité
 des entrailles cède aux douleurs, et si elle n'a pas
 cédé, ils remettent à plus tard et soignent avec diligence
 les blessures pour que, sur des plaies encore à vif, la
 reprise des tortures apporte plus de douleur. Et quand
 ils exercent ce métier de bourreau sur des innocents,
 ils se croient assurément pieux, justes et religieux – de
 fait, leurs dieux font leurs délices de telles cérémonies
 –, et ils appellent leurs victimes « impies » et « déses-
 pérés ». 7. Quelle est cette aberration qui consiste à
 appeler désespéré et impie l'innocent torturé, alors que
 son bourreau est dit juste et pieux ?

50, 1¹. Mais ils disent que l'on punit justement et
 à bon droit des gens qui maudissent les cultes publics
 transmis par les ancêtres. Eh quoi ! Si leurs ancêtres
 ont commis une folie en adoptant de vaines religions,
 comme nous l'avons déjà montré plus haut, nous sera-
 t-il interdit de rechercher ce qui est vrai et meilleur ?
 2. Pourquoi nous ôtons-nous la liberté et pourquoi
 sommes-nous esclaves des erreurs d'autrui, comme si
 nous leur avions été adjugés dans une enchère ? Qu'il
 soit permis d'être sage, qu'il soit permis de chercher
 la vérité. 3. Mais pourtant, s'il vous plaît de défendre
 la religion de vos ancêtres, pourquoi les Égyptiens

10 et omnis generis bestias pro diis colunt ? Cur de diis
 ipsis <mimi> aguntur et qui eos facetius deriserit,
 honoratur ? Cur audiuntur philosophi, qui aut nullos
 deos esse aiunt aut, si sunt, nihil curare nec humana
 respicere aut nullam esse omnino quae regat mundum
 15 prouidentiam disserunt ? 4. Sed soli ex omnibus impii
 iudicantur qui deum, qui ueritatem sequuntur. Quae
 cum sit eadem iustitia, eadem sapientia, hanc isti uel
 impietatis uel stultitiae crimine infamant nec perspiciunt
 quid sit quod eos fallat, cum et malo uocabulum boni
 20 et bono mali nomen inponunt. 5. Plurimi quidem
 philosophorum, sed maxime Plato et Aristoteles de
 iustitia multa dixerunt adserentes et extollentes eam
 summa laude uirtutem, quod suum cuique tribuat, quod
 aequitatem in omnibus seruet : | et cum ceterae uirtutes
 25 quasi tacitae sint et intus inclusae, solam esse iustitiam
 quae nec sibi tantum conciliata sit nec occulta, sed
 foras tota promineat et ad bene faciendum prona sit,
 ut quam plurimis prosit ; 6. Quasi uero in iudiciis
 solis atque in potestate aliqua constitutis iustitia esse
 30 debeat et non in omnibus ! Atquin nullus est hominum
 ne infimorum quidem ac mendicorum in quem iustitia
 cadere non possit. 7. Sed quia ignorabant quid esset,

f. 42^b

T

50, 11 mimi *Da Br* : om. T || 15 prouidentiam *Pf Br* : -tia T ||
 20 plurimi *He Br* : primuli T || 31 infimorum *Da Br* : infirm- T

1. En fait, Lactance vise précisément les épicuriens, comme le montre le passage correspondant des *Inst.*

2. *Et cum ... prosit* : comme le signale S. Brandt, le passage manque dans les *Inst.* Mais il est très proche de deux fragments de CICÉRON tirés de Nonius (*Rep.*, 2, 69 frg. 1 et 2 = *CUF*, t. 2, p. 47

restent-ils impunis, alors qu'ils honorent des animaux domestiques et toutes sortes de bêtes sauvages en guise de dieux ? Pourquoi joue-t-on des mimes qui ont pour sujet les dieux mêmes, et pourquoi honore-t-on celui qui les a raillés le plus plaisamment ? Pourquoi écoute-t-on les philosophes¹ ? Selon eux, les dieux n'existent pas, ou s'ils existent, ils soutiennent que ces dieux ne se soucient en rien des choses humaines et n'y prêtent pas attention, ou qu'il n'y a absolument aucune providence qui gouverne le monde. 4. Mais, entre tous, on juge impies ceux-là seuls qui suivent Dieu et la vérité. Et comme elle est aussi justice et sagesse, ils la décrivent en l'accusant d'impiété ou de folie, et ils ne perçoivent pas la nature de ce qui les induit en erreur, quand ils appellent bien le mal et mal le bien. 5. Certes, la plupart des philosophes, mais surtout Platon et Aristote, ont beaucoup parlé de la justice ; ils ont soutenu et exalté cette vertu par les plus hauts éloges, parce qu'elle attribue à chacun ce qui lui revient et conserve l'équité en toutes choses. Et comme toutes les autres vertus sont pour ainsi dire silencieuses et enfermées à l'intérieur, ils disent que la justice est la seule vertu qui ne soit pas seulement tournée vers elle-même ni cachée, mais qui saille, tout entière tournée vers l'extérieur, et qui incite à bien faire, de telle sorte qu'elle soit utile au plus grand nombre². 6. Comme si vraiment la justice ne devait exister que chez les seuls juges en fonction et chez ceux qui sont investis de quelque pouvoir, et non chez tous les hommes ! Car, à vrai dire, il n'est pas un homme, même misérable

Bréguet). Ajoutons que l'expression *intus inclusae* est utilisée par CICÉRON (*Fin.*, 1, 13, 44 ; *Nat. deor.*, 2, 47, 121 ; *Ti.*, 34). Lactance a pu aussi « contaminer » plusieurs passages cicéroniens, et relire Cic., *Rep.*, 3 (*Épit.*, 50, 5-8 est dans *Rep.*, 3, 10, 11 = *CUF*, t. 2, p. 55-56 Bréguet).

unde proflueret, quid operis haberet, summam illam uirtutem, id est commune omnium bonum, paucis tribuerunt eamque nullas utilitates proprias aucupari, sed alienis tantum commodis studere dixerunt. 8. Nec inmerito extitit Carneades homo summo ingenio et acumine, qui refelleret istorum orationem et iustitiam, quae fundamentum stabile non habebat, euerteret, non quia uituperandam esse iustitiam sentiebat, sed ut illos defensores eius ostenderet nihil certi, nihil firmi de iustitia disputare. |

51, 1. Nam si iustitia est ueri dei cultus – quid enim tam iustum ad aequitatem, tam pium ad honorem, tam necessarium ad salutem quam deum agnoscere ut parentem, uenerari ut dominum eiusque legi et praeceptis obtemperare? –, nescierunt ergo iustitiam philosophi, quia nec ipsum deum agnouerunt nec cultum eius legemque tenuerunt. 2. Et ideo refelli potuerunt a Carneade, cuius haec fuit disputatio, nullum esse ius naturale itaque omnes animantes ipsa ducente natura commoda sua defendere et ideo iustitiam, si alienis utilitatibus consulit, suas neglegit, stultitiam esse dicen-

T

50, 33 proflueret Pf Br : -rent T || 34 commune Pf Br : -nem T || 38 refelleret Pf Br : -let T || istorum Br : storum T

BTP

51, 1 post disputare (50, 42) DE OPIFICIO DIVINO LIBER VIII EXPLICIT INCIPIT EPITOMEN LIBRI SEPTIMI LIBER X FELICITER B in imo fol. 42^b subscriptio haec ex̄pl. de opificio dī. in̄c. epitomae T CAECILI FIRMIANI DE OPIFICIO DĪ LIB. VIII EXPLĪC INCIPIT DE EPITOME LIBER DECIMVS P || nam : om. P || enim : om. P || 3 deum : om. P || 4 dominum : deum T || et : ut B¹ aut B³ || 6 adgnouerunt B || 9 naturae P || ducent T || 11 consulit B¹ (corr. B³) || necleget B¹ (corr. B³)

et mendiant, que la justice ne concerne pas. 7. Mais parce qu'ils ignoraient sa nature, son origine, ses effets, ils ont attribué à peu de gens cette vertu suprême – c'est-à-dire ce bien commun à tous –, et ils ont dit qu'elle ne convoitait aucun intérêt personnel et qu'elle se préoccupait seulement des avantages d'autrui. 8. Et Carnéade, cet homme d'une intelligence et d'une acuité supérieures, n'a pas eu tort de se dresser pour réfuter leurs discours et renverser une justice dépourvue de fondement stable, non pas parce qu'il pensait qu'il y avait lieu de critiquer la justice, mais pour montrer que ses défenseurs ne soutenaient rien de certain et de solide à propos de la justice.

51, 1¹. Car si la justice est le culte du vrai Dieu – qu'y a-t-il en effet d'aussi juste en matière d'équité, d'aussi légitime en fait d'honneur, d'aussi nécessaire au salut, que de reconnaître Dieu comme un père, de le respecter comme un maître et d'obéir à sa loi et à ses commandements²? –, les philosophes ont donc ignoré la justice, parce qu'ils n'ont pas reconnu Dieu lui-même, et n'ont respecté ni son culte ni sa loi. 2. Et Carnéade a donc pu les réfuter en argumentant ainsi : le droit naturel n'existe pas ; c'est pourquoi, guidés par la nature en personne, tous les êtres vivants défendent leurs intérêts personnels, et il faut donc dire que si la justice veille sur les intérêts d'autrui, mais néglige les siens, elle n'est que folie. 3. Et si tous les peuples

1. La distinction des *Inst.* entre *ius ciuile* et *ius naturalis* (commentée par HECK, « *Iustitia* », p. 171-184), disparaît ici.

2. Cette incise très oratoire, avec son triple balancement redoublé, n'a pas de correspondant exact dans les *Inst.*

dam. 3. Quodsi omnes populi penes quos sit imperium
ipsique Romani qui orbem totum possederint iustitiam
sequi uelint ac suum cuique restituere quod ui et armis
15 occupauerunt, ad casas et egestatem reuertentur. Quod
si fecerint, iustos quidem, sed tamen stultos iudicari
necesse est, qui ut aliis prosint, sibi nocere contendunt.

4. Deinde si reperiat aliquis hominem, qui aut aurum
pro orichalco aut argentum pro plumbo uendat per
20 errorem atque id emere necessitas cogat, utrum dissi-
mulabit | et emet paruo an potius indicabit ? Si indi-
cabit, iustus utique dicetur, quia non fefellit, sed idem
stultus, qui alteri fecerit lucrum, sibi damnum. 5. Sed
facile de damno est. Quid ? Si uita eius in periculum
25 ueniet, ut eum necesse sit aut occidere aut mori, quid
faciet ? Potest hoc euenire, ut naufragio facto inueniat
aliquem inbecillum tabulae inhaerentem aut uicto exer-
citu fugiens reperiat aliquem uulneratum equo insiden-
tem : utrumne aut illum tabula aut hunc equo
30 deturbabit, ut ipse possit euadere ? Si uolet iustus esse,
non faciet, sed idem stultus iudicabitur, qui dum alterius
uitae parcat, suam prodet. Si faciet, sapiens quidem
uidebitur, quia sibi consulat, sed idem malus, quia
nocebit.

f. 43^b

BTP

51, 13 possiderint P¹ (corr. P²) || 14 restituerint P || 15 causas P
|| 20 cogat T cogit B || dissimulauit B¹ (corr. B²) T || 21 et -
indicabit² : om. P || indicauit¹⁻² B¹ (corr. B²) T || 22 utique : itaque
T || 24 quod B¹ (corr. B²) P || eius : illius P || 25 ueniat P ||
26 uenire T || 27 haerentem P || 30 deturbabit B || 32 parcat B ||
prodit TP || 32 sapiens quidem : ~ B || 33 consulit P

détenteurs de la souveraineté et les Romains eux-mêmes, qui se sont emparés de la totalité du monde, voulaient observer la justice et rendre à chacun son bien, qu'ils ont conquis par la violence des armes, ils reviendraient à leurs cabanes et à leur dénuement. Et s'ils faisaient cela, on estimerait nécessairement qu'ils sont justes, mais pourtant fous, étant donné que, pour rendre service à autrui, ils s'efforceraient de se nuire à eux-mêmes. 4¹. Ensuite, si quelqu'un trouvait un homme qui vende par erreur de l'or en place d'orichalque, ou de l'argent en place de plomb, et que la nécessité le contraigne à acheter, usera-t-il de dissimulation et achètera-t-il bon marché, ou préférera-t-il dénoncer l'erreur ? S'il le fait, on l'appellera sûrement un juste, parce qu'il n'a trompé personne, mais aussi un fou, parce qu'il aura enrichi autrui de son désavantage. 5. Mais la chose est facile quand il ne s'agit que d'une perte. Eh quoi ? Si sa vie vient à être tellement en danger qu'il lui soit nécessaire de tuer ou de mourir, que fera-t-il ? Il peut se produire qu'à la suite d'un naufrage, il trouve un homme faible accroché à une planche, ou qu'après la défaite de son armée, il rencontre dans sa fuite un blessé à cheval : ne jettera-t-il pas l'un à bas de sa planche ou l'autre à bas de son cheval pour pouvoir en rattraper lui-même ? S'il veut être juste, il ne le fera pas, mais on le prendra pour un fou de livrer sa vie pour épargner celle d'autrui. S'il le fait, il apparaîtra bien comme un sage, du fait qu'il veillera à son intérêt, mais aussi comme un méchant, parce qu'il portera préjudice à autrui.

1. Lactance ne garde qu'un des deux exemples de Carnéade (*Inst.*, 5, 16, 7), et laisse tomber celui du vendeur d'un esclave vicieux.

52, 1. Acuta ista sane, sed respondere ad ea facillime
 possumus. Inmutatio enim nominum facit, ut sic esse
 uideatur. Nam et iustitia imaginem habet stultitiae, non
 tamen est stultitia, et malitia imaginem sapientiae, non
 5 tamen sapientia est. 2. Sed sicut malitia ista in
 conseruandis utilitatibus suis intellegens et arguta non
 sapientia, sed calliditas et astutia est, ita et iustitia
 non debet stultitia, sed innocentia nominari, quia necesse
 est et iustum esse sapientem et eum qui sit stultus
 10 iniustum. 3. Nam neque ratio neque natura ipsa
 permittit, ut is qui iustus est, sapiens non sit, quoniam
 iustus nihil utique facit nisi quod rectum et bonum est,
 prauum et malum semper fugit. 4. Quis autem dis-
 cernere bonum et malum, prauum et rectum potest nisi
 15 qui sapiens fuerit? Stultus autem male facit, quia
 bonum et malum quid sit ignorat, ideo peccat, quia
 non potest recta et praua discernere. Non potest igitur
 neque stulto iustitia neque iniusto sapientia conuenire.
 5. Ergo stultus non est qui nec tabula naufragum nec
 20 equo saucium deiecerit, quia se abstinuit a nocendo,
 quod est peccatum; peccatum autem uitare sapientis
 est. 6. Sed ut stultus prima facie uideatur, illa res
 efficit, quod extingui animam cum corpore existimant:
 idcirco omne commodum ad hanc uitam referunt. 7.
 25 Si enim post mortem nihil est, utique stulte facit qui
 alterius animae parcat cum dispendio suae aut qui
 alterius lucro magis quam suo consulit. Si mors animam

f. 44^a

BTP

52, 1 sta T || sed : om. P || 3 uideantur P || 4 est stultitia : ~
 TP || imaginem : + habet T || 5 sed : om. T || malitia P^{cc} ||
 7 calliditas : auuiditas P || et¹ : uel TP (fort. recte) || 9 et¹ : om. B
 || 10 ratione T || 11 est : esset T || 17 igitur : ergo T || 18 iustitia :
 inius- P || iniusto : iusto T || 19 ergo stultus : s. igitur T || 23 effecit
 P || aestimant T || 24 idcircoq P² || 27 consulet B

52, 1. Ces arguments sont subtils, mais nous pouvons
 très aisément y répondre. De fait, un changement de
 nom fait qu'il paraît en être ainsi. Car la justice a
 l'apparence de la folie sans être pourtant de la folie,
 et la méchanceté a l'apparence de la sagesse sans être
 pourtant la sagesse. 2. Mais de même que cette
 méchanceté qui s'entend finement à sauvegarder ses
 propres intérêts n'est pas sagesse, mais habileté retorse,
 de même la justice non plus ne doit pas être appelée
 folie, mais incapacité à nuire, parce qu'il est nécessaire
 que le sage soit aussi un juste, et que le fou soit aussi
 un injuste. 3. Car ni la raison ni la nature même ne
 permettent que le juste ne soit pas sage, puisque le
 juste ne fait évidemment rien qui ne soit bon et juste,
 et qu'il fuit toujours ce qui est immoral et mauvais.
 4. Or qui peut distinguer le bien du mal, la malhon-
 nêteté de la droiture, sinon le sage? Et le fou agit
 mal, parce qu'il ignore ce qu'est le bien et le mal; il
 commet des fautes parce qu'il ne peut distinguer la
 droiture de la malhonnêteté. Par conséquent, la justice
 ne peut s'accorder avec le fou, ni la sagesse avec
 l'injustice. 5. Celui qui ne fait pas tomber de sa
 planche le naufragé, ou de son cheval le blessé, n'est
 donc pas fou parce qu'il s'est effectivement abstenu de
 nuire, ce qui est une faute; or éviter la faute est le
 propre du sage. 6. Mais s'il paraît fou à première
 vue, c'est parce qu'ils pensent que l'âme s'éteint avec
 le corps: c'est pourquoi ils rapportent tout avantage à
 la vie d'ici-bas. 7. De fait, s'il n'y a rien après la
 mort, celui qui épargne la vie d'autrui au détriment de
 la sienne ou qui veille davantage sur le profit d'autrui
 que sur le sien, celui-là agit évidemment comme un
 fou. Si la mort détruit l'âme, il faut veiller à vivre le

delet, danda est opera quo diutius commodiusque uiuamus : si autem uita | post mortem superest aeterna et
 30 beata, hanc utique corporalem cum omnibus terrae bonis iustus et sapiens contemnet, qui scit quale a deo sit praemium recepturus. 8. Teneamus igitur innocentiam, teneamus iustitiam, subeamus imaginem stultitiae, ut ueram sapientiam tenere possimus. Et si hominibus
 35 ineptum uidetur ac stultum torqueri et mori malle quam libere diis et abire sine noxa, nos tamen omni uirtute omnique patientia fidem deo exhibere nitamur. 9. Non mors terreat, non dolor frangat, quominus uigor animi et constantia inconcussa seruetur. Stultos uocent, dummodo ipsi stultissimi sint et caeci et hebetes et pecudibus
 40 aequales, qui non intellegunt esse mortiferum relicto deo uiuo prosternere se atque adorare terrena, qui nesciunt et illos aeternam poenam manere qui figmenta insensibilia fuerint uenerati et eos qui nec tormenta nec
 45 mortem pro cultu et honore ueri dei recusauerint, uitam perpetuam consecuturos. 10. Haec est fides summa, haec uera sapientia, haec perfecta iustitia. Nihil ad nos

f. 44^b

BTP

52, 28 delet danda BTP^{ac} : delectanda P^{ac} || quo diutius B¹ : quo * iustius B³ quod iustus T quod ius P || 29 uitam P || 30 beatam P || 31 bonae P || quia P || scit B¹P : sciet B³T || a deo B²TP : abeo B¹ || 35 et : om. P || malle : uelle B || 36 libere diis T : liberā/dise B liberare di P || tamen : tam T || 38 non T : nec B ac nec P || 40 stultissimi sint : ~P || stultissimi - hebetes : hebetes et caeci T || 43 aeternam : om. P || 44 uenerati : adorati T || 45 morte T || cultui T || recusauerint : non recusauerunt T || 46 fides summa : fidissima (tert. i ras. ex u) B summa P || 47 haec uera sapientia : om. T || iustitia : om. T in ras. P

1. *Vigor animi* : l'expression est unique chez Lactance (mais *u. mentis* en *Inst.*, 5, 15, 9 et 6, 19), elle reprend *uigebit* d'*Inst.*, 5, 18, 11.

plus longuement et le plus commodément possible ; mais s'il reste après la mort une vie éternelle et bienheureuse, un homme juste et sage méprisera assurément cette vie corporelle en même temps que tous les biens de la terre, sachant quelle récompense il recevra de Dieu. 8. Par conséquent, conservons notre innocence, conservons la justice, courons le risque de passer pour fous pour pouvoir conserver la vraie sagesse. Même si les hommes trouvent que c'est une ineptie et une folie de préférer se laisser torturer et mourir plutôt que de faire une libation aux dieux et d'être relâchés sans dommage, efforçons-nous cependant de montrer notre foi en Dieu par tout notre courage et toute notre endurance. 9. Que la mort ne nous terrorise pas, que la douleur ne nous brise pas au point de nous empêcher de conserver la vigueur de l'âme¹ et une constance inébranlable. Ils nous appellent fous, alors qu'ils sont eux-mêmes totalement fous, des aveugles, des êtres stupides et bêtes², qui ne comprennent pas qu'il est mortel d'abandonner le Dieu vivant pour se prosterner devant des objets terrestres et les adorer, et qui ignorent qu'un châtement éternel est réservé aussi à ceux qui auront vénéré des images insensibles, alors que ceux qui n'auront pas refusé les supplices ou la mort, pour le culte et l'honneur du vrai Dieu, obtiendront la vie éternelle. 10. Voilà la foi suprême, la vraie sagesse, la justice parfaite. Nous n'avons rien à voir avec ce que peuvent penser des

2. Cascade d'injures parfaitement raisonnée. Chaque élément y entraîne le suivant. *Stultissimi* est une rétorsion de *stultos* ; d'où *caeci* comme quasi-synonyme, puis *hebetes* (l'aveuglement intellectuel poussé jusqu'à l'abrutissement). Le couple *caeci/hebetes* aboutit à assimiler les païens à des bêtes. Quant à *pecudibus aequales*, cette expression est liée (en *Ira*, 7, 4 comme ici) à un développement du thème du *status rectus*.

adinet quid iudicent stulti aut quid homunculi sentiant :
 50 nos iudicium dei expectare debemus, ut eos postmodum
 qui de nobis iudicauerint iudicemus. f. 45^a

53, 1. Dixi de iustitia, quid esset : sequitur ut
 ostendam quod sit uerum sacrificium dei, qui iustissimus
 ritus colendi, ne quis arbitretur aut uictimas aut odores
 aut dona pretiosa desiderari a deo, a quo si fames, si
 5 sitis, si algor, si rerum omnium terrenarum cupiditas
 abest, non ergo utitur his omnibus quae templis diisque
 fictilibus inferuntur. Sed sicut corporalibus corporalia,
 sic utique incorporali incorporale sacrificium necessarium
 est. 2. Illis autem quae in usum tribuit homini deus,
 10 ipse non indiget, cum omnis terra in ipsius sit potestate :
 non indiget templo cuius domicilium mundus est, non
 indiget simulacro qui est et oculis et mente incompre-
 hensibilis, non indiget terrenis luminibus qui solem cum
 ceteris astris in usum hominis potuit accendere. 3.
 15 Quid igitur ab homine desiderat deus nisi cultum
 mentis, qui est purus et sanctus ? Nam illa quae aut

BTP

52, 48 adinet : om. P || quid iudicent : om. T || aut : om.
 T || 50 iudicant T

53, 1 iustitiam T || 2 dei : om. P || qui : + sit T || 3 odorē P
 || 4 a quo : quod T || famis B || 5 terrenorum P || 6 adest T ||
 7 corporalia : -ale B || 8 sic : om. P || incorporali : om. B¹P
 incorporalibus B² || 9 illis B¹TP : illi⁷ B² || homini : -nibus P || 10 in :
 om. T || 14 hominis : -nibus B

1. Seul exemple du mot chez Lactance. Peut-être est-ce là une
 réminiscence de *Math.* 25, 35 s. et de *SEN., Ep.*, 4, 10, 5 ; 113,
 21.

2. Thèse philosophique exprimée en termes généraux : Dieu n'a
 besoin de rien de ce qui est terrestre (*Cic., Rep.*, 3, 14 = *CUF*,

fous et opiner des avortons ; nous devons attendre le
 jugement de Dieu pour juger par la suite ceux qui
 auront prononcé un jugement sur nous.

53, 1. J'ai dit ce qu'est la justice ; je dois donc
 montrer quel est le vrai sacrifice divin, le culte le plus
 juste pour honorer Dieu pour que personne ne pense
 qu'il désire des victimes, des parfums ou des dons
 précieux. Car si Dieu ne connaît ni la faim, ni la soif,
 ni le froid¹, ni le désir de tous les biens terrestres,
 il n'utilise donc pas toutes les offrandes que l'on porte
 aux temples et aux dieux en terre cuite. Mais de même
 que les biens corporels sont nécessaires aux êtres
 corporels, c'est un sacrifice incorporel qui est nécessaire
 à un être incorporel². 2. Ces biens dont il a attribué
 l'usage à l'homme, Dieu lui-même n'en a pas besoin,
 puisqu'il tient toute la terre en son pouvoir : il n'a pas
 besoin de temple, ayant le monde pour domicile, il
 n'a pas besoin de statue³, étant insaisissable pour les
 yeux et l'esprit, il n'a pas besoin des lumières terrestres,
 ayant pu, à l'usage de l'homme, allumer le soleil en
 même temps que tous les autres astres. 3. Par consé-
 quent, qu'est-ce que Dieu désire de l'homme, sinon un
 culte spirituel, pur et saint ? Car ces offrandes que

t. 2, p. 57-58 Bréguet ; *Leg.*, 2, 18, 45 ; *MIN. FEL.*, 32, 1 s. ; *CYPR.*,
Idol., 9).

3. Ne figure pas en *Inst.*, 6, 2 ou 6, 25 ; mais on peut en
 rapprocher d'autres passages où Lactance exprime l'idée que l'homme
 est le vrai « simulacre » de Dieu, ce qui entraîne le corollaire
 suivant : l'homme qui adore la statue de son Dieu est un sot (*Inst.*,
 2, 2, 10 s.). L'idée pourrait venir de Sénèque, cité dans les *Inst.*,
 mais il est impossible de savoir si ce dernier, dans son traité perdu
De superstitione, passait des temples aux statues et aux offrandes de
 lumineuses.

digitis fiunt aut extra hominem sunt, inepta fragilia
 ingrata sunt. Hoc est sacrificium uerum, | non quod f. 45^b
 ex arca, sed quod ex corde profertur, non quod
 20 manu, sed quod mente libatur, haec acceptabilis
 uictima est quam de se ipso animus immolauerit.
 4. Nam quid hostiae, quid tura, quid uestes, quid
 aurum, quid argentum, quid pretiosi lapides conferunt,
 si colentis pura mens non est? Sola ergo iustitia
 25 est quam deus expetit: in hac sacrificium, in hac
 dei cultus est. De quo nunc mihi disserendum est
 docendumque in quibus operibus iustitiam necesse sit
 contineri.

54, 1. Duas esse humanae uitae uias nec philosophis
 ignotum fuit nec poetis, sed eas utrique diuerso modo
 induxerunt. Philosophi alteram industriae, alteram iner-
 tiae esse uoluerunt, sed hoc minus recte, quod eas ad
 5 sola uitae huius commoda rettulerunt. 2. Melius poetae,
 qui alteram iustorum, alteram impiorum esse dixerunt:
 sed in eo peccant, quod eas non in hac uita, sed apud
 inferos esse aiunt. 3. Nos utique rectius, qui alteram
 uitae, alteram mortis et hic tamen esse has uias dicimus.
 10 Sed illa dexterior, qua iusti gradiuntur, non in Elysium

BTP

53, 21 se: om. T || ipse P || immolat B || 22-23 quid argentum
 quid aurum T || 23 conferuntur P || 26 est²: om. B

54, 4 eas ad: ea P || 8-9 alteram uitae: om. P || 9 esse | has
 uias: ~ B || 10 gradientur B

1. Très expressif. L'opposition entre *cor* et *arca* est unique chez Lactance. Dans ce lieu commun, le verset de *Math.* 6, 21 vient « confluier » avec la « diatribe » antique.

2. Ce chapitre résume très irrégulièrement *Inst.*, 6, 3-9 (surtout

l'on fait avec les doigts, ou qui sont extérieures à l'homme, sont inappropriées, fragiles, et lui déplaisent. Tel est le vrai sacrifice: celui qu'on ne sort pas d'un coffre, mais de son cœur¹, qu'on n'offre pas en libation avec la main, mais avec l'esprit; voilà la victime acceptable, celle que l'âme immole à partir d'elle-même. 4. Car à quoi servent les victimes, l'encens, les vêtements, l'or, l'argent, les pierres précieuses, si l'âme du fidèle n'est pas pure? La justice est donc la seule chose que Dieu réclame: c'est là le sacrifice, là le culte divin. A ce propos, je dois maintenant exposer et enseigner quelles œuvres comporte nécessairement la justice.

54, 1². Ni les philosophes, ni les poètes³ n'ont ignoré que la vie humaine a deux voies, mais ils se sont opposés les uns aux autres sur la manière de les présenter. Les philosophes ont voulu que la première soit celle de l'activité, la seconde celle de la paresse, mais ils les rapportent aux seuls avantages de cette vie, et cela n'est guère exact. 2. Les poètes ont mieux parlé: ils ont dit que l'une était celle des justes, l'autre celle des impies, mais ils se trompent sur le point suivant: ils disent que ces voies ne sont pas dans cette vie, mais aux enfers. 3. Notre avis est certes plus exact: nous disons que l'une est celle de la vie, l'autre celle de la mort, et que ces voies sont situées ici-bas. La première est celle de droite, sur laquelle s'avancent les justes, elle ne conduit pas à l'Élysée, mais au ciel

les ch. 3 et 9), sans en respecter l'ordre, et en complétant par des passages d'*Inst.*, 5.

3. Lactance les annonce dans l'ordre selon lequel il s'apprête à exposer leurs thèses, supprimant ainsi une discordance d'*Inst.*, 6, 3, 1.

fert, sed in caelum – immortales enim fiunt –, sinisterior ad Tartarum : aeternis enim cruciatibus addicuntur iniusti. Tenenda est igitur nobis iustitiae uia, quae ducit ad uitam. 4. Primum autem iustitiae officium est deum agnoscere eumque metuere ut dominum, diligere ut patrem. Idem enim qui nos genuit, qui uitali spiritu animauit, qui alit, qui saluos facit, habet in nos non modo ut pater, uerum etiam ut dominus licentiam uerberandi et uitae ac necis potestatem, unde illi ab homine duplex honos, id est amor cum timore debetur. 5. Secundum iustitiae officium est hominem agnoscere uelut fratrem. Si enim nos idem deus fecit et uniuersos ad iustitiam uitamque aeternam pari condicione generauit, fraterna utique necessitudine cohaeremus : quam qui non agnoscit, iniustus et. 6. Sed origo huius mali, quo societas inter se hominum, quo necessitudinis uin-

f. 46^a

BTP

54, 11 immortalis B || 13 igitur : om. B || 15 agnoscere : + ut parentem B || 16 qui¹ : om. T || 22 uelut : ut P || et : ut P || 24 quam : om. P || 25 agnoscit B

1. Ne correspond pas exactement à *Inst.*, 6, 9, 1, ni pour le vocabulaire, ni pour la pensée. Trois verbes caractérisent le premier devoir de la justice : reconnaître, craindre, chérir Dieu (cf. 2, 2 : la conception lactancienne de Dieu *pater familias*). D'autre part, au *primum iustitiae officium* du § 4 (amour pour Dieu) répond le *secundum iustitiae officium* du § 5 (amour pour l'homme). Cette bipartition de l'*officium iustitiae*, annoncée ici au début du résumé d'*Inst.*, 6, vient d'*Inst.*, 6, 10, 2. C'est une sorte de témoin résiduel d'un plan d'*Inst.*, 6, abandonné par Lactance dans l'*Épit.*

2. Formule très complète, à rapprocher d'*Opif.*, 19, 5 et d'*Ira*, 24, 5, où Lactance montre le rôle de Dieu dans la naissance de l'homme et dans sa conservation (Cf. *Loi*, p. 104 ; 126).

– de fait, les justes deviennent immortels –, celle de gauche au Tartare : de fait, les injustes sont voués à des supplices éternels. Par conséquent, nous devons suivre la voie de la justice, qui conduit à la vie. 4¹. Or le premier devoir de la justice est de reconnaître Dieu, de le craindre comme un maître, et de le chérir comme un père. De fait, c'est lui qui nous a engendrés², animés du souffle vital³, qui nous nourrit⁴, qui nous sauve⁵ ; et non seulement en tant que père, mais en tant que maître, il a le droit de nous frapper, et pouvoir de vie et de mort. Par suite, l'homme doit l'honorer doublement, c'est-à-dire qu'il doit l'aimer avec crainte. 5. Le second devoir de la justice est de reconnaître l'homme comme un frère. De fait, si le même Dieu nous a faits et nous a tous engendrés dans la même condition, en vue de la justice et de la vie éternelle, nous sommes assurément unis par des liens de fraternité ; celui qui ne les reconnaît pas est injuste. 6. L'origine de ce mal qui a dissous la communauté

3. Le verbe *animare* n'est pas souvent employé en ce sens par Lactance. L'expression de l'*Épit.* est une sorte de *uariatio* de la locution la plus fréquente, *inspirare animam* (PERRIN, *L'homme*, p. 314). Il reste que les deux mots impliquent deux images différentes, la vie et le souffle.

4. Cf. la conclusion de *De ira* (24, 5), où Dieu est présenté comme un maître et un père. Même idée chez TERT., *Marc.*, 4, 36, 3 ; *Orat.*, 29, 2 ; *Resurr.*, 61, 2, et chez ARN., 7, 16. La source première du thème est sans doute *Lc* 12, 22 s. : la providence divine nourrit tout être vivant, à commencer par les hommes.

5. Je comprends que l'expression désigne le salut apporté à l'homme par le Christ (comme en *Inst.*, 4, 15, 13, à partir d'*Is.* 35, 6). Mais elle pourrait reprendre *alit* et signifier que Dieu « nous conserve sains et saufs » (cf. *Opif.*, 19, 6 et *Ira*, 24, 5). Troisième éventualité : un jeu de mot sur les deux sens de *saluos*.

culum dissolutum est, ab ignoratione ueri dei nascitur. Qui enim fontem illum benignitatis ignorat, bonus esse nullo pacto potest. Inde est quod ex eo tempore quo
 30 dii multi consecrari ab hominibus colique coeperunt, fugata sicut poetae ferunt iustitia diremptum est omne
 35 commoda sua aliorum incommodis adaugere, non cognatis, non liberis, non parentibus parcere, ad necem hominum pocula temperare, obsidere cum ferro uias, maria infestare, libidini autem qua furor duxerat frena laxare, nihil denique sancti habere quod non cupiditas
 40 infanda uiolaret. 8. Cum haec fierent, tum leges sibi homines condiderunt pro utilitate communi, ut se interim tutos ab iniuriis facerent. Sed metus legum non scelera conprimebat, sed licentiam submouebat. Poterant enim leges delicta punire, conscientiam punire non poterant.

f. 46^b54, 33 Cf. SALL., *Hist.*, 1, 18

BTP

54, 27 noscitur P¹ (corr. P²) || 29 ex : om. B¹ (corr. B³) P || 30 consecrari T || 31 iustitia : + sic (ut *erasum*) B || diremptum B³ : direptum TP diremptus B¹ || 32 dirempta B³ : direp- B¹TP || 33 consulere BP || uiribus : iuribus T^{ac} || 35 incommodis : com- T || 38 mari B || qua : quauq̄ et in mg. rum P || furor : om. P || 39-40 non | cupiditas infanda : ~ B || 43 conpraemebat B^{ac} cōprimebant P^{ac} || 44 punire¹ : om. P || conscientiam : ** licentiam P || punire² P : munire BT

humaine et ce lien de parenté, c'est l'ignorance du vrai Dieu, car celui qui ignore cette source suprême de la bonté¹ ne peut être bon en aucune manière. Voilà pourquoi, à partir du moment où les hommes ont commencé à reconnaître une foule de dieux et à leur rendre un culte, la justice fut mise en fuite – comme le rapportent les poètes –, tout pacte rompu, et déchirée la communauté humaine fondée sur le droit. 7. Alors, chacun ne pensant plus qu'à soi, les hommes mesurèrent le droit à la force, se firent réciproquement du tort, s'attaquèrent avec perfidie, se circonvinrent par des ruses, poussèrent leurs avantages au préjudice d'autrui, n'épargnèrent ni leur famille, ni leurs enfants, ni leurs parents, préparèrent des mixtures meurtrières, se livrèrent à des agressions à main armée sur les routes, infestèrent les mers, lâchèrent la bride à leur sensualité partout où leur frénésie les conduisit, ne tinrent enfin rien pour sacré sans le profaner avec une abominable passion. 8. Devant ces faits, les hommes s'établirent des lois pour l'intérêt commun, pour se protéger pendant ce temps-là des injustices. Si la crainte des lois ne réprimait pas les crimes, elle en supprimait la permission. C'est que les lois pouvaient bien punir des délits, mais non la conscience. 9. Aussi se mit-on à

1. Malgré LOI, p. 78, *benignitas* ne vient sans doute pas chez Lactance de Tertullien. Il ne se rencontre qu'en *Inst.*, 6, 11, 9 (Cic., *Off.*, 2, 15, 52); 6, 11, 11; 6, 12, 15. 19, dans une filière cicéronienne. Lactance emploie un terme cicéronien désignant les relations sociales en lui donnant une autre signification.

45 9. Itaque quae ante palam fiebant, clam fieri coeperunt :
 circumscribi etiam iura, siquidem ipsi praesides legum
 praemiis muneribusque corrupti uel in remissionem
 malorum uel in perniciem iustorum sententias uendita-
 50 depraedationes et oppressis legibus saeuienti potestas
 licenter adsumpta. f. 47^a

55, 1. In hoc statu cum essent humanae res, misertus
 nostri deus reuelauit se nobis et ostendit, ut in ipso
 religionem fidem castitatem misericordiam disceremus,
 ut errore uitae prioris abiecto simul cum ipso deo
 5 nosmet ipsos, quos impietas dissociauerat, nosceremus
 legemque diuinam, quae humana cum caelestibus copu-
 lat, tradente ipso domino sumeremus, qua lege uniuersi
 quibus inretiti fuimus errores cum uanis et impiis
 superstitionibus tollerentur. 2. Quid igitur homini
 10 debeamus, eadem illa lex diuina praescribit, quae docet
 quidquid homini praestiteris deo praestari. 3. Sed radix
 iustitiae et omne fundamentum aequitatis est illud, ut
 non facias quod pati nolis, sed alterius animum de tuo

BTP

54, 45 quae : om. TP || antea T (fort. recte) || fiebant clam fieri :
 om. T || 47 remissionem Pf Br : -ne T remuneratione BP ||
 48 iustorum : bonorum T || 49 his accedebant : om. P

55, 1 misertus : + est B || 3 religionem P² (reli- P¹) ||
 5 nosceremus : disceremus B || 7 tradentem T || 9 igitur : enim B ||
 10 praescribit : pers- T || 11 praestari : prestare B || 13 facias : +
 ulli B

1. *Praesides legum* se trouve chez SEN., *Ira*, 1, 6, 3. La corruption des juges est un thème banal (CIC., *Rep.*, 5, 11, 13, *frg.* 2 = CUF, t. 2, p. 99 Bréguet ; *frg.* tiré d'AMM. MARC., 30, 4, 10). Mais Lactance pense peut-être aussi à des hommes qui ont persécuté

faire en cachette ce que l'on faisait auparavant au grand jour. Même les lois commencèrent à être tournées, car ceux qui devaient rendre la justice¹, corrompus par les gratifications et les pots-de-vin, vendaient leurs jugements pour acquitter les méchants ou perdre les justes. A cela s'ajoutaient les divisions, les guerres, les pillages réciproques ; et l'étouffement des lois fit que l'on s'arrogea sans mesure le pouvoir de s'acharner sur autrui.

55, 1. Comme l'humanité se trouvait dans cette situation, Dieu eut pitié de nous², il se révéla à nous et se montra pour que nous apprenions en sa personne la religion, la fidélité, la chasteté, la miséricorde ; pour que nous rejettions l'erreur de notre vie antérieure, pour qu'en même temps que Dieu en personne, nous nous connaissions nous-mêmes, nous que l'impiété avait éloignés de lui, et que nous recevions la loi divine, qui unit les choses humaines avec les choses célestes, cette loi que le maître en personne nous transmet, loi qui pourrait enlever, avec les superstitions vaines et impies, l'ensemble des erreurs qui nous avaient pris dans leurs filets. 2. Par conséquent, nos devoirs envers l'homme, cette même loi divine nous les prescrit, car elle enseigne que tout ce que l'on a donné à l'homme est donné à Dieu. 3. Mais la racine de la justice et tout le fondement de l'équité consistent à ne pas faire ce que tu ne veux pas qu'on te fasse³, à mesurer

les chrétiens par cupidité (l'antithèse de *mali* n'est pas ici *boni*, mais *iusti* qui désigne tout particulièrement le peuple des saints, c'est-à-dire les chrétiens).

2. Sur tout ce passage, voir LOI, p. 253.

3. *Matth.* 7, 12 ; le passage est ici un peu plus développé que dans les *Inst.*.

metiaris. Si acerbum est iniuriam ferre et qui eam
 15 fecerit uidetur iniustus, transfer in alterius personam
 quod de te sentis et in tuam quod de altero iudicas,
 et intelleges tam te iniuste facere, si alteri noceas,
 quam alterum, si tibi. 4. Haec si mente uoluamus,
 20 innocentiam tenebimus, in qua iustitia uelut primo
 gradu insistit. Primum est enim non nocere, proximum
 prodesse. 5. Sed sicut in rudibus agris priusquam
 serere incipias, euulsis sentibus et omnibus stirpium
 radicibus amputatis arua purganda, sic de nostris animis
 25 prius uitia detrahenda sunt et tunc demum uirtutes
 inserendae, de quibus seminatae per uerbum dei fruges
 uirtutis oriantur.

f. 47^b

56, 1. Tres adfectus uel ut ita dicam tres Furiae
 sunt, quae in animis hominum tantas perturbationes
 cient et interdum cogunt ita delinquere, ut nec famae
 nec periculi sui respectum habere permittant, ira, quae
 5 uindictam cupit, auaritia, quae desiderat opes, libido,
 quae adpetit uoluptates. 2. His uitis ante omnia

BTP

55, 14 mitiaris B¹ (corr. B³) || 16 de¹⁻²: in P || 17 intellegis BP
 || 19 primo: in p. B in p. est P || 20 consistit B instituta P ||
 proximum B¹ TP: -imo sed B² || 21 prodesse BP²: prodesse T om.
 P¹ || sed B¹TP: et B² || sicut: si ut P || 22 reuulsis P || omnibus
 BP¹: omnium TP² || stirpium B || 26 uirtutis T: immortalitatis BP

56, 1 ita: om. TP || 2 sunt: om. P || 3 cient: scient TP ||
 cogunt BT²P: cocunt T¹ || 4 iram T || 6 adpetit (app- P) B³TP ||
 -tet B¹

1. *Sicut*: l'âme est ici comparée à une terre qu'il faut défricher avant de songer à la mettre en culture. Le texte classique sur cette métaphore de la *cultura animi* est *Tusc.*, 2, 5, 13 (cf. J. FONTAINE, « Valeurs antiques et valeurs chrétiennes dans la spiritualité des grands propriétaires terriens à la fin du 4^e siècle occidental », *Epektasis* (Mélanges J. Daniélou), Paris 1972, p. 585-586, n. 62-65). Cette tradition interfère ici avec celle de la parabole évangélique du semeur.

d'après les tiennes les dispositions d'autrui. S'il est pénible de subir l'injustice et si celui qui l'a commise paraît injuste, reporte sur la personne d'autrui ton jugement sur toi et sur ta personne ton jugement sur autrui, et tu comprendras que, si tu nuis à autrui, tu agis aussi injustement qu'autrui s'il te nuit. 4. Si nous méditons ces pensées, nous garderons l'innocence, dans laquelle la justice s'arrête comme en son premier degré. De fait, ce premier degré consiste à ne pas nuire, le suivant à être utile. 5. Et de même que, dans les friches, avant de se mettre à semer, il faut essarter les futurs champs en arrachant les ronces et en coupant toutes les racines des souches, de même, quand il s'agit de nos âmes, il faut d'abord en extraire les vices, et alors seulement enfouir les vertus, desquelles germeront, semées par le Verbe de Dieu, les moissons de la vertu¹.

56, 1². Trois passions, ou, pour ainsi dire, trois Furies, causent dans les âmes humaines de tels bouleversements et parfois les contraignent à commettre des fautes telles qu'elles ne permettent pas à l'homme d'avoir égard à sa réputation ou au danger qu'il court lui-même³: la colère qui désire la vengeance, la cupidité qui recherche les richesses, la sensualité qui convoite les plaisirs. 2. Il faut avant tout résister à *Inst.*, 6, 15, 8-9 présente une idée analogue, mais exprimée plus brièvement.

2. Résumé très bref, qui modifie fort sensiblement le plan suivi dans les *Inst.*, et omet la théorie des quatre passions exposées en *Inst.*, 6, 15, 10.

3. L'idée que la passion peut être si forte qu'elle l'emporte sur toute considération n'est pas dans les *Inst.*. La source en est sans doute stoïcienne, *perturbatio* fait partie du vocabulaire stoïcien (*Cic.*, *Tusc.*, 4, 19, 43); la thèse de la modération des passions est critiquée chez *Cic.*, *Tusc.*, 4, 18, 42.

30 hinc circumscriptiones, hinc falsa testamenta, hinc omnia
 fraudum genera eruperunt. 6. Libidinis autem adfectus
 ad procreandos | liberos insitus et innatus est, sed qui f. 48^b
 limites eius in animo non tenent, utuntur eo ad solam
 uoluptatem : inde illiciti amores, inde adulteria et
 stupra, inde omnes corruptelae oriuntur. 7. Redigendi
 35 sunt ergo isti adfectus intra fines suos et in uiam rectam
 dirigendi, in qua etiamsi sint uehementes, culpam tamen
 habere non possunt.

57, 1. Cohibenda est ira, cum patimur iniuriam, ut
 et malum conprimatur quod ex certamine inpendet et
 duas maximas uirtutes, innocentiam patientiamque,
 teneamus. Auaritia frangatur, cum habemus quod satis
 5 est. 2. Quis enim furor est in his coaceruandis laborare
 quae aut latrocinio aut proscriptione aut morte ad alios
 necesse sit peruenire ? 3. Libido extra legitimum torum
 non euagetur, sed creandis liberis seruiat. Adpetentia
 enim nimia uoluptatis et periculum parit et infamiam
 10 generat et, quod est maxime cauendum, mortem acquirit
 aeternam. Nihil est enim tam inuisum deo quam mens
 incesta et animus impurus. 4. Nec hac sola uoluptate
 abstinentum sibi quis putet quae capitur | ex feminei f. 49^a

BTP

56, 30 fraudum P² (-dum P¹) || 31 liberos : filios B || natus B
 || 32 in : om. BP || utuntur : ut in T || 33 illiciti T || 34 corruptulae
 B || 35 in : om. T || 36 dirigendi : redigendi B || sint : sunt B ||
 uehementius P || 37 possint BP

57, 5 his BTP : iis Br || coaceruandis : congerendis B || 6 aut³ :
 aut ad P || alios : alienos P || 7 extra : om. P || 8 adpetentia :
 adpenitentiam B^{cc} || 9 nimiae P || 11 enim : om. P || 13 quis : om.
 BP || quae : qui P

1. *Insitus et innatus* reprend une alliance de mots cicéronienne :
Verr., 2, 4, 106 ; *Fin.*, 4, 2, 4 ; *Nat. deor.*, 1, 17, 44 ; etc.

2. Sorte de palmarès des vertus. Lactance a varié sur ce sujet :

toutes les sortes de fraudes. 6. La passion de la
 sensualité est innée, elle a été placée¹ en vue de
 procréer des enfants, mais ceux qui n'ont pas à l'esprit
 ses limites en usent en vue de la seule volupté ; de là
 proviennent les amours illicites, les adultères, les
 débauches et toutes les dépravations. 7. Par consé-
 quent, il faut ramener ces passions à l'intérieur de
 leurs frontières, et les diriger sur la voie droite, sur
 laquelle, même si elles sont violentes, elles ne peuvent
 pas être coupables.

57, 1. Nous devons contenir notre colère quand nous
 sommes victimes d'une injustice, pour que soit aussi
 réprimé le mal qui nous menace à la suite d'une
 rivalité, et que nous conservions les deux plus grandes
 vertus, l'innocence et la patience². Que la cupidité
 soit brisée, quand nous avons le nécessaire. 2. De
 fait, quelle folie de peiner à amasser des objets qui
 iront nécessairement à d'autres par voie de brigandage,
 de proscription ou de mort ! 3. Que la sensualité ne
 vagabonde pas hors de la couche légitime, et qu'elle
 serve à la procréation des enfants. De fait, une
 recherche abusive de la volupté met en danger,
 engendre le déshonneur, et, ce dont il faut se garder
 le plus, elle attire la mort éternelle. Car Dieu ne hait
 rien tant qu'un esprit impudique et une âme impure³.
 4. Que personne ne pense qu'il faille s'abstenir seule-

pietas et aequitas en *Inst.*, 5, 14, 9 ; mais seulement *patientia* en
Inst., 5, 22, 2 ; 6, 18, 30.

3. Pas de correspondant exact dans les *Inst.* ; mais les démons
 sont qualifiés d'*incesti et impuri* en *Épit.*, 25, 1. Les dangers courus
 par les amants surpris sont évoqués par HOR., *Sat.*, 1, 2, 61-63.132-
 134. Cela revient à faire de la *libido* le péché capital. Même idée
 en *Inst.*, 6, 23, mais plus nettement ici (cf. TERT., *Pudic.*, 16, 14 :
 l'adultère n'est précédé que de l'idolâtrie).

15 corporis copulatione, sed et ceteris uoluptatibus sensuum
 reliquorum, quia et ipsae sunt uitiosae et eiusdem
 uirtutis est eas contemnere. 5. Oculorum uoluptas
 percipitur ex rerum pulchritudine, aurium de uocibus
 canoris et suauibus, narium de odore iucundo, saporis
 de cibis dulcibus : quibus omnibus uirtus repugnare
 20 fortiter debet, ne his inlecebris inretitus animus a
 caelestibus ad terrena, ab aeternis ad temporalia, a uita
 immortali ad poenam perpetuam deprimatur. 6. In
 saporis et odoris uoluptatibus hoc periculum est, quod
 trahere ad luxuriam possunt. Qui enim fuerit his deditus,
 25 aut non habebit ullam rem familiarem aut si habuerit,
 absumet et aget postmodum uitam detestabilem. Qui
 autem rapitur auditu, ut taceam de cantibus qui sensus
 intimos ita saepe deleniunt, ut etiam statum mentis
 furore perturbent, compositis certe orationibus nume-
 30 rosisque carminibus aut argutis disputationibus ad impios
 cultus facile traducitur. 7. Inde est quod scriptis
 caelestibus, quia uidentur incompta, non facile credunt
 qui aut ipsi sunt diserti aut di|serta legere malunt : non
 quaerunt uera, sed dulcia, immo illis haec uidentur esse
 35 uerissima quae auribus blandiuntur. Ita respuunt uerita-
 tatem, dum sermonis suauitate capiuntur. 8. Voluptas

f. 49^b

BTP

57, 14 corporis B²TP : corpus B¹ || sensuum B²P : sensum B¹T ||
 17-18 aurium - suauibus : om. T || 18 sapore P || 19 dulcioribus B
 || quibus : quibus B || 22 poenam perpetuam : ~ B || 23 uoluptatibus :
 -tate B u. in P || 24 luxuriam BP || his : om. P || 26 absumet
 B³P : ads- B¹T || 27 rapitur BTP : ca- Br || cantibus P || 28 saepe :
 se T || deleniunt ut B³T : deliniuntur B¹ deliniunt ut P || 31
 transducitur B || 33 quia B || 35 ita : it P || 36 suauitatem T

1. Vision « matérialiste » des conséquences d'une vie de
 débauches qui fait contraste avec *Épit.*, 57, 3, et ne trouve aucune
 correspondance exacte dans les *Inst.*.

ment de la volupté que procure l'union avec un corps
 de femme : il faut s'abstenir aussi de tous les autres
 plaisirs attachés aux autres sens, car ils sont vicieux
 en soi et il revient à la même vertu de les mépriser.
 5. Le plaisir des yeux se ressent en raison de la beauté
 des choses ; celui de l'oreille, de voix mélodieuses et
 suaves ; celui des narines, d'une odeur agréable ; celui
 du goût, de nourritures succulentes : la vertu doit lutter
 vaillamment contre tout cela, pour éviter que l'âme,
 prise aux rets de ces séductions, ne soit ravalée du
 ciel à la terre, de l'éternel au temporel, de la vie
 immortelle au châtement perpétuel. 6. Dans les plaisirs
 du goût et de l'odorat, le danger vient de ce qu'ils
 peuvent entraîner à la luxure. De fait, celui qui s'y
 sera adonné, ou bien n'aura plus aucun patrimoine, ou
 bien, s'il en a encore un, il le dissipera et il mènera
 pas la suite une vie détestable¹. Mais, pour ne rien
 dire des chants qui souvent séduisent les profondeurs
 de la sensibilité, si bien qu'ils troublent par la folie
 l'assiette de l'âme, celui qui se laisse ravir par l'ouïe
 est facilement amené aux cultes impies par des discours
 soignés et par des poèmes harmonieux, ou par des
 discussions subtiles. 7. Voilà pourquoi ceux qui sont
 eux-mêmes diserts ou qui préfèrent lire des œuvres
 disertes n'ont pas facilement foi dans les saintes Écri-
 tures : elles leur paraissent négligées² ; ils ne cherchent
 pas la vérité, mais l'agrément, ou, pis encore, c'est ce
 qui leur flatte les oreilles qui leur paraît le plus vrai.
 Ainsi, ils recrachent la vérité, tout en se laissant captiver
 par la suavité d'un discours. 8. Quant au plaisir qui

2. En reprenant des *Inst.* le jugement des païens sur le style
 de la Bible, Lactance utilise seulement ici l'adjectif *incomptus*, qui
 est ancien au sens de grossier (le vieux Romain *intonsus* et *incomptus*),
 et notamment cicéronien.

uero quae spectat ad uisum multiformis est. Nam quae percipitur ex rerum pretiosarum pulchritudine, auaritiam concitat, quae aliena esse debet a sapiente atque iusto, 40 quae autem capitur de specie mulierum, in alteram cadit uoluptatem, de qua iam superius locuti sumus.

58, 1. Superest de spectaculis dicere, quae quoniam potentia sunt ad corrumpendos animos, uitanda sapientibus et cauenda sunt, tum, quod ad celebrandos deorum honores inuenta memorantur. 2. Nam munerum editiones Saturni festa sunt, scaena Liberi patris est, ludi uero circenses Neptuno dicati putantur, ut iam qui 5 spectaculis interest, relicto dei cultu ad profanos ritus transisse uideatur. 3. Sed ego de re malo dicere quam de origine. Quid tam horribile, tam taetrum quam 10 hominis trucidatio? Ideo seuerissimis legibus uita nostra munitur, ideo bella execrabilia sunt. Inuenit tamen consuetudo | quatenus homicidium sine bello ac sine legibus faciat, et hoc sibi uoluptas quod scelus uindicauit. 4. Quodsi interesse homicidio sceleris conscientia

f. 50^a

BTP

57, 41 iam : om. T

58, 2 potentia B¹TP : -tiora B² || uetanda P || 3 tum : tunc P || 4 honores BTP² : honeris P¹ || 4 numerum T muneru²B || 5 scaena (sce- P) B²TP : caena B¹ || 8 re : + magis P || 10 trucidatio*** B (est eras.) T + et P || seuiris P || 13 uindicabit T

1. La composition est meilleure que dans les *Inst.* : l'origine des jeux, qui venait à la fin d'*Inst.*, 6, 20, est traitée, logiquement, au début du chapitre.

2. Lactance rassemble ici – fort logiquement – les deux raisons pour lesquelles les chrétiens condamnent les spectacles : l'immoralité et l'idolâtrie, qui est à l'origine des spectacles et qu'ils rappellent constamment. En *Inst.*, 6, 20, les deux raisons sont exposées séparément.

regarde la vue, il prend bien des formes. Car le plaisir que l'on prend à la beauté des objets précieux suscite une cupidité qui doit être étrangère au sage et au juste, et celui qu'on retire de la beauté des femmes conduit à l'autre volupté, dont nous avons déjà parlé plus haut.

58, 1¹. Il reste à parler des spectacles² : étant donné qu'ils sont puissants pour corrompre les âmes, les sages doivent les éviter et s'en garder, étant donné aussi qu'ils ont été inventés, on s'en souvient, pour être des célébrations en l'honneur des dieux. 2. Car les spectacles de gladiateurs sont des fêtes dédiées à Saturne, le théâtre revient à Liber Pater, et l'on pense que les jeux du cirque ont été dédiés à Neptune, en sorte que celui qui assiste aux spectacles paraît déjà avoir abandonné le culte de Dieu pour passer aux rites païens. 3. Quant à moi³, je préfère parler de la méchanceté du fait plutôt que de son origine. Qu'y a-t-il d'aussi horrible, d'aussi hideux que l'assassinat d'un homme ? C'est pourquoi notre vie est protégée par les lois les plus sévères, c'est pourquoi les guerres sont exécrables. La coutume a cependant trouvé le moyen de commettre un homicide qui échappe à la guerre et aux lois, et le plaisir a revendiqué pour lui-même ce que revendiquait le crime⁴. 4. Si assister à un

3. Lactance viserait-il ici les longs développements sur l'origine des spectacles auxquels se livre TERT., *Spect.*, 5 s. ?

4. La phrase n'a pas son équivalent exact dans les *Inst.*. Le raisonnement fait appel aux sentiments d'humanité que tout homme, chrétien ou païen, devrait éprouver. Cf. SEN., *Ep.*, 7, 3 (les jeux de gladiateurs) ; 95, 30 (la guerre).

15 est et eidem facinori spectator obstrictus est cui et
 admissor, ergo et in his gladiatorum caedibus non minus
 cruore perfunditur qui spectat quam ille qui facit, nec
 potest esse immunis a sanguine qui uoluit effundi, aut
 20 uideri non interfecisse qui interfectori et fauit et prae-
 mium postulauit. 5. Quid ? Scaena num sanctor ? In
 qua comoedia de stupris et amoribus, tragoedia de
 incestis et parricidiis fabulatur. 6. Histronum etiam
 impudici gestus, quibus infames feminas imitantur, libi-
 dines, quas saltando exprimunt, docent. Nam mimus
 25 corruptelarum disciplina est, in quo fiunt per imaginem
 quae pudenda sunt, ut fiant sine pudore quae uera
 sunt. 7. Spectant haec adulescentes, quorum lubrica
 aetas, quae frenari ac regi debet, ad uitia et peccata
 his imaginibus eruditur. 8. Circus uero innocentior
 30 existimatur, sed maior hic furor est, siquidem mentes
 spectantium tanta efferuntur insania, ut non modo in
 conuicia, sed etiam in rixas et proelia et contentiones
 saepe consurgant. 9. | Fugienda igitur omnia specta-
 cula, ut tranquillum mentis statum tenere possimus,
 35 renuntiandum noxiis uoluptatibus, ne deleniti suauitate
 pestifera in mortis laqueos <et> plagas incidamus.

f. 50^b

BTP

58, 15 spectator : peccator T || et² : om. P || 19 interficisse P ||
 fauet P || 20-21 in qua comoedia : om. P¹ in quas -ae P² in mg.
 || 21 de¹ : di P || sturis T || amoris T || 22 parricidis B || fabulatur :
 fabula P || histronici B || etiam : et P || 24 nam : nec T || mimus
 BP² : minus TP¹ || 26 pudenda TP : non B || 32 rixas et P : rixased
 T rixas nec non et in B || 33 consurgant B²TP : -ntur B¹ ||
 expectacula B || 35 renuntiandum : + est P || deleniti BP^{oc} ||
 36 laqueos <et> plagas scripsi : laqueos BP plagas T

1. *Lubrica aetas* est sans doute un souvenir de Cyp., *Ep.*,
 4, 21 (à propos des vierges) : « Quando et sexus infirmus et aetas

homicide est s'en faire complice, et si le spectateur est
 chargé du même forfait que son auteur, dans ces
 massacres de gladiateurs aussi, celui qui regarde n'est
 pas moins inondé de sang que celui qui agit ; celui qui
 a voulu que le sang soit répandu ne peut pas ne pas
 être taché par le sang, ni celui qui a applaudi l'assassin
 et demandé pour lui une prime, avoir l'air d'être
 étranger à l'assassinat. 5. Quoi ? Le théâtre est-il plus
 vénérable ? Dans la comédie, ce ne sont que fables de
 stupres et d'amours ; dans la tragédie, d'incestes et de
 parricides. 6. De plus, les attitudes impudiques des
 acteurs, qui imitent des femmes de mauvaise vie,
 enseignent la débauche qu'ils expriment par la danse.
 Car le mime est une école de corruption, on y fait
 semblant de faire des choses dont on devrait rougir,
 en sorte que les actes réels s'accomplissent sans
 pudeur. 7. Des jeunes gens regardent cela, et leur
 âge instable¹, qu'il faut réfréner et diriger, est
 instruit, par ces représentations, des vices et des
 péchés. 8. Le cirque est plus innocent, croit-on, mais
 la folie y est plus grande, puisque les âmes des
 spectateurs sont emportées par une démence telle qu'ils
 se déchaînent souvent non seulement en invectives,
 mais aussi en rixes, combats et querelles. 9. Nous
 devons donc fuir tous les spectacles, pour pouvoir
 conserver calmement l'assiette de notre âme, nous
 devons renoncer aux voluptés coupables pour éviter
 d'être séduits par une douceur fatale et de tomber
 dans les lacets et les filets de la mort.

adhuc *lubrica* per omnia *frenari* a nobis et regi *debeat*... » Lieu
 commun antique de la jeunesse comme âge instable, ou l'on peut
 glisser sur une mauvaise pente (Cic., *Verr.*, 5, 137 ; Sen., *Con.*, 2,
 6, 4 ; Tac., *Ann.*, 13, 2).

59, 1. Placeat sola uirtus, cuius merces immortalis est, cum uicerit uoluptatem. Superatis autem adfectibus et perdomitis uoluptatibus facilis in conprimendis ceteris labor est ei qui sit dei ueritatisque sectator. Non
 5 maledicet umquam, qui sperabit a deo benedictionem non peierabit ne deum ludibrio habeat, sed ne iurabit quidem ne quando uel necessitate uel consuetudine in periurium cadat. 2. Nihil subdole, nihil dissimulanter loquetur; neque abnegabit quod sponderit neque
 10 promittet quod facere non possit; non inuidebit cuiquam qui se suoque contentus sit, nec detrahet aut male alteri uolet in quem forsitan beneficia dei proniora sunt. Non furabitur nec omnino quidquam concupiscet alienum; non dabit in usuram pecuniam – hoc est enim
 15 de alienis malis lucra captare – nec tamen negabit, si quem necessitas coget mutuari. 3. Non sit asper in filium neque in seruum: meminerit quod et ipse patrem habeat ac dominum. | Ita cum his agat quemadmodum secum agi uolet. 4. Munera superabundantia non

f. 51^a

BTP

59, 1 merces TP²: -cis BP¹ || immortalis BT: -itas P || 4 ei qui sit: om. TP (fort. recte) || ueritashisq P || sectatur P || 5 sperauit TP || 6 peierabit B²P: -auit B¹ peiorauit T || ne¹ BT¹P: nec T² || iurauit BT || 9 loquatur P || abnegabit B²P: -auit B¹T || sponderit T || 10 quicquam P || 11 contentus sit T: c. est P est c. B || 13 quicquam BP || concupiscit B || 14 usuram P²: -ra BP¹ usu T || 15 de alienis: om. T || malis: om. P || capere T || negabit B²TP: -uit B¹ || si: si qui si T || 16 quem: quidem B^{cc} || coget TP¹: -git BP² || 19 superabundantiam T

1. Par rapport aux *Inst.*, on remarque des ajouts sur la malédiction, la règle d'or, l'adulation; mais l'ordre dans lequel est développé ce catalogue n'est pas justifié: on a l'impression que Lactance procède par association d'idées.

2. Ce refus de la malédiction ne figurait pas dans les *Inst.* (oubli pur et simple?). Voir à ce sujet J. GAUDEMET, *L'Église dans l'Empire Romain*, Paris 1958, p. 574-577.

59, 1¹. Que plaise la vertu seule, dont le salaire est immortel quand elle a vaincu la volupté. Or, une fois les passions surmontées et les voluptés complètement domptées, réprimer tout le reste est une tâche aisée pour le disciple de Dieu et de la vérité. Il ne se répandra jamais en malédictions², celui qui espère la bénédiction de Dieu; non seulement, il ne se parjurera pas pour ne pas traiter Dieu avec dérision, mais il ne jugera même pas, de peur de tomber parfois dans le parjure sous l'effet de la nécessité ou de la coutume. 2. Il ne dira rien qui sente l'artifice ou la dissimulation; il ne refusera pas de tenir ses promesses et ne promettra pas ce qu'il ne serait pas capable de faire; il ne portera envie à personne, en homme qui se contente de soi et de son bien, et il ne se montrera ni dénigrant ni malveillant envers un autre à l'égard de qui peut-être la bienfaisance divine est plus complaisante. Il ne volera pas et il ne désirera absolument aucun bien d'autrui³, il ne prêtera pas de l'argent à intérêt – ce qui consiste à chercher à tirer profit⁴ des malheurs d'autrui –, mais il ne refusera pas de prêter, si la nécessité contraint quelqu'un à lui emprunter. 3⁵. Qu'il ne soit dur ni pour son fils, ni pour son esclave: qu'il se souvienne que lui aussi a un père et un maître. Ainsi, qu'il agisse envers eux comme il voudrait qu'on agisse envers lui⁶. 4. Qu'il n'accepte

3. Seulement ici chez Lactance. Cf. le commandement de Mc 10, 19 et TERT., *Iud.*, 2, 3-5 (avec les deux verbes *furari* et *concupiscere*).

4. L'expression *lucra captare* est unique chez Lactance, mais elle est attestée chez Sénèque, Ovide, dans *l'Itala*, etc.

5. Le passage est un ajout par rapport aux *Inst.*; il renforce le caractère chrétien du paragraphe, dont l'inspiration vient du *Décatalogue* et de S. Paul (*Col.* 3, 21 et *Éphés.* 6, 4).

6. Reprise, sur le mode positif, de la règle d'or, déjà exprimée en 55, 2.

- 20 accipiat a tenuioribus : nec enim iustum est augeri patrimonium locupletium per damna miserorum. 5. Vetus praeceptum est non occidere : quod non sic accipi debet, tamquam iubeamur ab homicidio tantum, quod etiam legibus publicis uindicatur, manus abstinere,
- 25 <sed> hac iussione interposita nec uerbo licebit periculum mortis inferre nec infantem necare aut exponere nec se ipsum uoluntaria morte damnare. 6. Item non adulterare : sed hoc praecepto non solum corrumpere alienum matrimonium prohibemur, quod etiam communi
- 30 gentium iure damnatur, uerum etiam prostitutis corporibus abstinere. Supra leges enim dei lex est : ea quoque quae pro licitis habentur uetat, ut iustitiam consummet. 7. Eiusdem legis est falsum testimonium non dicere, quod et ipsum latius patet. Nam si falsum testimonium
- 35 mendacio nocet ei contra quem dicitur et fallit eum apud quem dicitur, numquam igitur mentiendum est, quia mendacium semper aut fallit aut nocet. Non est ergo uir iustus qui etiam sine noxa in otioso sermone mentitur. 8. | Huic uero nec adulari licet – perniciosa
- 40 est enim ac deceptrix adulatio –, sed ubique custodiet « ueritatem ». Quae licet sit ad praesens insuauis, tamen cum fructus eius atque utilitas apparuerit, non « odium pariet », ut ait poeta, sed gratiam.

f. 51^b*BTP*

59, 22-23 non | sic accipi debet : ~ B || 24 uindicetur B || 25 sed edd. : om. BTP || licebit BTP² : nocebit P¹ || 27 nec B²TP : sed B¹ || 29 prohibemur B²TP² : -bimur P¹ prohiuemur B¹ || 30 damnatur B || 34 nam si : etsi B || 35 mendaci nocent P || 35-36 et fallit – dicitur : fallit – dicitur P om. T || 38 ergo : igitur P || 39 adulari B || 40 adolatio B

1. TERT., *Andr.*, 1, 1, 41, cité aussi en *Inst.*, 5, 9, 6 ; 5, 21, 1 et *Épit.*, 47, 5. Mais, dans ces trois derniers cas, Lactance approuve Térencia : le persécuteur hait la vérité que représente le chrétien.

pas de cadeaux trop somptueux venant de petites gens ; en effet il n'est pas juste que le patrimoine des riches augmente au préjudice des misérables. 5. Ne pas tuer est un précepte ancien. On ne doit pas le comprendre au sens où il nous serait ordonné de tenir nos mains à l'écart de l'homicide seulement – ce que punissent aussi les lois de l'État ; mais, du fait de cet ordre, il ne nous est plus permis, même par la parole, de mettre quelqu'un en danger de mort, ni de mettre à mort ou d'exposer un petit enfant, ni de nous condamner nous-même à une mort volontaire. 6. De même il n'est pas permis de commettre d'adultère ; mais par ce précepte, il nous est interdit non seulement de corrompre le ménage d'autrui – ce que condamne même le « droit des gens » –, mais nous devons même nous abstenir des corps livrés à la prostitution. De fait, la loi de Dieu surpasse les lois : elle va jusqu'à interdire des actes tenus pour licites, afin d'accomplir la justice à la perfection. 7. La même loi prescrit de ne pas porter de faux témoignage : cet interdit aussi a une extension plus large. Car si, par le mensonge, un faux témoignage nuit à celui contre qui il est porté et trompe celui devant qui il est prononcé, il ne faut donc jamais mentir, parce que le mensonge est toujours trompeur ou nuisible. Celui qui ment, même sans causer de préjudice, dans une conversation à bâtons rompus, n'est donc pas un homme juste. 8. Et il ne lui est pas permis non plus de se livrer à l'adulation – en effet l'adulation est funeste et trompeuse –, mais il sauvegardera partout la vérité. Même si elle est déplaisante sur le moment, il n'en reste pas moins que, quand son profit et son utilité auront apparus, elle n'aura pas pour résultat « d'engendrer la haine¹ », comme dit le poète, mais la reconnaissance.

60, 1. Dixi de iis quae uentur : dicam nunc breuiter
 quae iubentur. Innocentiae proxima est misericordia.
 Illa enim malum non facit, haec bonum operatur, illa
 incohat iustitiam, haec conplet. 2. Nam cum inbecillior
 5 sit hominum natura quam ceterarum animantium, quas
 deus et instructas ad inferendam et munitas ad uim
 repellendam figurauit, adfectum nobis misericordiae
 dedit, ut omne praesidium uitae nostrae in mutuis
 auxiliis poneremus. 3. Si enim ficti ab uno deo et orti
 10 ab uno homine consanguinitatis iure sociamur, omnem
 igitur hominem diligere debemus. Itaque non tantum
 inferre iniuriam non oportet, sed ne inlatam quidem
 uindicare, ut sit in nobis perfecta innocentia, et ideo
 15 iubet nos deus etiam pro inimicis precem facere sem-
 per. 4. Ergo animal commune atque consors esse
 debemus, ut nos inuicem praestandis et accipiendis
 auxiliis muniamus. Multis enim casibus et incommodis |
 fragilitas nostra subiecta est. 5. Spera et tibi accidere f. 52^a
 posse quod alteri uideas accidisse : ita demum excitaberis
 20 ad opem ferendam, si sumpseris eius animum qui opem
 tuam in malis constitutus inplorat. 6. Si quis uictu

BTP

60, 1 de iis : quiis T^{sc} de his BP || 2 innocentia B || misericordiae
 B || 3 haec B²TP : et h. B¹ || 4 incohat P : incoat T inchoat B ||
 conplet : con /// P¹ consūma¹ P² || 6 structas P || ferendam T || 7-
 8 adfectum - dedit : om. T || 9-10 deo - uno : om. P || 12 quidem :
 om. P || 14 pro inimicis proinimicis B || 15 concors TP || 16 et
 accipiendis : om. P || 18 nostra : om. T || accedere B || 19 accidisse :
 accidit B || excitaberis B²TP² : -aue- B¹P¹ || 20-21 opem tuam :
 operam T || 21 malūnis T || uictum B

1. Seul passage où Lactance rapproche ainsi l'*innocentia* et la *misericordia*. En *Inst.*, 6, 10, 2, le couple est *iustitia/misericordia*, parce que Lactance y a adopté une division entre devoirs à l'égard des hommes.

60, 1. J'en ai fini avec les interdits, je parlerai
 maintenant brièvement des commandements. La misé-
 ricorde est la vertu la plus proche de l'innocence¹.
 Car la seconde ne fait pas le mal, et la première
 pratique le bien ; la seconde est le début de la justice,
 la première en est l'accomplissement. 2. Car l'homme
 étant par nature plus faible que tous les autres vivants
 que Dieu, en les créant, a armés pour exercer la
 violence et fortifiés pour la repousser -, Dieu nous a
 donné le sentiment de la miséricorde, pour que nous
 plaçons toute la protection de notre vie dans les
 secours mutuels. 3. Car, s'il est vrai que nous avons
 été créés par un seul Dieu, si nous sommes issus d'un
 seul homme et alliés par les droits de la consanguinité,
 nous devons donc chérir tout homme. C'est pourquoi
 il faut non seulement ne pas commettre d'injustice,
 mais ne pas même venger celle qui est commise contre
 nous, afin que l'innocence soit parfaite en nous ; et
 c'est pour cette raison que Dieu nous ordonne de
 toujours prier même pour nos ennemis². 4. Nous
 devons donc être un animal sociable et fraternel³,
 pour nous affermir mutuellement grâce à l'aide donnée
 et reçue. Notre fragilité a été en effet soumise à
 beaucoup de malheurs et de désagréments. 5. Crains
 qu'il ne puisse t'arriver, à toi aussi, ce que tu vois
 être arrivé à autrui : tu ne seras incité à porter secours
 que si tu fais tiens les sentiments de celui qui se trouve
 dans le malheur et implore ton secours. 6. Si quelqu'un

2. Prier même pour ses ennemis possède une résonance chrétienne évidente (*Math.* 5, 44), mais la référence biblique ne figure pas dans les *Inst.*, sauf peut-être en *Inst.*, 6, 19, 8.

3. Sur cette définition de l'homme, voir PERRIN, *L'homme*, p. 394.

indiget, inperiamus, si quis nudus occurrerit, uestiamus,
 si quis a potentiore iniuriam sustinet, eruamus. Pateat
 domicilium nostrum uel peregrinis uel indigentibus tecto.
 25 Pupillis defensio, uiduis tutela nostra non desit. 7.
 Redimere ab hoste captiuos magnum misericordiae opus
 est, aegros item <et> pauperes uisere atque refouere.
 Inopes aut aduenae si obierint, non patiamur insepultos
 iacere. Haec sunt opera, haec officia misericordiae, quae
 30 si quis obierit, uerum et acceptum sacrificium deo
 immolabit. 8. Haec litabilior uictima est apud deum,
 qui non pecudis sanguine, sed hominis pietate placatur,
 quem deus, quia iustus est, suamet ipsum lege, sua et
 condicione prosequitur: miseretur eius quem uiderit
 35 misericordem, inexorabilis est ei quem precantibus cernit
 inमितem. 9. Ergo ut haec omnia quae deo placent
 facere possimus, contemnenda est pecunia et ad caelestes
 transferenda thensuros, | ubi nec fur effodiat nec
 robigo consumat^d nec tyrannus eripiat, sed nobis ad
 40 aeternam opulentiam deo custode seruetur.

f. 52^b

BTP

60, 22 occurret T || uestiamus: induamus P || 23 sustinet: om.
 P || pateat B TP²: patiat P¹ || 24 uel¹: domicilium T || tecto: esto
 P || 26 captiuum P || 27 aegros item <et> pauperes Br: a. i. p.
 T a. p. BP || uisere: uisitare B || fouere B || 28 aduenae TP¹: -
 nas P² pauperes B || obierit: perferet B || 31 immolabit B²: -
 auit B¹TP || litabilior B²T¹: let- T² laet- B¹P || 33 et: om. TP ||
 34 eius: ei B || 35 misericordia T^{oc} || 37 caelestes BTP²: -tis P¹ ||
 38 fures fodiant P

d. Cf. Matth. 6, 19 s.; Lc 12, 33

1. *Potentior* a ici le sens sociologique de l'époque.

2. *Litabilis* est rare (à partir, sans doute, de MIN. FEL., 32, 2). Mais le thème est très fréquent chez Lactance.

3. Le sens général de la phrase impose que *suamet* renvoie à *ipsum*. Ce tour, assez courant chez Lactance, remonte en fait à l'époque classique (LEUMANN, p. 175²).

manque de nourriture, partageons avec lui ; si quelqu'un
 accourt à nous dans la nudité, vêtons-le ; si quelqu'un
 est victime d'une injustice de la part d'un puissant¹,
 tirons-le de là. Que notre demeure soit ouverte aux
 voyageurs et aux sans-logis. Ne cessons de défendre les
 intérêts des orphelins, d'assurer notre protection aux
 veuves. 7. C'est une grande œuvre de miséricorde que
 de racheter à l'ennemi les prisonniers, de visiter et de
 reconforter les malades et les pauvres. Si des miséreux
 ou des étrangers viennent à mourir, ne supportons pas
 qu'ils gisent sans sépulture. Voilà les œuvres, voilà les
 devoirs de la miséricorde ; si quelqu'un en prend
 l'initiative, il immolera à Dieu un sacrifice authentique
 et acceptable. 8. Cette victime est plus agréable² à
 Dieu, que l'on n'apaise pas par le sang des animaux,
 mais par la pitié de l'homme. Dieu étant juste, il traite
 l'homme exactement selon sa propre règle de conduite
 et selon sa propre condition : il a pitié de celui qu'il
 a vu miséricordieux, mais il est inexorable pour celui
 dont il voit la dureté envers les suppliants³. 9. Par
 conséquent, pour que nous puissions accomplir tous ces
 actes qui plaisent à Dieu, il faut mépriser l'argent et
 le transférer dans les trésors divins, là où le voleur ne
 creuse pas, où la rouille ne ronge pas^d, où le tyran
 ne pille pas⁴, mais où il est conservé pour nous, sous
 la garde de Dieu, en vue d'une opulence éternelle⁵.

4. L'adjonction du *tyrannus* à la citation doit viser les empereurs persécuteurs.

5. L'image de ce *transfert* de biens temporels aux biens éternels n'est pas exactement dans les *Évangiles* (mais Lc 12, 23 ; 18, 22 ; Matth. 19, 21 en sont fort proches) ; elle doit venir de CYPRIEN (*Mort.*, 26 ; *Eleem.*, 22). En *Inst.*, 6, 12, 40 on remarque la même idée que chez Cyprien ; dans l'*Épit.*, idée et mots sont semblables.

61, 1. Fides quoque magna iustitiae pars est : quae maxime a nobis, qui nomen fidei gerimus, conseruanda est, praecipue in religione, quia deus prior est et potior quam homo. 2. Et si est gloriosum pro amicis, pro parentibus, pro liberis, id est pro homine suscipere mortem et qui hoc fecerit, diurnam memoriam laudemque consequitur, quanto magis pro deo, qui potest aeternam uitam pro temporali morte praestare ? 3. Itaque cum inciderit eiusmodi necessitas, ut desciscere a deo atque ad ritus gentium transire cogamur, nullus nos metus, nullus terror inflectat, quominus traditam nobis fidem custodiamus. Deus sit ante oculos, deus in corde, cuius interno auxilio dolorem uiscerum et adhibita corpori tormenta superemus. 4. Nihil tunc aliud quam uitae immortalis praemia cogitemus : ita facile, etsi dissipandi aut urendi artus fuerint, tolerabimus uniuersa quae in nos tyrannicae crudelitatis amentia molietur. 5. Postremo ipsam mortem non inuiti | aut timidi, sed libentes et interriti subire nitamur, cum sciamus quali apud deum gloria simus futuri triumphato saeculo ad promissa uenientes. 6. Quibus bonis, quanta beatitudine

f. 53^a*BTP*

61, 3 potentior *B* || 4 quam : *om.* *T* || 9 disciscere *B* || 10 nullus *BTP*² : -los *P*¹ || 12 deus¹ - deus² : d̄s habeatur *P* || 13 cuius : + nos *P* || interno *BT*³*P* : ineterno *T*² || dolor *B* || et : atque *P* || 14 corpori tormenta : *om.* *P* || superemus *T* : -rentur *B* -rabit *P* || nihil : cuius *n.* *P* || 15 immortalis : et -litis *P* || praemium *P* || etsi : si *P* || 16 aut urendi : *om.* *T* || 17 crudelitatis : dominationis *B* || 19 nitamur *BT*³ : -temur *P* tinamur *T*³ || cum *B*¹*TP* : ut *B*³ || 20 sumus *P* || 20-21 triumphato - uenientes : *om.* *T* || 21 bonis : nobis *P*

1. On retrouve exceptionnellement à l'intérieur de ce chapitre le plan d'*Inst.*, 6 qui a été abandonné dans l'*Épit.* (cf. *Introd.*, p. 28).

2. Plus précis que *uirtus est mortem contemnere* d'*Inst.*, 6, 17, 25.

61, 1¹. La fidélité constitue aussi une grande part de la justice ; et nous, qui portons le nom de fidèles, c'est nous surtout qui devons conserver la fidélité, principalement en matière de religion, parce que Dieu est premier par rapport à l'homme et préférable à lui. 2. Et s'il est glorieux d'affronter la mort pour des amis, des parents, des enfants, c'est-à-dire pour l'homme², si celui qui le fait obtient une mémoire et une gloire durables, combien est-il plus glorieux encore de le faire pour Dieu, qui peut assurer la vie éternelle en échange d'une mort temporelle ? 3. C'est pourquoi, quand on veut nous contraindre à abandonner Dieu et à passer aux rites païens, qu'aucune crainte, qu'aucune terreur ne nous fléchisse et ne nous empêche de garder la foi qui nous a été transmise. Que Dieu soit devant nos yeux, que Dieu soit dans notre cœur : c'est justement par son aide intérieure³ que nous triomphons de la douleur subie par nos entrailles et des tortures appliquées à notre corps. 4. A ce moment-là, ne pensons à rien d'autre qu'aux récompenses de la vie éternelle. Ainsi, même si nos membres doivent être déchiétés ou brûlés, nous supporterons facilement toutes les tortures que la folie d'une cruauté tyrannique mettra en œuvre contre nous⁴. 5. Enfin, efforçons-nous de subir la mort même non pas contre notre gré, ou même avec crainte, mais volontiers et sans panique. Car nous qui venons recevoir ce qui nous a été

3. Parce que Dieu est « dans » le cœur de l'homme, qui est un organe « interne ». *Internus* a donc son sens propre et concret. Ce passage est l'équivalent d'*Inst.*, 6, 25, 15 : le cœur de l'homme est le temple de Dieu.

4. *Molietur* indique le raffinement des tortures inventées ou perfectionnées à l'intention des chrétiens (*Mort. pers.*, 15, 5). Tout ce passage rappelle le *De mortibus persecutorum*.

breuia haec poenarum mala et huius uitae damna
 pensemus. Quodsi facultas huius gloriae deerit, habebit
 fides etiam in pace mercedem. Teneatur ergo in omnibus
 25 uitae officiis, teneatur in matrimonio. Non enim satis
 est, si aut alieno toro aut lupanari abstineas. 7. Qui
 habet coniugem, nihil quaerat extrinsecus, sed contentus
 ea sola casti et inuiolati cubilis sacramenta custodiat.
 Adulter est enim deo et incestus qui abiecto iugo uel
 30 in liberam uel in seruam peregrina uoluptate luxuriat.
 8. Sed sicut femina castitatis uinculis obligata est ne
 aliud concupiscat, ita et uir eadem lege teneatur,
 quoniam deus uirum et uxorem unius corporis conpage
 solidauit. Ideo praecipit non dimitti uxorem nisi crimine
 35 adulterii reuictam, ut numquam coniugalis foederis uin-
 culum nisi quod perfidia ruperit resoluatur. 9. Illud
 quoque ad consummandam pudicitiam iungitur, ut non
 modo peccatum absit, uerum | etiam cogitatio. Pollui
 enim mentem quamuis inani cupiditate manifestum est,
 40 itaque iustum hominem quod sit secus nec facere
 oportere nec uelle. 10. Purganda est igitur conscientia,
 quam deus peruidet, qui falli non potest. Emaculetur
 omni labe pectus, ut templum dei esse possit, quod
 non auri nec eboris nitor, sed fidei et castitatis fulgor
 45 inlustret.

BT(P)

61, 22 uitae : hic desinit P || 28 cubili T || 32 et : om. B || 33
 quoniam : quo B || uirum et : ex uiro B || 38 obsit T || 39
 manifestum est : om. T || 40 itaque : ita T || 45 inlustret BT : -rat Br

1. Chez Lactance, les seuls autres emplois de *promissum* comme substantif sont dans *Mort. pers.*, 27, 4 ; 45, 4 (2 fois).

2. Cf. *Mort. pers.*, 16, 5.

3. *In pace* : « dans la paix de l'Église » (*Inst.*, 5, 13, 10 ; 5, 21, 4 ; *Mort. pers.*, 1, 3 et 3, 5). Ce sens est déjà ancien : TERT., *Fuga*, 3, 1 ; CYPR., *Ep.*, 19, 2 ; et, en 314, le 3^e canon du concile d'Arles.

4. Voir note complémentaire, p. 274.

promis¹ après avoir triomphé du siècle², 6. nous savons quelle sera notre gloire auprès de Dieu, nous savons contre quels biens, contre quelle béatitude nous échangerons les breffs malheurs que sont les supplices et les dommages que nous subissons en cette vie. Et si la possibilité de cette gloire vient à manquer, la fidélité aura son salaire même dans la paix³. Conser-
 uons-la donc dans tous les devoirs de cette vie, conser-
 uons-la dans le mariage. Car il ne suffit pas de s'abstenir de la couche d'autrui ou de la maison de tolérance.
 7. Que celui qui a une femme ne cherche rien en dehors de son mariage, qu'il se contente d'elle seule et conserve les engagements d'une couche sainte et inviolée. De fait, Dieu considère comme adultère et impudique celui qui rejette le joug conjugal et se livre à la débauche en prenant un plaisir contraire à la morale avec une femme, libre ou esclave. 8⁴. Et, de même que la femme se trouve engagée par les liens de la chasteté à ne pas désirer d'autre objet, de même l'homme doit être aussi tenu par la même loi, puisque Dieu a uni mari et femme en les alliant en un seul corps. C'est pour cette raison qu'il prescrit de ne pas renvoyer sa femme, sauf si elle est convaincue du crime d'adultère, pour que les liens de l'union conjugale ne soient jamais déliés, sauf ceux que l'infidélité a rompus.
 9. Pour atteindre la chasteté parfaite, il faut encore ajouter ceci : non seulement le péché doit être absent, mais même sa pensée. Il est clair, en effet, que l'âme est souillée même par un vain désir, et c'est pourquoi le juste ne doit ni faire ni vouloir ce qui est mal.
 10. Il faut donc purifier la conscience que Dieu voit à fond, lui qu'on ne peut tromper. Otons donc de notre cœur toute souillure, pour qu'il puisse être le temple de Dieu, qu'illumine non l'éclat de l'or et de l'ivoire, mais le rayonnement de la foi et de la chasteté.

f. 53^b

62, 1. Sed enim haec omnia difficilia sunt homini nec patitur condicio fragilitatis esse quemquam sine macula. Vltimum ergo remedium illud est, ut confugiamus ad paenitentiam, quae non minimum locum inter
 5 uirtutes habet, quia sui correctio est, ut cum forte aut re aut uerbo lapsi fuerimus, statim respiscamus ac nos deliquisse fateamur oremusque a deo ueniam, quam pro sua misericordia non negabit nisi perseuerantibus in errore. 2. Magnum est paenitentiae auxilium, magnum
 10 solacium. Illa est uulnerum peccatorumque sanatio, illa spes, illa portus salutis : quam qui tollit, uiam uitae sibi amputat, quia nemo esse tam iustus potest, ut numquam sit ei paenitentia necessaria. 3. Nos uero, etiamsi nullum sit peccatum, confiteri tamen debemus
 15 deo et | pro delictis nostris identidem deprecari, gratias agere etiam in malis. Hoc semper obsequium domino deferamus. Humilitas enim cara et amabilis deo est. Qui cum magis suscipiat peccatorem confitentem quam iustum superbum^e, quanto magis iustum suscipiet confitentem eumque in regnis caelestibus faciet pro humilitate
 20 sublimem ! 4. Haec sunt quae debeat cultor dei exhibere, hae sunt uictimae, hoc sacrificium placabile, hic uerus est cultus, cum homo mentis suae pignora in

f. 54^a

BT

62, 1 enim haec : ~ T || 21 debet B || 22 hae : haec T || 23 pignera B

e. Cf. Lc 15, 7 ; 18, 10-14

1. La définition d'*Inst.*, 6, 13, 2 est plus détaillée et plus « ecclésiale ». L'*Épit.* est plus concret et plus brutal : *correctio sui* (le terme, chez Lactance, ne se trouve qu'ici et en *Ira*, 17, 18.21).

62, 1. Mais, de fait, tout cela est difficile pour l'homme, et la fragilité de la condition humaine ne permet à personne d'être sans tache. Par conséquent, voici le remède suprême : réfugions-nous dans la pénitence, dont la place n'est pas la moindre parmi les vertus parce qu'elle est correction de soi-même¹. En conséquence, s'il nous arrive de tomber en actes ou en paroles², venons aussitôt à résipiscence, reconnaissons que nous avons péché, et prions Dieu de nous pardonner, ce qu'il ne refusera pas de faire en raison de sa miséricorde, sauf si nous persévérons dans l'erreur. 2. Grand est le secours de la pénitence, grand est le soulagement qu'elle apporte. C'est la guérison des blessures causées par les péchés, c'est l'espoir, le port du salut : qui la supprime se retranche de la voie de la vie parce que personne ne peut être assez juste pour que la pénitence ne lui soit jamais nécessaire. 3. Quant à nous, à supposer même que nous n'ayons aucun péché, nous devons cependant nous reconnaître pécheurs devant Dieu, l'implorer tout pareillement pour nos fautes, et lui rendre grâces même dans les malheurs. Portons toujours cet hommage à notre Seigneur. Car l'humilité est chère et aimable à Dieu. Comme il agréé le pécheur qui se reconnaît tel, plutôt que le juste orgueilleux^e, combien agréera-t-il davantage le juste qui se reconnaît pécheur et l'élèvera-t-il dans les royaumes célestes, en proportion de son humilité. 4. Voilà ce que doit faire l'adorateur de Dieu, voilà les victimes, voilà le sacrifice qui plaît à Dieu, voilà le vrai culte, quand l'homme apporte sur l'autel de Dieu sa propre

2. En *Inst.*, 6, 13, 5, les péchés sont classés selon qu'ils relèvent de l'action, de la parole ou de la pensée. Lactance ne retient ici que les deux premières catégories.

25 aram dei confert. Summa illa maiestas hoc cultore
 immortalitatis impertit : de qua nunc mihi disserendum
 est et arguenda persuasio eorum qui extingui animas
 cum corporibus arbitrantur. Qui quia nec deum sciebant
 30 nec arcanum mundi perspicere poterant, ne hominis
 quidem animaeque rationem comprehenderunt. 5. Quo-
 modo enim possent sequentia peruidere qui summam
 non tenebant ? Negantes igitur esse ullam prouidentiam,
 utique deum, qui fons et caput rerum est, negauerunt.
 6. Sequebatur ut ea quae sunt, aut semper fuisse
 35 dicerent aut sua sponte esse nata aut minorum semi-
 num conglobatione concreta. Semper fuisse non potest
 quod et est et uisui subiacet : ipsum enim esse sine
 aliquo initio non potest. Sua sponte autem nihil | nasci
 potest, quia nulla est sine generante natura. 7. Semina
 40 uero principalia quomodo esse potuerunt, cum et semina
 ex rebus orientur et uicissim res ex seminibus ? Nullum
 igitur semen est quod originem non habet. Sic factum

f. 54^b

BT

62, 23-24 in aram : ni iram T || 24 hoc cultore : occultore T ||
 25 eique B : atque Br om. T || idoneum praemium T : donum B
 || 29 prospicere T || 35-36 dicerent - fuisse : om. T || 36 non : dici
 non B || 37 et est et uisui : testesui B || ipsum : et i. B || 41 res
 ex seminibus : rexeminibus T || 42 quod originem non habet : om.
 B¹ (suppl. in mg. B²)

1. Forte expression qui n'a pas son correspondant dans les *Inst.*
 Chez TERT., *Resurr.*, 51, 2, c'est la chair et le sang qui sont qualifiés
 de *pignus*.

2. Sur cette expression, voir LOI, p. 25-27.

3. *Suscipit* a son sens fort, quasi technique et « romain ». Le
 père de famille soulève l'enfant qui vient de naître pour témoigner
 qu'il le reconnaît comme sien.

4. *Opif.*, 1 : les philosophes païens ont une théologie et une
 cosmologie défectueuse ; ils n'ont donc pu avoir une anthropologie
 cohérente.

âme en gage¹. Cette très haute majesté² se réjouit
 de cet adorateur, elle l'accueille comme un fils³ et
 lui attribue la récompense appropriée : l'immortalité.
 Je dois maintenant faire un exposé sur ce point, et
 réfuter la conviction de ceux qui jugent que les âmes
 s'éteignent en même temps que les corps. Parce que
 ces gens-là ne connaissaient pas Dieu et qu'ils ne
 pouvaient voir pleinement le mystère caché du monde,
 ils n'ont même pas compris la condition de l'homme
 et de son âme⁴. 5. De fait, comment ceux qui ne
 tenaient pas le principe suprême auraient-ils pu en
 pénétrer les conséquences ? Donc, en niant qu'il existe
 une providence, ils ont évidemment nié l'existence d'un
 Dieu, source et tête de toutes choses. 6. Il s'ensuivait,
 disaient-ils, que les choses qui existent, ou bien avaient
 toujours existé, ou bien étaient nées spontanément, ou
 bien s'étaient agglomérées par accumulation de petites
 semences. Il n'est pas possible qu'ait toujours existé
 une chose qui existe et tombe sous le regard : en effet,
 l'existence elle-même ne peut être dépourvue de quelque
 commencement. Et rien ne peut naître spontanément,
 parce qu'il n'y a pas de naissance sans quelqu'un pour
 engendrer⁵. 7. Quant aux semences initiales, comment
 ont-elles pu exister, alors que les semences naissent
 des choses et que, vice versa, les choses naissent des
 semences ? Il n'y a donc pas de semence dépourvue

5. En *Épit.*, 62, 6-7, le raisonnement est beaucoup plus serré
 que dans le passage correspondant des *Inst.* Lactance utilise contre
 les épicuriens le procédé logique de la remontée à l'infini des causes
 pour montrer qu'il y a forcément une cause première. Et il retourne,
 en usant du procédé rhétorique de la rétorsion, l'affirmation de
 LUCRÈCE, 1, 155 s.

est ut, cum putarent mundum nulla prouidentia factum,
 ne hominem quidem putarent aliqua ratione generatum ;
 45 quodsi nulla esset in fingendo homine ratio uersata,
 inmortalem igitur animam esse non posse. 8. Alii uero
 ex aduerso et deum esse unum et ab eo mundum
 factum et hominum causa factum et animas esse immor-
 50 tales existimauerunt. Sed cum uera sentirent, huius
 tamen diuini operis atque consilii nec causas nec rationes
 nec exitus perspexerunt ut omne ueritatis arcanum
 consummarent atque aliquo ueluti fine concluderent.
 9. Sed quod illi facere non potuerunt, quia ueritatem
 perpetuo non tenebant, nobis faciendum est, qui eam
 55 cognouimus deo adnuntiante.

63, 1. Consideremus ergo quae ratio fuerit huius
 tanti tamque inmensi operis fabricandi. Fecit deus

BT

62, 49 sed cum uera sentirent T : om. B¹ sed cur ea senserint
 B³ || 52 aliquo : om. B

63, 2 tamquam T || operis B³T : -ibus B¹

1. A la différence des *Inst.*, Lactance ne nomme pas les sectes opposées ; parce qu'il n'importe pas à son propos que ce soient les uns plutôt que les autres qui aient soutenu telle ou telle thèse.

2. Critique du platonisme. Comme 63, 1-5 n'a pas d'équivalent exact dans la rédaction courte des *Inst.* et qu'on y traite du problème du mal, on retrouve ici la question des passages dualistes. Sur ce chapitre, voir notamment HECK, *DZ*, p. 68-70 ; 100-104 ; PERRIN, « Platon », p. 226-228, et le commentaire de C. Ingremeau sur *Ira*, 3, 2 (*SC* 289, p. 230 s.). Selon E. Heck, ce chapitre marquerait une étape dans l'évolution des idées de Lactance sur le problème du mal. Ici Lactance ne formule pas la thèse que Dieu fait le bien et le mal (c'est seulement implicite). La conséquence rigoureuse ne sera affirmée que dans le passage « dualiste » d'*Inst.*, 2, 8. Mais, en

d'origine. Par suite, comme ils pensaient que le monde n'avait pas été fait par une providence, ils ont pensé que l'homme non plus n'avait pas été engendré selon une certaine rationalité ; que si aucune rationalité n'avait été inhérente au façonnement de l'homme, l'âme ne pouvait donc être immortelle. 8. Mais d'autres¹, à l'opposé, ont estimé qu'il n'y a qu'un Dieu, que le monde a été fait par lui, et fait pour l'homme, et que les âmes sont immortelles. Mais leur sentiment eut beau être conforme à la vérité, ils ne virent pleinement ni les causes, ni la rationalité, ni les résultats de cet ouvrage et de ce dessein divins au point de venir à bout du secret total de la vérité et pour ainsi dire d'achever cette connaissance en la menant à bonne fin. 9. Mais ce qu'ils n'ont pu faire, parce qu'ils ne détenaient pas la vérité jusqu'au bout, c'est nous qui devons le faire, nous qui l'avons connue parfaitement parce que Dieu nous l'a annoncée.

63, 1². Considérons donc quelle rationalité a présidé à la création de cette œuvre si grande et immense.

Épît., 63, Lactance ne traite pas vraiment du problème du mal ; ce dernier n'est abordé qu'au cours d'une critique des positions de Platon. Autrement dit, Lactance n'affirme pas une position personnelle, mais montre *ab absurdo* que celle de Platon est intenable, parce que incohérente. On n'a donc pas le droit de transférer cette discussion, qui porte sur les thèses de Platon, à une autre discussion, qui touche à la théodicée. De plus, l'argumentation est placée dans la bouche de l'athée Théodore, qualifié de *peruersus* en 63, 2 : Lactance ne la prend pas telle quelle à son compte.

mundum, sicut Plato existimauit, sed cur fecerit non ostendit. « Quia bonus est » inquit « et inuidens nulli, f. 55^a
 5 fecit quae bona sunt ». Atquin uidemus in rerum natura et bona esse et mala. 2. Potest ergo existere peruersus aliquis, qualis fuit atheus ille Theodorus, et Platoni respondere : « Immo quia malus est, fecit quae mala sunt ». Quomodo illum redarguet ? Si quae bona sunt
 10 deus fecit, unde igitur mala eruperunt, quae plerumque etiam praeualent bonis ? « In materia » inquit « continebantur ». 3. Si mala, ergo et bona, ut aut nihil fecerit deus aut si bona tantum fecit, aeterniora sint mala, quae facta non sunt, quam bona, quae habuerunt
 15 exordium. Finem igitur habebunt quae aliquando coeperunt et permanebunt quae semper fuerunt. 4. Mala ergo potiora sunt. Si autem potiora esse non possunt, ne aeterniora quidem possunt. Ergo aut utraque semper fuerunt et deus otiosus aut utraque ex uno fonte

63, 4 s. PLAT., *Tim.*, 29E

BT

63, 4 est : om. B || 5 sunt : om. B¹ || 6 ergo : om. T || 7 atheus B³T : acheus B¹ || ille : + et B || et BT¹ : ut T² || 8 mala BT : tanta m. Br || 11 praeualent bonis : ~ B || 13 sunt T || 16 quae : om. T

1. Voir LOI, p. 79 ; 129. *Épit.*, 63, 1-5 est à comparer à *Inst.*, 2, 8, 30 s., à *Ira*, 13-15, et au passage dualiste d'*Inst.*, 7, 5, 27.

2. Théodore est un personnage souvent associé à Diagoras comme exemple d'athée fameux (voir le commentaire de C. Ingremeau sur *Ira*, 9, 7 = SC 289, p. 265).

3. Même question en *Ira*, 13, 21.

4. On discute encore la question de savoir si, pour Platon et ses successeurs, la matière est source du mal. HECK, *DZ*, p. 69, n. 61, pense à PLOTIN (*Enn.*, 1, 8, 3). Voir cependant *Théétète*, 176A et *Evs.*, *Pr. eu.*, 7, 22 (= SC 215, p. 283-313).

Dieu a créé le monde¹, comme l'a pensé Platon, mais sans montrer pourquoi il l'avait créé. « Parce qu'il est bon, dit-il, et qu'il est exempt d'envie, il a fait ce qui est bon. » Nous voyons pourtant qu'il y a dans la nature du bon et du mauvais. 2. Il peut donc se trouver un esprit pervers, tel Théodore², le célèbre athée, pour répondre à Platon : « Bien au contraire, c'est parce qu'il est mauvais qu'il a créé du mauvais. » Comment Platon le réfutera-t-il ? Si Dieu n'a créé que des biens, d'où sont donc sortis soudainement les maux qui généralement prévalent même sur les biens³ ? « Ils étaient contenus, dit Platon, dans la matière⁴. » 3. Si les maux y sont, les biens y sont donc aussi, et par conséquent ou bien Dieu n'a rien fait, ou bien, s'il n'a fait que les biens, les maux, qui n'ont pas été faits, seraient plus éternels que les biens, qui ont eu un début. Les choses qui ont commencé un jour auront donc une fin, et celles qui ont toujours été resteront. 4. Les maux sont donc plus puissants. Mais s'ils ne peuvent être plus puissants⁵, ils ne peuvent pas non plus être plus éternels. Par conséquent, ou bien les uns et les autres ont toujours été et Dieu n'a rien fait⁶, ou bien les uns et les autres ont découlé d'une

5. Lactance est si fondamentalement optimiste qu'il ne peut envisager que les maux soient aussi puissants que les biens, qui ont été créés par Dieu, car cela impliquerait que Dieu serait moins puissant que les maux. Raisonement analogue dans TERT., *Herm.*, 2 ; 6 ; 8 ; etc., à propos des rapports entre Dieu et la nature.

6. *Deus otiosus* vise Épicure (cf. aussi *Ira*, 13). Voir H.C. PUECH, « La gnose et le temps », *Eranos Jahrbuch* 20, 1951, p. 57-113. Comme source de Lactance, on peut penser à Cic., *Nat. deor.*, 3, 39, 93.

20 fluxerunt. Est enim conuenientius ut deus omnia fecerit
 potius quam nihil. Ergo secundum sententiam Platonis
 idem deus et bonus est, quia bona fecit, et malus, quia
 mala. 5. Quod si fieri non potest, apparet non ideo
 factum esse a deo mundum, quia bonus est [mundus] :
 25 omnia enim complexus est et bona et mala. Nec fiet
 propter se quidquam, sed propter aliud. 6. Domus
 aedificatur non ad hoc solum, ut sit domus, sed ut
 suscipiat et tueatur habitantem. Item nauis fabricatur
 non ut nauis tantum uideatur, sed ut in ea possint
 30 homines nauigare. Vasa item fiunt non ut uasa sint
 solum, sed ut capiant ea quae sunt usui necessaria. 7.
 Sic et mundum deus ad usum aliquem fecerit necesse
 est. Stoici aiunt hominum causa factum, et recte :
 homines enim fruuntur his omnibus bonis quae mundus
 35 in se continet. Sed ipsi homines cur facti sint aut quid
 in illis utilitatis habeat fabricatrix illa rerum prouidentia,
 non explicant. 8. Inmortales esse animas idem Plato
 adfirmat : sed cur aut quomodo aut quando aut per
 quem immortalitatem adsequantur aut quod sit omnino
 40 tantum illud mysterium, cur ii qui sunt inmortales futuri
 prius mortales nascantur, deinde decurso temporalis
 uitae spatio atque abiectis fragilium corporum exuuiis
 ad aeternam illam beatitudinem transferantur, non

f. 55^b

BT

63, 24 bonum T || mundus del. Br || 25 est : om. B || fiet : fecit
 B || 26 quicquam B || 34 his BT : iis Br || 35 sint B^{cc} : sunt B^{cc}T ||
 40 ii : hi B

1. Le principe logique et rhétorique de non contradiction ou de cohérence permet à Lactance de réfuter Platon : Dieu ne peut être à la fois bon et méchant.

2. Sur l'emploi de *fabricatrix*, voir LOI, p. 113.

source unique. De fait, il est plus convenable que Dieu ait tout fait plutôt que rien. D'après l'avis de Platon, Dieu a donc été, en même temps, bon parce qu'il a fait les biens, et mauvais parce qu'il a fait les maux¹. 5. Et si cela ne se peut, il est clair que ce n'est pas parce que le monde est bon qu'il a été fait par Dieu : de fait, il contient toutes choses, les bonnes comme les mauvaises. Et rien ne se fera pour soi, mais pour autre chose. 6. Une maison n'est pas seulement bâtie pour être une maison, mais pour accueillir et protéger celui qui l'habite. De même, on construit un navire non pas pour qu'il ait simplement l'air d'être un navire, mais pour que des hommes puissent s'en servir pour naviguer. De même on ne fait pas des récipients pour qu'ils soient seulement des récipients, mais pour qu'ils contiennent des choses nécessaires à l'usage. 7. Ainsi, Dieu a nécessairement fait le monde, lui aussi, en vue de quelque usage. Les stoïciens disent qu'il a été fait pour l'homme, et ils ont raison : de fait, les hommes jouissent de tous les biens que contient le monde. Mais pourquoi les hommes eux-mêmes ont-ils été faits, ou quelle sorte d'usage en fait la Providence, elle qui a façonné le monde² ? Cela les stoïciens ne l'expliquent pas. 8. Platon affirme aussi que les âmes sont immortelles ; mais pourquoi, comment, quand, par quel intermédiaire parviennent-elles à l'immortalité, ou plus généralement quel est ce si grand mystère ? Pourquoi ceux qui sont destinés à être immortels³ naissent-ils d'abord mortels, puis après avoir parcouru la durée d'une existence temporelle et rejeté les dépouilles de leurs corps fragiles, passent-ils ensuite à cette béati-

3. La succession des interrogatifs (absente du passage correspondant des *Inst.*) donne à la phrase un tour pressant, qui fait mieux ressortir les lacunes de Platon en la matière.

comprehendit. 9. Denique nec iudicium dei nec discrimen iusti et iniusti explicauit : sed animas quae se sceleribus immergerint hactenus condemnari putauit, ut in pecudibus renascantur, et ita peccatorum suorum luere poenas, donec rursus ad figuras hominum reuertantur ; | et hoc fieri semper nec esse finem transmeandi. Ludum mihi nescio quem inducit somnio similem, cui nec ratio ulla nec dei gubernatio nec consilium aliquod inesse uideatur. f. 56^a

64, 1. Dicam nunc quae sit illa summa, quam ne ii quidem qui uera dixerunt, conlatis in unum causis atque rationibus conectere potuerunt. Factus est a deo mundus, ut homines nascerentur ; nascuntur autem homines, ut deum parentem agnoscant, in quo est sapientia ; agnoscunt, ut colant, in quo est iustitia ; colunt, ut mercedem immortalitatis accipiant ; accipiunt immortalitatem, ut in aeternum deo seruiant. 2. Videsne quemadmodum sibi conexas sint et prima cum mediis et media cum extremis ? Inspiciamus singula et uideamus utrumne illis ratio subsistat. 3. Fecit deus mundum propter hominem. Hoc qui non peruidet, non multum distat a pecude. Quis caelum suspicit nisi homo ? Quis solem, quis astra, quis omnia dei opera miratur nisi

BT

63, 45 se : om. T

64, 1 ne : nec B || ii : hi B || 3 est : om. B || 5-6 in - agnoscunt : om. B || 6 est iustitia : ~ B || 8 in aeternum : aeterno T || 9 sunt T || 10 inspiciantur B || 11 ratio : + quoque B || subsistant B^c || 12 peruidet : uidet per B || 13 suspiciat B || quis² : qui B || 14 quis² : qui B || dei opera : ~ B

tude éternelle ? Tout cela, Platon ne le comprend pas. 9. Enfin, il n'a expliqué ni le jugement de Dieu, ni la séparation entre le juste et l'injuste ; mais il a pensé que les âmes qui s'étaient plongées dans le crime étaient simplement condamnées à renaître dans des animaux, qu'elles payaient ainsi le châtement de leurs fautes, jusqu'à leur retour à la forme humaine ; que cela continuait de se produire, et que ces transmigrations se succédaient sans fin. Il me monte un spectacle illusoire semblable à un rêve, et dépourvu, semble-t-il, de toute raison, de toute intervention divine, voire de tout sens !

64, 1. Je dirai maintenant ce qu'est cette explication totale¹, que même ceux qui ont dit des choses vraies n'ont pu assembler en enchaînant causes et raisons. Le monde a été fait par Dieu pour que les hommes naissent ; et les hommes naissent pour reconnaître Dieu comme leur père - en cela consiste la sagesse ; ils le reconnaissent pour l'honorer - en cela consiste la justice ; ils l'honorent pour recevoir le salaire de l'immortalité ; ils reçoivent l'immortalité afin de servir Dieu pour l'éternité. 2. Vois-tu comment les premières assertions sont liées à celles du centre, en même temps que celles du centre aux toutes dernières ? Examinons-les une par une, et voyons si elles sont substantiellement rationnelles. 3. Dieu a fait le monde pour l'homme. Celui qui ne distingue pas cela ne diffère pas beaucoup d'une bête. Qui regarde vers le ciel, sinon l'homme ? Qui admire le soleil, les astres, toutes les œuvres de Dieu, sinon l'homme ? Qui cultive la terre ? Qui en

1. Sur la notion de *summa* chez Lactance, voir WLOSOK, p. 194, n. 34 ; PERRIN, *L'homme*, p. 534.

15 homo ? Quis colit terram ? Quis ex ea fructum capit ?
 Quis nauigat mare ? Quis pisces, quis uolatilia, quis
 quadrupedes habet in potestate nisi homo ? Cuncta
 igitur propter hominem deus fecit, quia usui hominis
 cuncta cesserunt. 4. Recte ergo uiderunt hoc philoso-
 20 phi, sed illud quod | sequitur non uiderunt, quod ipsum f. 56^b
 hominem propter se fecerit. Erat enim consequens et
 pium et necessarium ut, cum hominis causa tanta opera
 molitus sit, cum tantum illi honoris, tantum dederit
 potestatis ut dominetur in mundo, et homo agnosceret
 25 deum tantorum beneficiorum auctorem, qui et ipsum
 fecit et mundum propter ipsum eique cultum et honorem
 debitum redderet. 5. Hic Plato aberrauit, hic perdidit
 quam primo arripuerat ueritatem, cum de cultu eius
 dei quem « conditorem rerum ac parentem » fatebatur
 30 obtinuit, nec intellexit hominem deo pietatis uinculis
 esse religatum, unde ipsa religio nominatur, et hoc esse
 solum propter quod immortales animae fiant. 6. Sensit
 tamen aeternas esse, sed non per gradus ad eam
 sententiam descendit. Amputatis enim mediis incidit

64, 29 PLAT., *Tim.*, 28C

BT

64, 18 usui B³T : ut suam B¹ || homini* B || 21-22 et pium | et
 necessarium : ~ B || 22 tantam operam B || 23 tantum illi honoris
 T : om. B¹ -tos i. -res B³ || 25 deum : dominum B || qui et : om.
 B || 28 primum B || 30 pietatis T : potestatis B

1. Série d'interrogations oratoires qui reprennent celles d'*Inst.*,
 7, 4, 18, où Lactance cite le traité *De prouidentia dei* de son ami
 Asclépiade. L'ordre dans lequel les différents éléments sont énumérés

recueille les fruits ? Qui navigue sur la mer ? Qui tient
 en sa puissance les poissons, les oiseaux, les quadru-
 pèdes, sinon l'homme ? Dieu les a donc tous faits pour
 l'homme, parce que tous sont échus en usage à
 l'homme¹. 4. Les philosophes ont donc bien vu ce
 point, mais ils n'en ont pas vu la conséquence : l'homme
 lui-même, Dieu l'a fait pour lui. Puisque Dieu a fait
 de si grandes œuvres pour l'homme, qu'il lui a donné
 tant d'honneur et tant de puissance afin de le faire
 maître du monde, il était effectivement logique, bon
 et nécessaire² que l'homme reconnût comme l'auteur
 de si grands bienfaits Dieu qui l'a lui-même créé et
 qui a créé le monde pour lui, et qu'il lui rendît le
 culte et l'honneur qui lui sont dûs. 5. C'est ici que
 Platon s'est fourvoyé³, ici qu'il a perdu la vérité qu'il
 avait commencé à saisir, quand il garda le silence sur
 le culte du Dieu qu'il reconnaissait comme « créateur
 et père du monde », et ne comprit pas que l'homme
 avait été « relié » à Dieu par les chaînes de la piété
 - d'où le nom même de « religion » -, et que c'était
 la seule raison pour laquelle les âmes sont créées
 immortelles. 6. Il s'est pourtant rendu compte qu'elles
 étaient éternelles, mais il n'est pas descendu par degrés
 logiques⁴ jusqu'à cette pensée. Du fait de la sup-

dans l'*Épit.* ne correspond pas totalement à celui des *Inst.*, et l'*Épit.*
 est paradoxalement plus développé que les *Inst.* Enfin, dans l'*Épit.*,
 l'inspiration biblique est plus manifeste encore que dans les *Inst.* :
 Lactance ajoute la séquence *pisces, uolatiles, quadrupedes*, à partir
 de *Gen.* 1, 28. Même thème en *Ira*, 13, 8.

2. Les trois adjectifs forment une gradation : conformité à la
 logique intellectuelle, puis conformité à ce que doivent être les
 rapports entre Dieu et l'homme ; enfin, caractère nécessaire.

3. Voir PERRIN, « Platon », p. 223-225.

4. L'idée est développée dans *Ira*, 2, 2-7.

35 potius in ueritatem quasi per abruptum aliquod praecipitium nec ulterius progressus est, quoniam casu, non ratione uerum inuenerat. 7. Colendus est igitur deus, ut per religionem, quae eadem iustitia est, accipiat homo a deo immortalitatem; nec est ullum aliud
40 praemium piae mentis: quae si est inuisibilis, non potest ab inuisibili deo nisi inuisibili mercede donari. f. 57^a

65, 1. Plurimis uero argumentis colligi potest aeternas esse animas. Plato ait, quod per se ipsum semper mouetur nec principium motus habet, etiam finem non habere; animum autem hominis per se semper moueri:
5 qui quia sit ad cogitandum mobilis, ad inueniendum sollers, ad percipiendum facilis, ad descendendum capax, et quia praeterita teneat praesentia comprehendat, futura prospiciat multarumque rerum et artium scientiam complectatur, immortalem esse, siquidem nihil habeat in
10 se de terreni ponderis labe concretum. 2. Praeterea ex uirtute ac uoluptate intellegitur aeternitas animae. Voluptas omnibus est communis animalibus, uirtus solius est hominis: illa uitiosa est, haec honesta, illa secundum

BT

64, 36-37 casu - inuenerat: c. ad eam non ratione perue- B || 39 aliud B³T: alium B¹ || 40 mentis: merentis B^{cc} || quae B³T: quia B¹ || 41 nisi inuisibili: om. T.

65, 3 habeat B || 4 habere T: here B¹ hebere B³ || 5 qui: om. B || 6 dicendum T || 7 quia: qui B || 12 est T: e (erasum) B

1. Jeu de mot sur *incidere* (« tomber sur » et « tomber dans »), prolongé par *casus*. S'y ajoute une forte image.

2. Sur l'identité entre *religio* et *iustitia*, voir LOI, p. 262.

3. Lactance omet volontairement les témoignages d'ordre religieux; il résume *Inst.*, 7, 8-14, en changeant l'ordre d'exposition et en laissant de côté beaucoup d'arguments (cf. PERRIN, *L'homme*, p. 334-370), ainsi, toute la polémique des *Inst.* contre les thèses épicuriennes est purement et simplement omise.

pression des degrés intermédiaires, il est plutôt tombé¹ sur la vérité comme dans un précipice abrupt, et il n'a pas progressé au-delà, du fait qu'il avait trouvé le vrai par hasard et non par méthode. 7. Il faut donc honorer Dieu, pour que par la religion, qui équivaut à la justice², l'homme reçoive de Dieu l'immortalité. Un esprit pieux n'a pas d'autre récompense, et, s'il est invisible, d'un dieu invisible, il ne peut recevoir qu'un salaire invisible.

65, 1³. Or de très nombreux arguments permettent de conclure que les âmes⁴ sont immortelles. Selon Platon, ce qui se meut toujours par soi-même, et dont le mouvement n'a pas de commencement, n'a pas non plus de fin; or l'esprit de l'homme se meut toujours par lui-même: puisqu'il est mobile pour penser, ingénieux pour trouver et rapide à percevoir, capable d'apprendre, et puisqu'il se souvient du passé, comprend le présent, discerne l'avenir, et embrasse la connaissance de beaucoup de choses et de savoirs, il est immortel, car il n'a rien en lui qui soit une concrétion terrestre, pesante et souillée⁵. 2. En outre, l'éternité de l'âme se comprend à partir de la vertu et du plaisir. Le plaisir est commun à tous les êtres vivants, mais la vertu appartient à l'homme seul: l'un est vicieux, l'autre est honorable; l'un est selon la nature, l'autre

4. *Animas* s'oppose à *animus* de la citation de PLATON, *Phèdre*, 245C (en fait: Cic., *Tusc.*, 1, 23, 53, dans *Inst.*, 7, 8, 4). Il est remarquable que Lactance revienne à *anima* en 65, 2.

5. Le passage glose librement Cic., *Tusc.*, 1, 27, 66 (cité en *Inst.*, 7, 8, 5-6); voir aussi SEN., *Helu.*, 6, 7; CYP., *Zelo*, 14; LACT., *Ira*, 5, 7.

15 naturam, haec aduersa naturae, nisi anima immortalis
 est. 3. Virtus enim pro fide, pro iustitia nec egestatem
 timet nec exilium metuit nec carcerem perhorrescit nec
 dolorem reformidat nec mortem recusat : quae quia
 naturae contraria sunt, aut stultitia est uirtus, si et
 20 commoda impedit et uitae nocet, aut si stultitia non
 est, ergo anima immortalis est et ideo praesentia bona
 contemnit, | quia sunt alia potiora quae post dissolutio- f. 57^b
 nem corporis sui adsequatur. 4. Illud etiam maximum
 argumentum immortalitatis est, quod deum homo solus
 agnoscit. In mutis nulla suspicio religionis est, quia
 25 terrena sunt in terramque prostrata : homo ideo rectus
 aspicit caelum, ut deum quaerat. Non potest igitur non
 esse immortalis qui inmortalem desiderat, non potest
 esse solubilis qui cum deo et uultu et mente communis
 est. 5. Denique caelesti elemento, quod est ignis, solus
 30 homo utitur. Si enim lux per ignem, uita per lucem,
 apparet eum qui habeat usum ignis non esse mortalem,
 quoniam id illi proximum, id familiare est sine quo
 non potest nec lux nec uita constare. 6. Sed quid
 35 argumentis colligimus aeternas esse animas, cum habea-
 mus testimonia diuina ? Id enim sacrae litterae ac uoces
 prophetarum docent. Quod si cui parum uidetur, legat

BT

65, 22 etiam : enim B || 23 homo solus : ~ T || 24-25 religio<nis
 est> quia terre<na sunt in terramque> : <...> *paene euanida in B*
 || 26 aspicit caelum : ~ B || non¹ T : om. B || 28 soluibilis T^{oc} ||
 29 denique : deī.quae (a er.) B || 31 ignis B³T : in his B¹ || 32 id¹
 B² : om. B¹T

1. Gradation ascendante des moyens de pression, qui se comprend bien en période de persécution.

contraire à la nature si l'âme n'est pas immortelle.
 3. De fait, pour défendre la foi et la justice, la vertu
 ne craint pas le dénuement et ne redoute pas l'exil,
 elle ne s'épouvante pas devant la prison, elle n'est pas
 terrorisée par la douleur et ne refuse pas la mort¹.
 Or, puisque ces attitudes sont contraires à la nature,
 ou bien la vertu est une folie si elle empêche de se
 procurer des avantages et nuit à la vie, ou bien, si
 elle n'est pas une folie, l'âme est immortelle et méprise
 les biens présents parce qu'elle en poursuit d'autres,
 plus importants, après la dissolution du corps auquel
 elle est liée. 4. Voici même le plus grand argument
 en faveur de l'immortalité : l'homme est seul à recon-
 naître Dieu. Les animaux privés de la parole ne
 soupçonnent rien de la religion parce qu'ils sont des
 êtres terrestres et prostrés à terre, mais l'homme, parce
 qu'il se tient droit, dirige ses regards vers le ciel, pour
 y chercher Dieu. Celui qui aspire à l'immortalité ne
 peut donc pas ne pas être immortel, celui qui commu-
 nique avec Dieu par le visage et l'esprit ne peut être
 sujet à la dissolution. 5. Enfin, seul l'homme use de
 l'élément céleste qu'est le feu. Car si la lumière existe
 par le feu et la vie par la lumière, il apparaît que
 celui qui a l'usage du feu n'est pas mortel, puisque
 l'élément sans lequel ni la lumière ni la vie ne peuvent
 exister est très proche et lui est familier. 6. Mais
 pourquoi rassembler des arguments sur l'éternité de
 l'âme, alors que nous possédons des témoignages
 divins² ? C'est effectivement ce qu'enseignent les

2. Lactance omet Hermès Trismégiste cité en *Inst.*, 7, 13, 3, parce que les païens pouvaient le placer au nombre des philosophes comme Platon ou Pythagore.

carmina Sibyllarum, Apollinis quoque Milesii responsa
 consideret, ut intellegat delirasse Democritum et Epi-
 curum et Dicaearchum, qui soli omnium mortalium
 40 quod est euidens negauerunt.

7. Confirmata immortalitate superest docere a quo
 et quibus et quomodo et quando tribuatur. | Cum certa f. 58^a
 et constituta diuinitus tempora compleri coeperint, inte-
 ritum et consummationem rerum fieri necesse est, ut
 45 innouetur a deo mundus. Id uero tempus in proximo
 est, quantum de numero annorum deque signis quae
 praedicta sunt a prophetis colligi potest. 8. Sed cum
 sint innumerabilia quae de fine saeculi et conclusione
 temporum dicta sunt, ea ipsa quae dicuntur nuda
 50 ponenda sunt, quoniam ut testimoniis utamur inmensum
 est. Si quis illa desiderat aut nobis minus credit, adeat
 ad ipsum sacrarium caelestium litterarum, quarum fide
 instructor errasse philosophos sentiat, qui aut aeternum
 esse hunc mundum aut infinita esse annorum milia
 55 putauerunt ex quo fuerit instructus. 9. Nondum enim
 sex milia completa sunt : quo numero consummato tunc
 demum malum omne tolletur, ut regnet sola iustitia.
 Quod quatenus euenturum sit paucis explicabo.

BT

65, 39 mortalium : om. T || 42 quibus - quando : *paene euanida*
in B || et quomodo : om. B || 43 ceperint T || 44 rerum : om. T ||
 47 praedicata T || sunt B²T : sint B¹ || 48 sint. : om. T || 51 nobis
 minus : nouissimus T || 52 ad : del. B³ || ipsum : om. B || 53 instructus
 T (fort. recte) || 55 fuerint T^{cc} || 57 tollatur T || 58 uenturum T

saintes Écritures et les paroles des prophètes. Et si
 l'on trouve cela insuffisant, qu'on lise les poèmes des
 Sibylles, que l'on considère aussi les réponses de
 l'Apollon de Milet, et l'on comprendra le délire de
 Démocrite, d'Épicure et de Dicéarque qui, seuls de
 tous les mortels, ont nié l'évidence.

7. Une fois confirmée l'immortalité, il reste à montrer
 par qui, à qui, comment et quand elle est attribuée.
 Quand les temps fixés et définis par la divinité auront
 commencé à être accomplis, la disparition et la con-
 sommation des choses se produiront nécessairement pour
 que Dieu rénove le monde. Or ce temps est très
 proche, autant qu'on puisse en conclure à partir du
 décompte des années et des signes qui ont été prédits
 par les prophètes. 8. Mais comme une infinité de
 paroles ont été prononcées au sujet de la fin du siècle
 et de l'achèvement des temps, on proposera tout
 simplement ce qui est dit, puisque c'est une tâche trop
 démesurée pour qu'on recoure aux témoignages. Si
 quelqu'un en regrette l'absence, ou ne nous fait pas
 crédit, qu'il aille au sanctuaire même des lettres sacrées,
 pour que, mieux édifié par un témoignage digne de
 foi, il comprenne que les philosophes se sont trompés
 en pensant que notre monde était éternel, ou qu'une
 infinité de millénaires nous séparait du moment où il
 a été édifié. 9. De fait, six mille ans n'ont pas encore
 été accomplis ; quand ce chiffre sera consommé, alors
 seulement tout mal sera enlevé pour que la justice
 règne seule. Je vais expliquer en peu de mots comment
 ceci arrivera.

66, 1. Haec autem a prophetis, sed et a uatibus futura dicuntur. Cum coeperit mundo finis ultimus propinquare, malitia inualescet, omnia uitiorum et fraudum genera crebrescent, iustitia interibit, fides pax
 5 misericordia pudor ueritas non erit, uis et audacia praeualebit, nemo quidquam | habebit nisi manu partum manuque defensum. 2. Si qui erunt boni, praedae ac ludibrio habebuntur. Nemo pietatem parentibus exhibebit, nemo infantis aut senis miserebitur, auaritia et
 10 libido uniuersa corrumpet. Erunt caedes et sanguinis effusiones, erunt bella non modo externa et finitima, uerum etiam intestina. Ciuitates inter se belligerabunt, omnis sexus et omnis aetas arma tractabit. 3. Non imperii dignitas conseruabitur, non militiae disciplina,
 15 sed more latrocinii depraeditio et uastitas fiet. Regnum multiplicabitur et decem uiri occupabunt orbem et partientur et deuorabunt et existet alius longe potentior ac nequior, qui tribus deletis Asiam possidebit et ceteris in potestatem suam redactis et adscitis uexabit omnem
 20 terram. Nouas leges statuet, ueteres abrogabit; rem publicam suam faciet, nomen imperii sedemque mutabit. Tunc erit tempus infandum et execrabile, quo nemini

f. 58^b

BT

66, 1 et a : ut T || 6 quicquam B || manu : male B || 10 corremper B || 13 tractabunt B || 16 et² : om. T || 17 uorabunt B || et² : om. T || alius : om. B || 18 et : om. B || 19 potestate sua B || uexabit B²T : -auit B¹ || 20 abrogabit B²T : -auit B¹ || 21 mutabit B² : -auit B¹T || 22-23 quo - uiuere : om. T || 22 nemini T : -nem B

1. Lactance suit de près les *Inst.*, mais il supprime le nom d'Hystaspe. Les couleurs si vives dont il avait usé semblent quelque peu estompées et la chute de l'Empire romain est moins déplorée.

66, 1¹. Selon les prophètes, mais aussi selon les oracles, voici ce qui arrivera. Quand la fin dernière du monde approchera, la méchanceté croîtra, toutes les sortes de vices et de tromperies se multiplieront, la justice périra, la fidélité, la paix, la miséricorde, le respect, la vérité ne seront plus, la violence et l'audace prévaudront, personne ne possédera rien qu'il n'ait acquis et défendu à la force de son bras. 2. Les bons, s'il en reste, seront maltraités et tournés en dérision. Personne ne manifestera de piété à l'égard de ses parents, personne n'aura pitié du petit enfant ou du vieillard, la cupidité et le dérèglement corrompront l'univers. Il y aura des massacres et des effusions de sang, il y aura des guerres non seulement extérieures et frontalières, mais aussi intestines. Les cités se feront la guerre entre elles, chaque sexe et chaque âge maniera les armes. 3. On ne conservera ni la dignité de l'Empire, ni la discipline militaire, mais, suivant la coutume des bandits, ce ne sera que pillage et dévastation. Le pouvoir souverain sera divisé, dix hommes s'empareront de la terre, la partageront, la dévoreront. Et il en viendra un autre, de loin plus puissant et plus vicieux; après en avoir détruit trois, il possédera l'Asie, réduira tous les autres en son pouvoir, se les adjoindra et mettra alors toute la terre à mal. Il établira de nouvelles lois, abrogera les anciennes; il fera de l'État sa chose, il changera le nom et le siège de l'Empire. Alors ce sera un temps abominable et exécrationnel, où personne n'aimerait vivre.

Le paragraphe est tissé de souvenirs d'Hystaspe (cf. BIDEZ-CUMONT, t. 2, p. 369; 371-373), de l'*Apocalypse* de Jean et des *Oracles sibyllins* (voir les références dans les chapitres correspondants d'*Inst.*, 7 de l'édition de S. Brandt).

libeat uiuere. 4. Denique in eum statum res cadet, ut
 uiuos lamentatio, mortuos gratulatio sequatur. Ciuitates
 25 et oppida interibunt modo ferro et igni, modo terrae
 motibus crebris, modo aquarum inundatione, modo
 pestilentia et fame. Terra nihil feret aut frigoribus nimis
 aut caloribus sterilis. Aqua omnis partim mutabitur in
 30 cruorem, partim in amaritudinem uitabitur, ut nihil sit
 nec ad cibos utile nec ad potum salubre. 5. His malis
 accedent etiam prodigia de caelo, ne quid desit homi-
 nibus ad timorem. Cometae crebro apparebunt, sol
 perpetuo pallore fuscabitur, luna sanguine inficietur nec
 35 amissae lucis damna reparabit, stellae omnes decident
 nec temporibus sua ratio constabit, hieme atque aestate
 confusis. 6. Tunc et annus et mensis et dies breui-
 abitur : et « hanc esse mundi senectutem ac defectionem »
 Trismegistus elocutus est. Quae cum euenerint, adesse
 tempus sciendum est quo deus ad commutandum sae-
 40 culum reuertatur. 7. Inter haec autem mala exurget
 rex impius, non modo generi hominum sed etiam deo
 inimicus. Hic reliquias illius prioris tyranni conteret

f. 59^a

4. Enfin la situation en arrivera à un point tel qu'on
 se lamentera d'être encore vivant, et qu'on jugera
 heureux les morts. Les cités et les bourgs périront,
 tantôt par le fer et le feu, tantôt par de fréquents
 tremblements de terre, tantôt par inondation catastro-
 phique, tantôt par épidémie et famine. La terre ne
 portera rien et deviendra stérile à cause de l'excès de
 froid ou de chaleur. Toutes les eaux pour partie se
 changeront en sang, pour partie se gâteront en devenant
 amères, de telle sorte qu'il n'y aura plus rien d'utilisable
 pour se nourrir ou de sain pour boire. 5. A ces
 malheurs s'ajouteront aussi des prodiges célestes, pour
 qu'aucun objet de crainte ne manque à l'homme. Des
 comètes apparaîtront fréquemment, le soleil sera teinté
 d'une pâleur perpétuelle, la lune sera souillée de sang
 et ne compensera pas la perte de la lumière, toutes
 les étoiles tomberont et les saisons ne conserveront
 pas leur régularité : l'hiver et l'été s'entremêleront.
 6. Alors l'année, le mois et le jour seront abrégés :
 selon Trismégiste¹, « telle est la vieillesse et le déclin
 du monde ». Quand ces événements se seront produits,
 il faut savoir que proche est le temps où Dieu reviendra
 pour changer ce monde. 7. Au milieu de ces malheurs,
 se dressera un roi impie, ennemi non seulement du
 genre humain, mais aussi de Dieu². Il détruira les
 survivants de la précédente tyrannie, il les châtiara, les

BT

66, 27 rigoribus B || 29 cruore T || in amaritudinem Br : a. T
 in -ne B || uitabitur B²T : -auitur B¹ || 30 potu T || 31 acce<dent
 etiam> prodi<gia de caelo ne quid desit> : <...> paene euanida in
 B || ne : nec T || 32 cometae B²T : comit- B¹ || 33 luna - inficietur :
 lunam color sanguinis obumbrabit B || 34 reparabit B² : -auit B¹T ||
 36 confusi T || 38 uenerint B || 39 quo : quod T || 42 priorib. T

1. Alors que Lactance cite « la » Sibylle en *Inst.*, 7, 16, 11, il choisit ici d'invoquer le témoignage d'Hermès (*Ascl.*, 26). *Senectus*

mundi pourrait bien être un souvenir de Cyprien (J. DANIELOU, *Histoire des doctrines chrétiennes avant Nicée*, t. 3. *Les origines du christianisme latin*, Paris 1978, p. 207 s.)

2. Cette précision manquait en *Inst.*, 7, 17, 1-2.

cruciabit uexabit interemet. Tunc erunt lacrimae iuges
 et gemitus perpetes et ad deum cassae preces, nulla
 45 requies a formidine nec somnus ad quietem. Dies
 cladem, nox metum semper augebit. | Sic orbis terrarum f. 59^b
 paene ad solitudinem, certe ad raritatem hominum
 redigetur. 8. Tunc et impius iustos homines ac dicatos
 deo duobus et quadraginta mensibus persequetur et se
 50 coli iubebit ut deum : se enim dicet esse Christum,
 cuius erit aduersarius. Vt credi ei possit, accipiet potes-
 tatem mirabilia faciendi, ut ignis descendat a caelo, ut
 sol resistat a cursu suo, ut imago quam posuerit
 loquatur. 9. Quibus prodigiis inciet multos ut adorent
 55 eum signumque eius in manu aut fronte suscipiant^f. Et
 qui non adorauerit signumque susceperit, exquisitis cru-
 ciatibus morietur. Ita fere duas partes exterminabit,
 tertia in desertas solitudines fugiet. 10. Sed ille uecors,
 ira implacabili furens, adducet exercitum et obsidebit
 60 montem quo iusti confugerint. Qui cum se uiderint
 circumsessos, implorabunt auxilium dei uoce magna et
 exaudiet eos et mittet illis liberatorem.

BT

66, 43 interemet *B*¹*T* : -rimet *B*² || iuges *B*²*T* : iugis *B*¹ ||
 45 formidinem *B* || quietem : requiem *T* || 46 metum : tecum *T* ||
 semper augebit : ~ *B* || 47 : solitud<inem certe ad rar>itatem :
 <...> *paene euanida in B* || 48 et : *om. B* || 49-50 se coli *BT*² :
 saeculi *T*¹ || 50 deum *B*³*T* : dominum *B*¹ || 50-51 esse - credi *T* :
 esse deum cum sit antechristus. qui ut erit aduersarius et ut credi
B || 52 a : e *B* || 53 suo : *om. B* || 56 adorauerint *B*^{ac} || 57 exterminabit
*B*²*T* : -auit *B*¹ || 59 obsidebit *B*² : -sedebit *T* -sedit *B*¹ || 62 illis :
 eis *B*

torturera, les malmènera, et les fera périr. Alors les
 larmes seront intarissables, les gémissements sans fin ;
 on adressera en vain des prières à Dieu, la crainte
 empêchera de prendre aucun repos : point de sommeil
 non plus pour se reposer. Le jour verra toujours
 augmenter le massacre, et la nuit la crainte. Ainsi le
 monde sera-t-il ramené presque à la solitude, et en
 tout cas les hommes se feront rares. 8. Alors, pendant
 quarante deux mois, l'impie persécutera les hommes
 justes et consacrés à Dieu et il ordonnera qu'on l'adore
 comme Dieu : il dira en effet qu'il est le Christ - dont
 il sera l'adversaire. Pour qu'il lui soit possible de se
 faire croire, il recevra le pouvoir d'accomplir des
 miracles : faire descendre le feu du ciel, arrêter le
 soleil dans sa course, faire parler une image érigée par
 lui. 9. Par ces prodiges il en séduira beaucoup, si
 bien qu'ils l'adoreront et recevront son signe à la main
 ou au front^f. Et si quelqu'un ne l'adore pas et ne
 reçoit pas son signe, il mourra dans des tortures
 raffinées. C'est ainsi qu'il exterminera les deux tiers
 des hommes, et le troisième tiers fuira dans les solitudes
 du désert. 10. Mais ce dément, rendu fou furieux par
 une colère implacable, amènera une armée et assiègera
 le mont où les justes se seront réfugiés. Quand ils se
 verront assiégés, ils imploreront l'aide de Dieu à grands
 cris ; il les exaucera et leur enverra un libérateur.

f. Cf. Apoc. 13, 16 ; 14, 9

67, 1. Tunc caelum intempesta nocte patefiet et
 descendet Christus in uirtute magna et anteibit eum
 claritas ignea et uirtus inaestimabilis angelorum et
 5 sanguinis current et ipse ductor effugiet atque exercitu
 saepe reparato quartum proelium faciet, | quo captus
 cum ceteris omnibus tyrannis tradetur exustioni. 2. Sed
 et ipse daemonum princeps auctor et machinator malo-
 rum catenis alligatus custodiae dabitur, ut pacem mundus
 10 accipiat et uexata tot saeculis terra requiescat. 3. Pace
 igitur parata compressoque omni malo ex ille iustus et
 uictor iudicium magnum de uiuis et mortuis faciet super
 terram et uiuentibus quidem iustis tradet in seruitium
 15 gentes uniuersas, mortuos autem ad aeternam uitam
 suscitabit et in terra cum iis ipse regnabit et condet
 sanctam ciuitatem et erit hoc regnum iustorum mille
 annis. 4. Per idem tempus et stellae candidiores erunt
 et claritas solis augebitur et luna non patietur deminutionem. Tunc descendet a deo pluuiam benedictionis
 20 matutina et uespertina, et omnem frugem terra sine
 labore hominum procreabit. 5. Stillabunt mella de
 rupibus, lactis et uini fontes exuberabunt. Bestiae depo-
 sita feritate mansuescent, lupus inter pecudes errabit

f. 60^a

BT

67, 1 intempestate T || 3 uirtus : uis T || 7 traditur T || 9 catenis :
 + igneis B || 10 et B¹T : + ut B² || pacem T || 11 parta B ||
 15 suscitabit B^{pc} : -auit B^{ac}T || iis : his B || regnabit B^{pc} : -auit B^{ac}T
 || 17 et : om. B || 21 procreabit B² : - auit B¹T || 23 errabit : -auit T

1. Lactance résume très fortement *Inst.*, 7, 19-26, en omettant pratiquement les ch. 20-23. Jugeait-il son livre déjà assez long, et était-il pressé de terminer ?

2. *Exustio* est plus imagé que *luat poenas* d'*Inst.*, 7, 19, 6.

3. Cf. BIDEZ-CUMONT, t. 2, p. 375-376.

4. *Auctor* et *machinator* développent *Inst.* 7, 24, 5 (*m.* seul). On trouve des variantes de ces expressions en *Mort. pers.*, 7, 1 (= Dioclétien) et surtout *Opif.*, 19, 8 bis, 4 (le diable).

67, 1¹. Alors, au cœur de la nuit, le ciel s'ouvrira et le Christ descendra dans la grandeur de sa puissance, précédé par une clarté de feu et par la puissance inconcevable des anges ; toute cette multitude des impies sera anéantie, des torrents de sang couleront, leur chef lui-même s'enfuira, et après avoir maintes fois reconstitué son armée, il livrera un quatrième combat, y sera fait prisonnier avec tous les autres tyrans et livré à l'anéantissement par le feu². 2³. Et le prince des démons lui-même, l'auteur et le machinateur des maux⁴, sera lié de chaînes et placé sous bonne garde⁵, pour que le monde reçoive la paix et que la terre maltraitée pendant tant de siècles se repose. 3⁶. Alors, la paix rétablie et tout mal écrasé, ce roi juste et victorieux⁷ procédera sur terre à un grand jugement des vivants et des morts, et aux justes qui seront encore en vie, il livrera en esclavage l'ensemble des nations ; quant aux morts, il les fera lever pour la vie éternelle, il régnera lui-même sur la terre avec eux, il fondera une cité sainte, et ce sera pendant mille ans le règne des justes. 4. Pendant le même temps, les étoiles seront plus brillantes, la clarté du soleil sera augmentée, et la lune ne subira pas de décroissance. Alors, matin et soir, une pluie de bénédiction descendra de Dieu⁸, et la terre produira ses fruits sans le travail des hommes. 5. Du miel suintera des rochers, les sources déborderont de lait et de vin. Laissant leur sauvagerie, les fauves s'appriivoiseront, le loup errera parmi les troupeaux sans leur faire mal, le

5. Caractéristique du droit romain. Le prévenu ou le condamné est chargé de chaînes et confié à la surveillance d'un soldat.

6. Cf. BIDEZ-CUMONT, t. 2, p. 375.

7. Cf. LOI, p. 231.

8. *Tunc ... uespertina* ne figure pas dans les *Inst.* Le passage fait allusion à *Joel* 2, 23 ou *Deut.* 11, 14.

innoxius, uitalus cum leone pascetur, columba cum
 25 accipitre congregabitur, serpens uirus non habebit, nul-
 lum animal uiuet ex sanguine. Omnibus enim deus
 copiosum atque innocentem uictum ministrabit.
 6. Peractis uero mille annis ac resoluta daemonum
 30 princeps, rebellabunt gentes aduersus iustos et ueniet
 innumerabilis multitudo ad expugnandam sanctorum ciui-
 tatem. 7. Tunc fiet ultimum iudicium dei aduersus
 gentes. Concutiet enim a fundamentis suis terram et
 corruent ciuitates, et pluet super impios ignem cum
 35 sulphure et grandine et ardebunt et se inuicem truci-
 dabunt. Iusti uero sub terra paulisper latebunt, donec
 perditio gentium fiat, et exhibunt post diem tertium et
 uidebunt campos cadaueribus opertos. Tunc fiet terrae
 motus et scindentur montes et subsident ualles in
 40 altitudinem profundam et congerentur in eam corpora
 mortuorum et uocabitur nomen eius Polyandrium. 8.
 Post haec renouabit deus mundum et transformabit
 iustos in figuras angelorum, ut immortalitatis ueste donati
 seruiant deo in sempiternum. Et hoc erit regnum dei,
 quod finem non habebit. Tunc etiam impii resurgent,
 45 non ad uitam, sed ad poenam. Eos quoque secunda
 resurrectione facta deus excitabit, ut ad perpetua tor-
 menta damnati et aeternis ignibus traditi merita pro
 sceleribus suis supplicia persoluant.

f. 60^b

BT

67, 27 uictu T || ministrabit B²T : -auit B¹ || 29 uenient T^{cc} ||
 30 expugnandam : + delendamque B || 30-31 <ciui>tatem <tunc fiet
 ul>timum <iudicium dei aduersus> : <...> paene euanida in B ||
 35 terram B || 36 gentium fiat : ~ B || 38 scindentur : -dent se B ||
 38-39 in altitudinem ualles profundae B || 39 eam : ea B ||
 42 immortalitatis : -tali T || 43 et hoc - habebit : om. B || 44 etiam :
 et T || 46 tormenta : urmenta T^{cc} || 48 sup<plicia> : <...> paene
 euanida in B

veau paîtra avec le lion, la colombe se rapprochera
 de l'épervier, le serpent n'aura plus de venin, aucun
 être vivant ne vivra plus de sang : c'est que Dieu four-
 nira à tous une nourriture abondante et innocente¹.
 6. Mais, les mille ans accomplis et le prince des démons
 libéré, les nations se révolteront contre les justes et
 une innombrable multitude se précipitera à l'assaut de
 la cité des saints. 7. Alors aura lieu l'ultime jugement
 de Dieu contre les nations. De fait, il ébranlera la
 terre sur ses bases, les cités s'effondreront, il fera
 pleuvoir sur les impies du feu mêlé de soufre et de
 grêle, ils brûleront, et s'extermineront mutuellement.
 Quant aux justes, ils se cacheront quelque temps sous
 terre, jusqu'à ce que s'accomplisse la perte des nations,
 ils en sortiront le troisième jour et verront les plaines
 couvertes de cadavres. Alors la terre tremblera, les
 montagnes se fendront, les vallées s'enfonceront dans
 la profondeur de l'abîme, les corps des morts s'y
 entasseront, et on appellera l'endroit du nom de
 Polyandrium². 8. Après cela, Dieu renouvellera le
 monde, et il transformera les justes en leur donnant
 figure d'anges, pour qu'ils reçoivent le vêtement d'im-
 mortalité et servent Dieu pour l'éternité. Et ce sera le
 règne de Dieu qui n'aura pas de fin. Alors, même les
 impies ressusciteront, non pas pour la vie, mais pour
 le châtement. La seconde résurrection accomplie, Dieu
 les fera se lever pour les condamner à des tortures
 sans fin et les livrer aux feux éternels, afin qu'ils
 subissent intégralement les supplices qu'ils ont mérités
 pour leurs crimes.

1. F. CUMONT, « La fin du monde suivant les mages occidentaux », *RHR* 103, 1931, p. 90, n. 3. Le trait manque dans les *Inst.*

2. Ce tremblement de terre qui enterre les impies n'est pas dans les *Inst.*, pas plus que le nom de *Polyandrium*, qui vient d'*Éz.* 39, 11. Cette absence provient peut-être, comme le note S. BRANDT (*CSEL* 19, p. 666) d'une chute du passage dans les *Inst.*

68, 1. Quare cum haec omnia | uera et certa sint prophetarum omnium consona adnuntiatione praedicta, cum eadem Trismegistus, eadem Hystaspes, eadem Sibyllae cecinerint, dubitari non potest quin spes omnis uitae ac salutis in sola dei religione sit posita. 2. Itaque nisi homo susceperit quem deus ad liberationem misit atque missurus est, nisi summum deum per eum cognouerit, nisi mandata eius legemque seruauerit, in eas incidet poenas de quibus locuti sumus. 3. Proinde fragilia contemnenda sunt ut solida consequamur, spernenda terrena ut caelestibus honoremur, temporalia fugienda ut ad aeterna ueniamus. 4. Erudiat se quisque ad iustitiam, reformet ad continentiam, praeparet ad agonem, instruat ad uirtutem, ut si forte aduersarius indixerit bellum, nulla ui, nullo terrore, nullis cruciatibus a recto et bono depellatur. Non se substernat insensibilibus figmentis, 5. Sed uerum et solum deum rectus agnoscat, abiciat uoluptates, quarum inlecebris anima sublimis deprimitur ad terram, teneat innocentiam, prosit quam plurimis, incorruptibiles sibi thensauros bonis

f. 61^a

BT

68, 1-2 <quare cum haec om>nia uera <et certa sint prophet>arum : <...> *paene euanida in B* || 2 consonanti *T* || 6 homo : + christum *T* || 7 per eum : christum *T* || 12 ueniamus : fugiamus *T* || 13 reformet : for- *B* || 13-14 praeparet ad agonem : om. *T* || 16 depellatur : diuel- *B* || substernat *T* || 20 bonis *BT*² : uobis *T* || FIRMIANI.LACTANTI.DE FINE.SAECULI.EXPLICIT *atramento*, EPITOMA DE DIUINA PROUIDENTIA *rubro scriptum T* EPITOMEN LIBRI SEPTIMI LIB.EXP.FELICITER LEGENTI VITA *B*

1. A la différence de l'introduction de l'*Épit.*, qui est nouvelle, Lactance n'a pas cru utile de rédiger une conclusion à nouveaux frais. Dans les *Inst.*, cette notice concernant les sources figurait avant le développement sur les fins dernières ; dans l'*Épit.*, elle introduit la conclusion et la renforce en la rendant irréfutable. En revanche,

68, 1. Aussi, comme tous ces événements vrais et certains ont été prédits et annoncés unanimement par tous les prophètes¹, comme Trismégiste, Hystaspe et les Sibylles les ont aussi prédits, on ne peut douter que tout espoir de vie et de salut ne repose dans la seule religion divine². 2. C'est pourquoi, si l'homme n'accueille pas³ celui que Dieu a envoyé et enverra pour le libérer, s'il ne connaît pas par son intermédiaire le Dieu suprême, s'il n'observe pas ses commandements et sa loi, il tombera sous le coup des châtiments dont nous avons parlé. 3. Par conséquent, nous devons mépriser les choses fragiles pour rechercher les choses solides, nous devons rejeter les choses terrestres pour honorer les choses célestes, nous devons fuir les choses temporelles pour arriver aux choses éternelles. 4. Que chacun s'instruise pour la justice, qu'il se convertisse à la maîtrise de soi, qu'il se prépare au combat, qu'il s'arme pour la vertu ; de la sorte, si par hasard l'Adversaire déclare la guerre⁴, aucune violence, aucune crainte, aucune torture ne le détournera de ce qui est juste et bon. Qu'il ne se prosterne pas devant des statues insensibles, 5. mais que, debout, il reconnaisse le Dieu vrai et unique, qu'il rejette les plaisirs, dont les charmes jettent à terre l'âme élevée, qu'il conserve son innocence, qu'il se rende utile au plus grand nombre, qu'il s'acquière par ses bonnes œuvres

on voit mal pourquoi Lactance modifie l'ordre des *Inst.* (Hystaspe, Hermès, la Sibylle), en inversant les deux premiers noms.

2. Espoir de vie, c'est-à-dire de salut (*Inst.*, 1, 1, 12 ; 4, 30, 11 ; *Épit.*, 47, 1 ; 62, 2).

3. A la différence des *Inst.*, le tour est négatif, et la phrase sonne comme une menace à l'égard des païens rebelles à la conversion.

4. Il n'est pas exclu que la persécution revienne (cf. WLOSOK, p. 189, n. 21 ; HECK, *DZ*, p. 138, n. 1 ; *Opif.*, 1, 7).

operibus adquirat, ut possit deo iudice pro uirtutis suae
meritis uel coronam fidei uel praemium inmortalitatis adipisci. f. 61^b

des trésors incorruptibles, afin de pouvoir, par le
jugement de Dieu, obtenir pour prix de sa vertu la
couronne de la foi et la récompense de l'immortalité.

INDEX

NOTE COMPLÉMENTAIRE

Épit., 61, 8 est un passage délicat, qui commente l'incise de *Matth.* 19, 9. En *Inst.*, 6, 23, 33, Lactance, pour montrer que la loi divine du mariage est plus stricte que celle des païens, envisage successivement deux cas où l'homme est adultère : celui qui épouse une femme renvoyée par son mari, et celui qui, mis à part le cas de l'adultère, a renvoyé sa femme dans l'intention d'en épouser une autre. Dans l'*Épit.*, Lactance envisage la chose sous un autre angle. Il s'agit d'une prescription divine : ne pas renvoyer sa femme, sauf si l'adultère a été préalablement prouvé. Je me range à l'avis de J. MOINGT, « Le divorce pour " motif d'impudicité " : *Matth.* 5, 32 ; 19, 9 », *Recherches de Science Religieuse* 56, 1968, p. 348 : « Les Pères (Lactance et Basile) comprennent que le second mariage est toléré là où le renvoi est permis, et bien plus ordonné, et qu'il ne remplit pas la définition de l'adultère parce que le renvoi ainsi motivé rompt légitimement la première union sans être entaché d'une intention adultérine. La manière dont Lactance cite le v. 9 (= *Matth.* 19, 9) exprime bien cette idée : la preuve en est qu'elle coïncide avec l'explication donnée par Tertullien (*Marc.*, 4, 34, 4) de l'interdiction « conditionnelle » du divorce dans *Lc* 16, 18. » Lactance exprimerait en substance la même doctrine que l'Ambrosiaster. De son côté, MONAT (t. 1, p. 258 s.) arrive sensiblement à la même conclusion.

- I. Index scripturaire
- II. Index des noms propres
- III. Index thématique
- IV. Index des passages parallèles dans les *Institutions*
- V. Index bibliographique

I. INDEX SCRIPTURAIRE

Les références sont données au paragraphe, à la subdivision et à la lettre de l'apparat scripturaire.

Nombres		Jérémie	
23, 19	41, 4, o	12, 7-8	43, 4, z
24, 17	39, 6, g	15, 9	41, 6, r
		17, 9	39, 6, e
Deutéronome		Baruch	
28, 66	41, 4, n	3, 36-38	39, 5, d
III Rois		Daniel	
9, 7-9	41, 8, s	7, 13-14	42, 4, w
Psaumes		Osée	
15, 10	42, 2, t	6, 2	42, 2, v
21, 17-19	41, 3, m	13, 13-14	42, 2, u
34, 15-16	41, 2, k		
68, 22	41, 2, l		
109, 1	42, 5, x		
Sagesse		Amos	
2, 12-17.19-22	40, 5, h	8, 9-10	41, 5, q
Isaïe		Zacharie	
7, 14	39, 3, b	12, 10	41, 5, p
19, 20	39, 6, f		
42, 6-7	43, 7, c		
45, 14-16	39, 4, c		
50, 5-6	41, 1, i		
53, 7	41, 1, j		
66, 18	43, 6, b		
		Malachie	
		1, 10-11	43, 5, a
		Matthieu	
		6, 19-20	60, 9, d

Luc		Apocalypse	
12, 33	60, 9, d	13, 16	66, 9, f
15, 7	62, 3, e	14, 9	66, 9, f
18, 10-14	62, 3, e	19, 12	37, 8, a
Jean			
1, 3	37, 4, z		

II. INDEX DES NOMS PROPRES

Les références sont données au paragraphe et à la subdivision. Quand les noms propres apparaissent à l'intérieur d'une citation, la référence est précédée d'un astérisque.

Academia : 27, 2.	Caca : 16, 2.
Academici : 26, 5.	Caelus : 14, 4.
Aegyptii : 4, 4 ; 50, 3.	Callipho : 28, 7.
Aegyptus : 11, 4 ; 38, 3.	Calua : v. Venus.
Aesculapius (Asclepius) : 2, 7 ; *8, 1 ; 32, 4.	Capitolinus : v. Iuppiter.
Albunea : v. Sibylla.	Capitolium : 16, 4.
Alcimena : 7, 3 ; 10, 2.	Carneades : 50, 8 ; 51, 2.
Amalthea : 19, 2.	Carthaginienses : 18, 3.
Amos : 41, 5.	Castor : 8, 3.
Anaxagoras : 34, 2 ; 35, 3.	Catamitus : 11, 3.
Anaximenes : 4, 3.	Cato : 34, 9.
Antisthenes : 4, 2.	Ceres : 2, 7 ; 9, 1 ; 18, 7.
Apollo (Milesius, Pythius) : 8, 2 ; 18, 2 ; 32, 3 ; 65, 6.	Chiro : *8, 1.
Argonautae : 7, 2.	Christus : 37, 9 (x 2) ; 41, 3.8 ; 43, 3 ; 44, 1 ; 45, 4 ; 66, 8 ; 67, 1.
Ariadna : 8, 5.	Chrysippus : 4, 3 ; 24, 4.*6 ; 34, 9.
Aristippus : 28, 3 ; 34, 7.	Cicero (Tullius) : 4, 3 ; 8, 2 ; 17, 4 ; 26, 2 ; 29, 2 ; 33, 1.
Aristoteles : 4, 2 ; 28, 10 ; 50, 5.	Cimmeria : v. Sibylla.
Asia : 66, 3.	Cleanthes : 4, 3 ; 34, 9.
Assyrii : 19, 5.	Cloaca Maxima : 15, 4.
Augustus : 38, 2.	Cloacina : 15, 4.
	Concordia : 16, 1.
Babylonii : 19, 5.	Corybantes : 18, 11.
Bellona : 18, 4.	Creta : 8, 5 ; *13, 4 (x 2).
Belus : 19, 5.	Cretenses : 19, 2.
Bona dea : v. Cybele.	

Creticus : v. Iuppiter.
 Cumaea : v. Sibylla.
 Cumana : v. Sibylla.
 Cunina : 16, 2.
 Cybele (Mater Magna) : 8, 6 ;
 17, 1 ; 18, 4.11 ; 19, 3.
 Cynici : 34, 6.
 Cynocephalus : 18, 6.
 Cynosurae : *8, 2.
 Cyprius : v. Iuppiter.
 Cyprus : 9, 1.
 Cyrenaica (secta) : 28, 3 ; 34, 7.

 Danae : 11, 2.
 Daniel : 42, 4.
 Daudid : 41, 2 ; 42, 2.5.
 Deianira : 7, 5.
 Delphis : v. Sibylla.
 Democritus : 34, 3.9 ; 35, 4 ; 65,
 6.
 Diana : 9, 2 ; 18, 2.
 Dicaearchus : 65, 6.
 Didymus : 19, 2.
 Dinomachus : 28, 7.
 Diodorus : 28, 4.
 Diogenes : 34, 4.
 Dionysius : 20, 8.

 Elysium : 54, 3.
 Emmanuel : *39, 3.
 Empedocles : 34, 9 ; 35, 3.
 Ennius : 13, 3.
 Epicurus : 1, 1.2 ; 28, 6.7 ; 31,
 1.6 ; 65, 6.
 Epidaurus : 8, 2.
 Erichthonius : 9, 2.
 Erythraea : v. Sibylla.
 Esaias : 39, 3 (x 2).6 ; 41, 1 ;
 43, 6.
 Euhemerus : 13, 1.4 ; 14, 4 ; 19,
 4.
 Euphorbus : 31, 9.
 Europa : 11, 3.

Faula : 15, 3.
 Faunus : 17, 1.*3.
 Faustulus : : 15, 2.
 Febris : 16, 2.
 Fenta Fauna : 17, 1.
 Fides : 16, 1.
 Flora : 15, 3.
 Floralia : 15, 3.
 Fornax : 16, 2.
 Furies : 56, 1.

 Galilaea : 42, 3.
 Galli : 15, 5 (x 2).
 Galli (sacerdotes) : 8, 6.
 Gellius (A.) : 24, 5.
 Gnossus : *13, 4.
 Graeci : 46, 8.
 Graecia : 20, 8.

 Hebraei : 38, 3.
 Hellespontia : v. Sibylla.
 Hercules : 7, 2 ; 16, 2 ; 18, 9
 (x 2).
 Herillus : 28, 11.
 Hermes (Trismegistus) : 4, 4 ; 14,
 2.3 ; 15, 3 ; 37, 2.4.8 ; 66, 6.
 Herodes : 40, 8.
 Hesdras : 43, 2.
 Hesiodus : 23, 1.
 Hieremias : 39, 6 ; 41, 6 ; 43, 4.
 Hieronymus : 28, 4.
 Hierosolyma : 41, 6.7.
 Hippolytus : 9, 3.
 Homerus : 8, 3.
 Honos : 6, 6.
 Hystaspes : 68, 1.

 Iacob : *39, 6.
 Iapetus : 20, 12.
 Iesus : 37, 9 ; 38, 1.
 Inachus : 11, 4.
 India : 8, 5.
 Institutiones (Diuinae) : pr., 1.

Iohannes : 37, 8.
 Isis : 11, 4 ; 18, 5.
 Israhel : 39, *5.*6 ; 41, 8.
 Iudaei : 38, 3 ; 40.1.4.8 ; 41, 7 ;
 43.1.3. 44, 1.2.
 Iuno : 11, 4.
 Iuppiter (I. Capitolinus, I. Cre-
 ticus, I. Cyprius, I. Pistor) ;
 2, 7 ; 10, 1.4 ; 11, 2 ; 12, 2
 (x 2), 13, 2.*3.*4 (x 2) ; 15,
 5 ; 16, 3 ; 18, 1.10 ; 19, 2.4 ;
 20, 12 (x 2).

 Lamia : *17, 3.
 Lampsaceni : 18, 8.
 Laomedon : 7, 2.
 Larentinalia : 15, 2.
 Lares : 16, 2.
 Latium : 17, 1.
 Latona : 9, 1.
 Leda : 10, 2.
 Liber : 8, 5 ; 58, 2.
 Lindos : 18, 9.
 Libysa : v. Sibylla.
 Lucilius : 17, 3.
 Lucretius : 20, 4.
 Lupa : 15, 2.

 Malachiel : 43, 5.
 Marcellus : 15, 6.
 Maro : v. Vergilius.
 Mars : 8, 3.
 Mater Magna : v. Cybele.
 Megara : 7, 4.
 Melissa : 19, 2.
 Melisseus : v. Apollo.
 Mens : 15, 6.
 Mercurius : 2, 7 ; 8, 4 ; *14, 3.
 Messenius : 13, 1.
 Milesius : v. Apollo.
 Minerua : 2, 7 ; 9, 2.
 Moyses : 38, 3 ; 39, 6 ; 41, 4.
 Muta : 16, 2.

Neptunus : 2, 7 ; 12, 2 ; 58, 2.
 Noctes Atticae : 24, 5.
 Numa : 17, 2.*3.

 Occidens : 12, 2.
 Oetaeus mons : 7, 5.
 Olympus mons : 12, 2.
 Omphale : 7, 4.
 Optimus Maximus : v. Iuppiter.
 Oriens : 12, 2.
 Orpheus : 3, 2.
 Osee : 42, 2.
 Osiris : 18, 5.
 Ouidius : 3, 5.

 Pallor : 15, 6.
 Paradisus : 22, 2.4.
 Pauor : 15, 6.
 Pax : 16, 1.
 Pentadius : pr., 1.
 Peripatetici : 28, 8 ; 56, 2.
 Persae : v. Sibylla.
 Phrygia : v. Sibylla.
 Phrygia : 8, 6.
 Picus : 17, 1.
 Pietas : 16, 1.
 Pistor : v. Iuppiter.
 Plato : 4, 1 ; *24, 9 ; 33, 1 ; 35,
 5 ; 37, 4 ; 50, 5 ; 63, 1.2.4.8 ;
 64, 5 ; 65, 1.
 Pluto : 12, 2.
 Pollux : 8, 3.
 Polyandrium : 67, 7.
 Pompilius : v. Numa.
 Pontius Pilatus : 40, 8.
 Priamus : 7, 2.
 Priapus : 18, 8.
 Prometheus : 20, 12 (x 2).
 Proserpina : 9, 1 ; 18, 7.
 Pudicitia : 16, 1.
 Pyrrhonius : 28, 11.
 Pythagoras : 4, 3 ; 31, 7.9.
 Pythius : v. Apollo.

- Remus : 15, 2.
 Reuelatio : 37, 8.
 Rhodos : 18, 9.
 Robigo : 16, 2.
 Roma : 17, 2.
 Romani : *5, 2 ; 15, 1.5 ; 16, 4 ;
 40, 8 ; 50, 3.
 Romulus : 15, 2.
- Sacra Historia : 14, 2 ; 19, 4.
 Salomon : 37, 7 ; 39, 1 ; 40, 5 ;
 41, 8.
 Samia : v. Sibylla.
 Saturnus : 10, 1 ; 12, 2 ; *13, 4 ;
 14, 1.2.*3 ; 17, 1 ; 18, 2.3.11 ;
 19, 5 ; 20, 1 ; 58, 2.
 Seneca : 4, 3.
 Sibylla (Albunea, Cimmeria,
 Cumaea, Cumana, Delphis,
 Erythraea, Hellespontia, Libyssa,
 de Persis, Phrygia, Samia,
 Tiburs) : 5, 1.*2.3 ; 31, 6 ; 37,
 2.6 ; 65, 6 ; 68, 1.
 Sibyllini (libri) : *5, 2 ; 40, 3.
 Siculi : 18, 3.
 Socrates : 23, 2 ; 26, 2.5 ; 32,
 1.3.4 ; 35, 3.5.
 Spes : 16, 1.
 Stercutus : 16, 2.
 Stoici : 4, 3 (x 2) ; 21, 2 ; 33,
 6 ; 56, 2 ; 63, 7.
 Syria : 40, 8.
- Tarquitius : 8, 1.
 Tartarus : 54, 3.
- Tatius : 15, 4.
 Taurus : 18, 2.
 Tellus : 19, 3 (x 2).
 Terminus : 16, 3.
 Teucus : 18, 1.
 Thales : 4, 3.
 Thallus : 19, 5.
 Theodorus : 63, 2.
 Theseus : 8, 5.
 Thetis : 10, 3.
 Tiberis : 18, 2.
 Tiburs : v. Sibylla.
 Troia : 7, 2.
 Troicum bellum (Troianum b.) :
 *5, 2 ; 19, 5 ; 31, 9 ; 37, 7.
 Tullius : v. Cicero.
 Tullus Hostilius : 15, 6.
- Varro : 5, 1.
 Venus (V. calua) : 8, 4 ; 9, 1 ;
 15, 5.
 Vergilius (Maro) : 3, 4.
 Verrius : 15, 3.
 Vespasianus : 41, 7.
 Vesta : 19, 3.
 Virbius : *9, 3.
 Virtus : 15, 6.
 Vranus : 14, 2.*3.4.
 Vulcanus : 2, 7 ; 9, 2.
- Xenophanes : 34, 1.
- Zacharias : 41, 5.
 Zeno : 4, 3 ; 26, 2.6 ; 28, 5 ;
 33, 6 ; 34, 9.

III. INDEX THÉMATIQUE

Les références sont données au paragraphe et, le cas échéant, à la subdivision.

- âme* : sa « culture » : 55, 5 ; ne s'éteint pas avec le corps : 62, 4.7s. ; 63, 8 ; est immortelle : 64, 5s. ; 65.
- anges* : 22, 9s.
- colère* : 57, 1-2.
- conversion* : nécessaire pour le salut : 47.
- culte (vrai)* : identifié à la justice : 53.
- cultes païens* : leurs abominations inhumaines : 18.
- démons* : ne sont pas des dieux : 23 ; ont inventé l'astrologie, l'augurat, l'haruspicine : 23, 5s.
- deux voies* : 54.
- diable* : tente l'homme : 22, 3s.
- Dieu* : est unique : 2 ; 4 ; 5 ; ses attributs : 3 ; est créateur du monde : 3 ; est Père et Fils : 37 ; 44 ; nous donne la loi divine pour nous sauver : 54 ; 68.
- dieux païens* : leur impuissance : 20 ; sottise de l'adoration des statues : 20, 11s.
- éléments du monde* : ne sont pas des dieux : 21.
- épicuriens* : nient la Providence : 1.
- Esprit-Saint* : 42, 3s.
- evhémérisme* : les dieux païens ne sont que des hommes : 7 ; leurs actions le prouvent : 7-12 ; origine de l'erreur païenne : 14 ; les dieux particuliers des Romains : 15-17 ; origine datée des religions : 19.
- fiction poétique* : 12.
- fidélité* : 61.
- fin du monde* : 66s.
- fraternité humaine* : 54, 5s.
- homicide* : 59, 5.
- homme* : sa création : 22, 2s. ; devient mortel : 22, 5 ; est un animal sociable : 29 ; 60, 4s. ; est immortel : 65 ; son jugement et la seconde résurrection : 67.
- immortalité* : 30 ; ses modalités : 65.
- Institutions* : leur rapport avec l'Épitomé : praef.

Jésus-Christ : 37 ; sa naissance divine : 38 ; est Dieu et homme : 39 ; ses miracles et sa mort : 40 ; 41 ; sa résurrection : 42 ; son incarnation : 45 ; le scandale de la croix : 46 ; son retour à la Parousie : 67 ; le Jugement dernier : 67, 3s.

Juifs : 38 ; leur rejet : 44.

justice : 29 ; 50-53.

« *lapsi* » : 49, 3.

mal : 24 ; vient de l'ignorance du vrai Dieu : 54, 6s. ; est inférieur au bien : 63.

mariage : 59, 6 ; 61, 6-9.

mensonge : 59, 7.

millénarisme : 65-67.

miséricorde : 33 ; 60.

monde : sa beauté : 1 ; sa création : 37 ; 62 ; 64 ; est rationnel : 63.

monothéisme : a précédé le polythéisme : 20.

morale : fait l'objet d'un désaccord complet de la part des philosophes : 28.

passions : 56.

pénitence : sa nécessité : 43 ; 62.

persécuteurs : 47 ; 49-50 ; 61, 3-6 ; 68, 4 ; leur sottise : 48.

philosophes : leur sagesse est fautive : 25 ; ils se disputent entre eux, ruinant ainsi la philosophie : 27 ; passent en revue : 31-34 ; leur ignorance : 35 ; ignorent la justice : 51.

plaisirs : 57, 5s. ; 65 ; sont méprisables : 68, 5.

Providence : son existence : 1 ; 62, 5s. ; 63, 7.

prophètes : 38, 5 ; 39 ; 41.

religion : domaine d'élection de la liberté humaine : 49.

sage : doit être un modèle : 34, 5.

sagesse : échappe à l'homme : 26 ; est identifiée au culte du vrai Dieu : 36.

sensualité : 57, 3-4.

« *somme* » : les rapports entre Dieu, le monde et l'homme : 64, 1s.

souverain bien : selon les philosophes : 28 ; le vrai s. b. : 29.

spectacles : 58.

station droite de l'homme : 20, 4.9s.

vertu : 30 ; 57, 5s. ; 59 ; 65.

IV. INDEX DES PASSAGES PARALLÈLES DANS LES INSTITUTIONS

Ce qui concerne l'*Épitomé* est en caractères romains : en gras le paragraphe ; en maigre la ligne et, le cas échéant, certains mots du texte.

Ce qui concerne les *Institutions* est en italiques : on indique le livre, le chapitre et, le cas échéant, la subdivision et certains mots du texte.

- 1 1-7 = 1, 2, 1-4 || 8-14 = 1, 2, 5
- 2 1-35 = 1, 3, 1-24 || 1-5 = 1, 3, 1 (- *multorum*) || 5-9 = 4, 3, 7.11.13-23 || 9-20 = 1, 3, 1 (*nemo* -)3.18.19 || 9-11 = 1, 3, 18 (*nisi* - *constare*) || 11-12 = 1, 3, 20s. (- *pluribus posse*) || 13-17 : *haec non sunt in Inst.* || 17-20 = 1, 3, 19 || 20-35 = 1, 3, 4-18 (- *constare*) || 28-39 : *haec non sunt in Inst.* ; ad 31 (*non Iuppiter - Asclepius*), cf. *tamen* 4, 27, 12 (*uel quia - Aesculapi*) || 34-35 = 1, 3, 7s. (*uirtutis* -)
- 3 1-4 = 1, 3, 23 (- *subiectus*) || 5-6 = 1, 3, 14s. || 7 (*ut - prophetis*) = 1, 5, 1 || 7-8 (- *praedicatoribus*) = 1, 4, 1 || 8 (*poetae - philosophi*) = 1, 5, 2s. || 9-11 = 1, 5, 4-7 || 12-17 = 1, 5, 11 s. || 17-19 = 1, 5, 13
- 4 1-2 = 1, 5, 15 || 2-4 = 1, 5, 23 || 4-6 = 1, 5, 22 || 6-7 = 1, 5, 18 || 7-10 (*Thales - Zenon*) = 1, 5, 16-20 || 10 (*Seneca*) = 1, 5, 26s. || 11 (*Tullius*) = 1, 5, 24s. || 11-14 = 1, 5, 24 (*ab eo igitur - naturam*) || 14-22 = 1, 6, 2-5 || 22-26 : *locus non est in Inst.*
- 5 1-6 = 1, 6, 6-10 (*Cumanam*).12 || 6-12 = 1, 6, 10.11.13 (*confusi*).9 (*Erythraeam*) || 12-13 = 1, 6, 13 (*quindecimuiris* -) || 14-19 = 1, 6, 14 (*omnes - praedican*) - 16

- 6 1-4 = 1, 8, 1 || 4-9 = 1, 8, 3.5s. || 9-7, 3 = 1, 8, 8 (*illos igitur* -)
- 7 3-12 = 1, 9, 1.10 (*Laomedonti*) || 13-16 = 1, 9, 7 || 17-18 = 1, 9, 10 (*idem - interemit*) || 18-23 = 1, 9, 11
- 8 1-6 = 1, 10, 1s. || 6-9 = 1, 10, 3 || 9: *locus Ouidii non est in Inst.* || 9-11 = 1, 10, 4 || 11-14 = 1, 10, 5s. || 14-16 = 1, 10, 7; 1, 17, 9 (*androgynus*) || 16-20 = 1, 10, 8s. || 20-25 = 1, 17, 7
- 9 1-2 = 1, 17, 6 (*Ceres ... Latona*) || 2-5 = 1, 17, 9s. || 5-8 = 1, 17, 11-13 || 8 (*tamquam fungus*) = 7, 4, 3 || 8-13 = 1, 17, 15-17
- 10 1-6 = 1, 10, 10 || 5-7 = 1, 10, 11 || 7-8 = 1, 10, 12 (- *stuprum*) || 9-10 = 1, 10, 11 (*uirgines*) || 9-18 = 1, 11, 9-11.15s. (- *et nihili*) || 16-17 = 1, 10, 13
- 11 1-6 = 1, 11, 17.36 || 6-12 = 1, 11, 18 || 12-16 = 1, 11, 19 || 16-21 = 1, 11, 20s.
- 12 1-4 = 1, 11, 23-30 || 4-11 = 1, 11, 30-32.34s. || 5 = 1, 11, 35 (*mons Olympus*) || 11-17 = 1, 11, 23 (28s.)-30
- 13 1-9 = 1, 11, 33s. (- *uerba sunt*) || 9-11 = 1, 14, 6 || 11-19 = 1, 11, 45s. || 19-20 = 1, 11, 44
- 14 1-5 = 1, 11, 50-54 || 5-9 = 1, 11, 61 || 9-13 = 1, 13, 14 || 14-15 = 1, 18, 1s.6 (*stultissime*).18-25
- 15 1-10 = 1, 20, 1s. 4-6 || 10-12 = 1, 20, 11 (- *inposuit*) || 12-14 = 1, 20, 27 || 15-18 = 1, 20, 33 || 18-21 = 1, 20, 11-13
- 16 1-4 = 1, 20, 24-25 (*fides - pudicitia*) || 3-4 = 1, 20, 18 (*non enim - collocatae*) || 5-6 = 1, 20, 19-20 (*atquin - extra hominem*) || 6 (*Robiginem - Febrem*) = 1, 20, 17 || 7 = 1, 20, 24 (*falsas consecrationes*) || 8-12 = 1, 20, 35s. (- *induxit*) || 13-14 = 1, 20, 34.36 || 14-19 = 1, 20, 37-42
- 17 1-5 = 1, 22, 9.11 (- *nominant*) || 9 = 1, 22, 1.4 || 9-16 = 1, 22, 13 || 17-20 = 1, 17, 1s. || 20-21 = 1, 15, 16s.

- 18 1-3 = 1, 21, 1 || 3-5 = 1, 21, 2s. || 5-7 = 1, 21, 6 || 7-10 = 1, 21, 9.13 || 10-15 = 1, 21, 16-18 || 15-22 = 1, 21, 19-22 || 22-25 = 1, 21, 24 || 25-28 = 1, 21, 25-28 || 28-33 = 1, 21, 31-36 || 33-36 = 1, 21, 38 || 36-41 = 1, 21, 39s.
- 19 1-3 = 1, 22, 18 || 9 = 1, 22, 19 || 9-10: *locus Vergilii non est in Inst.* || 10-18 = 1, 22, 20-24 || 18-25 = 1, 23, 1s.4 (*ab excidio* -).5
- 20 1-4.6-8 = 5, 5, 2s.13 || 4-5 = 2, 1, 4 || 5-6 (*commutatio saeculi*) = 5, 6, 11s. || 9-12.16-19 = 2, 1, 14s. (- *erexit*) || 12-15 = 2, 3, 10 || 16-19 = 2, 3, 9; 2, 4, 6 (*quae igitur - possunt*) || 19-23 = 2, 4, 1 (- *fierent*).5s. || 24-26 = 2, 4, 8s.15 || 26-31 = 2, 4, 16-26 || 31-44 = 2, 1, 16-19; 2, 2 *passim* || 35.36 = 2, 1, 4 (*ueri parentis*).5 (*uero ... deo*) || 40-44 = 2, 17, 6 (*esse autem - inbecillius*) || 44-51 = 2, 10, 5.11 (*apparet* -).13 || 45-47 = 1, 22, 21; 5, 6, 6 || 51-61 = 2, 6, 2s. (*tanta - fulserint*).6 || 61-62 = 2, 2, 17
- 21 1-4 = 2, 5, 4-6 || 4-8 = 2, 5, 7.8s. || 8-17 = 2, 5, 10-23 || 17-21 = 2, 3, 7; 2, 4, 7
- 22 1-7 = 2, 7, 7.14; 2, 8, 1 || 7-8 (*cum - condidisset*) = 2, 8, 8-71 || 8-9 (*caelum - adornasset*) = 2, 9, 2s. || 9 (*terram - animalibus*) = 2, 10, 1 || 10-11 (*tum - figuratum*) = 2, 10, 2s. || 11 (*inspirauit ad uitam*) = 2, 11, 19; 2, 12, 3 || 11-16 = 2, 12, 15s. || 16-17 (*serpens - ministris*) = 2, 16, 11s. (*serpens - in figura sua*) || 17-26 = 2, 12, 17-19 || 27 = 2, 12, 20 (*mors - sententiam*) || 27-32 = 2, 12, 21; 2, 13, 3 || 32-34.35 = 2, 8, 5 (*liuorem*); 2, 8, 6 || 35-38: *haec non sunt in Inst.* || 38-42 = 2, 13 || 42-53 = 2, 14, 1-4. 8.11 (*in solacium perditionis*)
- 23 1-40 = 2, 14-16 *passim* || 1-3 = 2, 14, 7 || 3-5 = 2, 14, 8 || 5-8 = 2, 14, 9 || 8-11 = 2, 14, 12 || 11-15 = 2, 16, 3.5.15 || 15-19 = 2, 16, 9s. || 19-22 = 2, 16, 1s. || 22-25 = 2, 14, 10 || 25-26 = 2, 16, 1 || 26-27 = 2, 14, 6 (*et - temperare*); 2, 16, 2 || 27-31 = 2, 16, 10 || 31-36 = 2, 14, 14; 2, 16, 14 (*prodigiis - uenerationem*) || 36-38 = 2, 16, 11 (*sacrilogos*) || 38-40 = 2, 16, 9s.20
- 24 1-13 = 2, 17, 1 || 3 (*daemoniarchen*) = 2, 14, 6 || 5-6: § 1 *loci post* 2, 8, 6 *in codd.* RSg || 13-41: *locus non est in Inst.* || 39-41: § 4 *loci post* 2, 8, 6 *in codd.* RSg || 42 (*quod*

- saepè dixi)-47 = 2, 17, 1; 3, 29, 13-20; 5, 7, 3-10; 5, 22, 11-17; 6, 3, 4 (*passim*); 6, 5, 12; 6, 15, 5-9; 6, 22, 2s.; 7, 4, 12; 7, 5, 7s.
- 25 1-10 = 2, 17, 12 || 1-4 = 2, 17, 6 || 4-6 = 2, 17, 8-9 || 6-10 = 2, 17, 10-12 || 11-19 = 2, 19, 3-6; 3, 2, 1; 3, 1, 5-8.13-16 || 19-40 = 3, 2, 3-10 || 35-40 = 3, 16, 7s.
- 26 1-2 = 3, 3, 1 || 2-4 (*philosophorum principes*) = 3, 4, 2 || 4-5 = 3, 3, 7; 3, 4, 1 || 6-7 = 3, 13, 9s. || 8-21 = 3, 3, 15-16 || 21-26 = 3, 4, 1-2 (- *sublata est*); 3, 4, 11s. || 22 (*id - ignorat*) = 3, 3, 8
- 27 1-7.16-19 = 3, 4, 3s.9s. || 7-16 = 3, 4, 11 - 3, 5, 8 || 19-20 (*at - labat*) = 3, 6, 5s. || 20-22 = 3, 7, 1-5
- 28 1-2 = 3, 7, 6 || 1-6 = 3, 9, 1 || 3-5 = 3, 8, 3 || 6-9 = 3, 9, 2s. || 9-12 (*Aristippus*) = 3, 7, 7; 3, 8, 6-10 || 12-17 (*Hieronymi, Diodori*) = 3, 7, 7; 3, 8, 13s.; 3, 10, 1s. || 17-20 (*Zeno*) = 3, 7, 8; 3, 8, 20-23 || 21-22 (*Epicurus*) = 3, 7, 7; 3, 8, 5 || 22-25 = 3, 10, 1s. || 25-30 (*Dinomachus et Callipho*) = 3, 7, 7; 3, 8, 15 || 30-38 (*Peripatetici*) = 3, 7, 7; 3, 8, 16-19 || 38-44 (*stoici*) = 3, 7, 8; 3, 8, 32-37; 3, 11, 9 || 44-47 (*Aristoteles*) = 3, 7, 8; 3, 8, 38-42 || 47 (*Herillus*)-58 = 3, 7, 8; 3, 8, 24-31 || 58-65 = 3, 7
- 29 1-39 = 3, 11s.; 6, 9-12 || 1-2 = 3, 9, 1 (- *bonum*) || 2-8 = 6, 25, 8-9 || 8 (*cum - commune*) = 6, 10, 9-10; 6, 17, 20 || 10-14: *haec non sunt in Inst.* || 14-21 = 3, 9, 19 || 17-27 = 3, 12, 28s. || 22-23 = 3, 13, 10 || 23-25 (*quid deo - religionem*) = 3, 9, 11. 13.17.19; 3, 10, 1.14 || 23-25 (*quid homini - caritatem*) = 3, 9, 19 || 27-30 = 6, 25, 8s.; 6, 9, 22; 3, 11, 9 (*quia uis - posita est*) || 30-39 = 3, 11, 7s.12-14; 6, 10-12; 6, 17, 5-10
- 30 1-6 = 3, 11, 9-16; 3, 12, 7-8 || 6-10 = 3, 12, 10-18 || 11-13 (*tantum - sumus*) = 3, 12, 19-25 || 13-15 = 3, 12, 25-27 || 15-16 (*de - disseremus*) = 3, 13, 1-3 || 16-18 = 3, 13, 4-5 || 18-24 = 3, 16, 6-7
- 31 1-2 = 3, 17, 1 || 2-3 = 3, 17, 16 || 7 (*nihil - curat*) = 3, 17, 4 || 11 (*nunc - sustulisti*): *hoc non est in Inst., cf. tamen* 3, 17, 39 (*haec - docet*) || 11-20 = 3, 17, 21-27 || 21 (*quid -*

- facit*) = 3, 17, 30-43 || 24 (*ipsae - prophetarum*) = 3, 19, 3 || 26-29 = 3, 18, 1-3 || 32 (*suem uel canem*) = 3, 8, 9 || 32-38 = 3, 18, 15-17; 7, 23, 8 || 39-40 = 3, 19, 19 (*sed uidelicet - commeare*)
- 32 1-7 = 3, 20, 1s. || 3-6 = 3, 20, 5-8 || 4 (*physicos*) = 3, 21, 1 || 8-9 = 3, 20, 10 || 14 (*quam - repudiauit*) = 3, 20, 12 (*sed nimirum - seruiendum*) || 15-21 = 3, 20, 15-17
- 33 1-18 = 3, 21, 2-10 || 18-22 = 3, 22, 10s. || 22-32 = 3, 23, 8-10 || 25-28 = 6, 10, 11 || 28-32 = 6, 10, 2-4 || 33-43: *haec non sunt in Inst.*
- 34 1-5 = 3, 23, 12s. || 6-9 = 3, 24 || 9-10 (*Anaxagoras*) = 3, 23, 11 || 11-12 = 3, 23, 4 || 19-21 = 3, 15, 20s. || 23-26 = 3, 15, 15.19 || 26-44 = 3, 18, 5-10
- 35 1-12 = 3, 28, 10-13 || 4-6 (*neque - doctores*) = 3, 29, 19 || 7-8 (*Socraten*) = 3, 28, 17 || 12-13 = 3, 28, 14-22 || 14-20 = 3, 30, 1-8; 4, 1, 12 (- *conprehendi*) || 14-15: *Platonis locus non est in Inst.*
- 36 1-4 = 3, 30, 9s. || 4-5 (*et quidem - dicendum est*) = 4, 3, 10 || 5-20 = 4, 3, 3-10; 4, 4, 1-4
- 37 1-2 = 4, 5, 1; 4, 10, 4 (*quid - uersari*) || 2-5 = 4, 6, 1 || 6 (*ratio - sapientia*) = 4, 9, 1 || 6 (*sermo*) = 4, 8, 6 || 7-9 = 4, 6, 9 || 9-12 = 4, 6, 2 || 12-13 = 4, 8, 16 *hic de Platone locus non est in Inst.* || 14-25 = 4, 6, 5 || 25 (*prophetæ*) = 4, 6, 3 || 26-27 (*Solomon*) = 4, 6, 6-8 || 26-29 = 4, 8, 13s. (- *hymnorum*) || 30-31 (*huius - patri*).32-33 (*Hermes*) = 4, 7, 2.3 (*οὐ - λαληθησῶναι*) || 30-31: *locus non est in Inst.* || 33-39 = 4, 7, 4-8; 4, 12, 6 (*Iesus - saluator*).9
- 38 4-7 = 4, 8, 1s. || 9-11 = 2, 16 || 12-16 = 4, 10, 5s. || 16-17 (*Iudaei*) = 4, 10, 14 || 18-20 = 4, 10, 11s. || 20-27 = 4, 11, 1s. || 27-29 = 4, 11, 3 || 29-32 = 4, 11, 7 || 32-49 = 4, 11, 14 - 4, 12, 1; 4, 13, 1 || 38 (*humanum corpus*) = 4, 12, 7 || 40-45 = 4, 13, 2-6; 4, 25, 3s.
- 39 2-5 = 4, 12, 3 || 5-6 = 4, 12, 4 || 6-7 = 4, 12, 7 (*Emmanuel - deus*) || 7-11 = 4, 13, 5s. || 11-15 = 4, 13, 7 || 15-20 = 4, 13, 8 || 20-24 = 4, 13, 10 || 24-27 = 4, 13, 4

- 40 1-5 = 4, 15, 1.4.12 || 5-12 = 4, 15, 6-11 || 12-17 = 4, 15, 16-25 || 17-22 = 4, 16, 5.12 || 22-38 = 4, 16, 7-10 || 38-40 = 4, 16, 17; 4, 18, 1s. || 40 (comprehensum).45-55 = 4, 17, 1s.; 4, 18, 4 (obicientes) || 55-56: hoc non est in Inst. || 56-60 = 4, 19, 2
- 41 1-5 = 4, 18, 13 || 5-7 = 4, 18, 16 || 7-11 = 4, 18, 14 || 11-13 = 4, 18, 18 || 13-17 = 4, 18, 30 || 17-21 = 4, 18, 29 || 22-26 = 4, 19, 3 || 26-29 = 4, 19, 4 || 30-35 = 4, 21, 2 (sed et futura -) || 35-45 = 4, 18, 32s. || 45-47 = 4, 16, 17 (ut aduenerat)
- 42 1-5 = 4, 19, 6s. || 5-8 = 4, 19, 8 || 8-13 = 4, 19, 9 || 13-21 = 4, 20, 1; 4, 21, 1s. (- confirmari) || 21-28 = 4, 12, 12 || 28-31 = 4, 12, 17
- 43 1-4 = 4, 12, 21 || 4-6 = 4, 18, 23 || 6-10 = 4, 18, 22 || 10-12 = 4, 20, 11 || 12-16 = 4, 20, 7 || 16-20 = 4, 11, 8 || 20-22 = 4, 11, 10 || 22-27 = 4, 20, 12
- 44 4-8 = 4, 28, 1s. || 10-25 = 4, 29 || 12 (prophetas)-15 = 4, 29, 10-12 || 15-21 = 4, 29, 1-4.8s.13 || 21-25 = 4, 29, 13-15
- 45 1-24 = 4, 22-25; 4, 26, 24-27 || 1-9 = 4, 22, 2s.; 4, 23, 1-7 || 9-14 = 4, 23, 8s. || 10-12 (contumax, praesenti opere) = 4, 23, 7; 4, 24, 10 (contumacia - exemplo) || 14-24 = 4, 23, 10 - 4, 24, 17; 4, 25, 1
- 46 1 = 4, 26, 1 || 1-10 = 4, 26, 29s. || 10-14 = 4, 26, 31-33 (- redderetur) || 14-21 = 4, 26, 33 (illa quoque -) || 21-28 = 4, 27, 1s.3-5; 5, 21, 3-5 || 28-31 = 4, 27, 6-15 || 30-31 (quos - negant) = 4, 27, 15 (Homero)
- 47 1-8 = 4, 28, 1s.; 3, 30, 3-8 || 8-13 = 5, 1, 1.3-7 || 13-21 = 5, 9, 2-8 || 26-27 = 5, 21, 1
- 48 1-50 = 5, 19, 1-24 || 1 = 5, 19, 20 (sed - sacra) || 2-11 = 5, 20, 2 || 4-6 = 5, 20, 4 || 14-18 = 5, 20, 10 || 23-33 = 5, 20, 5s.7s. || 24-27 = 5, 19, 22s. || 26-27 = 5, 19, 6 || 29-33 = 5, 19, 11 || 29-30 = 5, 19, 6-8 || 30-31 = 5, 19, 11 (uerbis - uerberibus) || 34-41: haec non sunt in Inst. || 41-44 = 5, 20, 5 (- recusanti) || 44-50 = 5, 12, 3s. (si uobis -

- amplectimur); 5, 13, 10s. || 48-49: Vergilius locus non est in Inst.
- 49 4-8 = 5, 19, 23.11 (non est - potest) || 8-16 = 5, 13, 6-10 (- redeant) || 16-36 = 5, 11, 11-17 || 19-21 = 5, 9, 12 || 26 = 5, 9, 10 || 30-36 = 5, 9, 13s.; 5, 19, 6s.17
- 50 1-8 = 5, 19, 3-5 || 8-15 = 5, 20, 12-14 || 15-20 = 5, 19, 7s. (- inpiorum) || 20-24 (aequitatem).32-36 = 5, 14, 5 (ut Aristotelen - patronos); 5, 14, 7-13.15; 5, 14, 19 - 5, 15, 2; 5, 17, 4s. || 24-28: locus non est in Inst. || 28-32.34-35 = 5, 14, 16-20 (cf. 18 nemo deo - iustitia indiget) || 32-36 = 5, 15, 1 || 36-42 = 5, 14, 3-5; 5, 16
- 51 3-5 = 5, 18, 14-16 || 5-34 = 5, 16 || 5-7 = 5, 14, 12s. || 7-17 = 5, 16, 3s. || 18-23 = 5, 16, 7s. || 23-34 = 5, 16, 9-11
- 52 1 (Acuta ista sane) = 5, 16, 13 (arguta - sunt) || 1-2 (sed - possumus) = 5, 17, 2-8 || 2-22 = 5, 14, 2; 5, 17, 1; 5, 19, 7-8 (nomina - inmutent, bonis - imponere) || 3-18 = 5, 17, 25-28 || 19-22 = 5, 17, 10.20-22.27.31 || 22-32 = 5, 18, 1-3 || 36-46 = 5, 18, 8-13.16 || 46-50 = 5, 23
- 53 1-27 = 6, 25 || 1-3 = 6, 1, 2 (- coli oporteat) || 4-9 = 6, 1, 5s.; 6, 2, 1s. || 9-11.13-14 = 6, 2, 3-5 || 15-21 = 6, 1, 4; 6, 2, 12s. || 22 (nam quid hostiae) = 6, 2, 9 || 24-28 = 6, 2, 14
- 54 1-3 = 6, 3, 1 || 3-4 (- uoluerunt) = 6, 3, 2 (- uitiorum) || 4-5 = 6, 3, 4-6 (- spectat); 6, 3, 9 (ad - rettulerunt) || 5-8 = 6, 3, 9 (poetae - proposuerunt) || 8-9 = 6, 3, 10s. || 10-13 = 6, 4, 1s. 5 || 13-14 (tenenda - uitam) = 6, 4, 14 || 14-16 = 6, 9, 1 || 14-20 = 6, 9, 24; 5, 18, 14-16 || 21-29 = 5, 6, 12; 6, 9, 24 - 6, 10, 6.8 || 29-32 = 5, 5, 9.13s.; 5, 6, 10s. || 32-40 = 5, 9, 15-17 (- profanent) || 40-42 (cum communi) = 6, 9, 2s. (gentis - utile) || 42-43 (sed - submoueat) = 6, 9, 5 || 46-48 = 5, 9, 17 (si qui iudices -) || 49-51 = 5, 8, 6; 5, 5, 11.
- 55 1-9 = 5, 7, 1s. || 3 (religionem... misericordiam) = 6, 10, 2 (sed - nominatur) || 5-6 (legemque diuinam) = 6, 8, 6 (- caelestis) || 6 (quae - copulat) = 6, 10, 2 || 7 (tradente ipso domino) = 6, 8, 12 || 9-11 = 6, 10, 1 || 12-18 = 6, 23, 32

- (*nos ipsos* -) || 18-20 = 5, 17, 21.31 ; 5, 22, 5 ; 6, 18, 12 || 20-21 (*primum - prodesse*) = 6, 11, 2 (*ergo si - necesse est*) || 21-25 = 6, 15, 8s.
- 56 1-6 = 6, 19, 4 ; 6, 13, 8-10 ; 6, 15, 5s. || 6-38 = 6, 14, 2s.7s.15 ; 6, 16, 1-6 ; 6, 17, 9 ; 6, 19, 1 || 7-8 = 6, 15, 8s. || 13-15 (- *inseuit*) = 6, 15, 3s. || 13-20 = 6, 16, 7s. ; 6, 17 ; 6, 19, 5 || 18-20 = 6, 14, 3s || 20-26 = 6, 16 10 (*irasci*) ; 6, 19, 6-10 || 26-30 = 6, 16, 10 (*cupere*) ; 6, 19, 6.9s. ; 6, 17, 10.14 || 30-34 = 6, 16, 9s. (*libidine commoueri*) ; 6, 19, 6.9s. || 34-57, 2 = 6, 16, 11 ; 6, 17, 9.12 ; 6, 19, 11.
- 57 1-4 = 6, 18, 17-26. 29-32 || 4-7 = 6, 12, 33-36 || 7-8 = 6, 23, 13s. || 9-12 : *hoc non est in Inst.* || 14-16 = 6, 20, 1 || 16-22 = 6, 20, 2-5 || 19-22 = 6, 22, 3-5 || 23-24 = 6, 22, 1 || 24-26 : *haec non sunt in Inst.* || 27-36 = 6, 21 || 36-40 = 6, 20, 6s. || 40-42 = 6, 23, 5s.
- 58 1-3 = 6, 20, 8s. || 3-8 = 6, 20, 34-36 || 8-20 = 6, 20, 10-14.26 || 20-29 = 6, 20, 27-31 || 29-36 = 6, 20, 32s.
- 59 1-4 = 6, 18, 2-4 || 5-6 = 6, 18, 10 || 6-8 : *haec non sunt in Inst.* || 8-10 = 6, 12, 11 ; 6, 18, 4-6 || 10-12 = 5, 22, 4-10 || 13-16 = 6, 18, 7-9 || 16-19 : *haec non sunt in Inst.* || 19-21 = 6, 18, 10 || 21-26 = 6, 20, 15 (*non enim* -)17 || 26 = 6, 20, 18-23 || 27 (*nec - damnare*) = 3, 18, 5-10 || 27-32 = 6, 23, 13-25 || 33-37 = 6, 18, 4-6 || 37-39 : *haec non sunt in Inst., cf. tamen ad 1, 15, 13s.*
- 60 1-9 = 6, 10, 2-4 || 3-4 : *hoc non est in Inst.* || 9-11 = 6, 10, 4-6 || 11-13 = 6, 10, 11s.17 || 14-15 : *hoc ipsum non est in Inst., similia sunt 5, 12, 4 ; 6, 19, 8 (ex. ipsius dei praeceptis...)* || 15-21 = 6, 10, 10.24s. || 21-22 = 6, 12, 3.32 ; 6, 11, 15 || 24 = 6, 12, 6-12 || 25 = 6, 12, 21-23 || 26-27 = 6, 12, 16 || 28 = 6, 12, 24s. || 29-36 = 6, 12, 24 (*summae* -).31.39-41 || 36-40 = 6, 12, 33-36.
- 61 1-19 = 6, 17, 5-9. 24-26 || 2 = 7, 26, 9 || 20-23 = 6, 4, 17 || 24-34 = 6, 23, 13-25.29-32 || 34-36 = 6, 23, 33 || 36-45 = 6, 23, 34-36 || 41-42 = 6, 24, 11-20 (- *peruia est*) || 43-45 = 6, 25, 1-7.15.

- 62 1-13 = 6, 13, 2 (*deus enim* -) -5 (*-oneratus est*) ; 6, 24, 1-10.21-23 || 13-25 (- *suscipit*) = 6, 25, 12-16 || 17 (*humilitas*) = 6, 24, 25 (*sit humilis*) || 18-19 : *hoc non est in Inst.* || 21-26 = 6, 24, 26-29 || 26-64, 27 = 7, 1-5 || 25-26 = 7, 1, 3s. || 28-32 = 7, 2, 2s.7-11 || 32-41 = 7, 3, 20-26 || 46-52 = 7, 3, 1-19 || 49-55 = 7, 7, 1-5.14 || 53-55 = 7, 3, 14.
- 63 2-4 = 7, 3, 12 || 4-26 : *haec non sunt in Inst., ad 5-11, cf. tamen 7, 4, 11* || 26-31 = 7, 4, 4-9 || 32-37 = 7, 3, 4.13.25 || 37-44 = 7, 7, 12 ; 7, 8, 2 || 45-50 = 3, 19, 19s.
- 64 1-10 = 7, 5 ; 7, 6, 1.9 || 1-3 = 7, 7, 1.14 || 11-19 = 7, 4, 18s || 19-21 = 7, 5, 1s. || 21-27 = 7, 5, 3-6.27 || 21-24 (*ut cum - mundo*) = 7, 5, 9-13 (- *praeparauit*) || 30-32 = 4, 28, 2s. (- *accepit*) || 32-37 = 7, 7, 12 ; 7, 8, 2 || 37-40 = 7, 5, 27 || 38-40 = 7, 8, 1.
- 65 1-10 = 7, 8, 3-6 || 10-21 = 7, 9, 15-18 || 21-29 = 7, 9, 10-12 || 29-33 = 7, 9, 13s. || 33-40 = 7, 13, 1-8 || 41-43 = 7, 14, 1 || 43-44 = 7, 14, 6 || 45 (*id - proximo est*) = 7, 14, 3 (*cuius - ostendam*) || 52 (*caelestium* -)58 = 7, 14, 4-6.11s.
- 66 1-2 = 7, 14, 15-17 || 2-13 = 7, 15, 7-11 || 3-14 = 7, 17, 9 || 13-20 = 7, 16, 1-8 (- *pisces*) || 30-37 (- *breuiabitur*) = 7, 16, 8 (*prodigia* -)10 || 37-38 : *hoc locus Trismegisti non est in Inst., cf. tamen 7, 14, 16* || 38-43 = 7, 17, 1 (- *conclusionem*).2 (*alter - deleat*) || 43-48 = 7, 16, 12-14 || 48-57 = 7, 17, 4-7 || 48-50 = 7, 17, 8 || 57-58 = 7, 16, 14 (*de cultoribus* -) || 58-62 = 7, 17, 10s. ; 7, 19, 2 (- *liberatorem*).
- 67 1-7 = 7, 19, 2 (*tum* -)7 || 7-10 = 7, 24, 5 || 8-11 = 7, 19, 8 || 11-17 = 7, 20, 1 ; 7, 24, 1-4.6 || 17-26 = 7, 24, 7s. || 19-20 (*tunc-uespertina*) : *hoc non est in Inst.* || 26-27 = 7, 24, 15 (- *uitam*) || 28-30 = 7, 26, 1 || 31-39 (- *mortuorum*) = 7, 26, 2-4 (- *ossibus tecta*) || 40 (*Polyandriion*) : *locus non est in Inst.* || 40-48 = 7, 26, 5-7.
- 68 1-4 = 7, 18, 1 (*prophetarum*).2 (*Hystaspes*).3s. (*Hermes*).5-8 (*Sibyllae*) ; 7, 26, 8 (*prophetarum*) || 4-23 = 7, 27, 1-16.

V. INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

On ne trouvera ici que les références complètes des ouvrages, articles ou collections plusieurs fois cités sous une forme abrégée. Pour ceux qui n'apparaissent qu'une fois, les références sont données *ad loc.* Une bibliographie de Lactance figurera dans l'*Introduction Générale*.

BIDEZ-CUMONT = J. BIDEZ et F. CUMONT, *Les mages hellénisés*, t. 1-2, Paris 1938.

BRANDT, *Prosaschriften* = S. BRANDT, *Ueber die Entstehungsverhältnisse der Prosaschriften des Lactantius und des Buches « De mortibus persecutorum »*, Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften in Wien, Phil.-Hist. Klasse, 125, 1892, Abh. 6.

BRAUN = R. BRAUN, *Deus Christianorum*, Paris 1962.

CH = *Corpus Hermeticum*, éd. A.D. Nock et A.S. Festugière, CUF, t. 1-4, Paris 1954-1960.

CLA = E.A. LOWE, *Codices Latini Antiquiores*, t. 1-11 et suppl., Oxford 1934-1971.

CSEL = *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*, Vienne.

CUF = *Collection des Universités de France*, Paris.

DAMMIG = J. DAMMIG, *Die Divinae Institutiones des Laktanz und ihre Epitome (ein Beitrag zur Geschichte und Technik der Epitomierung)*, Diss. phil. Münster, 1957. Ce livre introuvable en France nous a été prêté directement par la Bibliothèque Universitaire de Münster.

DACL = *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, Paris.

DLAC = A. BLAISE, *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*, Turnhout 1954.

- GERHARDT = M. GERHARDT, *Das Leben und die Schriften des Lactantius*, Diss. phil. Erlangen, 1924.
- HECK, « Bemerkingen » = E. HECK, « Bemerkingen zum Text von Lactanz, *De opificio Dei* », *VChr* 23, 1969, p. 273-292.
- HECK, *DZ* = E. HECK, *Die dualistischen Zusätze une die Kaiseranreden bei Lactantius (Untersuchungen zur Textgeschichte der « Divinae Institutiones » und der Schrift « De opificio dei »)*, Abhandlungen der Heidelberger Akademie der Wissenschaften, Phil.-hist. Klasse, Heidelberg 1972.
- HECK, « *Iustitia* » = E. HECK, « *Iustitia civilis – iustitia naturalis* : à propos du jugement de Lactance concernant les discours sur la justice dans le *De republica* de Cicéron », *Lactance et son temps*, p. 171-184.
- Lactance et son temps* = *Lactance et son temps, Recherches actuelles*. Actes du 4^e colloque d'études historiques et patristiques, Chantilly 1976, édités par J. FONTAINE et M. PERRIN (*Théologie historique* 48), Paris 1978.
- LAUSBERG = M. LAUSBERG, *Untersuchungen zu Senecas Fragmenten*, Berlin 1970.
- LEUMANN = M. LEUMANN, J.B. HOFMANN et A. SZANTYR, *Lateinische Syntax und Stilistik*, Munich 1965.
- LOI = V. LOI, *Lattanzio nella storia del linguaggio e del pensiero teologico pre-niceno*, Zurich 1970.
- MONAT = P. MONAT, *Lactance et la Bible, Une propédeutique latine à la lecture de la Bible dans l'Occident constantinien*, t. 1-2, Paris 1982.
- PERRIN, « Arnobe » = M. PERRIN, « Lactance, lecteur d'Arnobé dans l'Épitomé des *Institutiones* ? », *REAug* 30, 1984, p. 36-41.
- PERRIN, « Ch. 24 » = M. PERRIN, « A propos du chapitre 24 de l'Épitomé des *Institutiones* de Lactance », *REAug* 27, 1981, p. 24-37.
- PERRIN, *L'homme* = M. PERRIN, *L'homme antique et chrétien. L'anthropologie de Lactance – 250-325 (Théologie historique* 59), Paris 1981.
- PERRIN, « Platon » = M. PERRIN, « Le Platon de Lactance », *Lactance et son temps*, p. 203-231.
- PICHON = R. PICHON, *Lactance*, Paris 1901.
- RAC = *Reallexikon für Antike und Christentum*, Stuttgart.

- REAug = *Revue des Études Augustiniennes*, Paris.
- REL = *Revue des Études Latines*, Paris.
- RHR = *Revue de l'Histoire des Religions*, Paris.
- ROSCHER = W.H. ROSCHER, *Lexikon der griechischen und römischen Mythologie*, t. 1-7, Leipzig 1884-1893.
- STANGL = T. STANGL, « Lactantiana », *Rheinisches Museum* 70, 1915, p. 224-252 ; 441-471.
- SC = *Sources Chrétiennes*, Paris.
- TLL = *Thesaurus Linguae Latinae*, Munich.
- TU = *Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur*, Leipzig.
- VChr = *Vigiliae Christianae*, Amsterdam.
- WLOSOK = A. WLOSOK, *Lactanz und die philosophische Gnosis. Untersuchungen zu Geschichte und Terminologie der gnostischen Erlösungsvorstellung*, Heidelberg 1960.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
I. Authenticité	7
II. Datation	14
III. Analyse	17
IV. Genre littéraire : méthode et pratique de Lactance	21
V. Manuscrits et établissement du texte	37
VI. Éditions et traductions.....	42
VII. Étude critique des passages litigieux.....	44
CONSPECTVS SIGLORVM.....	54
TEXTE ET TRADUCTION.....	55
NOTE COMPLÉMENTAIRE	274
INDEX.....	275
I. Index scripturaire	277
II. Index des noms propres.....	279
III. Index thématique	283
IV. Index des passages parallèles dans les <i>Institutions</i>	285
V. Index bibliographique	295

SOURCES CHRÉTIENNES (1-335)

Fondateurs : H. de Lubac, s.j.

† J. Daniélou, s.j.

C. Mondésert, s.j.

Directeur : D. Bertrand, s.j.

Directeur-adjoint : J.-N. Guinot

Dans la liste qui suit, dite « liste alphabétique », tous les ouvrages sont rangés par nom d'auteur ancien, les numéros précisant pour chacun l'ordre de parution depuis le début de la collection. Pour une information plus complète, on peut se procurer deux autres listes au secrétariat de « Sources Chrétiennes » – 29, rue du Plat, 69002 Lyon (France) – Tél. : 78.37.27.08 :

1. la « liste numérique », qui présente les volumes et leurs auteurs actuels d'après les dates de publication ; elle indique les réimpressions et les ouvrages momentanément épuisés ou dont la réédition est préparée.
2. la « liste thématique », qui présente les volumes d'après les centres d'intérêt et les genres littéraires : exégèse, dogme, histoire, correspondance, apolo-gétique, etc.

- ACTES DE LA CONFÉRENCE DE.
CARTHAGE : 194, 195, 224.
- ADAM DE PERSEIGNE.
Lettres, I : 66.
- AELRED DE RIEVAULX.
Quand Jésus eut douze ans : 60.
La vie de recluse : 76.
- AMBROISE DE MILAN.
Apologie de David : 239.
Des sacrements : 25 bis.
Des mystères : 25 bis.
Explication du Symbole : 25 bis.
La Pénitence : 179.
Sur saint Luc : 45 et 52.
- AMÉDÉE DE LAUSANNE.
Huit homélies mariales : 72.
- ANSELME DE CANTORBÉRY.
Pourquoi Dieu s'est fait homme :
91.
- ANSELME DE HAVELBERG.
Dialogues, I : 118.
- APOCALYPSE DE BARUCH : 144 et 145.
- ARISTÉE (LETTRE D') : 89.
- ATHANASE D'ALEXANDRIE.
Deux apologies : 56 bis.
Discours contre les païens : 18 bis.
Voir « Histoire acéphale » : 317.
- Lettres à Sérapion : 15.
Sur l'Incarnation du Verbe : 199.
- ATHÉNAGORE.
Supplique au sujet des chrétiens :
3.
- AUGUSTIN.
Commentaire de la première Épître
de saint Jean : 75.
Sermons pour la Pâque : 116.
- BARNABÉ (ÉPÎTRE DE) : 172.
- BASILE DE CÉSARÉE.
Contre Eunome : 299 et 305.
Homélies sur l'Hexaéméron : 26
bis.
Sur l'origine de l'homme : 160.
Traité du Saint-Esprit : 17 bis.
- BASILE DE SÉLUCIE.
Homélie pascale : 187.
- BAUDOIN DE FORD.
Le sacrement de l'autel : 93 et 94.
- BENOÎT (RÈGLE DE S.) : 181-186.
- CALLINICOS.
Vie d'Hypatios : 177.
- CASSIEN, voir Jean Cassien.
- CÉSAIRE D'ARLES.
Sermons au peuple : 175, 243 et
330.

LA CHAÎNE PALESTINIENNE SUR LE
PSAUME 118 : 189 et 190.
CHARTREUX.
Lettres des premiers Chartreux : 88,
274.
CHROMACE D'AQUILÉE.
Sermons : 154 et 164.
CLAIRE D'ASSISE.
Ecrits : 325.
CLÉMENT D'ALEXANDRIE.
Le Pédagogue : 70, 108 et 158.
Protreptique : 2 bis.
Stromate I : 30.
Stromate II : 38.
Stromate V : 278 et 279.
Extraits de Théodote : 23.
CLÉMENT DE ROME.
Épître aux Corinthiens : 167.
CONCILES GAULOIS DU IV^e SIÈCLE : 241.
CONSTANCE DE LYON.
Vie de saint Germain d'Auxerre :
112.
CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES, I : 320 ;
II : 329.
COSMAS INDICOPLEUSTÈS.
Topographie chrétienne : 141, 159
et 197.
CYPRIEN DE CARTHAGE.
A Donat : 291.
La vertu de patience : 291.
CYRILLE D'ALEXANDRIE.
Contre Julien, I : 322.
Deux dialogues christologiques : 97.
Dialogues sur la Trinité : 231, 237
et 246.
CYRILLE DE JÉRUSALEM.
Catéchèses mystagogiques : 126.
DEFENSOR DE LIGUË.
Livre d'étincelles : 77 et 86.
DENYS L'ARÉOPAGITE.
La hiérarchie céleste : 58 bis.
DHUODA.
Manuel pour mon fils : 225.
DIADOQUE DE PHOTICÉ.
Œuvres spirituelles : 5 bis.
DIDYME L'AVEUGLE.
Sur la Genèse : 233 et 244.
Sur Zacharie : 83-85.
A DIOGNÈTE : 33.
LA DOCTRINE DES DOUZE APÔTRES :
248.
DOROTHÉE DE GAZA.
Œuvres spirituelles : 92.
ÉGÉRIE.
Journal de voyage : 296.

ÉPHREM DE NISIBE.
Commentaire de l'Évangile concor-
dant ou Diatessaron : 121.
Hymnes sur le Paradis : 137.
EUNOME.
Apologie : 305.
EUSÈBE DE CÉSARÉE.
Contre Hiéroclès : 333.
Histoire ecclésiastique, I-IV : 31.
— V-VII : 41.
— VIII-X : 55.
— Introd. et Index : 73.
Préparation évangélique, I : 206.
— II-III : 228.
— IV-V, 17 : 262.
— V, 18-VI : 266.
— VII : 215.
— XI : 292.
— XII-XIII : 307.
ÉVAGRE LE PONTIQUE.
Traité pratique : 170 et 171.
ÉVANGILE DE PIERRE : 201.
EXPOSITIO TOTIUS MUNDI : 124.
FRANÇOIS D'ASSISE.
Ecrits : 285.
GÉLASE I^{er}.
Lettre contre les lupercals et dix-
huit messes : 65.
GERTRUDE D'HELFTA.
Les Exercices : 127.
Le Héraut : 139, 143, 255 et 331.
GRÉGOIRE DE NAREK.
Le livre de Prières : 78.
GRÉGOIRE DE NAZIANZE.
Discours 1-3 : 247.
— 4-5 : 309.
— 20-23 : 270.
— 24-26 : 284.
— 27-31 : 250.
— 32-37 : 318.
Lettres théologiques : 208.
La Passion du Christ : 149.
GRÉGOIRE DE NYSSÉ.
La création de l'homme : 6.
Traité de la Virginité : 119.
Vie de Moïse : 1 bis.
Vie de sainte Macrine : 178.
GRÉGOIRE LE GRAND.
Commentaire sur le Cantique : 314.
Dialogues : 251, 260 et 265.
Homélie sur Ézéchiel, I : 327.
Morales sur Job, I-II : 32 bis.
— XI-XIV : 212.
— XV-XVI : 221.

GRÉGOIRE LE THAUMATURGE.
Remerciement à Origène : 148.
GUERRIC D'IGNY.
Sermons : 166 et 202.
GUIGUES I^{er}.
Les Coutumes de Chartreuse : 313.
Méditations : 308.
GUIGUES II LE CHARTREUX.
Lettre sur la vie contemplative :
163.
Douze méditations : 163.
GUILLAUME DE BOURGES.
Livre des guerres du Seigneur : 288.
GUILLAUME DE SAINT-THIERRY.
Exposé sur le Cantique : 82.
Lettre aux Frères du Mont-Dieu :
223.
Le miroir de la foi : 301.
Oraisons méditatives : 324.
Traité de la contemplation de
Dieu : 61.
HERMAS.
Le Pasteur : 53.
HÉSYCHIUS DE JÉRUSALEM.
Homélie pascale : 187.
HILAIRE D'ARLES.
Vie de saint Honorat : 235.
HILAIRE DE POITIERS.
Contre Constance : 334.
Sur Matthieu : 254 et 258.
Traité des Mystères : 19 bis.
HIPPOLYTE DE ROME.
Commentaire sur Daniel : 14.
La Tradition apostolique : 11 bis.
HISTOIRE « ACÉPHALE » ET INDEX
SYRIAQUE DES LETTRES FESTALES
D'ATHANASE D'ALEXANDRIE : 317.
DEUX HOMÉLIES ANOMÉENNES POUR
L'OCTAVE DE PÂQUES : 146.
HOMÉLIES PASCALES : 27, 36, 48.
QUATORZE HOMÉLIES DU IX^e SIÈCLE :
161.
HUGUES DE SAINT-VICTOR.
Six opuscles spirituels : 155.
HYDACE.
Chronique : 218 et 219.
IGNACE D'ANTIOCHE.
Lettres : 10 bis.
IRÉNÉE DE LYON.
Contre les hérésies, I : 263 et 264.
— II : 293 et 294.
— III : 210 et 211.
— IV : 100 (2 vol.).
— V : 152 et 153.

Démonstration de la prédication
apostolique : 62.
ISAAC DE L'ÉTOILE.
Sermons, 1-17 : 130.
— 18-39 : 207.
JEAN D'APAMÉE.
Dialogues et traités : 311.
JEAN DE BÉRYTE.
Homélie pascale : 187.
JEAN CASSIEN.
Conférences : 42, 54 et 64.
Institutions : 109.
JEAN CHRYSOSTOME.
A Théodore : 117.
A une jeune veuve : 138.
Commentaire sur Isaïe : 304.
Homélie sur Ozias : 277.
Huit catéchèses baptismales : 50.
Lettre d'exil : 103.
Lettres à Olympias : 13 bis.
Panégyriques de S. Paul : 300.
Sur l'incompréhensibilité de Dieu :
28 bis.
Sur la Providence de Dieu : 79.
Sur la vaine gloire et l'éducation
des enfants : 188.
Sur le mariage unique : 138.
Sur le sacerdoce : 272.
La Virginité : 125.
PSEUDO-CHRYSOSTOME.
Homélie pascale : 187.
JEAN DAMASCÈNE.
Homélie sur la Nativité et la Dor-
mition : 80.
JEAN MOSCHUS.
Le Pré spirituel : 12.
JEAN SCOT.
Commentaire sur l'évangile de
Jean : 180.
Homélie sur le prologue de Jean :
151.
JÉRÔME.
Apologie contre Rufin : 303.
Commentaire sur Jonas : 323.
Commentaire sur S. Matthieu : 242
et 259.
JULIEN DE VÉZELAY.
Sermons : 192 et 193.
LACTANCE.
De la mort des persécuteurs : 39.
(2 vol.).
Épitomé des Institutions divines :
335.
Institutions divines, I : 326.
— V : 204 et 205.

La colère de Dieu : 289.
L'ouvrage du Dieu créateur : 213 et 214.

LÉON LE GRAND.
Sermons, 1-19 : 22 bis.
— 20-37 : 49 bis.
— 38-64 : 74 bis.
— 65-98 : 200.

LÉONCE DE CONSTANTINOPLE.
Homélie pascale : 187.

LIVRE DES DEUX PRINCIPES : 198.

PSEUDO-MACAIRE.
Œuvres spirituelles, I : 275.

MANUEL II PALÉOLOGUE.
Entretien avec un musulman : 115.

MARIUS VICTORINUS.
Traité théologique sur la Trinité : 68 et 69.

MAXIME LE CONFESSEUR.
Centuries sur la Charité : 9.

MÉLANIE : voir VIE.

MÉLITON DE SARDES.
Sur la Pâque : 123.

MÉTHODE D'OLYMPIE.
Le banquet : 95.

NERSÈS SÏNORHALI.
Jésus, Fils unique du Père : 203.

NICÉTAS STÉTHATOS.
Opuscules et Lettres : 81.

NICOLAS CABASILAS.
Explication de la divine liturgie : 4 bis.

ORIGÈNE.
Commentaire sur S. Jean, I-V : 120.
— VI-X : 157.
— XIII : 222.
— XIX-XX : 290.
Commentaire sur S. Matthieu, X-XI : 162.
Contre Celse : 132, 136, 147, 150 et 227.
Entretien avec Héraclite : 67.
Homélie sur la Genèse : 7 bis.
Homélie sur l'Exode : 321.
Homélie sur le Lévitique : 286 et 287.
Homélie sur les Nombres : 29.
Homélie sur Josué : 71.
Homélie sur Samuel : 328.
Homélie sur le Cantique : 37 bis.
Homélie sur Jérémie : 232 et 238.
Homélie sur saint Luc : 87.
Lettre à Africanus : 302.

Lettre à Grégoire : 148.
Philocalie : 226 et 302.
Traité des principes : 252, 253, 268, 269 et 312.

PATRICK.
Confession : 249.
Lettre à Coroticus : 249.

PAULIN DE PELLA.
Poème d'action de grâces : 209.
Prière : 209.

PHILON D'ALEXANDRIE.
La migration d'Abraham : 47.

PSEUDO-PHILON.
Les Antiquités Bibliques : 229 et 230.

PHILOXÈNE DE MABBOUG.
Homélie : 44.

PIERRE DAMIEN.
Lettre sur la toute-puissance divine : 191.

PIERRE DE CELLE.
L'école du cloître : 240.

POLYCARPE DE SMYRNE.
Lettres et Martyre : 10 bis.

PTOLÉMÉE.
Lettre à Flora : 24 bis.

QUODVULTEUS.
Livre des promesses : 101 et 102.

LA RÈGLE DU MAÎTRE : 105-107.

LES RÈGLES DES SAINTS PÈRES : 297 et 298.

RICHARD DE SAINT-VICTOR.
La Trinité : 63.

RICHARD ROLLE.
Le chant d'amour : 168 et 169.

RITUELS.
Rituel cathare : 236.
Trois antiques rituels du Baptême : 59.

ROMANOS LE MÉLODE.
Hymnes : 99, 110, 114, 128, 283.

RUFIN D'AQUILÉE.
Les bénédictions des Patriarches : 140.

RUPERT DE DEUTZ.
Les œuvres du Saint-Esprit.
Livres I-II : 131.
— III-IV : 165.

SALVIEN DE MARSEILLE.
Œuvres : 176 et 220.

SCOLIES ARIENNES SUR LE CONCILE D'AQUILÉE : 267.

SOZOMÈNE.
Histoire ecclésiastique, I : 306.

SULPICE SÈVÈRE.
Vie de S. Martin : 133-135.

SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN.
Catéchèses : 96, 104 et 113.
Chapitres théologiques, gnostiques et pratiques : 51 bis.
Hymnes : 156, 174 et 196.
Traité théologiques et éthiques : 122 et 129.

TARGUM DU PENTATEUQUE : 245, 256, 261, 271 et 282.

TERTULLIEN.
A son épouse : 273.
Contre les Valentiniens : 280 et 281.
De la patience : 310.
De la prescription contre les hérétiques : 46.
Exhortation à la chasteté : 319.
La chair du Christ : 216 et 217.

La pénitence : 316.
Les spectacles : 332.
La toilette des femmes : 173.
Traité du baptême : 35.

THÉODORE DE CYR.
Commentaire sur Isaïe : 276, 295 et 315.
Correspondance, lettres I-LII : 40.
— lettres 1-95 : 98.
— lettres 96-147 : 111.
Hist. des moines de Syrie : 234 et 257.
Thérapeutique des maladies helléniques : 57 (2 vol.).

THÉODOTE.
Extraits (Clément d'Alex.) : 23.

THÉOPHILE D'ANTIOCHE.
Trois livres à Autolycus : 20.
VIE D'OLYMPIAS : 13.
VIE DE SAINTE MÉLANIE : 90.
VIE DES PÈRES DU JURA : 142.

SOUS PRESSE

Les Constitutions apostoliques, tome III. M. Metzger.
EUSÈBE DE CÉSARÉE : Préparation évangélique, livres XIV-XV. É. des Places.
GRÉGOIRE DE NAZIANZE : Discours 38-41. P. Gallay et C. Moreschini.
LACTANCE : Institutions divines. Tome II. P. Monat.
ISAAC DE L'ÉTOILE : Sermons. Tome III. G. Raciti.
PALLADIOS : Vie de S. Jean Chrysostome, 2 tomes. A.-M. Malingrey.
JEAN CHRYSOSTOME : Commentaire sur Job. Tome I. H. Sorlin.

Également aux Éditions du Cerf

LES ŒUVRES DE PHILON D'ALEXANDRIE

publiées sous la direction de

R. ARNALDEZ, C. MONDÉSERT, J. POUILLOUX.

Texte original et traduction française.

F

1. Introduction générale. De opificio mundi. R. Arnaldez (1961)	84
2. Legum allegoriae. C. Mondésert (1962)	106
3. De cherubim. J. Gorez (1963)	31
4. De sacrificiis Abelis et Caini. A. Méasson (1966)	69
5. Quod deterius potiori insidiari soleat. I. Feuer (1965)	42
6. De posteritate Caini. R. Arnaldez (1972)	84
7-8. De gigantibus. Quod Deus sit immutabilis. A. Mosès (1963)	52
9. De agricultura. J. Pouilloux (1961)	36
10. De plantatione. J. Pouilloux (1963)	40
11-12. De ebrietate. De sobrietate. J. Gorez (1962)	52
13. De confusione linguarum. J.-G. Kahn (1963)	61
14. De migratione Abrahami. J. Cazeaux (1965)	80
15. Quis rerum divinarum heres sit. M. Hari (1966)	113
16. De congressu eruditionis gratia. M. Alexandre (1967)	88
17. De fuga et inventione. E. Starobinski-Safran (1970)	108
18. De mutatione nominum. R. Arnaldez (1964)	52
19. De somniis. P. Savinel (1962)	76
20. De Abrahamo. J. Gorez (1966)	47
21. De Iosepho. J. Laporte (1964)	52
22. De vita Mosis. R. Arnaldez, C. Mondésert, J. Pouilloux, P. Savinel (1967)	106
23. De Decalogo. V. Nikiprowetzky (1965)	53
24. De specialibus legibus. Livres I-II. S. Daniel (1975)	280
25. De specialibus legibus. Livres III-IV. A. Mosès (1970)	117
26. De virtutibus. R. Arnaldez, A.-M. Vérilhac, M.-R. Servel et P. Delobre (1962)	52
27. De praemiis et poenis. De exsecrationibus. A. Beckaert (1961)	42
28. Quod omnis probus liber sit. M. Petit (1974)	149
29. De vita contemplativa. F. Daumas et P. Miquel (1964) ..	49
30. De aeternitate mundi. R. Arnaldez et J. Pouilloux (1969)	59
31. In Flaccum. A. Pelletier (1967)	61
32. Legatio ad Caium. A. Pelletier (1972)	212
33. Quaestiones in Genesim et in Exodum. Fragmenta graeca. F. Petit (1978)	351

34 A. <i>Quaestiones in Genesim</i> , I-II (e vers. armen.). C. Mercier (1979)	270
34 B. <i>Quaestiones in Genesim</i> , III-IV (e vers. armen.).....	453
34 C. <i>Quaestiones in Exodum</i> , I-II (e vers. armen.) (en prép.).	
35. <i>De Providentia</i> , I-II M. Hadas-Label (1973)	165
36. <i>De animalibus</i> . A. Terian et J. Laporte (en prép.).	
37. <i>Hypothetica</i> . M. Petit (en prép.).	

ACHEVÉ D'IMPRIMER
SUR LES PRESSES DE
L'IMPRIMERIE CHIRAT
42540 ST-JUST-LA-PENDUE
EN JUIN 1987
DÉPÔT LÉGAL 1987 N° 3069
N° D'ÉDITEUR 8457